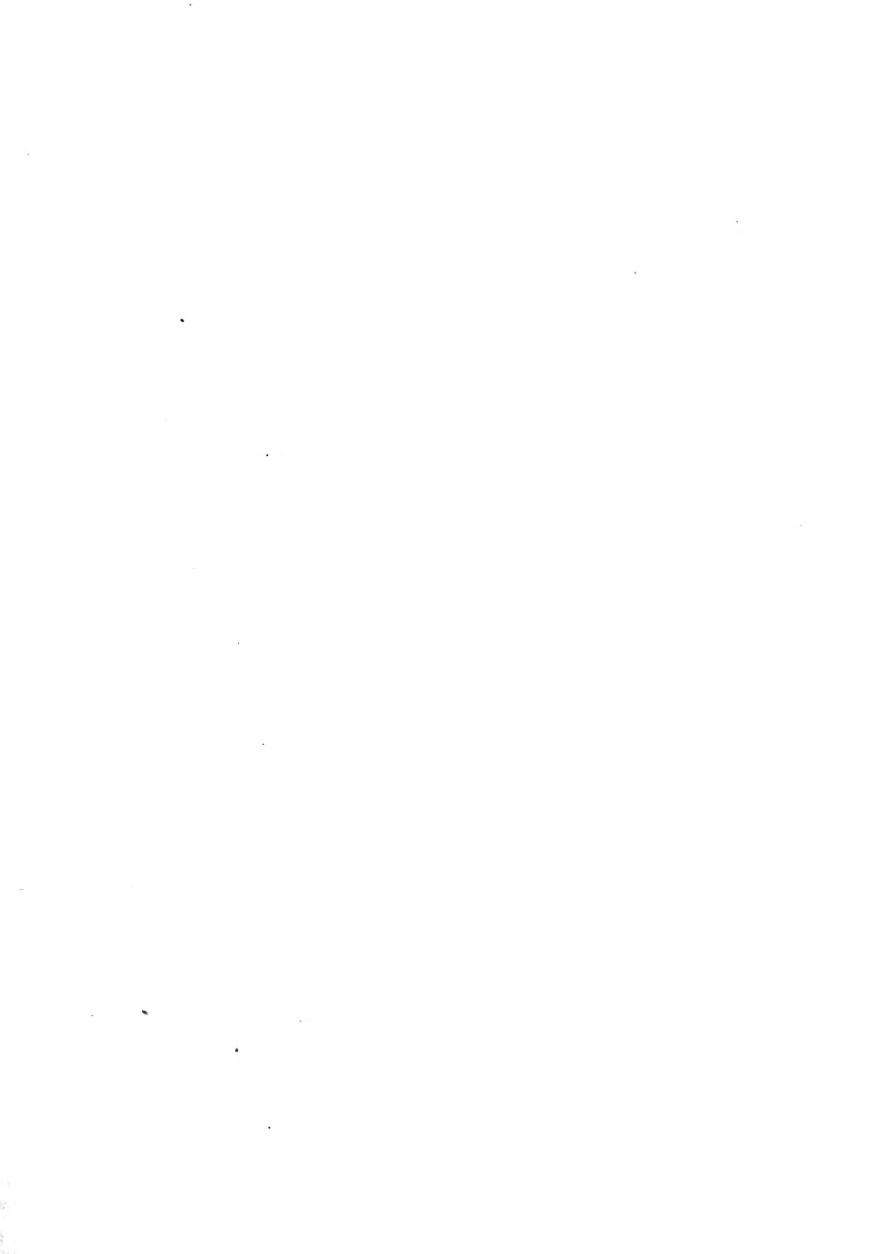


901 A
=

6273





DOCTEUR CABANÈS

DANS LES COULISSES DE L'HISTOIRE



ALBIN MICHEL, ÉDITEUR

PARIS

Dans les Coulisses de l'Histoire

2500243

DU MÊME AUTEUR

OUVRAGES DE MÉDECINE HISTORIQUE

- Le Cabinet secret de l'Histoire**, 4 vol.
Les Indiscrétions de l'Histoire, 6 vol.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire, 2 vol.
L'Enfer de l'Histoire, 2 vol.
Marat inconnu.
Balzac ignoré.
Folie d'Empereur.
La Princesse de Lamballe intime.
Napoléon jugé par un Anglais.
Poisons et Sortilèges (en collaboration avec le D^r L. NASS),
2 vol.
La Névrose révolutionnaire (en collaboration avec le
D^r L. NASS), 2 vol. (nouvelle édition).
Légendes et Curiosités de l'Histoire, 5 vol.
Mœurs intimes du passé, 8 vol.
Fous couronnés.
Une Allemande à la cour de France.
L'Histoire éclairée par la Clinique.
Au Chevet de l'Empereur.
Dans l'intimité de l'Empereur.
Le Mal héréditaire, 2 vol.

OUVRAGES D'HISTOIRE MÉDICALE

- Les Curiosités de la Médecine** (nouvelle édition), 4 vol.
Remèdes d'autrefois, 2 vol. (*Épuisé.*)
Remèdes de bonne femme (en collaboration avec le D^r BAR-
RAUD). (*Épuisé.*)
L'Esprit d'Esculape (en collaboration avec le D^r WITKOWSKI).
Joyeux propos d'Esculape (en collaboration avec le D^r WIT-
KOWSKI).
Chirurgiens et Blessés à travers l'Histoire.

DIVERS

- Souvenirs d'un Académicien**, 2 vol.
La Salle de garde. (*Épuisé.*)
Les Goutteux célèbres. (*Épuisé.*)
Le Costume du médecin (3 séries).
Poitrinaires et Grandes Amoureuses (3 séries).
La Médecine en caricatures (4 séries).
Petites Misères, grandes maladies.
La Goutte et l'Humour.
Esculape chez les artistes.
Dents et dentistes à travers l'Histoire.

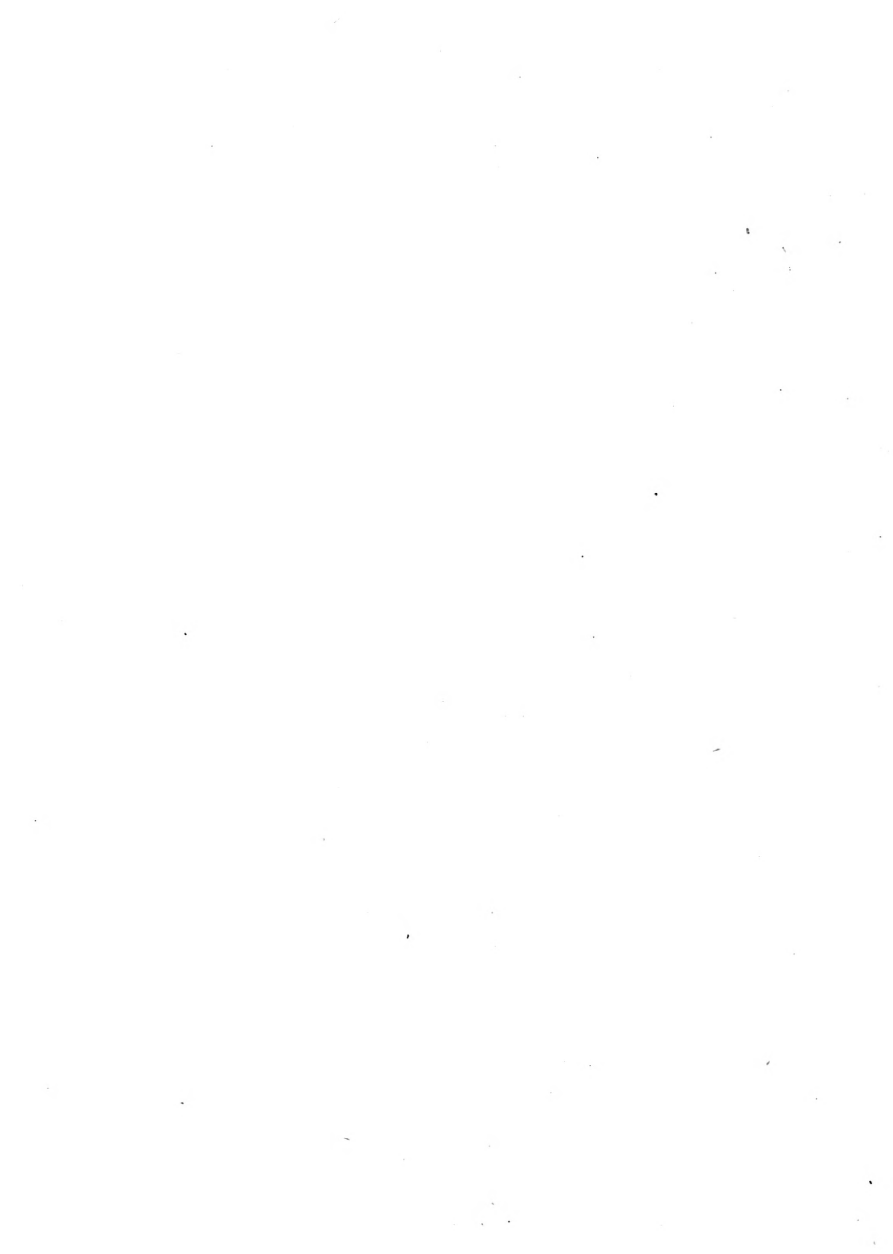
DOCTEUR CABANÈS

Dans les Coulisses de l'Histoire

Ouvrage illustré de 42 gravures



PARIS
ALBIN MICHEL, ÉDITEUR
22, RUE HUYGHENS, 22



DANS LES COULISSES DE L'HISTOIRE

I

UN DIVORCE A LA COUR DE FRANCE

Les personnages en cause dans le procès en divorce, dont nous allons conter les phases, sont de qualité. Il ne s'agit de rien moins que de la propre fille de Louis XI, Jeanne de France, et de son époux, Louis d'Orléans, le futur Louis XII.

Le mariage avait été convenu, alors que Louis était seulement âgé de deux ans ! Les bases, les articles de cette union en furent arrêtés entre le terrible et redouté roi de France Louis XI, et le duc Charles d'Orléans, dès la plus tendre enfance de ceux qu'on se proposait d'unir. Le père du jeune Louis eut tout juste le temps, avant d'expirer, de signer l'acte imposé par le soupçonneux monarque. Par cet acte, Louis XI déclarait « donner et accorder, par mariage, madame Jehanne de France à Mond. Sgr. le Duc d'Orléans pour Mond. Sgr. Louys son fils ».

Le mariage serait célébré quand les conjoints seraient en âge de l'accomplir.

En attendant, la santé de la princesse avait besoin de se raffermir. Venue au monde sans être désirée — le roi espérait un fils — elle fut, durant toute son enfance, d'une complexion délicate et malade. En quittant sa nourrice, Jeanne avait été conduite à Linières, dans un vieux château féodal, où elle allait mener une existence dépourvue de tout agrément, entre ces « murs épais, obscurs et silencieux, garnis de meurtrières et de mâchicoulis, au milieu d'étrangers (1) ». Déjà frêle de tempérament, comment se serait-elle accommodée de l'atmosphère insalubre qui l'entourait, dans ce pays à fièvres continues où elle était destinée à passer sa vie ?

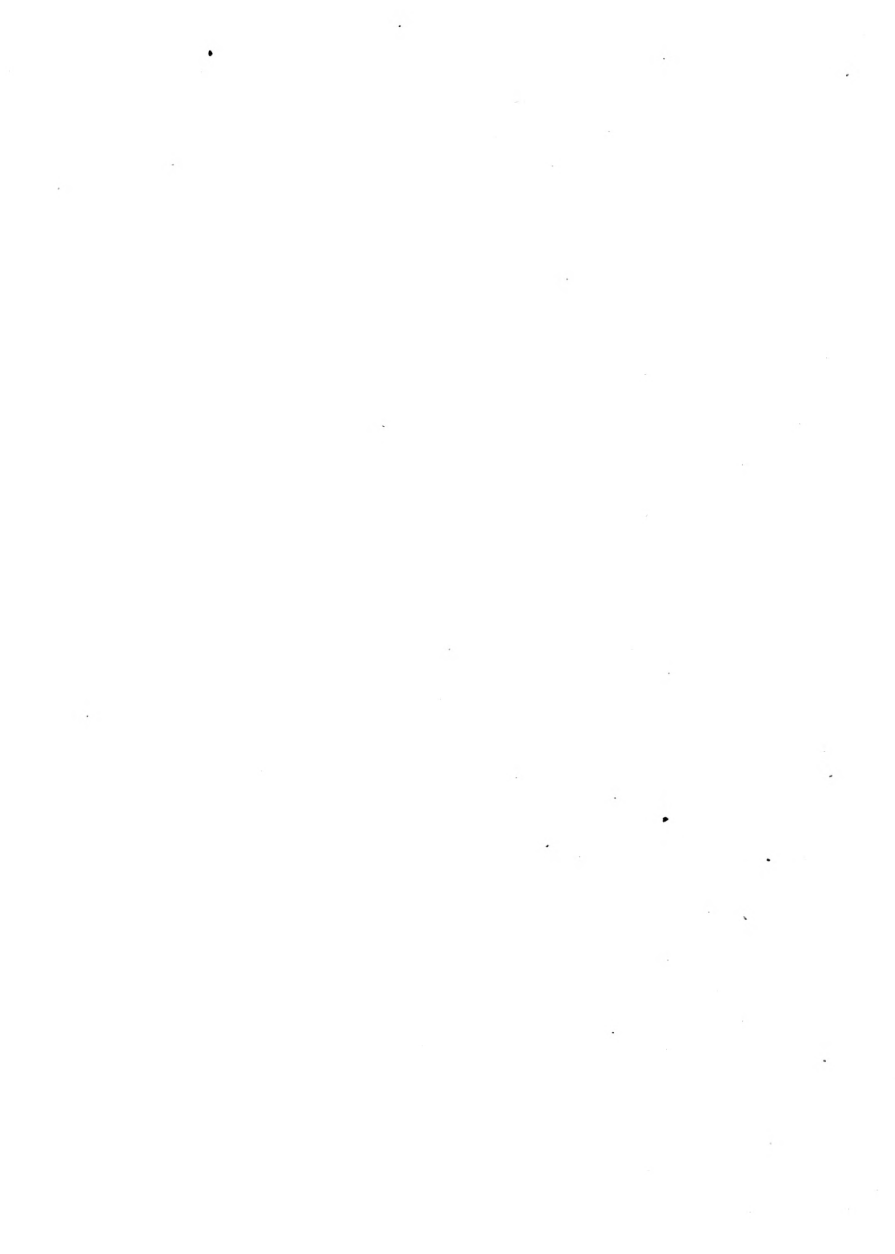
Ce qui était aisé à prévoir ne manqua pas d'arriver : Jeanne eut de fréquents accidents de santé, qui parfois la mirent en péril de mort.

Atteinte de la petite vérole, sa convalescence fut longue et pénible. A peine s'occupait-on de cette fillette de sang royal, vêtue comme la plus misérable des femmes du peuple « d'un camelot grossier, déchiré aux coudes et rapetassé, tel qu'en pourrait porter une femme destinée au cloître, ou une paysanne ». Dans le même temps, il est vrai, son

(1) R. DE MAULDE, *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry*, d'après des documents inédits. Paris, H. Champion, s. d.



JEANNE DE FRANCE



père ne montrait pas plus de coquetterie dans ses vêtements : « habillé de grosse laine, avec un vieux chapeau dont n'aurait pas voulu le dernier marchand du royaume... la plupart du temps était-il par voies et par chemins, promenant sans appareil sa souquenille de bure... c'est seulement sur la fin de sa carrière, lorsque les années l'eurent tout à fait décrépité que, devenu plus que jamais soupçonneux et circonspect, il se mit à couvrir son corps décharné d'étoffes de soie et de velours (1) ».

Ce roi, économe à l'excès, pour ne pas dire parcimonieux et même avare, avait tout juste accordé, pour l'entretien de sa fille Jeanne, une somme de 1.200 francs par an, qui ne suffisait pas à couvrir les dépenses indispensables.

On a prêté à Louis XI l'idée, pas mal machiavélique d'avoir projeté l'union de sa fille avec le duc d'Orléans, comptant qu'il n'en résulterait pas de lignée, et qu'ainsi rentrerait, un jour prochain, le duché si convoité dans le domaine royal. La laideur de sa fille, ses autres disgrâces physiques rendaient cette espérance très probable, et le souverain à l'esprit retors s'en félicitait à l'avance.

Avant de procéder au mariage qui faisait l'objet de tant de préoccupations, il était nécessaire d'obtenir en cour de Rome des dispenses ; mais on pouvait, sans plus attendre, faire dresser l'acte

(1) *Id.*, *ibid.*, 33.

devant les notaires, afin de le rendre, dès ce moment, irrévocable. La jeunesse et la minorité de Louis d'Orléans ne pouvaient être un obstacle, puisqu'il y suppléait « par sa prudence et sa sagacité (1) ».

Peu de temps après la signature du contrat, Mme d'Orléans, mère du conjoint, se rendait à Linières, pour y faire la connaissance de sa belle-fille. On raconte que, lorsqu'elle fut en présence de cette fille malingre et contrefaite, elle se trouva presque mal de saisissement (2); et l'on fut obligé d'ouvrir sa robe et de délayer son corset pour lui donner de l'air (3); revenue à elle, on l'entendit s'écrier . « Ah ! notre-Dame ! faut-il que mon fils ait cette femme aussi difforme ! ».

La malheureuse enfant produisit la même impression sur le roi, son père, qui était resté quelque temps sans la voir. Un matin que le sire de Linières (4) la lui avait amenée au château de Plessis-lès-Tours, le roi, l'ayant aperçue à travers les vitres, fit un grand signe de croix, en disant qu'il ne la croyait pas telle, et, lorsqu'elle s'approcha de lui, il ne lui adressa pas une parole et fit signe qu'on l'emmenât (5).

(1) *Qui quidem dominus dux, tunc minoris etatis, ut prudens et sagax.*

(2) *Quasi sincopasavit.*

(3) Déposition du maréchal de Gié au procès du divorce.

(4) Le seigneur de Linières cachait la petite Jeanne sous sa robe longue lorsque le roi la rencontrait.

(5) Déposition de Rabaudanges.

A la suite de cette entrevue, il se montra plus décidé que jamais à presser les démarches auprès de la Cour pontificale, pour l'obtention des dispenses qu'on ne mettait pas beaucoup de hâte à envoyer. La nécessité de ces dispenses s'imposait, d'abord, en raison de la parenté naturelle des futurs époux. Louis XI et Louis d'Orléans étaient cousins issus de germains ; ensuite, parce que Louis XI était, en outre, parrain de celui qui allait devenir son gendre, c'est-à-dire aux yeux de l'Église, il était une sorte de second père, d'où pouvait résulter un empêchement, au moins spirituel ou ecclésiastique, entre son filleul et sa fille.

Enfin, le 10 des calendes de mars (19 février) 1475, le pape Sixte IV expédiait à son légat d'Avignon un bref qui lui donnait la faculté d'accorder les dispenses requises, et celui-ci déléguait à son tour ses pouvoirs à l'archevêque de Bourges et aux évêques d'Evreux et d'Orléans. La cérémonie s'accomplit peu après sans apparat et dans la consternation générale. Le plus grand nombre murmuraient, « toutes gens de bien estoient fort mal contentes (1) ».

Louis n'avait pas accepté, sans contrainte, cette princesse « gâtée de corps » et d'une laideur reconnue de tous, qu'on lui destinait pour femme. Quel contraste entre les deux époux ! Aimable et spiri-

(1) Déposition de G. Doulct.

tuel, d'une figure sans doute ordinaire, mais non déplaisante, animée qu'elle était par le feu du regard, Louis d'Orléans, adroit aux exercices du corps, brillant dans les tournois, se faisait distinguer par sa grâce et son entrain.

Lorsqu'on lui proposa Jeanne de France, il poussa cette exclamation, peu flatteuse : « J'aimerais mieux épouser une simple demoiselle de la Beauce ! » Mais Louis XI, qui n'aimait pas qu'on lui résistât, déclara fermement au jeune duc que, s'il n'épousait pas sa fille, il le ferait prêtre ou moine, ajoutant devant ses courtisans, qu'il le ferait jeter à l'eau dans un sac, et on savait qu'il était homme à exécuter sa menace.

Louis d'Orléans qui, de son naturel, était « un peu convoiteux et beaucoup du plaisir de Vénus », ne tarda pas à se dégoûter de la femme qu'on lui avait imposée, et avec laquelle on le forçait à coucher, pour faire croire qu'ils vivaient ensemble de leur plein gré et en bonne amitié. Louis se rendait cinq ou six fois par an auprès de son épouse, par ordre du roi, et demeurait chaque fois dix ou douze jours avec elle, couchant toutes les nuits *solus cum sola, nudus cum nuda* (1).

Sans doute, commente à ce propos l'historiographe des *Dames galantes* (2), « il n'était pas si

(1) Ce sont les termes mêmes qu'on employa au procès.

(2) *Vie de Jeanne de France*, par BRANTÔME.

chaste de s'en abstenir, l'ayant si près de soi et autour de ses côtés. »

Il y avait d'autant plus de mérite, que la difformité de Jeanne n'était atténuée par aucun charme capable de séduire un homme. Les plus indulgents lui reconnaissent un masque énergique, mais d'une irrégularité marquée ; une grande bouche, garnie de lèvres épaisses et un peu proéminentes ; pour tout dire, un ensemble de traits qui rappelaient beaucoup la physionomie du roi son père. Quant au reste, nous avons dit comment il s'offrait aux yeux les moins prévenus. Sa taille était, d'un avis général (1), entièrement difforme. Ses membres étaient grêles et disproportionnés : d'un côté, une épaule très haute (2) ; de l'autre, la hanche basse, tout à fait rapprochée du fémur (3).

Mme de Linières avait essayé vainement de faire arranger les vêtements de la jeune princesse pour dissimuler ses vices de conformation ; la mode, qui n'était pas encore venue, des vêtements flottants, imposait, à ce moment, les habillements étroits et collants. On coïmprend l'exclamation d'un témoin (4) : « c'était grand pitié de la voir ainsi ! »

Mais ce qui la rendait plus que tout déplaisante,

(1) Dépôtsions de Marie de Marcilly, Perrette de Cambray, L. de Saint-Symphorien, etc.

(2) Dépôtion de Marie de Marcilly.

(3) Dépôtion de Galipel et de La Palu.

(4) Dépôtion de Perrette de Cambray.

c'était une forte bosse des plus apparentes (1), et il en était même pour prétendre qu'elle en avait une autre par devant (2).

Un simple détail montre l'aversion que témoignait Louis d'Orléans à sa femme.

Pendant qu'un chanoine prononçait, après le repas, le *Benedicite* et les *Grâces*, prière pendant laquelle l'on a coutume de se tenir debout, Louis tournait régulièrement le dos à la princesse (3). Le sire de Castelnaud, chambellan du roi, a rapporté, de son côté, que fréquemment il vit, au château de Linières, les deux époux ensemble, qu'il a vécu quelque temps dans leur intimité, et que jamais il ne les vit ni s'adresser la parole, ni échanger ces signes d'amour que se prodiguent, durant leur lune de miel, mari et femme. Lorsque le sire de Linières pressait le prince de montrer à la princesse quelques marques d'affection, celui-ci affectait de ne pas l'entendre et faisait semblant de penser à autre chose. Et si le sire, s'adressant à Mme Jehanne, lui disait : « Madame, parlez à Monseigneur et montrez-lui semblant d'amour », la jeune femme répondait, non sans mélancolie : « Je ne ouserois parler à luy, car vous et chascun veoit bien qu'il ne fait conte de moy (4) ». Et Louis continuait à feindre de ne pas comprendre.

(1) Dépôts de Guierlay, Bertrand, G. des Ormes, etc.

(2) Dépôt de Pierre Dupuy, sire de Vatan.

(3) Dépôt de G. Milet.

(4) Dépôt de Castelnaud.

Furieux de cette attitude de son gendre, Louis XI confia une singulière mission à un médecin du nom de Gérard Cochète. Il s'agissait d'inciter le duc d'Orléans à gracieusement accueillir — on sait ce que parler veut dire ! — sa femme après la partie de paume à laquelle il avait l'habitude de se livrer tous les jours. « Le diable m'emporte s'écria le duc, j'aimeroye mieulx avoir la teste coppée que je le fisse ! » Et, ce jour-là même, la partie de paume terminée, lorsque lui fut amenée Mme Jeanne, il la renvoya (1) et fit appeler d'autres dames moins déplaisantes.

Le prince étant tombé malade (2), et assez grave-

(1) Déposition de Pierre Dupuy.

(2) Par les comptes du duc, nous savons quels honoraires étaient payés aux médecins qui le traitèrent. La visite du médecin Robert de Léon est comptée 7 livres : il était venu à Tours voir le prince ; le même docteur, pour une simple consultation avec les médecins de monseigneur, recevait 3 écus d'or au soleil Maître Philippe, « pour être venu plusieurs fois visiter le duc à Tours pendant sa maladie et lui avoir ordonné même à chaque visite un régime différent », toucha 66 sols 8 deniers. Le chirurgien Jehan d'Orléans, appelé pour ouvrir et panser un anthrax (*endrax*) recevait 16 livres tournois 13 sous et 4 deniers. Quant au médecin ordinaire du prince, Salomon de Bombelles, Louis lui donna un beau cheval, valant 32 livres 8 deniers. On fit également appel, dans cette maladie de Louis d'Orléans, aux lumières de Jehan Bourgeois et du célèbre Adam Fumée, ancien médecin de Charles VII et de Louis XI, et qui était, en même temps, membre du Conseil du Roi. Dans une autre circonstance, on envoya le médecin ordinaire de Louis, Jehan Bourgeois, en Italie, chercher des praticiens réputés dans ce pays. « Un certain Jehan d'Albe, médecin du pays d'Albe, reçut vingt écus soleil, pour avoir gouverné et

ment, de la petite vérole, Jeanne s'installa à son chevet, lui prodiguant ses soins et son affection, en dépit du danger qu'elle courait (1). Le malade ne parut lui savoir aucun gré de ce dévouement. Il se détournait d'elle à son approche ; il devenait triste et ne prononçait plus une parole. La santé revenue, il la traita plus durement encore que par le passé. Lorsqu'on lui reprochait les infidélités dont il ne cherchait même pas à se cacher, il répondait : « Puisque je ne suis point marié de mon gré, que voulez-vous que je face ? » et il continuait à négliger celle qui n'avait jamais été la femme de son cœur.

Il fallut attendre la mort du roi (Louis XI), pour demander la rupture d'une union aussi mal assortie.

Ce n'était pas la première fois, au surplus, que pareil événement se produisait à la Cour de France. La royauté française avait connu plusieurs divorces. Louis VII n'avait-il pas rompu son mariage avec Éléonore d'Aquitaine, sous prétexte de parenté ? Philippe-Auguste n'avait-il pas répudié sa femme Ingeburge, pour laquelle il se sentait une aversion insurmontable, afin de pouvoir épouser Agnès de Hérание, qui mieux lui agréait ? Et Charles IV, dit le Bel, un peu avant son avènement au trône, ne

pansé le duc pendant vingt et un jours. » R. DE MAULDE, op. cit., passim.

(1) Nous avons dit plus haut qu'elle avait eu la variole, mais elle était alors tout enfant et pouvait courir le risque d'une récurrence, bien que celle-ci soit rare, à la vérité.



LOUIS XII

s'était-il pas séparé de son épouse, Blanche de Bourgogne, « qui traînait dans la boue le lys de France », et dont les désordres étaient scandaleux ? Il avait fallu, néanmoins, dans ce cas invoquer d'autres prétextes pour obtenir l'annulation du mariage, notamment que le roi était cousin germain de sa femme ; qu'il avait été tenu sur les fonts baptismaux par la mère de celle-ci, son inconduite seule ne pouvant, selon le droit canonique, qu'autoriser la séparation de corps des époux.

Ce sont un peu les mêmes motifs qu'on fit valoir dans le cas de Louis XII : une parenté naturelle, au quatrième degré il est vrai, existait entre les deux conjoints. Louis XI était le parrain du duc d'Orléans et « de cette parenté spirituelle naissait, entre la fille du roi et son futur époux, un lien prohibitif de mariage ». Enfin, le duc avait subi, de la part du roi, son beau-père, une contrainte, par intimidation ou par menaces, capable, selon la formule du droit canon, « de troubler un homme fait ». C'est dans ces conditions qu'allait s'ouvrir un procès obligeant une fille de France de descendre dans le prétoire et d'y subir l'humiliation d'être exposée sans voiles à la malignité publique, de voir sa vie la plus intime mise à nu et sa race entière déshonorée en sa personne, par des révélations que la justice était décidée à ne pas contrarier, si même elle ne les favorisait.

Jeanne de France comparut, pour la première fois, dans la maison du doyen de Tours, devant les évê-

ques d'Albi et de Ceuta, entourés de leurs assesseurs, le 6 septembre (1498). Le 10, nouvelle comparution. Un seul de ses conseils s'était présenté à ses côtés, qui cherchait à se dérober, comme l'avaient fait déjà quatre autres. Il fallut l'énergique intervention des juges pour les rappeler à leur devoir. L'assistance de quelques hommes de loi ayant été ainsi péniblement assurée à Mme Jeanne, il fut procédé à son interrogatoire.

Le 13 septembre, la reine « vêtue d'habits de deuil et dans le plus simple apparat, accompagnée seulement d'une de ses dames et de son confesseur (1) », était introduite et prenait place sur le fauteuil qui lui était réservé.

On lui demanda d'abord si elle connaissait les liens de parenté qui l'unissaient à son époux. Elle ne le nia pas, mais assura avoir toujours ignoré à quel degré ; si elle connaissait l'âge de son époux au moment de leur union ? Elle prétendit ne pas l'avoir su. Elle n'avait jamais ouï parler que Louis XI eût obligé, par menaces ou par crainte, le duc d'Orléans à l'épouser ; son mari ne l'avait jamais entretenue de ces détails. Aux allégations attestant que le duc d'Orléans n'avait jamais librement consenti à ce mariage, qu'il avait toujours témoigné que cette union lui avait été violemment imposée, Jeanne répondit par ces simples mots : « Je ne le crois pas. »

(1) J. VATOUT, *Souvenirs historiques des résidences royales de France*, t. VI (Château d'Amboise), Paris, 1845, 134.

A partir de ce moment, l'interrogatoire devient plus pressant ; c'est de ses infirmités physiques qu'on va lui faire grief.

— Vous eûtes vous-même, articule le juge, par naissance ou par nature, comme à présent, un corps mal conformé, et plein d'imperfections étrangères à la généralité des femmes.

— Je sais très bien, répond la malheureuse, que je ne suis pas aussi jolie et aussi belle de corps, que la plupart des femmes.

— Vous n'ignorez point que vous n'êtes point apte au mariage ?

— Je me crois aussi propre au mariage que la femme de mon écuyer George, tout à fait contrefaite, et qui, pourtant, lui donne de fort beaux enfants.

On ne crut pas devoir prolonger cette épreuve, si cruelle à la jeune femme ; la séance fut levée et renvoyée au jeudi suivant.

Le tribunal s'étant transporté à Amboise, y interrogea plusieurs témoins ; mais ce ne fut qu'à Madon, près de Blois, que Louis XII consentit à comparaître devant les juges. Bien qu'il connût, par avance, le verdict qui serait rendu, il sentait, néanmoins, la nécessité de donner à cette comédie judiciaire une apparence d'équité (1).

Après avoir dit qu'il ignorait en toute bonne foi qu'il existait entre la princesse et lui un degré de

(1) VΛΤΟΥΤ, *op. cit.*, 141.

parenté qui prohibait toute espèce d'union ; qu'il n'avait cohabité avec elle que par force, qu'il ne l'avait jamais regardée comme sa femme, et qu'il n'avait jamais passé la nuit avec elle qu'à contre-cœur, et jamais de son gré propre, il fut ordonné que la reine serait visitée, pour vérifier les affirmations que l'on venait d'entendre. Le procureur du roi insista pour que l'examen fût fait par des femmes « prudes et sages » et par des experts en la matière. Cette fois, la pudeur de la jeune femme se révolta. Son mari la connaissait mieux que personne (1) ; s'il voulait confirmer la vérité, point besoin n'était de recourir à un examen qui lui répugnait. La défense insista pour que fussent renvoyées ces pénibles épreuves, et il en fut ainsi décidé. On ajourna donc à autre temps la visite de la reine. Le 12 octobre, le procureur du roi requérait, à nouveau, que Madame fût visitée, « rien ne devant empêcher qu'on ne procédât incontinent à ladite visite (2) ».

Le dimanche 14 octobre, M^e François Berthoulan, un des avocats de Jeanne, présenta des arguments qui ne laissaient pas d'être logiques. Le procureur royal avait prétendu que Jeanne était maléficiée, cela signifiait-il qu'elle était rendue incapable des fonctions du mariage par artifices diaboliques ? Ce n'était

(1) Car, disait-elle, « Louis avait eu plusieurs et diverses fois sa compagnie ».

(2) Procès de la dissolution du mariage de Louis XII et Jeanne de France (VATOUT, 453 et s.)

donc pas une visite de matrones, pour constater si elle était *nimis arcta* qu'il fallait réclamer, mais des prières, des exorcismes et autres remèdes ecclésiastiques. Une fille, petite-fille, arrière-petite-fille des rois devait-elle être traitée avec aussi peu de respect; d'ailleurs, Mme Jeanne était de nature « pudique et honteuse », on ne pouvait, sans lui faire injure, la soumettre à une semblable expertise. Que ne demandait-on au roi, qui avait eu plusieurs fois sa compagnie, de lever tous les doutes à cet égard? Il ne pourrait nier un fait dont il était positivement assuré.

Mais le procureur du roi était d'un avis tout différent; il trouva ces prétendues raisons « vaines et frivoles », et si la dame ne voulait se prêter à cette visite, il faudrait l'y contraindre. Il n'avait pas été seulement parlé de maléfices, mais d'impuissance; le roi avait toujours allégué qu'il n'avait pu connaître sa femme *intra claustra pudoris*. Par conséquent, le mariage n'avait pu avoir lieu que contre les intentions et les vues de la nature.

Le 26 octobre, Jeanne présentait au tribunal une nouvelle requête. De nouveau, elle affirma que le roi et elle avaient « demeuré longtemps ensemble, ayant même maison et même lit », et avaient consommé le mariage; qu'étant au château d'Amboise, ils avaient partagé, pendant plusieurs jours, la même couche. Pendant 23 ans et plus, cette cohabitation avait persisté, le mariage avait été plusieurs fois consommé;

le reproche *arctationis* était donc vain, de même que celui de maléfice. Mais le procureur du roi tenait bon : il n'y avait jamais eu, de la part du roi, consentement au mariage, il n'avait simulé celui-ci que parce qu'à se conduire autrement, « il eust perdu toutes ses pensions nécessaires pour le soutien de son estat ».

Un mois était accordé aux parties, pour faire leur enquête, recueillir des témoignages, sans préjudice de la visite déjà ordonnée.

Parmi les témoins récusés par la défense et dont la déposition fut, néanmoins, recueillie, nous relevons deux médecins : Jean de Bourges, docteur en médecine de Paris, et Salomon de Bombelles, « chevalier de la chevalerie armée, docteur ès arts et en médecine, médecin du roi ».

C'est en latin que s'exprimèrent Jean Burgensis et Salomon de Bombelles ; c'est en latin que nous reproduirons l'essentiel de leurs déclarations.

« Vénérable et sage homme, maître Jean Burgensis », âgé de cinquante-cinq ans environ, témoin du côté du roi, déposa : que ladite Jeanne était bossue (*gibbosa*), ainsi qu'il était facile de le constater à la simple vue. Le reste ne peut s'énoncer que dans la langue qui brave l'honnêteté (mais la traduction est des plus aisées) :

« Quod circà membra naturalia, non vidit eam, nudam ; sed audivit dici ab ipso regi moderno, tunc Duce Aurelia-

nersi, quod multum laborabat ad cognoscendam eam, et quod non spergebat in agro naturæ, sed, post laborem et magnam agitationem, spergebat semen inter copas, ut ipse rex credebat. »

« Noble homme, monseigneur » Salomon de Bombelles, âgé de 47 ans environ, à son tour, s'exprima en ces termes :

« Je connais, dit-il, le roi Louis depuis sa plus tendre enfance ; mon père était le médecin du duc et de la duchesse d'Orléans ; et moi-même, une fois sorti des écoles, je fus mis auprès du jeune prince. J'ai connu Madame Jeanne dès l'époque de son mariage. De plusieurs personnes notables de la cour de notre roi, j'ai appris que ce n'avait été que par des menaces, et poussés par la crainte, que le duc et la duchesse d'Orléans avaient consenti au mariage de leur fils avec la princesse Jeanne. Un jour, notre roi étant à la Tour de Bourges, Ma Dame Jeanne vint le voir et resta plusieurs jours avec lui. C'est alors que les archers, s'apercevant que le roi maigrissait d'une manière insolite, en firent la remarque, à lui, Salomon de Bombelles, insinuant que le roi « *nimio utebatur cohitu cum dictâ dominâ Joannâ...* » Le lendemain, causant familièrement, et en particulier avec le roi, je lui répétai les paroles des archers. Ce à quoi mon dit seigneur répondit :

« — Je foye le grand diable oncques à ma vie, je ne la chevauché naturellement comme une autre femme !
Quando solo cum eâ cohire, invenio quandam tortuositatem in orificio vulvæ, adeoquod mea virga non potest

ingredi, sed, caleficiendo me, emitto semen intra seu supra crura ipsius dominæ Joannæ...

Signé : S. BOMBELLIS.

La duchesse d'Orléans, la mère de Louis XII, qui avait touché sa brue nue, assura qu'elle avait trouvé *vas naturale, arctum cum retractione ex uno latere, et uno osse impediante*.

Chereau (1), auquel nous empruntons les dépositions qu'on vient de lire, opine avec beaucoup de vraisemblance qu'« il y avait là un bassin et un arc pubien déformés par le rachitisme ».

Nous passons sur les autres témoignages, émanant de personnes attachées, toutes ou presque toutes, au service du roi, ou à celui de Mme Jeanne, qu'elles « perdirent de honte par leurs révélations », « dérobées dans la chambre conjugale (2) ». On comptait, parmi ces témoins, des seigneurs, des gens d'église, des valets, des nobles dames, des suivantes, dont les dépositions, « suspectes ou insignifiantes », ne servirent qu'à intéresser l'opinion publique en faveur de la *grande délaissée*, et à la rendre plus sympathique.

La procédure terminée, il fut reconnu qu'« il n'y avait aucun mariage valable entre Louis XII et Jeanne de France ». La sentence définitive des juges,

(1) *Union médicale*, 2 septembre 1873.

(2) P. LACROIX, *le Seizième Siècle*, t. I.

rendue le mercredi précédent, n'eut lieu que le lundi suivant 17 décembre, dans l'église de Saint-Denis d'Amboise, le siège du procès ayant été transféré dans cette ville, à cause de la peste qui sévissait à Tours.

Avant que le jugement fût rendu, on connaissait d'avance quelle serait l'issue du procès ; aussi lorsque prélats et théologiens passaient dans les rues, pour se rendre à l'audience, le peuple murmurait et l'on entendait sur leur passage, des gens désignant tel ou tel juge : « Voici Caïphe, voilà Hérode, voilà Pilate qui vont juger contre la sainte Dame (à présent) qu'elle n'est plus reine de France ! »

La foule était grande dans l'église où siégeaient, avec les commissaires du pape, le procureur du roi, assisté du président des enquêtes du Parlement de Paris, d'un conseiller royal, et du procureur de la défenderesse, assistée de ses avocats.

Voici que tout à coup, tandis qu'on lisait le jugement, une « grosse et épaisse nuée » enveloppait Amboise, « comme un tourbillon de tempête », et à la clarté du jour succéda « l'obscurité, triste et affreuse, d'une sombre nuit ». Il fallut allumer des torches, afin de pouvoir poursuivre la lecture de l'arrêt, faite par les greffiers.

Jeanne l'entendit sans défaillir. Dès ce moment, elle se regardait comme l'épouse de Jésus-Christ. Un peu plus tard, elle se retirait à Bourges, où elle fonda l'ordre de l'Annonciade.

La « bonne duchesse » se consacra désormais au soin des pauvres et des malades. Elle avait organisé au château une pharmacie, placée sous la direction d'un ancien chirurgien de son père, qu'elle avait attaché, comme chanoine, à sa Sainte-Chapelle. Elle se consacrait, de préférence, à la visite des pauvres femmes, rongées aux jambes par des ulcères, comme si elle se sentait d'autant plus attirée, que les plaies étaient plus affreuses et plus repoussantes. On la nommait déjà *Bienheureuse* de son vivant, et sans les circonstances, elle serait aujourd'hui canonisée.

Chaque année, le 4 février, anniversaire du jour de sa mort, un peuple nombreux se presse dans les églises de Bourges, pour fêter le souvenir de Jeanne de France, rendant ainsi hommage à une des patronnes de la cité.

LE JOURNAL DES COUCHES DE LUCRÈCE BORGIA

Pour qui cherche, dans les fluctuations de santé des grands de la terre, la raison de bien des événements, dont les rapports secrets échappent à l'historien, il n'est source plus précieuse d'informations que les archives d'État. Guidé par cette inspiration, un de nos plus laborieux érudits et chercheurs découvrait naguère, dans les archives de l'État de Modène, une série de documents, dont l'ensemble pourrait constituer ce que nous appellerions le *Journal des couches de Lucrèce Borgia*.

Nous avons déjà le *Journal de la santé du Roi*, rédigé par les archiatres, ou premiers médecins, de Louis XIV. Le précepteur et médecin de Louis XIII, Jean Héroard, a tenu le registre journalier des moindres indispositions de son pupille. Le Journal des médecins de Lucrèce Borgia, bien que moins connu, ne nous en apporte pas moins des renseigne-

ments précieux sur la thérapeutique en usage pendant la Renaissance, à une époque où l'enseignement des Universités italiennes était si prisé, que des étudiants y accouraient de toutes les parties du monde, afin de perfectionner leurs études.

Une des célébrités médicales les plus en renom de ce temps, riche en illustrations de ce genre, Ludovic Carri, médecin particulier du duc Hercule de Ferrare, qui lui accordait sa confiance depuis qu'il avait sauvé sa fille Béatrix, atteinte d'une fièvre pernicieuse, pendant sa grossesse, fut chargé, par son maître, de donner ses soins à la belle-fille de ce dernier, la fameuse Lucrèce Borgia, mariée depuis peu à son fils, Alphonse de Ferrare.

Bien qu'agée d'à peine 21 ans, Lucrèce, avant de devenir l'épouse du duc de Ferrare, avait été deux fois fiancée régulièrement ; elle avait été deux fois mariée, et elle était devenue deux fois veuve, dans des circonstances où le crime avait eu sa part. Les bruits les plus fâcheux couraient sur elle et sur la cour pontificale, et à la cour de Ferrare on n'ignorait rien de ces orgies scandaleuses, dont l'écho est parvenu jusqu'à la postérité. Mais ce n'est pas ici le lieu d'évoquer au tribunal de l'Histoire le procès des Borgia ; tenons-nous à notre sujet, et parlons seulement du seul membre de cette famille qui nous intéresse présentement, et de ses rapports avec les représentants de la docte Faculté.

Une des distractions favorites du pape Alexandre VI



LUCRÈCE BORGIA

était de voir danser de belles femmes. Les jours où Lucrèce et ses dames se livraient à ce divertissement, on invitait les ambassadeurs de Ferrare à y assister, afin qu'ils pussent rendre compte à leur maître de la grâce avec laquelle la future duchesse exécutait des entrechats. « Au moins, lui dit le pontife, un soir de belle humeur, ne pourrez-vous dire à votre Seigneur, après avoir vu danser ma fille, qu'elle est boiteuse ? » Quelques jours après, ces mêmes délégués mandaient à Ferrare :

Cette illustre Dame (Lucrèce) continue d'être encore un peu souffrante (elle avait trop dansé, probablement), et de se sentir très fatiguée ; malgré cela, elle ne prend aucun remède, n'a pas cessé de s'occuper des affaires et donne audience comme de coutume. Nous croyons pourtant que cette indisposition est sérieuse, car Sa Seigneurie s'en préoccupe. Le repos qu'elle goûtera pendant le temps que Sa Sainteté sera absente lui fera du bien, car jusqu'à présent toutes les fois que Sa Seigneurie vient chez le Pape, la nuit se passe en danses et en jeux, qui durent jusqu'à deux ou trois heures, et cela lui fait beaucoup de mal (1).

Enfin, les cérémonies du mariage eurent lieu et se déroulèrent avec le faste accoutumé.

(1) Dépêche du 25 septembre (1501); cf. *Lucrèce Borgia d'après les documents originaux*, par Ferdinand GREGOROVICUS, traduit de l'allemand, par Paul REGNAUD, t. I, 1876.

Les premiers temps de cette union se passèrent sans incident notable, jusqu'en juillet 1502. Six mois après son mariage, Lucrece était prise d'une assez grave indisposition, pour laquelle on fit appel aux lumières du célèbre Carri. Celui-ci accourut au chevet de la patiente, et après l'avoir examinée, il rédigeait le bulletin suivant :

12 juillet, heure 21. — Par la bonté et la grâce de Dieu, hier, il s'est produit une grande amélioration dans l'état de santé de l'Illustrissime Madame Lucrece Borgia, bien qu'elle ait eu, de 18 à 24 heures environ, une grande fièvre et assez d'agitation, avec une chaleur tenace et intense ; mais, à la suite d'un vomissement d'environ une demi-livre de bile, elle s'est sentie subitement soulagée. Elle a passé une nuit assez tranquille, et aujourd'hui elle n'a ressenti qu'un léger accès de fièvre, sans suite, et dont il ne faut pas tenir compte. Aussi, espérons-nous que les choses iront toujours s'améliorant et que, si la grâce de Dieu nous le concède, Madame Lucrece sera bientôt délivrée. Que Votre Seigneurie se conserve en santé, et qu'Elle veuille bien faire part de cette bonne nouvelle à l'Illust. don Alphonse, à qui je n'écrirai pas, puisqu'il est auprès de Votre Seigneurie (1).

(1) Ce bulletin, ainsi que ceux qui vont suivre, sont extraits d'un savant travail de M. A. GAGNIÈRE, paru dans la *Nouvelle Revue* du 15 septembre 1888.

Le lendemain, les nouvelles étaient déjà moins rassurantes, et le médecin se montrait beaucoup moins optimiste que la veille :

Aujourd'hui, la fièvre est retournée à son paroxysme, à l'illustrissime Madame Lucrece, avec froid général et une chaleur insupportable, vomissement de bile et grand abattement : elle ne pouvait plus parler et paraissait comme assourdie. Nous supposons que c'est une espèce d'attaque d'hystérie, comme en ont bien souvent les femmes, surtout les femmes enceintes. En ce moment, 23 heures, le paroxysme semble aller en déclinant, et j'espère qu'elle passera une bonne nuit.

Le 14 et le 15, on constate une légère amélioration. L'auguste malade a transpiré abondamment et son médecin reprend espoir :

J'espère, écrit-il, qu'avec la grâce divine, nous touchons au port, tant pour l'enfant que pour la mère.

Ce pronostic est bientôt démenti par l'événement. Le 16, Lucrece a une recrudescence de fièvre et passe une nuit agitée.

La journée qui suit est plus mauvaise encore. La malade a un nouvel accès fébrile, suivi d'un vomissement de bile, mais n'est pas soulagée par cette évacuation. Elle se plaint d'oppression ; une sueur profuse amène une détente marquée. Carri en éprouve une satisfaction qu'il ne cherche pas à dissimuler et qui le rend presque jovial :

Nous espérons qu'elle passera une bonne nuit. L'illustre don Alphonse ne quitte presque pas le chevet de sa femme, et il la caresse très amoureusement, mais honnêtement.

Le 18 et le 19, la fièvre ayant reparu, on provoque une consultation à laquelle prennent part l'évêque de San Justa, Gasparo Torella, médecin et conseiller du duc de Romagne, accompagné de trois de ses collègues, dont Nicolas Nasino, spécialement envoyé par le duc de Ferrare. A ces dignitaires de la science médicale, devait se joindre le premier médecin du Pape, qui était, en même temps que médecin, évêque de Venosa.

« Chose rare, et par la grâce divine », écrit, non sans une pointe d'ironie, Ludovic Carri au duc de Ferrare, les médecins se trouvèrent d'accord pour reconnaître la parfaite exactitude du diagnostic de leur confrère et l'excellence du traitement qu'il avait institué. Carri était, d'ailleurs, un praticien prudent et avisé, qui passait pour ne pas droguer ses malades à l'excès, s'en tenant le plus souvent à des pratiques d'hygiène. Ainsi, avait-il l'habitude de faire boire à sa malade beaucoup d'eau froide *bouillie*, l'eau prise en quantité devant éteindre la chaleur du corps, comme elle éteignait celle du feu. L'eau pure et la diète n'ont-elles pas été longtemps en faveur, et n'est-ce pas une des gloires de l'École de Montpellier, le célèbre Dumoulin, qui avait coutume de dire qu'il laissait, en mourant, deux grands mé-

decins : la diète et l'eau pure ? Quoi qu'il en soit, le traitement de Carri s'était montré des plus efficaces, puisque les fonctions naturelles avaient repris leur cours régulier, l'appétit était redevenu normal, de même que le sommeil. La convalescente avait demandé son jeu de cartes, indice manifeste d'amélioration.

On escomptait une guérison prochaine lorsque, à la suite d'une visite inopinée de son frère, le redouté César, Lucrèce fut prise d'un accès de fièvre beaucoup plus fort que les précédents, et qui s'accompagna d'un flux dysentérique et de vomissements qui alarmèrent fort son médecin. Ce ne fut, heureusement, qu'une alerte, à la vérité assez chaude, et qui n'eut pas de suites graves.

Le 8 août, le *flux* avait disparu, mais les malaises gastriques persistaient. Carri laissa entendre que Lucrèce soupait trop copieusement, et cela en dépit de ses fréquentes remontrances. Comme tous les Borgia, elle était douée d'un appétit terrible et elle ne voulait pas se corriger de son vice.

Un paroxysme de fièvre est noté le 10, celle-ci est un peu moins forte le lendemain, mais « les fonctions naturelles se font difficilement ».

Le 14, tout danger semble écarté. Carri annonce qu'il cessera désormais l'envoi des bulletins ; le surlendemain, il tombait lui-même gravement malade, et sur l'ordre du duc de Ferrare, était remplacé par François Castelli, attaché depuis de longues années

à la cour ducale, et dont le prince Alphonse estimait la science depuis qu'il l'avait guéri d'une urticaire invétérée,

J'espère, écrit-il, que les choses seront sans complication; mais je ne crois pas qu'elle puisse être délivrée de la fièvre avant l'accouchement...

Castelli reprend donc la rédaction des bulletins de santé qu'il adresse journallement au duc de Ferrare, tandis que l'évêque de Venosa envoyait les siens au père de Lucrece, le pape Alexandre VI.

Castelli juge tout de suite que la grossesse de la Duchesse suffit à expliquer les symptômes qu'il observe.

Cela n'empêche que Lucrece ne se rétablisse pas; chaque jour se déclarent des accès de fièvre, qui augmentent de fréquence et d'intensité. « C'est un reste de bile qu'on ne peut faire évacuer, explique le médecin traitant, parce que la malade n'est pas seulement enceinte, mais aussi qu'elle est femme. » Sans doute entendait-il par là, que la princesse était capricieuse, comme la plupart des femmes, et qu'elle ne se montrait pas toujours docile à ses conseils. L'évêque de Venosa était, au contraire, d'avis que la rechute était due à une affection de nature hystérique, « qui rendait Madame toute mélancolique ». Ainsi que l'observe le commentateur, on l'eût été à moins après deux mois de maladie!...

Le dénouement qu'on pouvait prévoir approchait :

le 5 septembre, Lucreèce accouchait d'une fille morte, d'environ huit mois.

Le matin, elle avait ressenti de légères douleurs ; à midi, elles redoublèrent, devinrent très violentes et ne cessèrent que lorsque la poche des eaux se rompit. Sa Seigneurie don Alphonse a promis solennellement à Madame qu'il ne se passerait pas quatre mois avant qu'il la consolât avec un garçon... En vérité, Madame a couru un grand danger.

Le 6, Castelli donnait de nouveaux détails sur la fausse couche, qui avait mis l'entourage de la jeune duchesse en émoi, bien légitime au surplus. L'accouchement s'était terminé vers 6 heures. Aussitôt après, « pour rendre des forces à l'infortunée Madame », on lui faisait « prendre à intervalles, durant toute la nuit, des consommés aux jaunes d'œufs, ce qui la restaura beaucoup ».

Au matin, l'accouchée pouvait manger très légèrement, mais elle est tellement brisée et faible, qu'elle s'est abandonnée au sommeil.

La grande préoccupation de Madame est que sa fille soit bien allaitée, qu'on lui donne une bonne nourrice, en attendant qu'elle puisse elle-même en choisir une.

Lucreèce demande si son enfant « est belle et bien conformée » ; le médecin lui répond « qu'elle tient encore un œil ouvert et l'autre fermé ». Et c'est ainsi que, pour occuper ailleurs les pensées de la

malade, l'Esculape faisait quelques plaisanteries, qui distrayaient un moment la maman de son obsession.

On avait présenté à la parturiente un certain nombre de femmes de la campagne, qui s'offraient comme nourrices ; elle, n'arrivait pas à fixer son choix.

Madame se montre une mère si aimante qu'elle ressentira une douleur affreuse à l'annonce que sa fille est morte. Le prince Alphonse, le jour de l'accouchement, a fait l'office de médecin-accoucheur, d'infirmier et de maître d'hôtel ; il pressait les cuisiniers, nous accablait de questions, il donnait enfin du courage à la sage-femme. Nous continuerons l'impossible pour rendre à Madame sa santé.

L'inquiétude du médecin perçue à travers cette phrase ; c'est que la situation de l'accouchée était tenue comme presque désespérée. Le bulletin du 7 en témoigne très explicitement :

Toute cette nuit (du 6 au 7), la duchesse a eu la fièvre avec grande agitation et elle a failli être suffoquée par des accès d'un catarrhe très violent qui, deux fois, ont mis en péril la vie de Madame. On ne manque pas de lui donner tous les remèdes qui peuvent la soulager. Mais, désormais, tout est entre les mains de la Providence.

Le frère de Lucrèce, César Borgia, prévenu de la gravité de la situation, était accouru à Ferrare à



ALPHONSE DE FERRARE

bride abattue ; mais, se souvenant des suites funestes de sa première visite, il s'abstint de pénétrer dans la chambre avant qu'on eût préparé sa sœur à le recevoir. Une saignée au pied ayant été reconnue nécessaire, il fut procédé à cette opération, pendant laquelle César tenait la jambe de la patiente. Celle-ci se trouva beaucoup mieux après l'émission sanguine et César put tenir compagnie à sa sœur pendant plus de deux heures, « en lui contant des histoires qui amusaient et faisaient rire l'accouchée aux éclats ».

Les jours suivants, l'état de Madame s'aggrave sensiblement : on la dit déjà morte dans le public ; bientôt il y a une accalmie et, vers le 15, une amélioration se déclare.

Le 28, Castelli mandait au duc que « l'eau venait à la bouche de Madame », en pensant aux mets succulents qu'elle allait pouvoir manger ; son plus grand plaisir était de parler toute la journée de bonne chère ; on lui avait offert un perdreau, qu'elle avait dévoré à belles dents ; elle dit qu'elle en mangerait volontiers d'autres, mais le fournisseur du palais, tenu aux économies, ne l'entendait pas de la même oreille.

Deo gracias, pouvait enfin s'écrier le médecin ; la fièvre nous a laissé, et je me réjouis aussi pour moi d'être débarrassé de la cure d'une femme !

Le 5 octobre, Castelli annonçait que Madame

était complètement guérie et qu'elle n'éprouvait d'autre symptôme qu'une faim canine, qu'elle avait peine à satisfaire.

Elle se disposait à partir pour faire ses dévotions à N.-D. de Lorette, accompagnée de ses deux médecins, Castelli et l'évêque de Venosa. Le voyage se passa sans encombre, sauf que la princesse continuait à manger sans retenue, malgré les avis de ses médecins, qui la chapitraient en vain. Elle leur causa un bien autre souci en parlant, malgré leur interdiction, au devant de son mari, qui revenait d'accomplir son vœu à Lorette.

Le duc de Ferrare, apprenant l'escapade de sa belle-fille, en fit un vil reproche à Castelli qui, sans avoir égard à la qualité de son correspondant, lui riposta aigrement :

Qu'il plaise à Votre Seigneurie de se réjouir de mes infirmités et de mes fatigues durant ce voyage, cela n'a rien de nouveau pour moi. Misérables, en vérité, sont les conditions de notre art ; non seulement on ne tient pas compte de nos peines et de nos fatigues, mais *quod pejus est, non est malum quod non faciat medicus* (ce qui est pire, c'est qu'il n'est mal que ne fasse le médecin). Et lorsque, parfois, grâce à l'habileté du médecin, la malade obtient sa guérison, on l'attribue aux prières des moines et des nonnes, et quelquefois aux miracles...

Il était fait allusion, dans cette dernière phrase, au bruit qu'on avait répandu que la guérison était

due à l'intercession de la Sainte du Monastère de Ferrare, et non aux soins médicaux. C'eût été, pourtant, rendre simplement justice aux docteurs qui avaient tiré d'affaire la princesse, que de reconnaître qu'ils avaient fait en conscience leur métier professionnel.

Lucrèce Borgia attendit six ans la promesse que lui avait faite son mari de la rendre mère d'un garçon : le 4 avril 1508, elle mettait au monde un fils, qui fut prénommé Hercule ; en 1509, elle accouchait d'un second fils, qui devint le cardinal Hippolyte d'Este.

Au mois d'avril 1514, naissait un troisième fils, Alexandre, qui succombait deux ans plus tard ; le 4 juillet 1515, Lucrèce donnait naissance à une fille, Léonora, suivie, le 15 novembre 1516, d'un autre fils, décédé sans postérité.

Trois ans plus tard (1519), Lucrèce accouchait de nouveau d'un enfant mort-né, après deux mois d'intolérables souffrances. On possède la lettre qu'elle écrivit, peu de temps avant sa mort, au pape Léon X, dont elle implorait, avant de mourir, la bénédiction. Elle est conçue en termes des plus touchants. La Madeleine repentie sentait qu'elle avait tant de choses à se faire pardonner ! Voici le texte de cette supplique :

Santissimo Padre e Beatissimo Signor mio,

Avec la plus grande humilité de cœur, je baise les sa-

crés pieds de Votre Béatitude et, humblement, je me recommande à sa Sainte Grâce.

Après une grossesse difficile, durant laquelle j'ai souffert plus de deux mois, j'ai accouché, comme il a plu à Dieu, le 14 de ce mois, d'une fille morte, et j'espérais qu'avec la délivrance je serais soulagée de mon mal. Mais il est arrivé le contraire, je dois obéir à la loi de la nature. J'ai conscience de la fin de ma vie, ce don que j'avais reçu du Créateur très clément ; je sais qu'avant quelques heures, après avoir reçu tous les saints sacrements, je quitterai ce monde. En cet état, comme chrétienne, et bien que pécheresse, j'ai voulu supplier Votre Béatitude de me donner quelque preuve exceptionnelle de sa bonté en envoyant à mon âme sa sainte bénédiction. De cela, je la supplie dévotement. Et, à sa sainte grâce, je recommande mon mari, mes enfants, tous serviteurs de Votre Béatitude.

LU CREZIA D'ESTE.

A Ferrare, le 22 juin 1519, à la 24^e heure.

Elle mourut deux jours après, entourée de son mari et de toute la famille d'Este. Elle était âgée de 39 ans, mais elle paraissait encore, grâce aux soins qu'elle avait toujours pris de sa personne, une toute jeune femme.

En expiation de ses fautes passées, elle portait sur elle un cilice depuis dix ans et, dans les deux dernières années de son existence, elle se confessait tous les jours et communiait trois ou quatre fois chaque mois.

La dépouille mortelle de Lucrèce Borgia fut transportée, en grande pompe, au monastère du *Corpo di Cristo*, le St-Denis de la maison d'Este, mais on y chercherait vainement aujourd'hui le tombeau qui l'a enfermée, ainsi que celui du duc Alphonse d'Este, son époux.

Là, comme en tant d'autres lieux, les hommes ont aidé à l'œuvre destructive du temps.

UNE « SORCIÈRE » AMIE DE LA REINE

Ce que fut l'enfance de Marie de Médicis, nous le savons grâce à un de ses meilleurs biographes (1). Cette princesse de Toscane était à peine âgée de cinq ans, lorsqu'elle perdit sa mère ; deux mois après cette perte, elle avait le chagrin de voir son père épouser la trop fameuse Bianca Capello. Puis elle perdait successivement un frère et une sœur ; tandis qu'une autre de ses sœurs se mariait avec le duc de Mantoue. Elle restait seule, à onze ans, au palais Pitti, « dans ce grand palais où l'étiquette la condamnait à demeurer enfermée le plus possible. n'ayant plus personne des siens qui l'aimât, qui pût l'élever et en qui elle eût confiance ».

C'est alors que, pour la distraire et chasser les

(1) On est particulièrement renseigné sur la vie intime de cette reine de France, par l'excellent ouvrage que lui a consacré M. Louis BATIFFOL (Paris, C. Lévy), et qui nous a servi de guide précieux dans notre étude.

noires pensées qui assaillaient son esprit, on lui donna une compagne de jeux, une fillette de huit ans, « maigre, brune, petite, nerveuse..., d'un esprit endiablé, d'une gaieté entraînante », dont elle fera plus tard sa dame d'atour, mieux encore sa confidente, et qui se nommait Léonora Dori, et ensuite Galigai.

La mère de Léonora s'appelait, en effet, Catherine de Dori ; quant à son père, on suppose que ce fut un gentilhomme florentin ; d'autres ont dit un charpentier ou un menuisier, qui ne l'avait pas reconnue. Quoi qu'il en soit de ses origines, elle sympathisa très vite avec sa maîtresse ; elle s'efforçait, par tous les moyens, de lui plaire et de l'amuser, ce qui ne lui coûtait guère, car elle était, au dire d'un de ses compatriotes, « d'une humeur plaisante et bouffonesque ».

La princesse Marie se prit d'une vive affection pour sa petite compagne ; et ce fut l'origine de la faveur qu'elle lui témoigna jusqu'à la mort.

Lorsque la petite-fille du grand-duc de Toscane fut en âge de se marier, on lui présenta plusieurs partis, mais Léonora réussit à lui persuader qu'elle ne devait accepter pour mari qu'un prince français. Cette idée s'était ancrée dans la tête de la jeune princesse, surtout du jour où elle avait rendu visite à certaine religieuse de Sienne, où elle avait fondé un monastère de capucines, et qui lui avait prédit qu'elle serait reine de France !

Léonora, qui aspirait déjà au rôle qu'elle se pro-



FRANÇOIS DE MÉDICIS

(d'après une cire peinte de Benvenuto Cellini).

posait de jouer, n'eut pas de mal à convaincre sa maîtresse que la couronne qu'on lui promettait était la seule qu'elle dût ambitionner ; ses insinuations s'accordaient, d'ailleurs, avec les propres désirs de la future reine.

Le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV fut arrêté à la fin de décembre 1599. Le contrat ne fut signé que le 25 avril ; la cérémonie eut lieu le 5 octobre.

Marie était alors une belle jeune fille, exubérante de santé. Quelqu'un, qui la vit en ce moment, la déclare « grasse et en bon point... , elle a l'œil fort beau et le teint aussi, mais un peu grossier ; au reste, sans fard, poudre, ni autre vilainie ». Elle ne brillait point par l'intelligence, mais elle était gaie et aimait à rire et plaisanter : c'est pour cela qu'elle s'était si bien entendue avec son amie d'enfance, Léonora Galigai, qui l'avait accompagnée en France et lui était devenue indispensable. Elle avait prétexté, pour l'emmener avec elle, que, seule de toutes ses femmes, elle savait la coiffer ; la vérité, c'est que Marie de Médicis qui, souvent, se coiffait elle-même, « haut à l'italienne », ne cessait de causer pendant qu'on démêlait ses longs cheveux, en les hui-lant « d'huile de fleur d'oranger d'Espagne, pour y arrêter la poudre ».

Léonora avait surtout la charge de la garde-robe de la reine ; elle recevait 12.000 livres par an, « pour employer à l'achat et paiement des étoffes,

robes, linge et autres hardes nécessaires ». Cette somme, avons-nous besoin de le dire, était largement dépassée. Notons, en passant, que Marie adorait les parfums ; on peut dire que c'était pour elle nécessité autant qu'agrément, car nul n'ignore que Henri IV exhalait de sa personne une odeur assez répugnante, qui faisait dire à une de ses favorites, la belle marquise de Verneuil, que son royal amant « puait comme charogne ». Pour cette raison, ou pour satisfaire simplement son goût, la reine Marie avait ses coffres remplis d'essences et de sachets ; et des parfumeurs à ses gages se livraient à des distillations savantes, dans un local que leur avait concédé Léonora Galigai, dans son hôtel de la rue de Tournon. Marie de Médicis y venait parfois, s'amusant à mettre la main aux alambics, ou suivant d'un œil intéressé les expériences poursuivies devant elle. La reine était, le plus souvent, accompagnée, dans ses visites hors du palais, par sa fidèle dame d'atour, à qui ses fonctions conféraient la faculté d'approcher à toute heure de Sa Majesté.

Depuis dix-sept ans qu'elle n'avait pas quitté Marie de Médicis, celle qui avait d'abord rempli la fonction subalterne de « camariera », au milieu des « demoiselles italiennes » de la reine, avait fait du chemin. Elle était devenue la confidente, l'amie la plus intime de la princesse, qui n'avait aucun secret pour elle. On la disait, d'ailleurs, très intelligente et « d'entendement subtil » ; et, tout en étant de bon

conseil, elle savait ménager ses intérêts et veiller à sa fortune.

Tous les jours, conte son historiographe, elle descendait voir Marie de Médicis, aux heures où elle savait la trouver seule, le plus souvent tard, le soir au moment du coucher. Elles causaient entre elles du sujet qui nécessitait les entrevues régulières de la souveraine et de la dame d'atour : de toilettes, principalement, de tout et de chacun, mais aussi d'affaires et de choses d'État. Plus tard, quand la maladie retint Léonora dans ses appartements, la reine montait jusque chez sa dame d'atour et lui tenait compagnie.

Dans l'intervalle, celle-ci s'était mariée, et comme son mari n'avait pas le droit de coucher au Louvre, Léonora s'était fait octroyer par la reine une modeste habitation, voisine du palais, et où les deux époux pouvaient se rencontrer.

On s'est souvent étonné de l'empire qu'avait su prendre Léonora Galigai sur sa maîtresse, et on a prêté à la première ce propos : « J'ai eu (sur elle) le pouvoir qu'a une habile femme sur une balourde ! » Ce mot n'aurait, paraît-il, été jamais prononcé par celle à qui on le prête. Léonora, interrogée par ses juges, aurait, en réalité, répondu : « J'ai eu l'honneur d'être aimée de la reine, pour l'avoir suivie dès sa jeunesse ; j'ai acquis sa bienveillance en la bien servant comme j'ai fait, en me rendant très diligente à la suivre et faire ce qui estoit de sa volonté. »

Léonora ne se vantait pas, lorsqu'elle répétait, en présence du médecin Alvarez, que « personne n'avait tant de pouvoir sur ladite dame reine qu'elle ». Il était bien vrai qu'elle en obtenait tout ce qu'elle voulait et quiconque sollicitait une faveur recourait à son entremise.

Distribution de charges ou octroi de pensions, places et faveurs, Léonora avait mission de la reine de les attribuer ; et si quelque ministre ou personnage de haut rang s'avisait de faire entendre une protestation contre cette faveur excessive, sa disgrâce ne se faisait pas attendre : il était aussitôt remplacé par une créature de la Galigai. « Pour les officiers soit de la maison du roi, de la reine, de Messieurs les enfants de France, soit même de judicature et autres relevés, nul n'estoit pourvu qu'il ne payât tribut à la Galigai. » Léonora sut élever le pot-de-vin à la hauteur d'une institution. Michelet a pu dire d'elle très justement : « Elle ne visait qu'à l'argent ! »

Il semblerait que cette femme d'affaires, qui thésaurisait sans répit, cette dame d'atour qui jouissait d'une influence que nul ne lui contestait, comblée de biens et de faveurs, n'eût plus rien à souhaiter. Il était, pourtant, une chose qui lui manquait, une chose qui ne peut ni s'acquérir, ni se donner : la santé. Si Léonora restait des journées entières dans sa chambre, c'est que le mal la retenait dans son lit, où elle gémissait et se contorsionnait, en proie à un



BIANCA CAPELLO, GRANDE DUCHESSE DE TOSCAVE



de ces accès qui, fréquemment, la saisissaient. Léonora Galigai était hystérique et il n'est possible de se méprendre sur la nature de sa maladie, quand nous en sont dévoilés les symptômes. Ses serviteurs déclarent l'avoir trouvée « assise sur une chaise, toute courbée à la renverse, tellement malade qu'elle ne pouvait parler » ; elle expliquait qu'une *boule* « la travaillait de telle façon que *le mal montait à la gorge pour l'étrangler* ». Parfois, elle était prise de « frénésies », et c'est pourquoi elle évitait de se montrer en public, de peur d'être vue dans cette attitude ; parfois, elle se plaignait de sa gorge, disant qu'elle était enflée et « en danger de s'hydropiser » ; d'autres fois, elle était « d'humeur fâcheuse et mélancolique », recherchant la solitude, fuyant la société. « Toujours en fièvre », elle parlait de maux qu'elle éprouvait à la tête, à l'estomac ou aux jambes.

Pendant quelque temps, elle passa pour folle ; une de ses femmes conta l'avoir vue, une nuit, « aller toute nue par sa chambre, portant de petites chandelles allumées ».

Chacune de ses couches fut suivie d'une aggravation de sa maladie. A plusieurs reprises, on la crut moribonde ; on la voyait reparaitre le lendemain, les traits un peu fatigués, mais reprenant son train de vie normal.

La Faculté y perdait son latin. On conseilla à la malade le lait de femme pris à la source, si l'on

peut dire : « deux femmes nourrices lui donnèrent à téter », puis on la mit au lait de chèvre, sans davantage la soulager.

Désespérant de la science officielle, Léonora recourut à deux juifs portugais, dont on lui avait vanté l'habileté : Montalto et Alvarez. Celui-ci reçut le titre de médecin ordinaire de la reine et fut spécialement chargé de soigner sa dame de compagnie. Alvarez n'eut aucun succès auprès de sa cliente et dut céder la place à son collègue Montalto, qui sut tout de suite gagner sa confiance. Grâce à un traitement où l'hygiène tenait la plus grande part et qui consistait dans la diète, l'éloignement du mari pendant quarante jours, et « quelques médecines ordinaires », l'état de Léonora fut sensiblement amélioré. Malheureusement, Montalto vint à mourir et voilà derechef la malade désespérée. On fit de nouveau appel aux docteurs-régents de l'École de Paris, qui déclarèrent que la dame était seulement atteinte d'une fièvre quarte ; ils lui prescrivirent un traitement approprié, sans résultat, d'ailleurs, puisqu'elle fit venir de Normandie un empirique, un maréchal-ferrant, qui échoua comme tous ses prédécesseurs.

Pour masquer son échec, ce dernier déclara que la malade était ensorcelée et que c'était pour cette raison qu'il ne la pouvait guérir, alors qu'il en avait guéri tant d'autres ! C'est alors qu'on eut recours aux reliques des saints et aux prières : on fit venir

à Paris la sainte de Sienne, qui avait prédit jadis à Marie de Médicis qu'elle serait reine de France; on fit dire des messes et des neuvaines : rien n'y fit.

Ne sachant plus à quels saints se vouer, on s'avisa de faire venir, de Nancy, deux religieux Ambrosiens, qui passaient pour avoir « désensorcelé » le cardinal de Lorraine. Pendant deux mois, ils pratiquèrent des incantations bizarres. Après avoir fait sortir tous les hommes de la maison, et n'y laissant qu'une femme ou deux, ils entraient dans le jardin, « tenant en leurs mains un réchaud ou encensoir, dans lequel y avait du feu et de l'encens, ou autre chose qui rendoit une grosse fumée »; ils mettaient le réchaud par terre, bénissaient celle-ci en plusieurs endroits, en se tenant debout : sans doute purifiaient-ils l'atmosphère, pour en chasser les diabolotins, invisibles, mais présents.

Afin que le Malin ne put s'introduire dans les aliments qu'on servait à « l'ensorcelée », les Ambrosiens assistaient à ses repas, surveillant tout ce que la dame absorbait, l'obligeant à ne manger que « des morceaux de creste de coq et rognons de bélier », et de ne toucher à aucune viande « que préalablement sur icelle n'est esté jectée de l'eau béniste ». Ils « bénissaient toutes les viandes, comme consommez et aultres petites choses pour les malades, et faisoient une croix pour bénédiction sur le plat qu'on portoit, et de peur que les chiens ne mangeassent les

restes des viandes, parce qu'elles estoient bénistes, les jetoient dans le feu (1) ».

Mais ce n'est pas tout, et ce qui nous reste à dire appartient au domaine du fantastique et fait évoquer les messes noires qui devaient déshonorer le grand Règne.

Les Ambrosiens, s'étant joints à d'autres religieux, demandèrent au curé de Saint-Sulpice, et obtinrent sans peine la permission de pénétrer dans cette église à toute heure du jour et de la nuit, pour y venir faire leurs oraisons.

« Ils choisissoient les jours et les heures qu'on n'alloit pas en ladite église, comme sur les deux ou trois heures, parce que lors on ne disoit pas de vespres en ladite paroisse que les veilles de festes ; et fort secretement y alloient sur les sept heures du soir et y demeuroient deux ou trois heures. » Concini (le mari de la Galigai) était chargé d'écarter les indiscrets et de défendre l'entrée du sanctuaire à qui-conque se présenterait.

Cela n'empêcha point quelqu'un de s'y fauliler un jour et de distinguer une femme — c'était la Concini — « décoiffée, les cheveux pendant autour d'elle, deschevelée et à genoux devant le Saint-Sacrement et un des religieux assis à côté de l'autel, et l'autre des religieux qui parloit dans un livre... assez haut comme s'il eut exorcisé ». Léonora poussait des

(1) Déposition de témoins au procès de Léonora Galigai. (Cf. *le Maréchal d'Ancre et Léonora Galigai*, par Fernand HAYEM.)



Princesse dont le nom honora ta naissance
 Le ciel ayant ton cœur de ses graces vestu
 Augmente tellement le los de ta vertu
 Qu'on te desire voir bien tost Royne de France.

Thomas de Leu
 fecit.

MARIE DE MÉDICIS
 (gravé par Th. de Leu).

« cris bien haut », et il était dix heures du soir quand tout le monde sortit.

On rapporta au curé de Saint-Sulpice ce qu'on avait vu et entendu, mais il répondit qu'il ne pouvait refuser « audit Conchini, qui étoit son paroissien, l'ouverture de ladite porte, pour faire des prières pour sa dite femme qui était possédée et hors d'esprit ». Le prêtre en avait, au surplus, fait l'observation au Florentin, qui lui avait répliqué qu'il ne pouvait amener sa femme à l'église aux heures où le peuple s'y trouvait assemblé, parce qu'à la vue de beaucoup de personnes, sa « frénésie » redoublait, et que cela produirait scandale publiquement.

Afin de ne pas contrarier davantage le bon prêtre, les Concini résolurent de s'adresser aux Augustins, dont le couvent était situé à l'extrémité du Pont-Neuf, à l'angle du quai et de la rue Dauphine. Léonora pouvait s'y rendre en carrosse, la tête couverte pour ne pas être reconnue, et passait d'ailleurs si promptement qu'on n'avait pas le temps de la dévisager. Encadrée des religieux, et suivie de son confesseur, elle franchissait deux fois par jour la porte du cloître, vers six ou sept heures le matin, ou vers cinq ou six heures le soir. On livrait à Concini les clefs de toutes les portes, y compris celle du clocher. Afin de se garder des curieux, on fit faire une clôture de bois par un menuisier. Malgré toutes ces précautions, un des moines parvint à se glisser dans la chapelle, où il put assister à la scène bizarre

que voici : Léonora était couchée sur des coussins bas, liée avec des étoles ; elle poussait « des cris extraordinaires et estranges », et les religieux faisaient *chorus*. Elle était « si malade et débile que, ne pouvant tenir à genoux, elle s'appuyait tantôt d'un costé, tantôt de l'autre, sur des cossins (cousins) de la sacristie ». Il fut expliqué, plus tard, qu'il s'agissait d'exorcismes, et que ces rites singuliers n'avaient pour but que de chasser le diable.

De pareilles séances fatiguaient beaucoup la malheureuse Léonora, qui dut reprendre le lit. On dit de nombreuses messes, on fit, durant quinze jours, des services pour la santé de la malade ; on alla même jusqu'à esquisser une séance de magie blanche ! Mais les exorcistes échouèrent une fois de plus.

Une rémission survint au moment où on l'attendait le moins. La favorite retourna au Louvre et reprit ses fonctions auprès de la reine, la soignant quand elle était indisposée, l'assistant dans ses couches, et donnant naissance elle-même à un enfant, une fille, qui fut portée à baptiser à Saint-Sulpice le 20 mars 1608.

Les attaques s'espaçaient, la névrose tournait en monomanie. Léonora ne pouvait supporter qu'on la regardât ; elle voyait, dans tous ceux qui l'entouraient, des jeteurs de sort, et ce n'était pas tout à fait sans raison, car il se présentait sans cesse des astrologues, nécromans et magiciens, tous s'offrant à mettre un terme à ses maux.

I AMARESCIAI D'ANCO



LÉONORA GALIGAI, MARÉCHALE D'ANCRE

On vit, entre autres, chez les Concini, le fameux Cosme Ruggieri, celui-là même qui eut pendant un temps la faveur de Catherine de Médicis, et qui, depuis l'aventure tragique de La Mole et Coconas, à laquelle il s'était trouvé fâcheusement mêlé, pratiquait son art secrètement et vivait à l'écart. Ruggieri passait pour savoir « faire des images de cire », au moyen desquelles il rendait les femmes amoureuses ; et pour tuer les hommes, « en prononçant leurs noms et invoquant certains démons (1) ». Concini réserva une pièce dans son hôtel à Ruggieri, où celui-ci put, sans être dérangé, se livrer à ses expériences d'envoûtement.

Sur ces entrefaites, se produisit un incident, qui jette un singulier jour sur ce qui se passait à la Cour en l'année 1612. Vers la fin du mois de septembre, le nonce introduisit, auprès de la Reine et du chancelier, un Espagnol qui avait instamment demandé à être entendu sur des affaires d'importance. Cet étranger révéla que certaines personnes qu'il nomma, avaient projeté de rendre la Reine amoureuse, à l'aide d'un miroir, et qu'ils obtiendraient d'elle, par ce moyen, tout ce qu'ils voudraient : on est revenu, en ces dernières années, à ce mode de suggestion, mais n'est-il pas curieux de le trouver déjà en usage au XVII^e siècle ? La Reine-mère était-elle un « sujet » ? Toujours est-il que les

(1) *Mercurius français*, t. IV, 23 avril 1615.

Concini étaient parfaitement capables de recourir à un pareil procédé, pour conserver ou raffermir leur pouvoir. Quoi qu'il en soit, on arrêta, comme principal coupable, un certain Moisset, « homme de basse condition, partisan puissamment enrichi par la levée des gabelles (1) » ; comme complices ou comparses, un gentilhomme du Dauphiné et son fils, qui avait été page du Roi ; et un frère de Saint-Dominique. Arrêtés et interrogés, ils furent mis entre les mains du Parlement ; à leur tour, ils dénoncèrent un personnage considérable, le Grand Écuyer, M. de Bellegarde, qui, à les entendre, connaissait toute l'affaire : diversion habile, qui arrêta les poursuites, après qu'on eût transformé l'inculpation de sorcellerie en celle de faux monnayage.

On a publié, à ce sujet, une lettre du résident Florentin, Bartolini, qui fournit, à cet égard, quelques précisions :

Ce Moisset, écrit l'Italien, à la date du 26 octobre 1612, ce Moisset qui était en prison... sous l'imputation d'abord de sorcellerie et ensuite de faux monnayage, a été, il y a deux jours, par sentence du Parlement, absous et mis en liberté, et, de plus, ont été bannis du royaume ceux qui l'avaient accusé.... Deux causes peuvent expliquer le salut de cet homme : la première, c'est qu'il a continuellement obligé, au moyen de riches présents, les plus puissants ministres de cette Cour ;

(1) Berthold ZELLER, *la Minorité de Louis XIII*, 65 et s.



*Conchino de Conchinui Visconte de la Penne Marquis Dancré
Baron de Lisigni Marechal de France Gouverneur pour Sa
Majeste des Villes et Citadelles d'Amiens, Perone, Roye, et Montdidier.*

D. Montcornet sculpsit cum Privilegio Regis

CONCINI, MARÉCHAL D'ANGRE

la seconde, c'est qu'on a impliqué dans cette matière de sorcellerie M. le Grand, lequel, avec l'aide du duc de Guise et de ses prêcheurs, a voulu, non seulement se justifier lui-même, mais encore délivrer ledit Moisset, afin de montrer au monde qu'ils avaient été aussi fausement accusés l'un que l'autre, et que la Reine et ses conseillers s'étaient compromis avec une incroyable légèreté (1).

Les conseillers de la Reine, on devine desquels il s'agit, sans qu'ils soient nommément désignés. C'étaient, à n'en pas douter, les Concini, qui, après avoir occupé les plus hautes charges et exercé sur la Reine la plus déplorable influence, allaient apprendre à leurs dépens que la Roche tarpéienne est souvent voisine du Capitole, et qu'aux plus grandes faveurs peuvent succéder les pires infortunes.

C'est en 1617 que Léonora Galigai, maréchale d'Ancre, comparut devant ses juges, sous la prévention du crime de sorcellerie. Il lui fut reproché de s'être livrée à des pratiques de magie, d'avoir protégé les juifs et délivré ceux d'entre eux qui étaient en prison ; on avait découvert chez elle des parchemins, portant des caractères ronds, autour de lettres hébraïques, des boulettes de cire « de la grosseur d'une grosse teste d'épingle », « une petite boîte de sapin en forme de losange, dans laquelle il y avait trois rondeaux de velours à fond brodé d'ar-

(1) B. ZELLER, 71.

gent et un autre en forme de cœur », qui, ayant été ouverts, offrirent aux yeux étonnés des magistrats « des morceaux d'*Agnus Dei*, des feuilles d'olivier, de palmes, un morceau d'encens, un morceau de crêpe ». Un témoin eut beau expliquer qu'on se servait, en Italie, de ces divers ingrédients pour préserver du tonnerre, il ne fut pas cru et Léonora, malgré ses protestations véhémentes et indignées, fut inculpée de sorcellerie.

Ce n'était qu'un prétexte pour atteindre « l'amie de la Reine », qui avait profité de sa situation auprès de Marie de Médicis pour se livrer à toute sorte de trafics et de concussions. Celle-ci était visée par dessus la tête de sa favorite, on le vit bien par le brusque événement du 24 avril 1617, qui amena l'assassinat de Concini, l'emprisonnement de sa femme, et l'arrestation, plus ou moins déguisée, de Marie de Médicis, qui fut enfermée dans son appartement du Louvre, en attendant de l'être dans le château de Blois, et de finir son existence en exil.

Ainsi, la mère de Louis XIII expia la trop grande confiance qu'elle avait accordée à une aventurière qui, sous les dehors trompeurs du dévouement et de l'amitié, avait su s'imposer à elle et la dominer. L'apathie naturelle de cette matrone obèse en faisait une proie facile ; il n'était besoin que de décision et de volonté pour s'en rendre maître.

La Galigai avait eu beau jeu à mettre l'emprise sur une nature aussi molle, aussi crédule. Elle

n'avait à recourir à aucun procédé magique pour faire de la Reine l'instrument de ses desseins : le pouvoir qu'a une âme forte sur un esprit faible lui assurait la réussite. Mais manquant d'équilibre elle ne sut prévoir le retour de fortune qui devait anéantir ses espérances, et rendre vains tant d'efforts.

LES MÉSAVENTURES GALANTES
DU MARQUIS DE SÉVIGNÉ

On a beaucoup parlé — on parle beaucoup encore — de la fameuse épistolière ; toutefois, il est un point sur lequel, semble-t-il, on se soit concerté pour glisser, c'est ce que notre confrère ès lettres, Paul Lacour, a si joliment baptisé : *Les Gaillardises de Madame de Sévigné*. Le sympathique critique s'est montré peut-être un peu sévère pour cette grande dame du siècle, qu'on est convenu d'appeler grand, et qui ne fut, au demeurant, qu'une « petite-fille de Rabelais », dont elle faisait, d'ailleurs, sa lecture de chevet. Ah ! certes, on ne saurait lui reprocher d'être prude ou hypocrite ; elle ne craignait pas d'aborder les sujets les plus scabreux et de s'exprimer avec une telle liberté de langage, que nous en sommes quelque peu éberlués. Passe encore quand elle correspond avec son cousin, cet enragé

coureur de ruelles de Bussy-Rabutin, qui lui fit sans résultat une cour assidue : elle ne le décourageait pas, mais elle accueillait ses avances comme une coquette bien résolue à ne pas laisser dépasser certaines bornes. Rabutin se flattait de lui « faire voir bien du pays ». Il se vantait assurément, car il ne parvint même pas à entamer la réputation de vertu de sa jolie parente. Les propos salés n'offusquaient pas cette dernière ; mais qu'on ne s'avisât pas d'aller au delà, elle opposait une barrière infranchissable à qui eût essayé de passer de la théorie à l'action.

On n'est pas néanmoins sans être surpris de voir la marquise se prêter aux étranges confidences de son propre fils, le chevalier Charles de Sévigné, qui l'entretenait de ses conquêtes féminines dans des termes qui effaroucheraient la pudeur la moins prompte à s'alarmer.

Un grave philosophe confessait naguère, dans une austère revue, que « Madame de Sévigné avertit sa fille, dans des termes d'une crudité extraordinaire, de la manière dont son fils a passé la semaine sainte ». Donnons l'essentiel de cette épître, les passages que nous reproduisons suffiront à en donner le ton.

Parlons un peu de votre frère ; il a son congé de Ninon (Ninon de Lanclos). Elle s'est lassée d'aimer sans être aimée... Ce n'est pas tout, quand on rompt d'un côté, on croit se racquitter de l'autre ; on se trompe.



CHARLES, MARQUIS DE SÉVIGNÉ

La jeune merveille (la Champmeslé) n'a pas rompu, mais je crois qu'elle rompra. Voici pourquoi... son *dada* (celui de Charles de Sévigné) *demeura court à Lérída*.

Le marquis crut à un sortilège. On lui avait noué l'aiguillette ! Il s'empessa de faire part à sa bonne mère de sa déconvenue ; et celle-ci de lui répondre sur le mode enjoué, « ravie qu'il fût puni par où il avait péché ».

Cette liaison du marquis de Sévigné avec Ninon de Lancelos porte la date de 1671 : Ninon avait, à cette époque, cinquante ou cinquante et un ans. Nous sommes instruits de cette « passade », — car les rapports entre les deux amants furent de courte durée —, par Madame de Sévigné en personne.

Votre frère, écrivait-elle, le 13 mars 1671, à Mme de Grignan, entre sous les lois de Ninon, je doute qu'elles soient bonnes ; il y a des esprits à qui elles ne valent rien.

Et six semaines plus tard, de la même à la même :

Je crois que le chapitre de votre frère vous a divertie ; il est présentement en repos ; il voit pourtant Ninon tous les jours, mais c'est en ami ; il entra l'autre jour avec elle dans un lieu où il y avait cinq ou six hommes ; ils firent tous une mine qui la persuada qu'ils le croyaient possesseur ; elle connut leurs pensées et leur dit : « Messieurs, vous vous damnez si vous croyez qu'il y ait un

mot entre nous ; je vous assure que nous sommes comme frère et sœur. »

Ninon disait de son galant qu'il était « un cœur de citrouille fricassé dans la neige ». Est-ce à dire qu'il se donnât à toutes, sans jamais prendre feu ? Laissons aux commentateurs le soin d'en décider.

Franchissons quelques lustres, et arrivons à l'année 1680. Ninon est depuis longtemps oubliée et le chevalier a volé à de nouvelles conquêtes. Comme toujours, la marquise va nous informer des prouesses de ce fils adoré, pour qui elle se montre, à son ordinaire, maternelle à l'excès.

Mon fils, mande-t-elle à Mme de Grignan, me parle de la grosse cousine d'une étrange façon ; il ne désire qu'une bonne cruelle pour le consoler un peu ; une ingrate lui paraît une chimère ; voilà le style de Mme de Coulanges c'est celui dont il se sert ; et en parlant de quelque argent qu'il a gagné avec elle, il me dit : « Plût à Dieu que je n'y eusse gagné que cela ! » Que veut-il dire ? Il me promet mille confidences ; mais il me semble qu'ensuite d'un tel discours, il doit dire comme l'abbé d'Effiat : « Je ne sais si je me fais bien entendre. »

Tout cela n'est pas très clair, mais on devine entre les lignes. Dans la lettre suivante, la marquise ne craint pas d'être plus explicite :

Mon fils, écrit-elle encore à sa fille, des Rochers, le mercredi 31 juillet, mon fils aura besoin de patience ;

car, enfin, il n'est rien de plus certain que l'on trouve sous le dais des sortes de malheurs qui doivent bien guérir des vanités de ce monde...

Cette expression, *sous le dais*, appelle une explication. Si nous ouvrons le dictionnaire de Littré, nous y lisons :

Poétiquement, sous le dais, sur le trône, au sein des grands.
[deurs.]

Exemple :

Elle seule (la satire), bravant l'orgueil et l'injustice,
Va jusque sous le dais faire pâlir le vice.
(BOILEAU, satire IX)

De l'homme inculte il adoucit la vie
Et sous le dais montre au doigt les tyrans.
(BÉRANGER, *Ange exilé*).

Nous nous remémorons les vers du satirique :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend point nos rois.

Tenons-nous le mot de l'énigme (1) ? Voici qui va dissiper toute obscurité.

(1) Il se pourrait bien que non, car une phrase relevée dans un ouvrage d'Eugène PELLETAN, *Décadence de la Monarchie française*, nous rejette dans le doute. L'historien invoqué s'exprime de la sorte : « Le baron de Sévigné gagnait *sous le dais* l'infortune d'un soldat sur le rempart ; et quand cette duchesse guérit, sa guérison, écrivait Mme de Coulanges, fut une joie publique. »

Le 28 août, Charles de Sévigné s'adressant à sa sœur :

J'ai trouvé ici une de vos lettres, ma petite sœur, et j'ai vu en même temps celle que vous avez écrite à ma mère; j'ai pensé en mourir de rire, malgré les terreurs dont j'ai été frappé deux ou trois jours; elles commencent un peu à se dissiper, et j'espère que *si ma maladie n'a pas un beau nom en grec*, elle pourra au moins se nommer en français, sans faire rougir personne...

Le malade prend, on le voit, les choses assez gaie-ment; sa mère ne s'en inquiète pas davantage :

Il mange et dort très bien, écrit-elle à sa fille; il se persuade fort aisément, et peut-être fort témérairement, que tout cela n'est rien...

Mais, quelques jours plus tard, il faut déchanter et la maman commence à laisser percer son inquiétude :

Votre petit frère, franchement, ne se porte pas très bien, mande-t-elle à sa correspondante habituelle (1); il est trop heureux d'être ici en repos; pour moi, je ne le crois point en sûreté: je crois que c'est une consolation pour lui de pouvoir se plaindre avec moi, et je suis fort aise aussi de pouvoir, au travers de mes gronderies, lui être bonne dans cette bizarre occasion. Vraiment, il aurait mieux valu pour lui être *fricassé dans la neige* que dans une sauce de si haut goût. Il me semble que

(1) Lettre du 4 septembre 1680.

vous ne voulez pas trouver cette aventure assez extraordinaire ; et songez que la personne aimée, c'est-à-dire haïe, n'en est pas plus émue ou plus embarrassée que si l'on se plaignait d'un rhume de cerveau. Cela me paraît punissable, et je ne sais comme (comment) M. de la Reynie, qui entend si bien la police, n'a point donné ordre à ces sortes de trahisons...

Et, en post-scriptum à la lettre de sa mère, Charles de Sévigné ajoute ces lignes, où s'exhale sa mauvaise humeur :

Je voudrais bien vous dire quelque chose qui pût répondre au style de cette lettre, mais cela m'est impossible par plusieurs raisons ; je suis, de plus, en fort méchante humeur : ma mère vous en touche un petit mot en passant. Je ne vois que M. de la Reynie qui puisse me faire justice de la trahison qu'on m'a faite. Si j'y avais contribué, je me condamnerais, mais qui croirait qu'une personne qu'on voit assise chez la Reine, traiterait son homme comme elle m'a traité et qu'elle offrirait pour toute consolation des remèdes aussi bizarres que ceux qu'elle me propose ? Je croyais que mon dégoût pour sa figure, joint à la froideur de mon procédé, me sauverait ; mais, malheureusement, mon naturel n'a été que trop bon ; et j'ai confondu d'une manière bien cruelle les mauvais bruits qui couraient de moi. Avouez, ma belle petite sœur, que voilà un beau détail : mais le moyen de parler d'autre chose que de ce qui touche si sensiblement ? Je ne vous embrasse point, je vous baise encore moins : ce n'est pas que peut-être je (ne) me porte bien : mais peut-être aussi que je me porte fort

mal ; l'alternative est fâcheuse et *peut-être* est gaillard, comme disait notre ami...

Si nous comprenons bien, l'amour-propre plus que l'amour a poussé l'imprudent jeune homme dans cette aventure. On raillait sa frigidité, on le croyait incapable de se montrer à la hauteur des circonstances, relevant le gant, il a été puni de sa bravoure.

Jusqu'ici, nous ne sommes guère fixés sur la nature exacte de la maladie dont les symptômes sont si incomplètement exposés. Evidemment il doit s'agir de syphilis, — cette maladie qui « n'a pas un beau nom en grec ».

Le mal est évidemment contagieux ; rappelez-vous la phrase précitée : « Je ne vous embrasse point, je vous baise encore moins. » Quelle autre affection que la syphilis pourrait-on contracter en s'embrassant, ou pour mieux dire en se baisant sur la bouche ? Mais continuons à dépouiller la correspondance de la marquise ; peut-être aurons-nous chance d'y découvrir quelques précisions.

Dans une épître du 8 septembre, toujours adressée à Mme de Grignan, Mme de Sévigné s'exprime ainsi :

Votre petit frère cherchera à se marier ailleurs. Nous avons eu de grandes terreurs, Dieu merci, elles sont devenues paniques, et il en sera quitte pour des anodins : ce n'était rien que ce qu'il avait ; ce n'était qu'un peu de gale, qui était le reste de la chaleur de quelques mé-

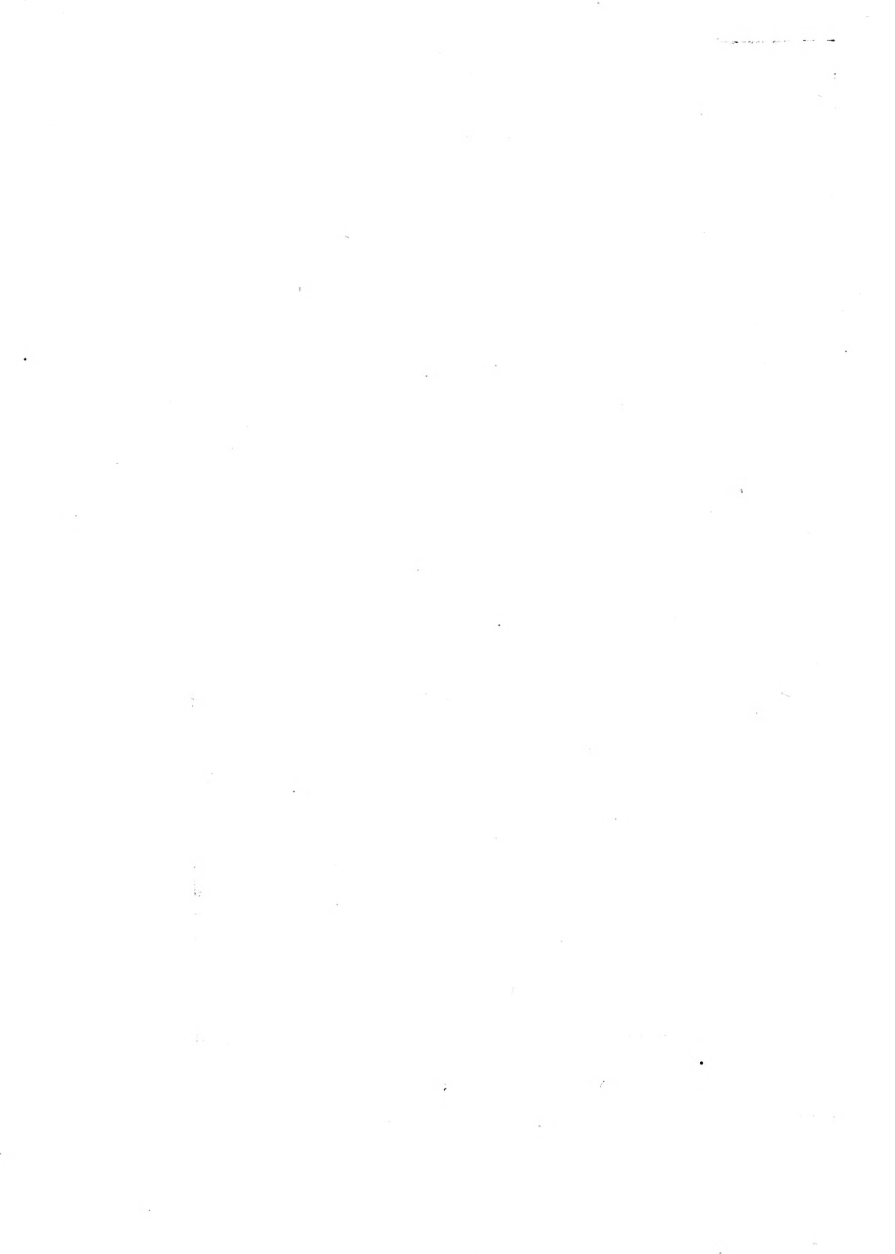


Mademoiselle Ninon de Lenclos
célèbre par sa beauté et son Epicurisme, née
à Paris, et morte le 17. Octobre 1705. âgée de
80. ans.

L'Indulgente et sage nature
A formé la belle Ninon
De la volupté d'Epicure
Et de la vertu de Caton.

à Paris chez Petit rue S.^t Jacques à la Couronne depuis pres les Mathurins

NINON DE LENCLOS



decines un peu vigoureuses qu'il avait prises à Paris ; en vérité, c'est une grande joie que d'être sorti de cette peine...

Et le fils ajoute de sa main :

Il est vrai, ma belle petite sœur, que ma joie est parfaite ; mais ma mère commence à être fâchée de ce qu'elle n'aura point occasion de me témoigner sa reconnaissance pour les soins que j'eus d'elle il y a cinq ans ; je lui en fais crédit du meilleur de mon cœur.

La mère et le fils se réjouissaient trop vite. Une semaine ne s'était point écoulée, que les alarmes renaissaient :

Au reste, il (votre frère) est toujours fort incommodé : puisqu'il se croit en sûreté je le crois aussi, mais il est malade des remèdes ; aussi bien que vous, il en a fait dont il n'avait pas besoin ; ils ont agi sur son sang et l'ont mis dans un tel mouvement, qu'il en est survenu de ces effroyables élevures qui donnent du chagrin à ceux qui les ont et à ceux qui les voient...

Avant d'aller plus loin, cela ne vous a-t-il pas l'air d'un exanthème spécifique ? Le *scabies* avait bon dos, si nous osons dire ; c'est bien plutôt, à notre jugement du moins, d'une éruption de roséole qu'il s'agit. La courbature générale dont se plaint le patient n'est pas pour contredire cette hypothèse.

Il (votre frère) voulait courir avec vous, ce pauvre

garçon, *mais il est si abattu aujourd'hui qu'à peine peut-il parler...*

L'acare de la gale ne produit pas de pareils effets.

D'ailleurs, on n'eut pas l'air de s'y méprendre dans l'entourage le plus direct du malade, témoin la lettre qui suit, écrite des Rochers, le 6 octobre :

Parlons de votre pauvre frère. Un coquin de chirurgien de Paris, après lui avoir fait bien des remèdes (*quel dommage qu'on ne nous les fasse pas connaître !*), l'assure qu'il est guéri, et ne lui ordonne que du petit-lait pour le rafraîchir. Votre frère en prend dans cette confiance et perd un temps qui est bien précieux (*un clinicien ne parlerait pas autrement*). Il s'est trouvé enfin dans un état à maudire ce petit-lait, en sorte qu'il a vu cet homme que je vous ai dit, qui est habile et qui le traite actuellement selon le mérite de ce mal (*voilà qui devient terriblement clair !*), sans néanmoins le séquestrer (*de plus en plus explicite*). Nous espérons qu'avec du temps sa santé se rétablira ; nous le consolons, nous l'amusons, Madame de Marbeuf, une jolie femme de Vitré et moi ; quelquefois, nos voisins jouent à l'hombre avec lui ; il est fort patient et s'amuse fort bien par le jeu et par les livres, dont il n'a pas perdu le goût. Vous m'allez dire : « Mais, ma mère, ne se doute-t-on point du mal qu'il a ? — Ah ! oui, ma fille, assurément, *cela n'est point difficile à voir*. » Mais il prend patience et ce qui est plaisant, c'est que le dais lui ôte la honte qu'il trouverait insoutenable si ce malheur lui était arrivé sur le rempart ; en effet, {quand il songe, et quand, et

comment, et qui, et sous quelle apparence d'amitié on a abusé de sa jeunesse, il jette à croix et à pile qu'on le sache ou qu'on ne le sache pas, comme si les douleurs en étaient moins sensibles, le mal moins fâcheux et l'offense moins grande envers le Seigneur : c'est bien là qu'il faut dire : *l'opinion regina de mondo*. Enfin, ma fille, ce pauvre petit frère vous ferait pitié si vous le voyiez ; il est toujours dans la douleur ; je crois que je ne trouverai jamais une si belle occasion de lui rendre les soins qu'il a eus de moi ; Dieu ne veut pas que je sois en reste avec lui...

Trois jours plus tard, la mère, continuant à donner des nouvelles de son fils à la sœur de celui-ci, lui fait part d'un incident morbide que nous nous empressons de relever, pour ce qu'il éclaire notre diagnostic.

Je vous conjure, écrit Mme de Sévigné à Mme de Grignan, de n'avoir point de nouvelles douleurs pour votre petit frère ; il est mal, *sa tête est toute pleine de maux qu'on ne saurait nommer* ; il va beaucoup souffrir, car il a le courage et la force de vouloir être guéri ; mais comme il n'y a aucun péril, je vous prie, mon enfant, de vous donner du repos ; ne soyez point en peine de lui, ni de moi ; son mal ne se gagne point à causer et à lire. Il se trouve si heureux d'être ici, qu'il n'a jamais voulu écouter la proposition que je lui ai faite de partir pour Paris ; lui, en litière, *à cause des douleurs de sa tête* ; moi, en carrosse... Il a beaucoup de confiance à l'homme qui le traite ; il a abandonné huit jours ou dix

jours de mauvais temps, pour être ensuite comme s'il avait été lavé sept fois dans le Jourdain.

S'agirait-il de quelque traitement balnéaire, comme des bains de vapeur, alors employés contre l'avarie ? Ne forçons pas trop les textes et tenons-nous-en aux faits positifs.

D'après les membres de phrase mis en italiques, il est bien manifeste qu'on est en présence d'une céphalée dont l'origine est des plus nettes. La persistance de cette céphalée n'est pas pour infirmer notre supposition : « Son mal à la tête et ses douleurs continuent, malgré la quantité de remèdes qu'il a déjà pris. » On se détermine à partir pour la capitale, « source de tous les biens et de tous les maux ».

Le médocastre qui soignait Charles de Sévigné se faisait fort de le guérir, mais témoignait, d'autre part, qu'il n'entendait plus goutte à son mal.

L'état moral du malade continue, néanmoins, à être satisfaisant : « Dès qu'il a un moment de relâche, il est gai et plein d'espérance. »

Il faut se rendre à l'évidence. Il n'est qu'à Paris des praticiens assez expérimentés pour traiter de pareils maux.

Tout le reste est ignorant. Notre bon et honnête et sincère médecin nous a déclaré que l'humidité du cerveau de ce pauvre enfant était cause qu'il n'osait hasarder des remèdes nécessaires ; il nous conseille d'aller cher-

cher des gens plus habiles et plus hardis que lui. Il sait parfaitement bien traiter les maux ordinaires ; mais l'incident de cette *fluxion sur le cou* lui paraît si extraordinaire, qu'il nous chasse, et nous assure que le voyage ne nous fera aucun mal... (1).

Comme l'a très bien vu notre érudit confrère, le docteur Maljean (2), il ne saurait s'agir ici d'autre chose que « d'adénite cervicale, qui ne manque jamais dans l'avarie, et qui ne reste pas toujours invisible ou indolente ».

Le voyage pour la capitale est donc décidé et le marquis « envisage son arrivée à Paris, comme le commencement de ses espérances ». Il n'y a plus de temps à perdre « pour soulager ce pauvre garçon : *ses douleurs à la tête*, et l'émotion continuelle qui vient de ces douleurs, avec une barbe à la Lauzun, le rendent entièrement méconnaissable ». Afin de rassurer sa fille, Mme de Sévigné ajoute :

Ne soyez nullement en peine ; il ne faut à mon fils qu'un bon traitement, et ce sera ce Jourdain dont je vous parlais l'autre jour.

Nous avons dit plus haut comment nous interprétions cette allusion aux eaux bibliques, nous n'y insisterons pas.

Est-ce à la suite d'une thérapeutique active que

(1) Lettre du 20 octobre.

(2) L'avarie du marquis de Sévigné (*Chron. méd.*, 1^{er} juin 1920).

l'amélioration se serait manifestée assez rapidement il y paraîtrait, à s'en rapporter à ce fragment d'épître :

Nous avons enfin réussi, par un bon gouvernement (entendez : un bon régime) à le remettre dans son naturel : plus de fièvre, plus de douleurs, assez de forces ; il n'y a plus qu'à le guérir de cette santé, et non pas à la résusciter ; c'est à quoi nous allons travailler.

M. Maljean estime qu'il faut y voir une allusion à une « cure débiliteuse préparatoire, qui précédait l'emploi des mercuriaux ». Cela est possible ; mais, là encore, nous serons moins affirmatif que notre distingué confrère. A en juger par « l'évolution ultérieure de la maladie la lenteur de la guérison, la stérilité du ménage » — Charles de Sévigné s'était marié trois ans à peine après le début de sa maladie, avec une jeune fille de 16 ans, « de santé assez délicate et de tempérament nerveux », et n'en avait pas eu de descendance — il ne paraît pas qu'on puisse conserver le moindre doute sur la nature de l'affection dont a souffert le jeune marquis. C'est bien du mal fracastorien et non de gonococcie qu'il fut atteint, et nous ne pensons pas qu'on puisse conserver le moindre doute à cet égard.

La lettre de Madame de Sévigné, du 4 septembre 1680, pourrait laisser croire, à la rigueur, que son fils fut atteint d'une simple blennorrhagie. Nous rappelons la phrase qui pourrait prêter à l'équivoque :

« Songez que la personne aimée, c'est-à-dire haïe, n'en est pas plus émue ni plus embarrassée que s'il s'agissait d'un rhume de cerveau. »

Souvent, dans une manière de plaisanter assez triviale, on rapproche le coryza de l'écoulement qui se fait par une autre voie que par le nez : mais il n'est certainement pas entré dans la pensée de la célèbre épistolière d'établir un rapprochement !

Ces dernières lignes de M. Maljean ont notre entière approbation.

Il est vraisemblable que Charles de Sévigné a eu une syphilis qui ne s'est manifestée que par des accidents secondaires, le chancre primitif ayant dû sinon manquer, du moins passer inaperçu. Sa santé en fut fortement ébranlée, mais à la longue, il se rétablit et, à part une poussée de clous, en 1684, pour lesquels il alla consulter un praticien de Rennes, il ne nous paraît pas qu'il ait ressenti d'autres effets de sa mésaventure.

Charles de Sévigné avoue, du reste, à Mme de Grignan, sa sœur, en juillet 1685, qu'il jouit d'une bonne santé, « que je ne connaissais plus, dit-il, depuis des temps si funestes pour moi ». A la fin de sa vie, le diable se fit ermite.

Jurant, mais, un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

LES ORDONNANCES D'UN ABBÉ MÉDICASTRE

Invidia medicorum... pessima. Si l'on s'en tenait à l'opinion de l'acerbe Gui Patin sur ses contemporains, bien peu d'entre eux trouveraient grâce devant nous. Mais comme on sait la manière dont l'âpre satirique accommode ceux qui ne partagent pas ses vues sur l'antimoine ou le quinquina, on fait la part de sa bile et on passe outre. Non, toutefois, sans mesurer la justice ou la justesse de ses griefs.

Notre chroniqueur excelle, convenons-en, à camper ses personnages. Admirez ce croquis tracé à l'eau forte :

« Le docteur Bourdelot — celui dont nous nous proposons de vous entretenir — ment presque autant qu'il parle et quand il faut, il trompe ses malades aussi. Il s'est ici vanté en de bonnes maisons qu'il étoit l'inventeur de la circulation du sang, et que ses compagnons faisoient tout ce qu'ils pouvoient

pour lui en ôter le nom. Il est courtisan à yeux enfoncés, grand valet d'apothicaire et de toute la forfanterie arabesques, menteur effroyable, joueur et pipeur.

« Il a été garçon apothicaire, *in tonstrina paterna educatus* ; il a été plusieurs ans en Italie (1). »

Interrompons la citation pour ouvrir une parenthèse.

Pierre Michon, plus connu sous le nom de Bourdelot, était fils d'un chirurgien — chirurgien-barbier serait peut-être une appellation plus exacte — et il descendait, par sa mère, du grand réformateur Théodore de Bèze. Il vint étudier la médecine à Paris, auprès de ses oncles maternels, dont l'un Jean Bourdelot, était maître des requêtes de Marie de Médicis ; et l'autre, Edme, médecin ordinaire de Louis XIII. Le jeune docteur dédiera son premier travail au « héros très courageux, au seigneur très illustre » François, comte de Noailles, qui le choisit pour être son médecin. Le philosophe Gassendi, alors à Digne, recommandait en ces termes Bourdelot à son ami Peirese : « C'est un jeune homme — il avait alors 23 ans — que vous trouverez bien honneste et bien sage et qui a très bon esprit. Il estudioit encore en médecine quand je party de Paris, et il n'avait même point de barbe, mais oultre son érudition et son jugement, il a un avantage pards-

(1) *Lettres de Gui Patin*, éd. Réveillé-Parise, t. I.



PIERRE BOURDELOT
(gravure de Thomassin).

sus les autres pour l'exercice de sa profession, qu'il a été fort bon compagnon d'apothicaire et de chirurgien, avant que d'étudier en la Faculté. Son grand-père, c'est-à-dire, le père de M. Bourdelot, son oncle, a été en grande réputation de chirurgien à Sens... aimé grandement de M. le Prince (le père de Condé, le vainqueur de Rocroy), dont tous ces messieurs sont encore cogneus et aimés... (1) » . .

Le destinataire de cette épître recommandait, à son tour, le jeune Michon à son correspondant à Rome, l'abbé Jean-Jacques Bouchard. Il le lui présentait comme « très bien versé en la théorie de la science dont il fait profession et en la cognoissance des bonnes lettres de toute sorte, avec une rare et bien recommandable curiosité et modestie ». La modestie l'eut tôt abandonné, car il ne fut plus vaniteux bon-homme ; mais il savait, à l'occasion, dissimuler son vrai visage et faire le bon apôtre pour servir ses intérêts. Il cherchait, avant tout, à obtenir des lettres de recommandation, et muni de ce viatique, il était fort capable de justifier le bien qu'on annonçait de lui par ses manières courtoises et l'étendue de son savoir.

Sur son séjour à Rome, on possède peu de détails. On sait seulement qu'il y resta près de cinq années; qu'il s'affubla « pour s'accommoder à l'air du païs »

(1) Les correspondants de Peiresc : Jean et Pierre Bourdelot, par Ph. TAMISEY DE LARROQUE, *Revue d'hist. littér. de la France* janvier 1897.

de la soutane et du long manteau, et qu'il eut pour protecteur le propre neveu du pape, le cardinal Barberini, grand chasseur devant l'Éternel. Dans les lettres datées de cette époque, Bourdelot parle très plaisamment des exploits cynégétiques du cardinal Barberini et du cardinal Antoine ; « des plus belles dames de Rome », transformées en Dianes chasseuses ; et des sbires qui vont, en période de carnaval, cassant tous les œufs qui se trouvent chez les marchands de Rome, pour qu'on ne s'en serve pas, en guise de confetti ; mais les habitants de la cité sainte s'en consolent, en jetant de la neige par les fenêtres, aux passants et tous ces faits divers sont contés, par le narrateur improvisé, avec une verve qu'on ne lui eût pas soupçonnée.

Ne croyez pas, au surplus, que notre abbé ne parle que de galanteries et de fadaïses. Ses propos sont sérieux, lorsqu'il lui plait. Il sait disserter fort sensément de la circulation du sang et des vaisseaux lymphatiques, du chyle et des veines lactées, fait de sages réflexions sur la vision et ses troubles, entremêlant agréablement la science et l'art, pour témoigner qu'il est instruit en toutes choses aux yeux des personnages doctes avec lesquels il est en relations épistolaires.

Rappelé à Paris par la mort d'un de ses oncles, il revint en France avec l'ambassadeur qu'il avait accompagné à Rome, en qualité de médecin. C'est peu de temps après son retour en France, qu'il fut

attaché au service médical de la maison de Condé, dont il allait soigner successivement trois générations : le père du Grand Condé, le héros de Lens et de Seneffe ; le fils de ce dernier, le duc d'Enghien, dont il fut le précepteur, en même temps qu'il lui donnait des soins médicaux ; enfin, son petit-fils.

Il paraît avéré que ce fut Guénaut, le Guénaut raillé par Boileau, qui mit Bourdelot auprès des princes de Condé. Guénaut se faisait vieux, il proposa son élève Michon pour le suppléer. Mais celui-ci ne fut agréé définitivement qu'après le renvoi de Montreuil, dont l'incapacité apparaissait à tous les yeux. Bourdelot reçut deux cents livres par mois d'appointements. Il débuta dans ses fonctions en suivant son maître en Guyenne ; il prit part à la bagarre de Fontarabie, où il prétendit s'être couvert de gloire, ce qui était manifestement exagéré.

En 1641, un mémorable événement se produisit à l'hôtel de Condé : le 9 février, le fils aîné de Henri II de Bourbon, Condé, s'unissait à la nièce de Richelieu, alors âgée d'à peine 13 ans. Ce mariage s'annonçait sous les plus fâcheux auspices. La jeune mariée s'embarrassant dans sa robe, fit une chute au milieu des rires ; le prince, son époux, tombait gravement malade au lendemain même de la cérémonie, si gravement qu'on désespéra un moment de sa raison et de sa vie. C'était une sorte d'état mélancolique qui s'accompagnait de fièvre. Bourdelot entre alors en scène et applique sa thérapeutique qui, après tout, n'était

pas si mauvaise puisqu'il réussit à mettre son malade hors de péril. Les symptômes devinrent peu à peu moins inquiétants, le duc entra en convalescence. Le médecin traitant s'alarmait seulement d'un « appétit dénaturé qui, outre le vide des parties, est entretenu par quelque dégorgeement de rate ». N'insistons pas sur cette pathogénie pour le moins bizarre, et mettons-la sur le compte des idées du temps. Laissons s'expliquer Bourdelot ; lorsqu'il se borne à observer, il émet des réflexions assez judicieuses. Parlant de son auguste malade, « tout ce qu'il boit et qu'il mange lui profite si visiblement, qu'à l'heure présente, il a le visage plus plein qu'il n'avait un mois devant sa maladie. Tous les mouvements de l'âme sont plus réglés : il ne se met presque plus en colère et s'il dit quelque parole avec chaleur, c'est en choses justes et cela ne dure qu'un moment ». L'appétit est toujours excessif, mais ce qui contriste surtout le bon praticien, c'est que le prince montre pour ceux qui le soignent une aversion marquée. Il ne prend plaisir qu'aux des romans, dont on lui fait la lecture « dès les six heures du matin jusqu'à huit heures du soir ».

Près de trois mois se passent, sans qu'une amélioration se produise. Puis, « comme par miracle », le patient « rentra entièrement dans son naturel, demanda compagnie avec laquelle il causa plus de trois heures et railla avec la même grâce qu'il avait devant sa maladie ». Il n'avait plus d'idées noires

et ne se les rappelait pas plus « que les rêveries qu'il a eues pendant sa maladie et qu'il prend plaisir à se faire raconter (1) ».

Rendons à Bourdelot cette justice, qu'il s'était attaché à traiter le moral autant que le physique de son client. Et comme il s'ingéniait à le distraire ! Tout ce qu'il recueille de nouvelles, d'anecdotes, de particularités curieuses, c'est à l'intention du prince. Il va même jusqu'à fonder, et c'est une des créations dont il se montre le plus vain, une sorte d'Académie, à l'imitation de celle de M. Conrart, qui sera le berceau de la future Académie française.

L'Académie fondée par Bourdelot se proposait d'étudier les sujets les plus intéressants touchant à l'histoire, aux sciences et à la philosophie. Les séances avaient lieu tous les mardis ; elles se tinrent d'abord dans la partie de l'hôtel de Condé qu'on nommait « le grand appartement en pavillon ». Plus tard, les académiciens se réunirent chez Bourdelot, qui habitait dans le voisinage, rue de Tournon. Les deux princes de Condé, le père et le fils, honoraient souvent les réunions de leur présence. Ils ne craignaient pas de prendre part aux discussions, ou de soulever des problèmes qui donnaient matière à controverse.

(1) Extrait de la correspondance de Bourdelot au prince de Condé, tirée des Archives de Chantilly, par Jean LEMOINE et André LICHTENBERGER, *Trois Familiers du Grand Condé*, Paris, H. Champion, 1909.

Veut-on un aperçu des questions traitées à l'Académie Bourdelot ? Nous n'avons, pour vous renseigner, qu'à recourir à la table des matières du livre paru à Paris en 1675, et qui porte ce titre sans préention : *Conversations de l'Académie de M. l'abbé Bourdelot, contenant diverses recherches, Observations, Expériences et Raisonnemens de Physique, Médecine, Chymie et Mathématique*. Au nombre des sujets traités, nous relevons les suivants : « Description d'un mal de mère extraordinaire ; des sympathies, antipathies et effets surprenants, dont on a peine à trouver la cause ; — D'une dent qui, ayant été arrachée à un jeune homme, et mise en un coffre, en produisit trois autres a costé d'elle ; — D'une femme qui, ayant perdu les dents à l'âge de 30 ans, les recouvre à l'âge de 90 ; — D'un jeune homme bien fait et de belle taille, qui sans avoir été malade, devint tout d'un coup si courbé et si bossu, qu'il en paroissoit difforme ; — D'un autre qui, en mourant, ressemble tout à fait à son père, à qui il n'avait point ressemblé pendant sa vie ; la cause de cette ressemblance ». Ne nous arrêtons pas plus qu'il convient à ces billevesées. Reconnaissons, toutefois, qu'on traitait parfois, au sein de cette Académie, de choses plus sérieuses et même qu'on y avait parfois des éclairs géniaux comme celui-ci : « Si la peste procède de petites bestioles, comme quelques-uns l'ont cru », n'est pas une question banale. Tous ceux qui prétendaient enseigner quelque nou-



GUÉNAULT
(d'après une gravure de Nanteuil).

veauté étaient admis à l'Académie de M. Bourdelot. Lémery, le savant chimiste Lémery, y fit un cours qui commença sa réputation; également chez l'abbé Bourdelot débuta du Verney, celui-là même qui eut l'honneur d'enseigner l'anatomie au Dauphin et à Bossuet. Les assemblées de la rue Guénégaud, où Bourdelot avait transporté son Académie, ne furent jamais publiques; on s'y trouvait libre, comme dans une réunion de famille, et quiconque y pouvait parler, à qui on avait interdit partout ailleurs d'exprimer sa pensée. Grand admirateur de Pascal, notre abbé le mit en relations avec Condé (1), et ceux qui fréquentaient chez Bourdelot avaient quelquefois la délicate surprise de quelque venaison provenant des fourrés de Chantilly, dont les princes les régalaient.

Sur ces entrefaites survenait la mort de Henri II de Condé. Bourdelot garderait-il ses fonctions auprès du fils, comme il les avait exercées près du père? Il dissimulait mal son anxiété: « Je ne sais si l'aube sera plus heureuse que le crépuscule », écrivait-il à son ami Saumaise. Le grand Condé avait toujours témoigné d'un certain éloignement pour la médecine et les médecins. Bourdelot gagnerait-il sa confiance? Comme à point nommé, le jeune duc

(1) M. Bourdelot mandait à Blaise Pascal: « Monsieur, je parlai hier à Son Altesse, qui m'a témoigné impatience de vous voir avec votre roue pascale; si vous prenez la peine de venir à dix heures du matin, je crois que ce sera celle qui lui est le plus commode. »

d'Enghien commençait à sortir des langes ; son père choisit Bourdelot pour veiller à la fois sur sa santé et son éducation. Le nouveau précepteur « avait mille petites manières agréables pour le faire étudier avec moins d'aversion que n'en ont ordinairement les enfants de son âge ».

Le temps des épreuves allait commencer pour notre médecin-abbé. On était aux débuts de la Fronde. La princesse de Condé, obligée de fuir à Bordeaux, avait emmené avec elle le petit duc, et M. Bourdelot dut monter dans le carrosse avec les fugitifs.

Malgré ses tribulations, il ne rend pas moins compte à Condé des progrès qu'il constate chez son pupille.

S. A., lui écrit-il, à la date du 1^{er} février 1651, se fortifie tous les jours, et depuis l'indisposition légère qu'il eut à Milly, je luy ay esté fort peu utile pour la médecine, mais comme il ne fault pas tout d'un coup cesser de faire les choses accoustumées, au premier jour je vas le purger par précaution, et je m'assure jusques au printemps il se pourra passer de toutes sortes de remèdes.

Ce qui suit a trait au caractère de son élève, à son application à l'étude, à ses progrès, qui sont *merveilleux*. « Tout le monde admire sa dévotion à l'église et sa sagesse en compagnie. » Il a l'humeur fort gaie. « Il ne sçauroit souffrir un men-

songe et a une amitié pour les siens non pareille. »

Le mois suivant, les nouvelles sont moins bonnes. Séparé de sa mère, laissé aux soins des gens de sa maison, le jeune prince ne tarde pas à être souffrant et chagrin. Bourdelot heureusement veille et, grâce à ses remèdes, l'enfant redevient gai et bien portant. Le 19 mai de cette année 1651, Bourdelot mande à Condé que « la santé de Mgr le Duc n'a jamais esté en si bon état qu'elle est... il dort parfaitement bien, il a appétit et est engraisé et bien fourny de chairs. Il est si porté à l'estude, qu'il apprend par avance les leçons que l'on luy donne... »

On approche du moment où le jeune duc d'Enghien va être tenu, pour sacrifier à la mode du temps, de porter perruque. Bourdelot, qui comprend tous les devoirs qui lui incombent, écrit à Condé : « La santé de Mgr le Duc est au meilleur estat qu'elle se puisse souhaiter; le temps estant venu, je l'ay fait raser ce matin, ce que je suis d'avis que l'on fasse quatre ou cinq fois cet esté, affin de luy faire venir les cheveux épais et forts ». L'âge critique de la seconde dentition étant venu, le précepteur-médecin surveille cette évolution avec la même sollicitude que les travaux intellectuels. Sa lettre peint le brave homme qu'il était au fond beaucoup mieux que les commentaires qu'on en pourrait faire :

Jamais Monseigneur le Duc, écrit Bourdelot à Condé, ne s'est si bien porté qu'il fait, n'y n'a tant eu de gayeté. Ses dents de lait commencent à luy vouloir tomber :

comme il approche de la fin de ses huit ans, c'est le temps à peu près.

Je m'aperceus hier qu'il en a une devant qui n'est pas ferme, et qui commencera la première. C'est une chose à quoy il fault bien prendre garde quand on les sort pas à propos ; celles qui viennent par dessous estant empeschées poussent à costé ou sur le devant ; c'est ce qui fait les dents mal arrangées et une mauvaise figure à la bouche. Au reste, son ventre estant fort libre, ayant grande fraischeur, apétit et dormant toute la nuit, je ne pense pas de tout l'esté qu'il ait besoin d'aucuns remèdes (1).

Cette lettre est du 27 juin ; le 21 octobre la *Gazette de France* annonçait que « le sieur Bourdelot... est parti pour aller servir la reine de Suède en la charge de son premier médecin, dont cette judicieuse personne l'a voulu honorer en faveur de l'estime qu'elle fait des personnes de lettres, et notamment de la réputation que ledit sieur Bourdelot s'est acquise dans sa profession pendant quinze ou vingt années qu'il l'a exercée auprès des princes et des plus grands seigneurs de France et d'Italie ».

Nous ne suivrons pas notre personnage à la Cour de Suède ; nous en ferons, quelque jour peut-être, l'objet d'une étude spéciale. Après avoir joui de la

(1) Cette lettre et celles qui la précèdent sont tirées du fonds de Chantilly et ont été, pour la première fois, publiées par le P. Henri CHÉROT, dans son remarquable ouvrage : *Trois Éducatons princières au XVII^e siècle*. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1896.



HENRI II DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ, 1588-1646

plus grande faveur auprès de l'excentrique princesse, il dut quitter Stockholm, non sans s'être fait, au préalable, recommander par la reine de Suède auprès de Mazarin, pour lui obtenir une prébende. Le cardinal-ministre pourvut Bourdelot de l'abbaye de Massay, aujourd'hui commune du département du Cher, canton de Vierzon, arrondissement de Bourges. S'il faut s'en rapporter à cette méchante langue de Gui Patin, le nouvel abbé mit l'abbaye en révolution. Il plaida contre les moines et les moines contre lui ; et le malin épistolier ajoute que Bourdelot va se faire prêtre, « afin que s'il vient à être battu et bien frotté, il puisse faire faire le procès à ces gens-là comme à des batteurs de prêtres ». Mais notre anecdotier est sujet à caution, et nous devons tenir ses ragots pour suspects ; nous ne sommes pas tenu de le croire davantage lorsqu'il nous représente le solennel docteur passant par la ville dans une chaise suivi de trois estaffiers ; ou quand il le dépeint « un très révérendissime prélat, grands et longs habits à longue queue », se pavanant « dans un bon carrosse », toujours suivi de ses trois estaffiers.

Il faut toujours se méfier des jugements de Gui Patin. D'autres contemporains de notre héros en parlent sinon avec plus d'estime, du moins avec plus d'indulgence. Si l'abbé de Marolles, « critique aux complaisances infinies », dit que Bourdelot n'avait pas moins de mérite comme poète, que comme naturaliste et médecin, Mme de Sévigné trouve

qu'il fait de méchants vers; et si elle le consulte, ainsi que le vieux de l'Orme, c'est pour se moquer de leurs prescriptions à tous deux. Bourdelot ne s'est-il pas avisé de la purger avec des melons et de la glace, et quoiqu'elle s'en trouve bien, elle ne fait son ordonnance qu'en tremblant. Le docteur-abbé semble avoir été plus heureux avec l'illustre client qui l'a repris à son service, le prince de Condé.

En 1659, l'année même où Bourdelot reprenait ses fonctions auprès de ce dernier, Condé eut le premier de ses accès de goutte, qui se renouvelèrent de plus en plus douloureux, et allèrent jusqu'à déformer complètement les membres du patient. Nous ne savons quel empirique lui conseilla de mettre, pendant quelques jours, le bras dans la gorge d'un bœuf; Bourdelot eut recours à une médication plus rationnelle. Comme il était goutteux lui-même, il savait mieux les drogues qui convenaient à son malade. Il n'en abusa pas d'ailleurs, et il ne lui imposait un traitement qu'après en avoir fait usage sur lui-même. Il l'entretenait de ce qui avait réussi à l'un ou à l'autre, ils discutaient ensemble, et le prince ne se décidait qu'à bon escient. Bourdelot lui exposait ses théories personnelles sur la goutte, mais il s'attachait avant tout à le distraire par son humeur bouffonne. Il accordait grande importance au régime, qui devait être léger et rafraîchissant et consister en viandes blanches, bouillons, fruits et légumes. Le lait y tenait aussi une grande place, ce qui donnait prétexte à un

poète de lancer cette épigramme contre l'abbé médecin :

Le lait est donc votre breuvage ?
 Ah ! valeureux prince, j'enrage
 Que vous soyez la vache à lait
 De Bourdelot et de Bouillet.

Tous ceux qui réussissent ont des envieux. Bourdelot n'échappa pas à la règle commune, mais il était soutenu par Condé, les envieux pouvaient user leurs dents à le vouloir mordre. A maintes reprises, le prince fut obligé d'intervenir, et dans la famille on devait lui obéir. Bourdelot jouit d'un crédit sans limites, il ne mésusa pas de son pouvoir. On lui abandonna entièrement le contrôle de la santé des enfants et des petits-enfants princiers, et s'il était lui-même malade, on le tenait au courant, deux fois par jour de l'état de toute la maisonnée. Pour faire prendre ses drogues, il contait des fariboles et la marmaille était ravie. L'aïeul était tenu au courant des moindres indispositions de ce petit monde ; le médicastre ne lui faisait grâce d'aucun de leurs mouvements d'entrailles. Toute la maison de Condé pliait sous l'empire du tyrannique médecin ; jamais dictateur n'exerça pouvoir plus despotique. Cela ne pouvait durer longtemps, une réaction se produisit. Le moment arriva où ses madrigaux ne portèrent plus, où ses médecines parurent aussi fastidieuses qu'inefficaces. Le vieux médecin commettait des erreurs regrettables, prenant un torticolis pour un vice de

conformation, purgeant et repurgeant pour corriger l'âcreté des humeurs. On le raillait tout haut : « A quoi pensez-vous donc, je vous prie Bourdelot, dit un jour un des familiers de Condé au médecin de Son Altesse. Avez-vous l'esprit bien sain d'espérer avec de la bouillie et du lait pur, ranimer le corps du Grand Condé, fatigué par les travaux de la guerre ? » Bourdelot se vengeait des épigrammes en raillant à son tour. Santeuil était la cible de ses railleries. Il n'en continua pas moins à exercer son ministère à l'hôtel de Condé. Après Henri II de Condé, après le Grand Condé, Louis de Bourbon était devenu son justiciable. Il le traita pour de la fièvre quarte, de l'entérite et après les purgations et la diète, le malade sortait de ses mains encore plus affaibli. « Toutes ces petites maladies lui nuisent beaucoup, et pour le corps et pour l'esprit » ; quant à Mlle d'Enghien, elle fut soumise aux mêmes traitements, préventivement. Il était dit que nul n'échapperait à la domination de l'Esculape !

Bourdelot était plus que septuagénaire, quand il commit une imprudence qui faillit lui coûter la vie. Il se laissa entraîner à Versailles pour visiter les grands appartements ; on lui en ouvrit toutes les portes avec empressement ; il visita le cabinet des curiosités et pierreries où le Dauphin se tenait ; le lendemain, il vit les chambres de Sa Majesté, avec les merveilles artistiques qu'elles contenaient. Percus comme il était, il ne put s'empêcher de s'extasier

sur la légèreté des danseurs, dont les talents l'avaient ravi. La tête commençait à lui tourner ; on l'invita ensuite à prendre des rafraîchissements. Il paya cher son imprudence : un violent accès de goutte s'en suivit. Il fit part de sa mésaventure au prince, son maître.

J'envoye, lui écrivait-il de Paris, le 3 février 1683. quelques nouvelles à V. A. S. Je ne les signeray point ayant une goutte à la main cruele que je n'avais pas eu depuis cinq ans. M. Le Nostre me l'a donnée. Il me mena disner au commun de Mr le Dauphin où il est maistre d'hôtel. Tout estoit poivre et épice ; outre cela, Monsieur me donna. au disner du Roy, du pain trempé dans les saulces et ragouts de la Reyne. ce furent des brulots que je me mis dans le corps. Je ne puis porter (supporter) ny ragouts ni veilles ; pour comble d'infortune, c'est que mes maux sont douloureux (1). »

Dix jours plus tard, il se ressentait encore de son accès et nous trouvons l'écho de ses plaintes dans une lettre qu'il adressait, comme la précédente, au prince de Condé :

Ma goutte, lui mandait-il, a duré un peu plus que je ne pensois, mais j'y ai fait de belles observations avec des preuves convaincantes.

Depuis que j'ai eu la goutte, je n'ai pas eu de goutte crampe et j'en avais toujours les nuits depuis quatre mois, ce qui montre qu'il y a une matière croupissante

(1) Lettre inédite, Archives de Chantilly.

dans les parties, vraie matière de goutte, laquelle me donnoit la crampe quand elle se condensoit par le froid, et laquelle s'est réveillée par le fumet d'un ragout ou liqueur, qui est entrée dans un corps échauffé par veille et lassitude, et ensemble se sont portées aux jointures.

J'ay fait de grandes réflexions sur les topiques dans l'attaque douloureuse. Je prouveray que les chauds ne valent rien : c'est ceux qui donnent la goutte noueuse, car ils font pénétrer les sels jusqu'au fond de l'article, en évitant la fermentation. J'apaise mes douleurs avec de bons soufflets, en exposant la partie à l'air pendant qu'il gèle.

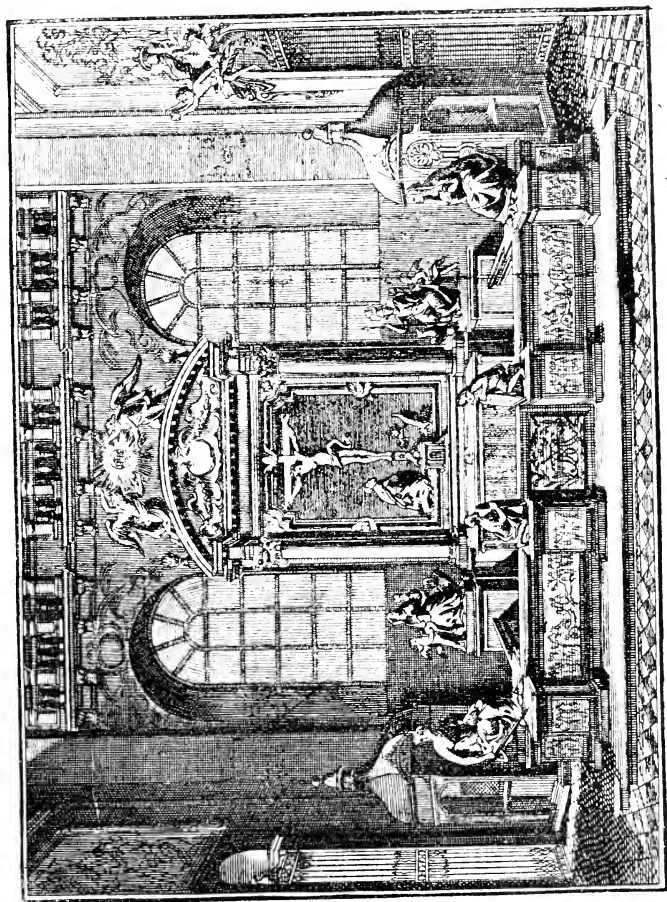
Présentement, je suis occupé à faire dessaler les parties qui ont été attaquées dans un chauderon d'eau; les eaux nafoiblissent point les téguments, ils n'ont besoin que d'estres desaumurés. Dans mon attaque je n'ay presque mangé que des marrons confits, et bu de l'eau je n'ay engendré aucune matière nouvelle de goutte. On m'a enseigné une manière particulière de faire tout l'été de bons marrons confits bien tendres.

Toute l'agitation du corps et d'esprit redouble le bouillon dans l'attaque. Il faut une inaction, une liberté de ventre ordinaire et beaucoup boire.

J'ay toujours senty des envy d'uriner et chaleur, ce qui fait voir que l'urine charioit des sels de ma goutte. Depuis qu'elle est cessée, je ne sens plus cette ardeur là, mon corps est desaumuré.

Je n'aurais pas escrit toutes ces ennuyeuses choses, si V. A. S. ne m'avait commandé de luy escrire des nouvelles de ma goutte... (1).

(1) Lettre inédite, Fonds Chantilly.



MAUSOLÉE DE HENRI DE BOURBON PRINCE DE CONDÉ

(dans l'église Saint-Louis).

Sans doute, il importait peu à Condé que son médecin lui donnât des détails aussi circonstanciés sur sa goutte, mais comme il était goutteux lui-même, il espérait tirer de cette observation *in anima vili* quelque indication utile. C'est dans ce dessein que Bourdelot lui envoyait cette nouvelle missive :

..... La douleur de ma goutte ne m'a duré qu'une heure, mais je ne peux pas encore marcher. M. de Lamothe, aumosnier à Chasteauroux, est mort à plus de 84 ans : on vit longtemps avec la goutte, mais encore plus longtemps en le tempérament et empeschant la génération de toute cause de maladie. On dit que la goutte fait vivre longtemps, c'est parce que, dans les douleurs, on use d'abstinence et ensuite on se purge, ce que faisoit Lamothe pendant quatre ou cinq mois qu'elle luy durait. Je vois mourir quantité de goutteux dans les attaques ; le meilleur est de se précautionner surtout par sobriété ; mais j'ay mon attaque pour m'estre mis en colère contre un de mes neveux. Les insultes de la goutte ont beaucoup de causes (1)...

C'était parler sagement, mais nos actions sont-elles toujours en conformité avec nos doctrines ? Les sages recommandations qu'il faisoit à ses malades, le médecin n'en tenait pas compte pour lui-même.

L'hiver de 1684 fut particulièrement rude. Bour

(1) Inédite, Fonds Chantilly.

delot en fait une description qui nous donne le frisson à distance.

... Je crois que les esprits gèlent comme les corps. Je ne sais s'il viendra quelqu'un mardi dans notre Académie. On ne rend plus de visite à Paris à cause du froid. On a ouvert force personnes tombées mortes dans les rues ; on leur a trouvé le sang gelé dans les veines. La mortalité est commencée par les ramoneurs et ensuite par les capucins... Pour moi, je fais mes bouillons de veau un peu plus nourrissants et l'eau que je bois est presque bouillante. J'ai trois ou quatre chaufferettes qui m'environnent. Je me défends aussi des rigueurs de l'hiver... Je ne sors point que je n'aie un bouquet de sauge devant le nez, et j'ai toujours ma robe fourrée dessus le corps quand je fais mes visites. C'est ainsi que je suis bon à voir (1)...

Cette année 1684 devait se terminer sans accident pour notre docteur-abbé, la suivante lui fut plus funeste. Le 15 janvier 1685, quelqu'un qui est allé lui rendre visite, rapporte qu'il lui a tenu un langage incohérent, « il parla de cent matières différentes sans beaucoup de suite ». Le lendemain, « il ne connaissait plus personne, ce qui fit qu'on lui donna l'Extrême-Onction ». Il continue à parler « sans savoir ce qu'il dit ». On lui a fait prendre de l'émétique, on doit le saigner. Mais le lendemain, le moribond se sentait mieux et refusait tout remède. Revenu à lui, il raconta qu'il avait avalé un morceau d'opium, que son domestique avait mélangé par

(1) J. LEMOINE et A. LICHTENBERGER, *op. cit.*

mégarde à de la confiture de roses qu'il avait l'habitude de prendre.

Les jours suivants, les troubles de la parole augmentent : « il y a des mots que quelquefois il a peine à trouver... il n'articule pas si bien qu'il faisait et n'a pas la voix si forte qu'il l'avait ». Il ne doute pas, néanmoins, qu'il sera sur pied dans deux ou trois jours. Sur les instances des confrères accourus à son chevet, il consent à être purgé et phlébotomisé selon les règles.

Le 24 janvier, « il est tout comme il estoit auparavant, sa teste aussy libre et tout son corps. Il se purge à sa mode avec ses pruneaux et ses conserves et il est levé neuf ou dix heures, entretenant tous ceux qui le viennent voir et qui font un cercle continué : quand l'un sort, l'autre rentre (1) ».

Il ne se plaint que d'une brûlure au pied, qu'il s'est faite, en appuyant le membre « contre un flacon de verre rempli d'eau chaude, dont il lui est tombé un escharre ». Mais, pensait-il, cet accident n'était « d'aucune conséquence ».

Contrairement à ses prévisions, ce fut la cause de sa mort. La gangrène ne tardait pas à se mettre dans la plaie, en dépit de pansements fréquents et d'incisions multipliées, et Bourdelot succombait le 9 février (2), à 4 heures du matin.

(1) Inédit.

(2) Dangeau dit la veille ou l'avant-veille, soit le 7 ou le 8 ; la date du 9 est donnée par une lettre de notre dossier.

Il fut enterré le lendemain à Saint-Sulpice, « avec peu de cérémonie », comme il l'avait demandé.

Il resta jusque par delà la mort le rigoureux observateur des règles professionnelles.

Entre autres clauses de son testament, il convient de relever celle-ci : « Je prie mes parents de brûler toutes lettres écrites à moi par des femmes, y ayant dedans des avis de maladie qu'il n'est pas bien ny de la décence que l'on voie. »

Bourdelot ne fut, assurément ni un savant, ni un philosophe, ni un poète, comme il s'en targuait tout à la fois. On lui a reconnu surtout de l'esprit (1), allant jusqu'à la bouffonnerie (2), et du libertinage, dans le sens où on l'entendait au xvii^e siècle (3).

Il faut lui rendre cette justice qu'il fut entièrement dévoué de corps et d'âme à la maison princière de Condé. Il parvint, plus par ses pantalonades que

(1) « Si Boileau souffre de coliques néphrétiques, Condé lui envoie son joyeux médecin Bourdelot avec d'affectueux messages, moins peut-être pour guérir le malade que pour le divertir. » Duc d'AUMALE, *Histoire des Princes de Condé*, VII, 189.

(2) Daniel Huet l'avait surnommé *le bouffon de la reine* (il s'agit de Christine de Suède).

(3) C'était, nous dirions aujourd'hui, un libre penseur. Ne prétend-on pas qu'il se divertit un jour avec Condé et la princesse palatine, Anne de Gonzague, à faire brûler un morceau de la vraie croix, pour voir s'il se consumerait ? Il resta jusqu'au bout fidèle à ses convictions. Son cerveau était déjà très affaibli quand les prêtres pénétrèrent auprès de lui. Il semble bien être mort dans l'impénitence finale.

par ses remèdes, à calmer les souffrances du héros de Rocroy, et se montra plein de sollicitude pour ses enfants et petits-enfants. Son cœur valait mieux, certes, que son art, et on lui pardonnera bien des travers et des bizarreries en faveur de sa bonté et de son dévouement. De glorieuses amitiés, a-t-on dit, protégèrent sa mémoire, plus que ses mérites propres : n'est ce donc rien d'avoir pressenti le génie de Pascal et d'avoir deviné celui de Descartes ? Nous ne demandons pas qu'on lui élève une statue, pas même un buste, mais un médaillon ne lui messierait pas. Il en est de beaucoup moins justifiés.

UN SAINT ÉGARÉ DANS UNE COUR DISSOLUE

Si l'hérédité morbide n'est pas un vain mot, Louis d'Orléans, petit-fils d'un déséquilibré homosexuel, fils du Régent, dont la dépravation fut comme une gageure de bravade ; Louis d'Orléans, dont les sœurs, entre autres la duchesse de Berry et la reine d'Espagne, épouse de Louis I^{er}, se signalèrent par tant d'excentricités ; et dont la fille fut cette mystique duchesse de Bourbon, adepte des jongleries des Mesmer et des Cagliostro ; Louis d'Orléans, relève incontestablement de la psychiatrie.

Notre distingué confrère, le docteur Lévy-Valensi, dans une étude qu'il a consacrée au personnage (1), et à laquelle nous nous permettrons d'ajouter quelques précisions, a bien établi, à notre sens, le dossier héréditaire lourdement chargé de tares psy-

(1) Cf. *Esculape*, n^{os} 7, 8 et 9 de 1925.

chiques de ce prince du sang, d'un sang vicié à travers plusieurs générations.

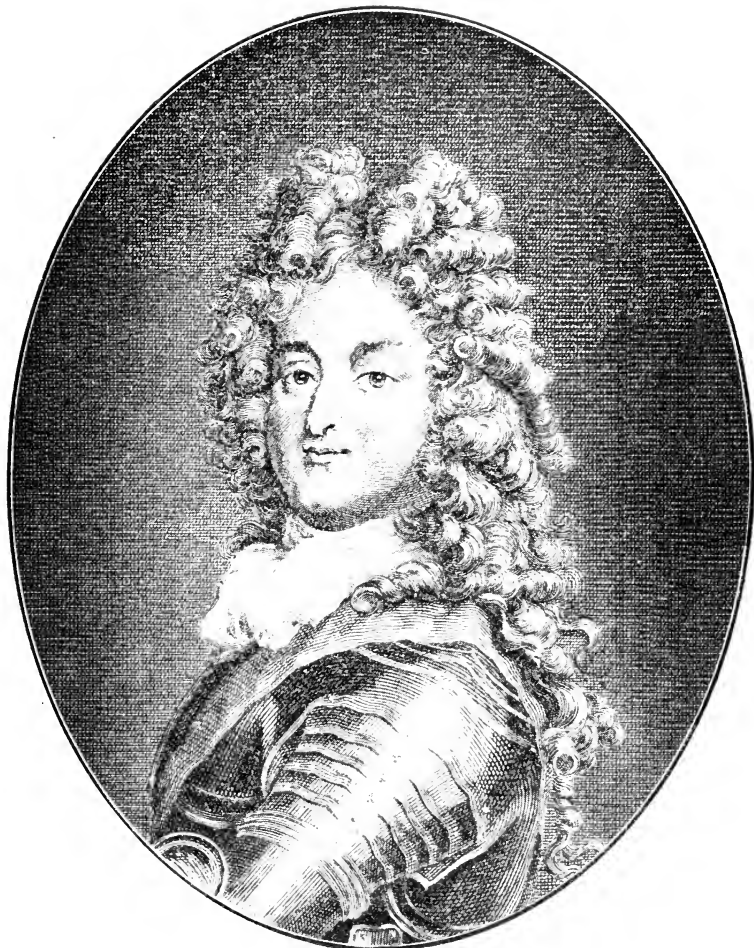
Reprenant la branche des Bourbons à son origine, il a dressé cette filiation :

Robert de Clermont, fils de saint Louis, est un psychopathe ; une de ses descendantes est atteinte de mélancolie, et le fils de cette dernière, Charles VI, est un maniaque ; « la branche cadette des Bourbons (nous l'avons montré dans une série d'articles (1), les Condé, fourmille en déséquilibrés graves..... et Louis XV, lui-même, est un type de déprimé, de spleennétique, d'après Rogues de Fursac ».

N'insistons pas trop, toutefois, sur l'importance de l'hérédité, puisqu'il faudrait établir, au préalable, s'il ne s'est pas mis à la traverse des éléments étrangers.

Ainsi, pour le fils du Régent, n'a-t-on pas prétendu qu'il..... n'était pas le fils de son père, nous entendons : *patris quem nuptiæ demonstrant* ? A croire le marquis d'Argenson, le responsable de sa naissance serait le marquis de Fervacques, fils cadet de M. de Bullion, prévôt de Paris ; et d'Argenson ajoute : « où il y a pleine folie ». De toute manière, Louis d'Orléans ne pouvait échapper à son destin.

(1) V. dans la *Médecine internationale illustrée*, les articles publiés sur les Condé sous notre signature pseudonyme de Dr. BIENVENU. V. également, le *Cabinet secret de l'Histoire*, t. I ; *Légendes et Curiosités de l'Histoire*, t. III ; *l'Enfer de l'Histoire*, etc.



PHILIPPE D'ORLÉANS (LE RÉGENT)

Si on voulait tenir compte des antécédents collatéraux, il faudrait, en outre, noter que la cousine de Louis d'Orléans, Mlle de Sens, était atteinte, comme lui, du délire de la négation « afin qu'elle n'apprit pas la disparition de personnages quelconques, on brûlait toutes ses lettres, sauf celles qui portaient la mention *de par le Roi*, ou les trois poissons d'or sur champ d'azur de la marquise de Pompadour. *Celle-ci était morte depuis plusieurs années, que l'on n'osait le lui faire savoir* (1) ».

Il n'est pas jusqu'à l'ascendance maternelle de notre « sujet » que l'on puisse incriminer. Comme on l'a justement fait observer (2), « ses racines mentales plongent dans une lointaine ascendance maternelle : son aïeule, Mme de Montespan, avait pu lui transmettre, ainsi qu'à ses sœurs, quelque germe de la *folie des Mortemart*, aussi proverbiale que son esprit ».

Louis d'Orléans tenait, en outre, de sa propre mère, « les traits, et une timidité invincible, qui contribua à lui donner une humeur mélancolique, un aspect farouche, peu compatible avec son rang ». La timidité de la duchesse d'Orléans était telle, qu'elle ne pouvait supporter le regard du Roi Louis XIV, son père, ni celui de Mme de Main-

(1) Souvenirs de Madame de Créqui, cités par le docteur LÉVY-VALENSI (*Esculape*, septembre 1925).

(2) G. DU BOSQ DE BEAUMONT et BERNOS, le fils du Régent. *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} novembre 1915.

tenon, qui la glaçait, « elle ne leur répondait jamais qu'en balbutiant ».

L'enfance et l'adolescence de Louis d'Orléans nous fourniront-elles quelques détails propres à nous éclairer sur sa psychologie ? Par bonne fortune, nous avons eu à notre disposition le journal même du prince, son autobiographie, pourrait-on dire, qui est une véritable confession (1). Ce document révélateur commence ainsi :

Je naquis le 4 aoust 1703. J'avais trois sœurs qui m'avaient précédé. Leur gouvernante fut la mienne, et l'on me donna seulement une sous-gouvernante particulière et des femmes pour me servir.

J'estois né très faible, et la première nourrice qu'on me donna se trouva peu de temps après hors d'état de me nourrir. Elle le cacha et me donna du mauvais lait. Je tombai dans une maigreur qui inquiéta beaucoup et, je crois, contribua à la faiblesse dont j'ay toujours esté. On trouva une paysanne de Colombe, nommée Nicolas Turenne, qui acheva de me nourrir. C'estoit une paysanne fort grossière et de caractère extraordinaire. Je fus donc élevé *magnis curis*, j'estois extrêmement retardé, je commençai à parler si tard que Madame ma grand'mère craignit que je ne fusse muet, ce fut donc une grande nouvelle la première fois que je prononçai *papa*.

L'enfant semble avoir été, de bonne heure, très émotif.

(1) Cf. *Revue des Deux Mondes*, loc. cit.

.... Je me souviens que, dans ce premier âge, j'avais peur des ombres que les corps portaient contre les murailles, et qu'on faisait courir de petits garçons après leur ombre pour m'accoutumer à cet objet-là. J'avais aussy peur de tout ce que je ne voyais pas communément, spécialement des grandes barbes.

Ce qu'on va lire ressemble fort à de la mythomanie :

Dans les temps où j'estois avec elles (il s'agit de deux femmes qui le servaient dans la maison et ne le suivaient pas à la promenade), je leur racontais des histoires comme m'estant arrivées qui n'avoient pas l'ombre de vérité, même de vraisemblance ; je les appellois mes *imagination*s. J'aurais volontiers babillé tout le jour de cette manière, si l'on ne m'avoit fourni d'autres amusemens et occupations. Lorsque je racontois des faits possibles, on me demandait ce qui estoit vray et ce qui estoit faux, et je le distinguois avec exactitude. Estant à Saint-Cloud avec le chevalier d'Orléans (son frère consanguin, fils naturel du Régent, avec lequel il se plaisait fort), depuis Grand-prieur de France, on nous menait promener ensemble, et je l'entretenois de mes imaginations.

Lorsqu'il grandit, il devint moins babillard et moins imaginaire ; mais il continuait intérieurement le même « jeu d'esprit ».

Pour faire cesser ce « tique fâcheux », on le pressa doucement de faire part de ses pensées, mais il s'y refusa obstinément. Et cela dura de la sorte

jusqu'en 1726, époque de sa conversion ; mais n'anticipons pas sur les événements.

Cette manie de simulation ou de dissimulation, il la manifestait dans les circonstances les plus diverses : à la suite d'une indigestion, il éprouva ce qu'il nomme des *vapeurs noires*, qui le portèrent à s'accuser de maux qu'il n'avait point.

On me fit, écrit-il, hommage de remèdes et, comme je déguisois un état, que j'y ajoutois des circonstances qui n'estoient point et qui le faisoient paraître plus grave qu'il n'estoit réellement, peut-être cela fut-il cause qu'on me donna des remèdes qui ne convenoient pas à mon estat.

En vain le soumit-on à différents exercices, notamment au jardinage ; cela ne le fit pas renoncer à la feinte qu'il mêlait à sa maladie.

Il restait délicat et faible et l'on craignait fort, dans son entourage, qu'il ne vécut pas longtemps. Il raconte qu'à 10 ans, on appréhendait de le mener dans une église, de peur qu'il s'y trouvât mal ; et, pour ne pas le priver des secours de la religion, on disait des messes basses dans sa chambre. On supprima « toute étude, toute leçon, de quelque espèce que ce fust ». On surveillait ses repas, afin de ne rien lui laisser manger de malsain ; grâce à ce régime sévèrement observé, il se rétablit et commença même à engraisser.

Il avait à peine atteint sa douzième année, lors-

qu'on lui fit prendre des leçons d'équitation, « sur un petit bidet ». Mais il n'y prit jamais beaucoup de goût. Il préférait lire les auteurs anciens, comme l'histoire d'Alexandre de Quinte-Curce, qui l'amusa fort, et ces lectures faillirent provoquer un accident, qui n'eut heureusement pas de suites graves.

Ayant lu qu'il était beau de se tuer pour ne pas tomber entre les mains de l'ennemi et autres « choses semblables », il finit par se persuader à lui-même que la mort volontaire était un acte d'héroïsme, et cette idée travailla si bien sa cervelle, qu'un jour, comme on voulait lui faire prendre pour sa santé un verre d'eau de rhubarbe, il résolut, pour se soustraire à cette médication, qui lui répugnait, de se jeter du haut en bas d'un balcon qui était devant sa fenêtre ; il espérait qu'il ne se casserait qu'un bras ou une jambe, ce qui pourrait se guérir, et valait mieux que d'avalier une drogue nauséabonde. On arriva à propos pour le retirer promptement de cette situation périlleuse et le faire rentrer dans sa chambre, où on le consigna. On lui remontra que sa résolution était des plus sottes, car il n'aurait fait que se blesser, ce qui aurait exigé des pansements et des potions, autrement désagréables que la petite purge à laquelle il avait voulu échapper.

En 1716, il avait donc treize ans, il n'était pas encore guéri de sa manie simulatrice. « Cette dissimulation précoce, ce soin constant de tromper sur l'état réel de sa santé », sont, comme l'ont justement

remarqué les auteurs auxquels nous devons la précieuse relation que nous analysons, « des signes nettement morbides ». A noter également la sensibilité excessive de l'enfant — la tragédie de *Phèdre* lui faisait verser des torrents de larmes ! — la hantise du suicide, « ayant pour cause une déviation du sens chevaleresque », hantise allant, certain jour, jusqu'à un commencement d'exécution. Mais surtout, insistons sur ses affabulations, qui accusent un dérèglement d'imagination s'écartant franchement de la normale.

Il n'est pas indifférent de rechercher à quel âge s'est éveillé son instinct sexuel. Le marquis d'Argenson a rapporté, à cet égard, une anecdote qu'il serait dommage de laisser perdre. Un jour qu'il parlait au jeune prince d'un certain marquis de Crécy, qui avait appartenu à sa maison :

« J'ai, répliqua le duc de Chartres, à cet homme-là une obligation particulière.

— Et laquelle, Monseigneur ?

— C'est de m'avoir fait perdre mon... (traduisons : ma robe d'innocence).

A quoi d'Argenson répliqua :

— Monseigneur, dans la cour des princes, d'honnêtes gens se mêlent de ce métier-là.

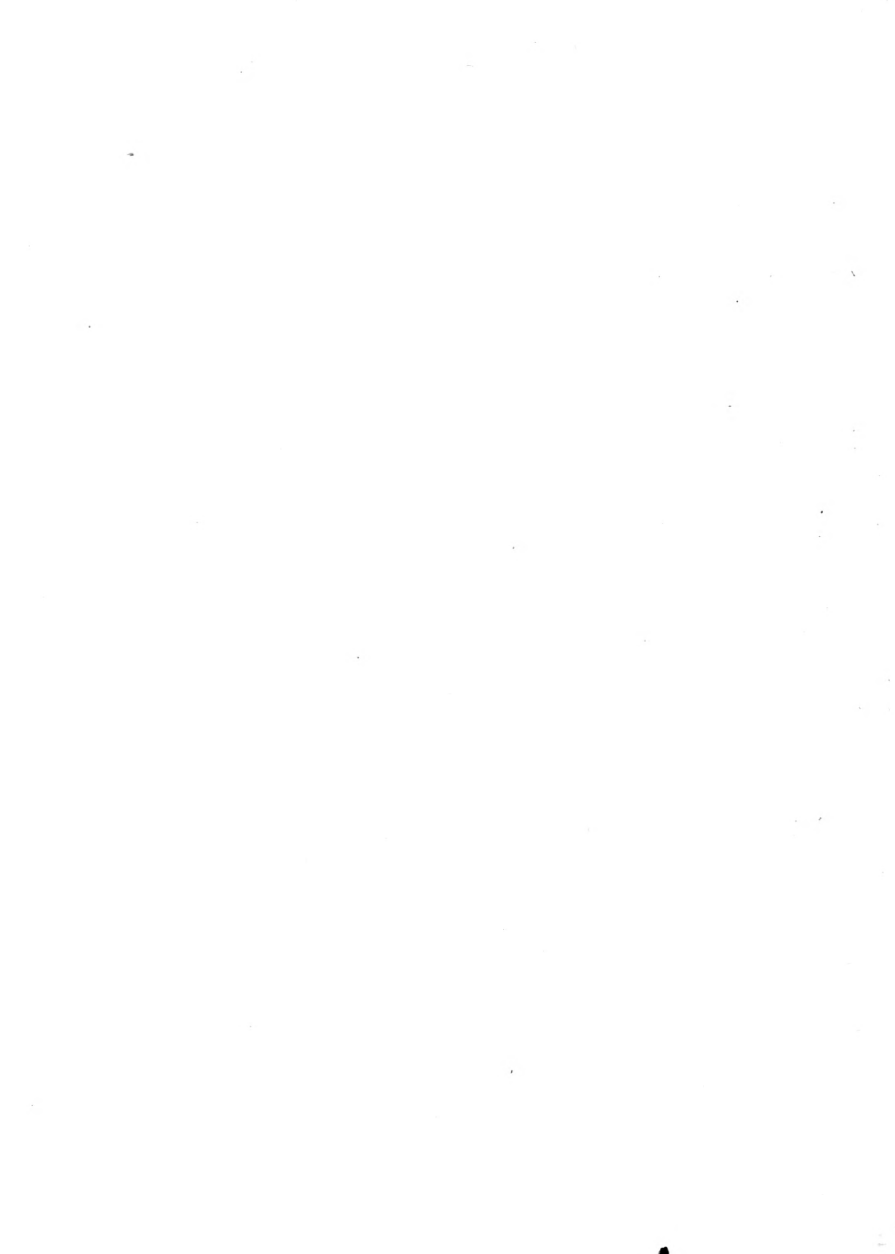
Et l'interlocuteur princier de riposter :

— Je vous dis cela pour vous marquer que ce n'est qu'un vieux pécheur, un vieux débauché.

— Au moins était-elle jolie ?



LOUIS D'ORLÉANS, FILS DU RÉGENT



— Monsieur, m'a-t-il dit en se renfrognant (c'est le récit de d'Argenson que nous reproduisons), qu'avez vous encore dans votre portefeuille ? Passons à d'autres choses. »

Il semble bien que ce soient ses parents, et en particulier son père, le Régent, qui se soient chargés d'ouvrir à leur fils la voie de l'inconduite.

A 15 ans, sa grand-maman se félicite qu'il n'ait encore aucun vice (1). L'année suivante, il fallut déchanter. On l'avait conduit au bal de l'Opéra, vous pouvez aisément imaginer ce que ces demoiselles lui apprirent. « Il est maintenant comme un animal échappé. Lorsque sa mère s'en plaint, à son père, il rit à s'en rendre malade (2). » Plus avisée, la grand'mère voyait cette inconduite d'un tout autre œil :

Ce sera la ruine physique et morale de cet enfant qui, jusqu'à ce jour, a été si pieux, car d'aller là ou au b... (Madame emploie le mot tout cru, c'est tout un. L'enfant a une santé délicate, c'est un vrai moucheron (3), il ne peut endurer la moindre fatigue, et de sa vie, il n'a veillé plus tard qu'onze heures. Ceci joint à la vie insensée qu'on mène à ce bal tuera bien certainement ce pauvre garçon (4)...

(1) *Correspondance complète de Madame*, t. I (Paris, Charpentier, 1855), 454.

(2) *Correspondance*, éd. citée, II, 199.

(3) Il avait eu la petite vérole en septembre 1716 ; il eut la rougeole au mois de février 1720.

(4) *Correspondance de Madame*, t. II (Paris, Quantin, 1880), 293.

Quant à la responsabilité du Régent dans cette aventure, elle paraît établie par ce qu'en rapporte le comte de Maurepas, dans ses *Mémoires* (1).

« Le Régent voulut donner à son fils l'amour des plaisirs et chargea de son éducation en libertinage plusieurs femmes très connues. La plus célèbre de ces demoiselles du Palais-Royal ne put jamais parvenir à lui donner aucune sorte d'intelligence, mais elle en eut un enfant (2). » Le chroniqueur Barbier confirme qu'à 19 ans, le duc de Chartres « a déjà eu plusieurs galanteries. Il a maintenant une maîtresse en titre, la petite Quinault. Ce prince n'est point aimé, il a l'esprit petit et mauvais ». Plus loin, il ajoute que le Régent disait de son fils : « Il a aussi peu d'esprit que M. le Duc (sans doute, le duc de Bourbon); il est aussi brutal que le comte de Charolais, et aussi fou que le prince de Conti. »

Le duc de Chartres se tira-t-il indemne de ces rencontres et de ces passades ? Barbier insinue bien qu'il eut, dès l'âge de 15 ans, plusieurs « crises de

(1) Cité par G. BRUNET, *Correspondance complète de Madame*, t. II, 199, note 1.

(2) BUVAT (*Journal de la Régence*, t. II) note, à la date du 10 janvier 1722 : « Ce 10, M. le duc de Chartres fut saigné du bras et du pied, et le lendemain purgé ; on disait qu'il était incommodé pour avoir trop caressé la demoiselle Quinault, comédienne à qui il envoya une bourse de mille louis d'or pour les frais de sa couche. » Le 15, on saigna le malade du pied pour la sixième fois. La phlébotomie était à la mode en ce temps-là ! Pour les détails, cf. le *Journal de Mathieu Marais*, t. II, 186, 221.

galanterie » ; Buvat parle d'une « incommodité » qu'il eut pour avoir trop caressé la Quinault ; mais rien de précis dans tout cela. La Palatine qui se montre, cependant, assez explicite, n'en dit pas plus que ce qu'on va lire ; à la date du 19 avril 1720, elle écrivait :

Cette grande p... la Polignac a voulu séduire aussi le duc de Chartres, comme son frère de la main gauche, le grand-prieur... Celui-ci, allant avec son gouverneur à Versailles, s'était esquivé pour aller trouver cette dame ; au moment de son arrivée, elle était couchée avec un autre polisson, mais elle se leva et alla coucher avec le nouveau venu (1)...

Elle revenait sur le même sujet le 26 avril 1721 (2) :

Tout ce qu'on lit dans la Bible sur la façon dont se passaient les choses avant le déluge, ou à Sodome et à Gomorrhe, n'est rien à côté de la vie qu'on mène à Paris. Sur neuf jeunes gens de qualité qui dînaient il y a quelques jours avec mon petit-fils, le duc de Chartres, sept avaient le *mal français*...

A parler franc, le duc de Chartres entretenait *par air*, pour faire comme tout le monde, une fille d'Opéra, mais il ne paraît pas avoir été vicieux de tempérament. Un historien du siècle dernier (3) a

(1) *Correspondance de Madame*, éd. Brunet, t. II, 230.

(2) *Correspondance de Madame*, par Ernest JAEGLE (Paris, Quantin), t. II, 340.

(3) LACRETELLE, *Hist. du XVIII^e siècle*, citée par LEVY-VALENSI (*Esculape*, juillet 1925).

donné la note juste, en écrivant qu'il accepta de son père « une maîtresse comme par déférence filiale et fut heureux de se dégager de liens où rien ne compensait pour lui l'agitation perpétuelle de ses remords ».

Le jeune prince était à l'Opéra, quand il apprit la mort de son père, frappé subitement d'apoplexie, entre les bras de la Phalaris. On a fait grief au duc de Chartres de n'avoir pas répondu par un mot aux condoléances qui lui furent présentées à cette occasion (1) ; était-ce timidité, apathie ou absence de sensibilité ? Nous pencherions plutôt pour la première de ces hypothèses.

Il montra la même hésitation, quand il s'agit pour lui de mariage. On a conté, à ce propos, une anecdote bien amusante ; quel dommage que la source (2) en soit suspecte !

On le destinait à une demoiselle d'A... Il va pour faire sa demande, on le fait attendre dans le salon. La boucle de sa culotte se défait : il y voit un aver-

(1) Saint-Simon ne pardonna jamais au duc son froid accueil : « Je vis, écrit-il rageusement, un homme tout empêtré, tout hérissé, point affligé, mais embarrassé à ne savoir où il en étoit. Je lui fis le compliment le plus fort, le plus net, le plus clair, et à haute voix. Il ne me fit pas l'honneur de me répondre un mot. J'attendis quelques moments et voyant qu'il ne sortoit rien de ce simulacre, je fis la révérence et me retirai... »

(2) *Chronique de l'Œil-de-Bœuf*, de TOUCHARD-LAFOSSE, très sujets à caution.

tissement du ciel et déclare qu'il ne passera pas outre.

On parle ensuite de le marier avec une princesse de Pologne, Marie Leczinska, qui devait monter un peu plus tard sur le trône de France ; avec une sœur de M. le Duc, Mlle de Vermandois, petite-fille de Louis XIV et de Mme de Montespan, Mlle de Sens. Finalement, il fixa son choix sur la princesse Auguste-Marie-Jeanne de Bade, « blanche, petite, potelée », mais à qui on reprochait un défaut de grâce naturelle et l'air « un peu grossier ».

A l'annonce de cette union, les pamphlets allèrent leur train. Nous ne retiendrons que ce couplet satirique :

Dieu bénisse l'ouvrage
Que fera peu souvent
Monseigneur le duc d'Orléans !

Contrairement aux méchantes prophéties des libellistes, le nouveau couple se mettait tout de suite en besogne, et il venait au monde *Louis-Philippe*, père du fameux Égalité, grand-père du futur roi des Français. La jeune maman eut une seconde grossesse, mais cette fois la parturiente mourut à la peine. L'étiquette exigeait qu'elle accoucha au palais de Versailles ; on l'y mena en carrosse (1) ; elle

(1) « Le galop impétueux des chevaux et la violente secousse des roues sur les durs pavés de la route » secouèrent tellement la patiente, qu'on dut s'arrêter au moulin de Sèvres. La

dut être ramenée mourante à Paris ; sa mort suivit de près.

Le duc d'Orléans, que la fin inopinée de son père avait vivement impressionné, ne put résister à ce coup nouveau. Il y vit un avertissement de la Providence, il partagea dès lors son temps entre l'étude et les pratiques pieuses.

Il ne fit d'abord que de courts séjours à l'abbaye Sainte-Genève ; mais en 1731, il voulut prendre une part plus grande à la vie monastique, mangeant au réfectoire des Génovéfains, prenant aux offices « les mêmes attitudes et faisant les mêmes contorsions de corps que les religieux ». Et ajoute le malicieux Barbier, « le public l'alloit voir dans le chœur comme une curiosité, ce qui étoit peu convenable pour un prince du sang ».

Ce que fut la vie à Sainte-Genève de ce reclus volontaire, nous le savons par les mémorialistes. Lorsqu'il ne se livrait pas au travail, partagé entre l'étude de l'hébreu, des sciences naturelles, de la linguistique et de la théologie, il s'abandonnait « aux rigueurs de l'ascétisme, la haine aux épaules, la discipline aux reins ; sa table étoit dépouillée de mets

meunière offrit un lit dans sa rustique demeure. L'inflexible duchesse douairière, en fille de Louis XIV qui n'admettait pas qu'on transigeât avec les exigences du protocole, insista pour que le cortège poursuivit son itinéraire, mais, en présence de l'état de sa belle-fille, qui empirait de minute en minute, celle-ci fut ramenée au Palais-Royal, où « les médecins ne réussirent qu'à prolonger de quelques heures son agonie ».



MADemoiselle DE SENS

gras : sa couche, dure et nue comme celle des novices (1).

Malgré cette vie d'austérités (2) et de jeûne (3), la goutte, ce mal héréditaire, ne laissait pas de le tourmenter, et troublait presque toutes ses nuits. Bien des fois, il dut faire appeler le médecin, pour le saigner.

Sa misanthropie augmentait tous les jours : « quelquefois, au dire de d'Argenson, il parle raisonnablement et éloquemment ; mais, le plus souvent, il tombe dans de véritables écarts ».

Un manuscrit, conservé aux Archives (4), nous dévoile les détails quotidiens de sa vie claustrale. Il couchait sur une simple paille, sans autre couverture que son manteau : « il n'approchait point du feu tel froid qu'il fit, se levait tous les jours à quatre heures du matin et se mettoit à prier et à travailler tout de suite... Il affectoit d'être vêtu avec une simplicité si excessive, que sa mère lui faisoit souvent, mais en vain, des remontrances à ce sujet. Un jour que le Prieur fut la voir au Palais-Royal,

(1) Comte DUCOS, *la Mère du duc d'Enghien*. Paris, Plon, 1900, 27.

(2) Certaines étaient quelque peu ridicules : ainsi allait-il à la messe un missel sous le bras, et dans le corps un lavement gardé stoïquement pendant tout l'office (DE BOSCO et BERNOS).

(3) Il ne l'observait pas très rigoureusement, si nous en croyons d'Argenson. « Il mangeait, dit le marquis, de la viande de boucherie comme un Anglais, et ne buvait qu'en sortant de table. »

(4) Nous en devons la connaissance à M. M. G. DE BOSCO, de BEAUMONT et M. BERNOS.

S. A. R. lui dit qu'à peine le reconnoissoit-elle, tant il étoit négligé et voûté... »

Toujours par esprit de pénitence, il noyait d'eau son potage, afin de le refroidir, et s'abstenait complètement de vin ; cette privation lui étoit d'autant plus pénible que, pendant toute sa jeunesse, il n'avoit bu que du vin de Champagne à tous ses repas.

Très zoophile, il adorait les chats et se plaisait à en avoir chez lui des quantités ; il conservait toutes les portées et donnoit à des amis ceux qu'il ne vouloit pas élever, mais il continuait à s'intéresser à eux et s'inquiétoit de leur sort.

D'Argenson, qui avoit vécu cinq ans « dans sa familiarité la plus intime », convenoit que si parfois il tenoit les propos les plus sensés, à d'autres moments il montrait « un dérangement d'esprit véritable ». Il l'attribuoit non pas seulement à sa vie cloîtrée, mais aussi à l'humeur de goutte qui se portoit, à certaines heures, au cerveau et troublait son entendement.

Ainsi, ne vouloit-il jamais croire la mort des personnes qui lui avoient été chères ; tout au plus, admettoit-il la métempsycose. Venoit-on lui apprendre la mort de son bibliothécaire (1), et lui montrait-

(1) Il se nommoit l'abbé d'Hauteville ; quand il expira, le pauvre maniaque prit cette mort pour une absence de l'abbé. Parfois, il donnoit l'ordre d'atteler sa voiture : « Où faut-il aller, Monseigneur ? disoit le cocher. — Chez Madame d'Aumont. » Or, Mme d'Aumont étoit morte depuis vingt années ! Louis d'Orléans disoit qu'on ne quitte jamais la terre sans retour ; il comparoit le monde à un bal masqué, où les âmes se

on les compliments funèbres qu'avait provoqués cette mort, il soutenait qu'on les avait fabriqués pour le tromper. Un jour que son chancelier lui présentait à signer un acte relatif à des sommes considérables que lui devait l'Espagne, le prince ayant vu dans l'acte « *feu* le roi d'Espagne, Philippe V », soutint que celui-ci n'était pas mort, et il refusa d'apposer sa signature sur le document qu'on lui présentait. Il fallut lui persuader que le mot *feu* était, en espagnol, un titre d'honneur, pour qu'il consentit, après bien des résistances, à signer.

Il était convaincu que les âmes vertueuses ne s'absentaient que momentanément de la terre, pour y reparaitre sous d'autres formes.

Ni Louis XIII, ni Henri IV n'étaient morts, à ses yeux. Mmes de Gontault et d'Alincourt ne l'étaient pas non plus. Et cela a été jusqu'au point de cesser d'aller à confesse au curé de Saint-Paul, parce que ce curé avait essayé maladroitement de dissiper l'illusion du prince (1).

Il ne crut à la mort de sa sœur qu'après avoir « touché et retourné plusieurs fois le cadavre ».

Ce délire de négation allait jusqu'à contester la naissance de ses petits-enfants, et à refuser de les reconnaître. « Il avait la manie de ne pas croire à la naissance ni à la mort », écrit Besenval, dans ses

promèment sous d'autres visages (Cf. Eug. PELLETAN, *Décadence de la Monarchie française*, 303).

(1) *Mémoires de d'Argenson*, passim.

Mémoires. Le refus qu'il fit des derniers sacrements a été expliqué du fait qu'il ne croyait pas à sa propre mort!

Son testament n'accuse, cependant, à l'encontre de ce qu'on aurait pu craindre, le moindre trouble cérébral.

Il y demandait qu'on procédât à l'autopsie de son corps, jugeant utile, « pour le progrès des sciences de médecine et de chirurgie, de conserver quelques parties de son corps... et d'y faire des injections et telles autres opérations qui se pratiquent sur les parties des cadavres, pour l'instruction plus complète des médecins et chirurgiens déjà formés ». Il consentait et ordonnait même que son corps servît à tous ces usages, « pourvu qu'on n'y employe que les parties qui se trouveront avoir quelques singularités ou de conformation naturelle ou d'accident, de maladies, en telle sorte que la plus grande partie et comme la totalité morale de mon corps, soit enterrée en Terre sainte, avec les prières usitées dans l'Église... ».

Pour le reste, il le livrait, non seulement comme il a été dit, aux médecins et chirurgiens, mais à l'Académie des Sciences, ou aux amphithéâtres publics, « si les circonstances qui s'y trouveront en valent la peine »; et sans excepter « aucune partie, pas même le cœur ni la tête ».

Le duc d'Orléans mourut le vendredi 4 février à 10 heures du matin, il n'était âgé que de 48 ans et 6 mois. L'autopsie qu'il avait exigée ne révéla « au-

cune autre cause de mort que les parties desséchées et le cœur flétri ».

Que le duc d'Orléans ait été un anormal au point de vue psychique, nul ne le contestera.

Les spécialistes en ont fait un « cyclothymique (1) », ayant abouti rapidement à la dépression avec mysticisme, idées transitoires d'humilité, et enfin, délire de négation : on devrait voir là, selon un de nos confrères (2), l'ébauche du *syndrome de Cotard* (3).

A suivre le même exégète, « le cas de Louis d'Orléans peut être rapproché des cas étudiés par M. Capgras et M. de Clérambault, sous le nom de *délire systématique de méconnaissance* ».

Ne cherchons pas à tant préciser et disons seulement que le fils du Régent fut un *déséquilibré*, qui eut cependant des heures de lucidité et luttait de son mieux contre la fatalité héréditaire, dont nous avons souvent tant de peine à nous affranchir !

(1) Voici comment est définie la cyclothymie, dans le *Petit Dictionnaire de médecine*, du docteur DABOUT : « psychose circulaire légère, à double forme, composée de deux périodes distinctes : l'une, d'excitation ; l'autre, de dépression légère, avec des oscillations, plus ou moins régulières et plus ou moins durables, de l'humeur compatible avec la vie dans la société, et qui ne motive pas l'internement. »

(2) Dr. LÉVY-VALENSI (*Esculape*, septembre 1925).

(3) « S'observe dans la mélancolie anxieuse, aux symptômes de laquelle vient s'ajouter le délire systématisé de négation, lequel, par une marche toute naturelle de délire de grandeurs à rebours, peut aboutir à un délire d'énormité. *Dictionnaire de Dabout*. »

LE CARDINAL COLLIER A LA BASTILLE

Notre génération est volontiers oublieuse, elle ne rend pas suffisamment justice à ses aînés. Parmi nos ancêtres professionnels, il en est qui valent mieux que l'injuste dédain dont on accable leur mémoire. Nous voudrions nous essayer à faire revivre un homme qui jouit, sa vie durant, d'une incontestable notoriété et dont le nom seul a survécu. A peine se souvient-on qu'il fut un des fondateurs de notre Académie de médecine, et qu'il professa au Collège de France et au Jardin du Roi. Ajoutons que Portal, c'est lui dont nous nous proposons de vous entretenir, fut, en outre, premier médecin de deux de nos rois, Louis XVIII et Charles X ; et il s'en fallut de peu qu'il ne continuât ses services au successeur de ce dernier.

On connaît la réponse qu'il fit au plus bourgeois de nos souverains. Louis-Philippe ayant fait observer

à Portal que la charge qu'il sollicitait était déjà tenue par le très honorable docteur Marc : « Je saurai attendre », riposta Portal ; et il avait alors plus de 80 ans !

Nul ne fut plus friand d'honneurs et de places ; Barey a raconté, que, visitant un jour l'atelier de David d'Angers, le grand sculpteur, il s'était arrêté devant un buste, représentant un personnage charmé de décorations, le grand cordon de Saint-Michel passé par dessus les vêtements. L'artiste avait ainsi représenté son modèle, sachant de la sorte lui complaire : mais le vieux républicain qu'était resté David n'avait pas manqué cette occasion de tourner en ridicule un ancien serviteur de la monarchie. Cette vanité puéride était un des faibles de Portal, elle ne lui enlève rien de ses mérites, et nous ne saurions oublier, notamment, que Portal fut un des fondateurs, en France du moins, de l'anatomie pathologique et le restaurateur de l'anatomie médicale.

Pendant soixante ans, il s'est consacré à des travaux scientifiques : il n'a pas publié, dans cet intervalle de temps, moins de quarante volumes. Outre l'anatomie, l'hygiène publique, la pathologie, furent l'objet de ses laborieuses recherches. Et il trouva encore le temps de satisfaire à une clientèle aussi nombreuse que choisie.

La carrière de praticien de Portal peut être reconstituée, grâce à deux sources d'informations : la pre-



LE BARON PORTAL, 1^{er} MÉDECIN DE LOUIS XVIII

mière, ce sont ses propres ouvrages. Expliquons-nous, sans tarder.

Il y a bien des années, un heureux hasard nous faisait découvrir, dans un des traités de Portal, l'« observation » du cul-de-jatte Couthon, auquel il avait été appelé à donner des soins. Nous en fîmes l'objet d'une étude, en collaboration avec le regretté Brissaud, vivement intéressé par notre découverte, et dont le concours nous fut particulièrement précieux, pour élucider ce cas complexe.

Nous n'étions pas au bout de nos surprises. Continuant à parcourir les œuvres du médecin qui avait occupé pendant près de trois quarts de siècle le premier rang de la profession qu'il devait illustrer, nous y relevions tout ce que l'armorial de France comptait alors de célébrités. On a le droit d'être étonné avec nos conceptions actuelles, de voir livrées à la publicité les maladies et infirmités de personnes encore vivantes, sans soulever leurs protestations. Portal s'en est expliqué dans une note (1) que nous n'avons vu nulle part rapporter :

« A l'imitation de nos plus grands médecins, anciens et modernes, j'ai eu, dit Portal, le soin de donner le nom et quelquefois d'indiquer la demeure des personnes qui ont fait l'objet de mes observations tant de celles dont le traitement a été heureux, que de celles qui ont fait l'objet de quelques recher-

(1) *Mémoires sur la nature et le traitement de plusieurs maladies*, par Antoine PORTAL, t. V, note des pp. 7-8.

ches anatomo-médicales, mais toujours avec leur consentement et celui de leurs parents (*sic*). Cette sorte de citation nous a paru utile pour plusieurs raisons. »

Cela revient à dire que le secret professionnel n'existait, pour ainsi dire, pas ; et qu'il fût question de phtisie pulmonaire, voire de syphilis, les vieux auteurs n'hésitaient pas à imprimer tout vif dans leurs recueils le nom du patient, accompagné de tous ses titres et dignités.

Portal pouvait se flatter d'avoir eu pour clients tout ce que l'ancienne France comptait d'illustrations : des princes du sang, tels que le duc de Bourgogne et le prince de Condé ; les ducs de Chaulnes, de Luynes, d'Uzès et de Charrost ; les comtes de Barral et de Montausier ; les comtesses de Damas, de Graves et de Roye ; les marquises de Louvois, de Villette et de Janson ; les ministres de Maurepas, Vergennes et Lacroix ; des grands parlementaires, comme Lefebvre d'Ormesson ; le cardinal de Bausset et l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont ; le maréchal de Beauveau et sa sœur ; le maréchal duc de Croy et le maréchal de Fitz-James, général Clausel ; Mmes d'Entragues et de Choiseul ; Mlle Morand, belle-fille du chirurgien Morand ; la fille de Berthier, intendant de Paris, qui fut si ignominieusement massacré ; les savants Buffon, d'Aubenton et le naturaliste Leroy ; Marie-Joseph Chénier, le frère du poète mort sur l'échafaud, etc.

La colonie étrangère est représentée sur cette liste de choix par des diplomates éminents ; le prince de Reuss ; le ministre de Saxe ; le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne ; M. d'Ossun, ministre d'État ; l'ambassadeur de France à Berlin, et notre ancien ambassadeur en Portugal ; le comte de Guernès, ambassadeur d'Espagne en Suède.

Turgot, Necker, le marquis de Caracciolo, le fils du vicomte de Noailles, la sœur de Malesherbes comptèrent au nombre des clients de Portal. Et nous sommes certain d'en oublier ?

Une particularité à signaler, et qu'un des biographes de Portal a justement relevé : son livre sur la phthisie, édité en 1792, porte l'indication du calendrier révolutionnaire, « l'an premier de la République française ». Bien que publié à la veille de la Terreur, « l'auteur n'en met pas moins une sorte d'ostentation à étaler les noms et les titres des nobles clients qu'il a soignés, et dont plusieurs sont des personnages historiques ». A ceux que nous venons de citer, il convient d'ajouter : Mme de Gisors, belle-fille du maréchal de Belle-Isle ; M. de Chaponnois, chevalier de Malte ; l'abbé de Puysegur ; M. de Broglie, évêque de Noyon ; Mme de Choiseul-Gouffier, ambassadrice de la Porte. Dans cette aristocratique réunion, on éprouve quelque étonnement à rencontrer Mlle Langlois, « célèbre danseuse de l'Opéra », et « Mme du Barry, la jeune, l'une des plus belles personnes de son temps » : sans doute s'agit-il de la seconde épouse

de Jean du Barry. l'aventurier sans scrupules qui avait « lancé » la fameuse Jeanne Bécu, devenue plus tard la maîtresse du Bien-Aimé.

Comme on le voit, noblesse, clergé, haute magistrature, monde de la politique, de la science, des arts et de la galanterie, sont représentés dans cette sélection.

Un document, resté à peu près ignoré jusqu'à ce jour, nous permettra de compléter nos informations sur ce qu'était la clientèle d'un praticien en vogue au grand siècle, nous entendons le XVIII^e.

Vers 1852, un de nos confrères, « en bouquinant le long des quais », avait la chance inespérée de mettre la main sur des petits cahiers de papier très grossier, « ressemblant au livre de dépense d'une cuisinière ». Ce n'était rien de moins que les carnets de visite du docteur Portal, depuis l'an 1788 jusqu'en 1812. Ces « pages vivantes de l'histoire contemporaine » étaient, en partie, de la main de Portal, en partie, de la main d'un domestique, « si on en juge par l'écriture ». Celui qui avait fait cette précieuse trouvaille, cédant aux instances d'un de ses amis, en faisait part au docteur Véron, qui fut, ne l'oublions pas, directeur de l'Opéra et fondateur du *Constitutionnel*, où parurent notamment les *Causeries du lundi*, de Sainte-Beuve. L'heureux dénicheur de ce curieux document l'ayant communiqué au docteur Louis Véron, celui-ci en fit une analyse sommaire dans un livre qui eut pas mal de vogue à son

époque : les *Mémoires d'un bourgeois de Paris*.

Ces carnets nous révèlent maints détails intéressants.

Le prix moyen des visites de Portal était de 6 fr. quelquefois de 12 ; il faisait même des visites à 3 fr. qui étaient classées sous la rubrique : *Anonymes*. C'était le menu fretin ; mais que de grands noms se retrouvent sur ces carnets, que nous avons déjà mentionnés ! Parmi ceux que nous n'avons pas encore cités, indiquons les princes et princesses de Montmorency, Montbarey, Broglie, Chimay ; les ducs ou duchesses de Beauvilliers, de Berwick, de Boufflers, de Lauzun, de Montbazou, de Larocheffoucauld-Liancourt, de Fleury, de Nivernais, de Narbonne, de Lévi ; le garde des sceaux, M. de Miromesnil ; le premier président Molé et le président Gilbert de Voisins ; les comtes ou comtesses de Caraman, de Mérode, de Polignac ; les marquis ou marquises d'Avary, de Tourzel, d'Autichamp, de Raigecourt de Genlis. Des étrangers de distinction figurent en nombre sur cette liste glorieuse : les princes de Tarente, de Monaco ; les princes Colonna et Rospigliosi ; les comtesses Soltikoff et Potocka ; le baron Grimm, ministre du duc de Saxe-Gotha et... le nonce du pape ! les actrices Contat et Clairon et l'acteur Dagincourt y représentent honorablement le théâtre.

En 1788, Portal fut appelé auprès du Dauphin, malade à Versailles ; il était alors médecin consul-

tant de *Monsieur*, frère du roi ; il reçut pour cette visite la somme de 240 francs.

A la fin de chaque semestre, Portal faisait, de sa main, l'addition du produit de ses visites. Nous transcrivons, d'après ses carnets :

1785	31.226
1786	34.087
1787 (1 ^{er} trimestre).	23.004
1788	43.248
1790	30.776
1793 (1 ^{er} trimestre).	42.637

Rien de surprenant qu'en ces temps d'agitation, la clientèle ait diminué. Elle se recrute, cependant, toujours dans les mêmes classes sociales, mais non accompagnés des titres : on ne saurait être trop prudent à une époque où les perquisitions domiciliaires étaient monnaie courante. La particule nobiliaire est supprimée, nous avons vu qu'elle ne l'était pas dans les ouvrages de Portal, mais peut-être ont-ils paru après la tourmente. On retrouve des noms qui nous sont familiers et d'autres qui n'ont pas encore été signalés : M. Mirepoix, Mme Sully, Mme Béthune-Charost, Mme Roland.

Portal recevait chez lui plusieurs membres de la Gironde, et devait compter, parmi ses relations, le ministre de l'intérieur Roland. Collègue et ami de Bailly et de Lavoisier, à l'Académie des Sciences, où il était entré dès 1769, l'année même de la naissance de Napoléon, il lui fallut, pour conserver sa



MARIE-JOSEPH CHÉNIER (1764-1811)

tête sur ses épaules, manœuvrer avec habileté !

Sous le premier Empire, Portal gardera sa situation de grand consultant, mais il ne réussit pas à être attaché au service de la maison impériale. Il eut, néanmoins, des clients de marque, comme le maréchal Masséna, la princesse Borghèse, la duchesse d'Abrantès ; et hors de France, des personnages importants, tels que le roi d'Espagne Charles IV le cardinal Caprera, etc., l'honorèrent de leur confiance.

Si nous nous en rapportons à ses carnets, le prix ordinaire de ses consultations était alors de 24 francs, quelquefois de 48.

Sur ces mêmes carnets, on trouve des renseignements inattendus, comme le suivant : « La princesse Charlotte de Lorraine *ouverte*... 48 francs. » Cela nous indique le prix d'une autopsie princière, à la fin de l'avant-dernier siècle.

Mais ces papiers jaunis par le temps nous révèlent bien d'autres particularités : pendant les années 1785-86, Portal fit au cardinal de Rohan, si fâcheusement mêlé à l'affaire du collier, pas moins de cinquante visites, à la prison de la Bastille.

A la suite de quelles circonstances un prince de l'Église, un cardinal avait-il été conduit et enfermé dans la prison d'État ? Brièvement, nous allons le rappeler.

Le 15 août 1785, jour de l'Assomption, se passait un événement des plus dramatiques peut-être que l'histoire ait enregistré. Ce jour de l'Assomption

était, dans l'ancienne monarchie, une des fêtes qu'on célébrait avec le plus d'éclat ; elle avait pour objet de commémorer le vœu par lequel le roi Louis XIII, pour obtenir du ciel l'héritier que si longtemps il espéra, avait consacré son royaume à la Vierge. Chaque année, à pareille date, « la famille royale, traversant les grands appartements, se rendait processionnellement à la chapelle pour une messe que devait célébrer le plus haut dignitaire du clergé en France, premier des trois ordres de l'État (1). »

C'est ainsi que, ce 15 août 1785, le cardinal-prince de Rohan, Grand-Aumônier de France, revêtu de tous les attributs de ses dignités ecclésiastiques, et entouré de son clergé, attendait, dans la galerie des glaces de Versailles, au milieu d'une affluence considérable de courtisans et de spectateurs, que Leurs Majestés sortissent de leurs appartements.

Tout à coup, dominant le bruit des conversations, une voix se faisait entendre ; un huissier prononçait ces paroles au milieu de la surprise générale : « Le roi demande Mgr le Cardinal Grand-Aumônier. » S'agissait-il de quelque ordre, quelques instructions à donner au cardinal, touchant un détail de la cérémonie qui allait s'accomplir ? Ce fut l'opinion commune et on ne s'en préoccupa pas davantage. Le prélat en jugea autrement, sans toutefois prévoir le coup de théâtre qui allait se produire.

(1) J. MUNIER-JOLAIN, *le Cardinal Collier*, Paris, 1918.

Le roi n'avait pas voulu prononcer contre un inculpé, et quelle inculpation pesait sur l'accusé ! sans l'entendre en présence de la reine et de deux de ses ministres, le garde des sceaux et le ministre des affaires étrangères. Devant ce tribunal improvisé, le Cardinal fut un moment troublé, mais reprit vite son assurance. Il apparaissait clairement, par ses réponses, qu'il avait été de bonne foi, qu'il avait acheté un collier au nom de la reine, à la suite d'une prétendue correspondance de la souveraine, correspondance qui de toute évidence était fausse ; mais ses explications parurent si embarrassées, son attitude à l'égard de la reine si peu respectueuse, que Marie-Antoinette, « mêlant ses larmes à sa colère », demanda hautement justice.

Le cardinal venait à peine de rentrer dans la Galerie, et de s'y mêler aux groupes qui la remplissaient, que le baron de Breteuil, ministre de la maison du Roi, paraissant à son tour sur le seuil de la porte de glaces, s'écriait, d'une voix retentissante : « Arrêtez le cardinal de Rohan ! » Le Grand-Aumônier vit s'approcher de lui le capitaine des gardes, qui lui signifia l'ordre, qu'il avait reçu du roi, de se saisir de sa personne et de le conduire à son appartement, où il devait être gardé à vue, sous défense de communiquer avec qui que ce fût (1).

Le visage du prélat ne parut pas altéré ; on y re-

(1) L. SEUBERT, *l'Intrigue du Collier*, Paris, 1865.

marqua seulement un peu de pâleur. Dès ce terrible moment, qui aurait dû bouleverser tous ses sens, écrit un mémorialiste (1), le cardinal donna une preuve bien étonnante de sa présence d'esprit : malgré l'escorte qui l'entourait, et à la faveur de la foule qui suivait il s'arrêta, et se baissant, le visage tourné vers le mur, comme pour remettre sa boucle ou sa jarrettière, il saisit rapidement son crayon et traça à la hâte quelques mots sur un chiffon de papier placé sous sa main, dans son bonnet carré rouge ; il se releva et continua son chemin.

En rentrant chez lui, ses gens formaient une haie, il y glissa, sans qu'on s'en aperçût, ce chiffon dans la main d'un valet de chambre de confiance, qui l'attendait sur la porte de son appartement. Le laquais courut à Paris, et tomba évanoui en arrivant au Palais-Cardinal, tandis que son cheval crevait à l'écurie. Revenu à lui, il raconta que son maître était arrêté, et remit à son destinataire le billet, crayonné en hâte, où le prélat donnait l'ordre de détruire toute la correspondance qui était de nature à le compromettre.

Le cardinal partit, sur les trois heures, de Versailles pour Paris, dans son propre carrosse, accompagné du comte d'Argout ; sous-aide major des

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du XVIII^e siècle, depuis 1760 jusqu'en 1806-1810*, par un contemporain impartial, feu M. l'abbé GEORGEL, publiés par M. Georgel, avocat au Parlement de Nancy, etc., t. II (1817).



MADAME ROLAND



gardes du corps, chargé de sa surveillance, et qui ne devait pas le perdre de vue jusqu'à l'arrivée du ministre de la Cour et du lieutenant de police, qu'on attendait pour mettre les scellés sur les papiers. Cette opération effectuée, le cardinal fut autorisé à recevoir sa famille et à s'entretenir avec sa nombreuse parenté.

Ce ne fut qu'à 11 heures et demie du soir que le comte d'Argout lui montra l'ordre du roi, prescrivant de le conduire ce soir-là même à la Bastille.

A minuit, le comte de Launay venait chercher Son Éminence, pour la conduire à la forteresse dont la garde lui était confiée. Après avoir monté, au grand trot des chevaux, la rue Saint-Antoine, le carrosse s'arrêtait devant le château fort qui servait de prison d'État; les ponts-levis franchis, la portière s'ouvrait et il en descendit « un homme au teint vif, au front dégarni, aux cheveux gris, et d'une taille avantageuse (1) » : c'était le cardinal-prince de Rohan. Il était en « petite redingote grise ». Le gouverneur de la Bastille le reçut avec les marques du plus profond respect et le conduisit lui-même à l'appartement qui lui était affecté.

Comment allait se trouver de ce régime de cap-

(1) Ce signalement est extrait du mémoire pour le sieur Bette d'Elienville, ancien chirurgien sous-aide major des hôpitaux militaires, et qu'a reproduit en partie H. FLEISCHMANN, *les Pamphlets libertins contre Marie-Antoinette* : les pamphlets de l'Affaire du Collier, Paris, s. d.

tivité (1) ce quinquagénaire, jusqu'alors habitué à une existence plus que confortable, fastueuse ? Il ne faut pas oublier qu'il appartient à cette noble famille de Rohan dont plusieurs membres ont joué un rôle dans l'histoire de la monarchie : c'est pour une Rohan que s'est allumée la passion sénile du Vert-Galant ; la princesse de Soubise, qui fut la maîtresse du Grand-Roi, était une Rohan. Son fils, le cardinal, brillait, selon l'expression de Saint-Simon, « comme l'enfant de l'amour ». Il prenait des bains de lait, pour entretenir la souplesse de sa peau ; sa mère, pour conserver la blancheur et la pureté de son teint, se contentait de poulardes bouillies. Le président de Brosses, parlant du sang des Borghèse, écrivait : « leur sang est beau ainsi que celui des Rohan parmi nous (2) ». La beauté des Rohan était passée en proverbe, aussi bien que la parfaite courtoisie de leurs manières et leur exquise politesse.

Pour un prévenu de marque comme l'était le cardinal de Rohan, les règlements étaient à peu près

(1) Le régime était, au début, très supportable. « Une somme de 120 francs par jour fut affectée à son entretien... Sa table était servie princièrement. Il voyait toutes les personnes qu'il désirait : sa famille, ses secrétaires, ses conseils... Il lui arriva de donner dans sa prison un festin de vingt couverts, où l'on ouvrit des huîtres et fit mousser le champagne » (FR. FUNCK-BRENTANO, *L'Affaire du Collier*, Paris, 1901, p. 249). Mais, à partir du 15 décembre, il fut soumis au régime ordinaire des détenus ; aussi son humeur et sa santé ne tardèrent-elles pas à s'altérer.

(2) MUNIER-JOLVIN, *op. cit.*, 25.

lettre morte. Avant de procéder à son installation définitive, le lieutenant du Roi, M. le chevalier de Saint-Sauveur, lui céda son appartement, afin de laisser le temps de se procurer le mobilier nécessaire à cette installation. Le 17 août, à une heure du matin, deux valets de chambre du cardinal arrivaient avec des paquets; ils couchèrent, chacun, dans un cabinet de l'appartement et furent enfermés, ainsi que leur maître, sous-clefs (1). A huit heures du matin, le baron de Breteuil et M. de Crozne passaient une demi-heure dans la chambre du détenu.

Le lendemain, le prince de Condé était admis à visiter l'illustre détenu, le gouverneur étant présent à la visite. L'usage voulait que les princes du sang restassent dans leur voiture, et qu'on leur amenât le prisonnier qu'ils venaient voir; mais le prince de Condé ne s'était réclamé que de sa qualité de parent, et c'est à ce titre qu'il fut reçu avec d'autres membres de la famille. Dans le courant de cette même journée se présentait le sieur Traverse, le chirurgien du Cardinal; Portal semble n'avoir été appelé que plus tard.

Dès que le cardinal éprouva les premières atteintes de son mal, il eut recours, avant de voir aucun médecin, aux poudres de Cagliostro, que le nécromant lui avait remises, pendant qu'il l'hébergeait dans son palais de Saverne, et qu'ils recherchaient, de con-

(1) *Nouvelle Revue*, novembre-décembre 1880.

serve, la pierre philosophale. Le cardinal portait toujours sur lui cette bienfaisante panacée. Le remède ne lui ayant pas réussi, il consentit, sur les instances des siens (1), à faire appel aux lumières de Portal. Ce praticien le vit tantôt seul, tantôt avec son confrère Traverse (2).

Nous avons eu jadis la bonne fortune de retrouver dans les *Observations sur la nature et le traitement des maladies du foie*, de Portal, les détails les plus circonstanciés sur la maladie du cardinal ; nous publions, ci-dessous, ce document curieux :

OBSERVATION. — Le cardinal de Rohan, conduit à la Bastille le 15 août 1788, jouissant de la meilleure santé, y éprouva vers le sixième mois de sa détention des coliques fréquentes, pendant lesquelles il lui survenait un gonflement dans le ventre très considérable, qui cessait subitement et recommençait quelquefois de même sans aucune espèce d'évacuation. Le teint prenait une couleur jaune, et les urines devenaient rouges et épaisses de temps en temps avant l'arrivée de la colique : le ma-

(1) Cf. *Gazette de Leyde*, 13 septembre 1785, n° 99, cité par le docteur MARC HAVEN, *Cagliostro*, Paris, Darbon, éditeur.

(2) Traverse (ou Travers) était un ami personnel du Cardinal, mais il y avait un chirurgien officiel de la Bastille. Les médecins, « en cachette, faisaient la petite poste... le prisonnier leur écrivait de courts billets, qui passaient sous les yeux des officiers de la Bastille; les médecins les remettaient à M Target (l'avocat du prisonnier), et celui-ci, à la chaleur du feu, faisait apparaître l'encre sympathique. » FURCK-BRENTANO, *op. cit.*, 273.



CARDINAL DE ROHAN-GUEMENÉ (1734-1803)

lade se plaignait d'une douleur dans la région épigastrique sous le bréchet, douleur qu'on aurait pu rapporter au lobe horizontal du foie, et qui se faisait ressentir à plusieurs récidives ; il avait un dégoût constant pour les alimens ; des nausées fréquentes, la fièvre survint et eut plusieurs paroxysmes irréguliers. M. le cardinal maigrit considérablement : les bains, les boissons émollientes, les potions légèrement calmantes produisirent quelque soulagement ; mais les accidents revenaient de temps et temps, et quelquefois lorsque son moral était le plus tourmenté par les suites de sa malheureuse affaire :

Persuadé que le défaut de mouvement pouvait bien concourir à la stagnation de la bile dans le foie, et donner lieu à la colique hépatique comme on l'a fréquemment observé dans quelques personnes, je demandai que M. le cardinal de Rohan pût, tous les jours, quand le temps le permettait, faire quelques tours de promenade dans le jardin de la Bastille, et qu'il pût monter et descendre diverses fois sur la plate-forme de la tour, afin que, de quelque manière que ce fût, il put faire un peu d'exercice, en même temps qu'il suivrait le traitement prescrit, qui consistait à prendre tous les matins un bain d'eau seulement dégoûdée, et à boire quelques tasses de tisane émolliente et un peu rafraîchissante, avec une infusion légère de feuilles d'oranger et de fleurs de *Gallium luteum*, et quelques gouttes de liqueur anodine d'Hoffmann, etc., et autres remèdes de ce genre, auxquels je réunis des pilules d'*assa foetida* et d'extrait de pissenlit. Mon ordonnance fut exactement suivie, et dans une vingtaine de jours il n'y eut plus de coliques ; le malade eut un meilleur appétit, mangeant davantage et

digérant mieux : son teint perdit la couleur jaune qu'il avait prise ; les yeux reprirent leur vivacité naturelle, le malade rendit par les selles beaucoup de matières jaunâtres et concrètes, que je regardai comme de vrais calculs biliaires : sa santé, après de pareilles évacuations, fut dans le meilleur état.

M. le cardinal passa plusieurs mois encore à la Bastille sans éprouver la moindre colique et le moindre dérangement dans ses digestions. Cependant, sur la fin de sa détention, il éprouva des douleurs dans les membres et dans les articulations, que nous crûmes devoir regarder comme rhumatismales goutteuses, et ce fut pendant et encore après ces douleurs que survinrent de nouvelles coliques plus vives encore que les précédentes et avec des symptômes différents : il n'y avait aucun changement dans la couleur à la peau.

Bien loin d'avoir du dégoût pour les alimens il les appétait, et cependant il avait parfois des envies de vomir, même des vomissemens ; la région épigastrique était plus souple qu'elle ne l'avait été dans les coliques précédentes ; l'hypocondre droit ne paraissait pas engorgé ; les urines étaient rares, claires, mais tantôt abondantes et quelquefois supprimées, les selles bien colorées ; il y avait dans quelques instans de la rétraction dans le cordon spermatique droit : tous ces symptômes me firent prononcer que la colique n'était pas de la nature de celles que le malade avait déjà eues, et qu'elle était néphrétique : mais ce qui justifia mon opinion, c'est que M. le cardinal finit par rendre diverses petites pierres par les voies urinaires, et qu'on observa ensuite pendant longtemps un dépôt sablonneux dans ses urines ; ainsi, les coliques hépatiques, les douleurs arthritiques et rhu-

matismales, et ensuite les coliques néphrétiques se succédèrent, ce qu'il n'est pas d'ailleurs rare d'observer (1).

Ces coliques furent souvent calmées par les bains, les boissons relâchantes, adoucissantes, émulsionnées, etc., les potions légèrement calmantes avec les eaux distillées et appropriées, les gouttes anodines d'Hoffmann, de Sydenham, six, dix, douze gouttes de teinture de Séguin.

Le cardinal étant sorti de la Bastille après le jugement de son procès, fit un long usage des pilules savonneuses avec l'*assa fetida*, les poudres de chausse-trappe, de cloportes, de *pareira-brava*, etc., il usa des infusions de turquette, de doradille d'Espagne, de diverses eaux minérales gazeuses; enfin, il fit un grand usage d'une limonade légère avec les tamarins, et il fut ainsi radicalement guéri, après avoir cependant rendu par les selles plusieurs fois de véritables calculs biliaires, et par les urines des graviers rouges et des substances sablonneuses qui provenaient vraisemblablement des reins.

J'ai vu M. le cardinal de Rohan, trois ans après sa sortie de la Bastille, jouissant de la meilleure santé: il continuait cependant, quoique guéri, de boire, tous les matins, deux verres d'une infusion de tamarin, qui lui tenait le ventre libre et facilitait le cours des urines.

Divers faits ont prouvé que des malades atteints de coliques biliaires, réunies aux calculs urinaires, avaient été heureusement traités par le même remède, mais ce-

(1) On a souvent trouvé des calculs biliaires dans les canaux excréteurs de la bile et dans la vésicule du foie, dans des sujets chez lesquels il y avait des pierres dans les voies urinaires, quelquefois des concrétions tophacées dans les articulations ou dans les interstices des tendons et des ligaments par cause arthritique. (*Note de Portal.*)

pendant pas avec le même succès aussi assuré pour les calculs urinaires que pour les calculs biliaires : des personnes ont guéri des premiers sans retour et sans autres accidens; au lieu que celles qui ont des calculs urinaires en rendent plus souvent de plus ou moins gros, à moins qu'ils ne finissent par avoir quelque pierre dans la vessie, ou quelquefois dans les reins.

Cette guérison du cardinal fit grand bruit, et les chansonniers se mirent de la partie. Dès le mois de janvier 1786, circulait une chanson, dont voici les principaux couplets :

L'intrigant médecin Portal
 Nous a rendu le cardinal ;
 Il l'a bourré de quinquina
 Alleluia !

Oliva (1) dit qu'il est dindon,
 La Motte (2) dit qu'il est fripon,

(1) La fille Oliva est cette « barboteuse des rues », comme l'appelait Marie-Antoinette, qui avait tenu le rôle de la reine, dont elle était le sosie, à s'y méprendre, paraît-il, dans la fameuse scène du bosquet, où elle tendit une rose au cardinal et lui permit de baiser le bas de sa robe. La fille Oliva fut enfermée à la Bastille, où elle accoucha.

(2) La femme Lamotte, qui avait machiné toute l'Affaire du Collier, fut condamnée à la marque et à être enfermée à la Salpêtrière (a), d'où elle s'évada, on ne sait grâce à quelles complicités. Elle alla retrouver son mari à Londres, où elle écrivit d'ignobles pamphlets contre la Reine, sous le prétexte de Mémoires justificatifs. C'est là, comme l'écrit judicieusement

(a) Lorsque Mme de Lamotte fut emmenée à la Salpêtrière, on commença par lui retirer ses boucles d'oreilles en or. Le docteur Louis, secrétaire de l'Académie de chirurgie, qui se trouvait là, sans doute pour son service à l'hôpital, offrit de les acheter 12 livres. Mais la femme Lamotte s'étant écriée : « Ce ne serait même pas le poids de l'or ! », Louis consentit à en donner 48 livres, et le marché fut conclu.



MADemoiselle CONTAT

Lui se confesse en vrai bêta (1)

Alleluia !

Notre Saint-Père Pa rougi ;
Le Roi, la Reine l'ont noirci ;
Le Parlement (2) le blanchira,
Alleluia !

A la cour il est impuissant ;
A la ville, il est indécent ;
A Saverne (3), il végétera,
Alleluia !

M. P. de Nolhac, que Fouquier-Tinville prendra ses arguments et armera sa justice.

(1) Il semble que le cardinal de Rohan ait été surtout « un naïf, au moins un homme d'une intelligence médiocre et d'une crédulité qui dépasse la commune mesure » (*Journal des Débats*, 24 avril 1919). Mais n'est-ce déjà trop, pour la mémoire de Marie-Antoinette, qu'un prince de l'Église, un haut personnage « surchargé d'honneurs et de dignités », ait pu ajouter foi, un seul instant, à toutes les infamies que les libelles colportaient sur la conduite de la reine, et ne les ait pas considérés comme des médisances ? Marie-Antoinette, par ses imprudences et ses légèretés, n'avait-elle pas donné, la première, prise à la calomnie ? Les circonstances atténuantes en faveur du cardinal pourraient être aisément invoquées, et le dernier mot n'a pas été dit sur cette fameuse Affaire.

(2) On sait que le roi avait donné au cardinal le choix entre sa justice souveraine et celle du Parlement ; le cardinal préféra cette juridiction à la clémence, qu'il jugeait sans doute très problématique, du monarque offensé, plus comme mari que comme souverain.

(3) Ce n'est pas à Saverne que Rohan allait « végéter », mais à la Chaise-Dieu, en Auvergne, comme nous l'indiquons ci-après. Il ne put rentrer à Saverne qu'à la fin de 1788, mais « il y entra comme un roi : des troupes civiques firent la haie, on le harangua, on pavoisa, on illumina et l'on but. L'Alsace parut ivre de joie ». (MUNIER-JOLAIN, 185.)

Le cardinal de Rohan, reconnu innocent, quitta la Bastille le 1^{er} juin entre 9 et 10 heures du soir. La foule l'acclama, les habitants voulaient illuminer, la police s'y opposa.

Sans tenir compte du verdict d'acquiescement, le Roi exila le cardinal, à la Chaise-Dieu, en Auvergne. Il ne devait pas y séjourner longtemps ; il demanda et il obtint la faveur de s'établir à Marmoutiers, près de Tours. En 1787, on le retrouve à Saint-Waast d'Arras, à l'abbaye dont il était l'abbé commendataire.

En 1789, le cardinal était député par le clergé aux États-généraux ; en août 1790, il avait donné sa démission de membre de l'Assemblée nationale. Pour avoir protesté contre la Constitution civile, il fut exilé, il franchissait les frontières et se retirait sur la rive droite du Rhin, à Estenheim. C'est là que dans la nuit du 17 février 1803 s'éteignait celui que l'histoire a marqué d'une empreinte ineffaçable, en le désignant sous le nom de *Cardinal-Collier*.

Il fut inhumé dans l'église de la petite ville où il termina ses jours ; et ce n'est qu'en 1888, au cours de fouilles que fut retrouvée sa sépulture. « Quelques ossements, mêlés à des débris d'un cercueil de sapin, des gants violets, un crâne, c'est tout ce qui demeurait (1). »

Vanitas vanitatum, dit l'Ecclésiaste...

(1) MAURICE VITRAC et ARN. GALOPIN, introduction à leur ouvrage sur le Duc d'Enghien : *recherches historiques sur son procès et sa condamnation*.

UN MÉDECIN, GÉÔLIER DE LA FAMILLE ROYALE
AU TEMPLE

Il existait, à la fin du xviii^e siècle, rue de Seine-Saint-Victor (1), dans le vaste et magnifique hôtel de Magny, contigu au jardin des Plantes, une maison d'éducation, tenue par un sieur Verdier, lequel présentait cette particularité, rare en tout temps et principalement à cette époque, d'être à la fois, docteur en médecine et avocat au Parlement.

Voici les quelques notes biographiques que nous avons pu recueillir sur notre personnage.

Après avoir pris ses grades à Paris, le jeune docteur s'installait à Mamers, dans la Sarthe ; un peu plus tard, il se faisait recevoir avocat au Parlement de Paris.

Il s'occupa surtout de la jurisprudence médicale « une branche à laquelle, dit-il, on n'avait pas encore pensé ».

(1) Actuellement, rue Cuvier.

Le premier ouvrage qu'il publia sur cette matière lui valu d'être nommé agrégé honoraire à la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson ; à cette occasion le Roi Stanislas de Lorraine lui conféra le brevet de conseiller-médecin attaché à sa personne.

On présume qu'il vint s'établir dans la capitale à la fin de l'année 1764.

Tout en exerçant sa profession, il fréquentait entre temps le Palais, mais il ne tarda pas à renoncer au barreau. Il utilisa, dès lors, ses loisirs à collaborer au premier journal de médecine militaire qui ait paru en France et dont il fut, quelque temps, le collaborateur principal.

En 1772, Verdier, établi rue Poissonnière, ouvrait un établissement d'orthopédie ; l'année suivante on le trouve installé rue Saint-Germain-l'Auxerrois, au café Alexandre, vis-à-vis la rue de la Sonnerie. Le *Mercur*e de 1772 contient un travail de « M. Verdier, docteur en médecine, etc., sur un nouvel art de guérir les bosses et les autres difformités des os et de leurs articulations ». Plus tard, on le verra réclamer un enseignement spécial pour les anormaux et les infirmes.

Il fut un des précurseurs de l'éducation physique assez généralement dédaignée à cette époque. Un des premiers il traita de pair le développement corporel et l'instruction générale sous une surveillance éclairée et médicale. Il prétendait, comme on l'a dit, « fournir une base physiologique à la morale et à l'éducation ».



DOCTEUR VERDIER



Dès le mois de septembre 1773, Verdier inaugurerait ses leçons à l'hôtel de Bezancourt, quai Saint-Bernard, deuxième porte cochère avant la rue de Seine-Saint-Victor. Cet hôtel, démoli en octobre 1837, devint, après la Révolution, la maison d'arrêt de la garde nationale, plus connue sous le nom d'*Hôtel des Haricots*. Au mois d'avril 1776, Verdier transférait son pensionnat à l'hôtel de Magny, abandonné depuis 6 à 7 ans et qu'il loua moyennant la somme annuelle de 3.600 l., portée à 4.000 en 1782.

Un médecin, un chirurgien, un apothicaire, un oculiste, un dentiste, un orthopédiste et un inoculateur, étaient attachés à l'établissement, qui tenait à la fois de la maison de famille, de la maison de santé et du collège. C'était comme un externat, dont les élèves étaient envoyés aux cours des collèges universitaires. Il y avait, toutefois, des chambres particulières garnies au prix de 1.200 l., pension comprise. Desgenettes fut un de ces pensionnaires.

Les enfants arriérés ou idiots avaient des répétiteurs et des valets particuliers. Les difformes recevaient un traitement approprié. On y enseignait les humanités, la littérature, la philosophie. Il y avait un jardin botanique et un herbier, et des « planches et pièces anatomiques initiant les auditeurs aux mystères de l'économie animale ».

L'enseignement moral et religieux n'était pas négligé non plus que l'hygiène, la politesse et le savoir-vivre.

Il y avait, en outre, un maître d'escrime, deux

maîtres nageurs et une école publique de natation.

Les élèves étaient rarement autorisés à découcher. Talma a conté, dans ses *Mémoires*, qu'il obtint cette faveur, à la suite d'une démarche de son oncle auprès de son maître de pension. Il en profita pour aller à la représentation du Théâtre-Français, où se révéla sa naissante vocation.

Sans exagérer l'importance du rôle de Verdier en matière de pédagogie, on lui doit un certain nombre d'innovations, notamment l'inspection médicale des enfants; le développement parallèle de la culture physique et de la culture intellectuelle, le traitement des anormaux, etc. Comme éducateur, il mérite donc d'être compté au nombre des précurseurs (1).

On doit encore à Verdier un recueil de *Mémoires sur la perfectibilité de l'homme par les agents physiques et moraux* (Paris, 1771 et 1772, 3 v. in-12), dont Desgenettes (2), bon juge en la matière, fait

(1) Le docteur Verdier s'est fait connaître par les ouvrages suivants : 1° *Essai sur la jurisprudence de la médecine en France, ou Abrégé historique et juridique des établissements, règlements, police, devoirs, fonctions, récompenses, honneurs, droits et privilèges des trois corps de médecine, avec les devoirs, fonctions et autorité des juges à leur égard*, Alençon, 1762, in-12 ; 2° *la Jurisprudence de la médecine en France*, Alençon, 1763, 2 vol. in-12 ; *la Jurisprudence particulière de la chirurgie en France*, Alençon, 1764, 2 vol. in-12. La même année, il voulut publier un quatrième ouvrage, complément des précédents : *la Jurisprudence particulière de la médecine et de la pharmacie*, mais la censure s'opposa, dit-on, à cette publication, le gouvernement s'occupant de la même question et se réservant de la traiter exclusivement.

(2) *Souvenirs de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e*, t. I, 51.

cet éloge : « Ce travail, avantageusement accueilli du public, obtint le suffrage des encyclopédistes, trouva des approbateurs et des mécènes dans la haute magistrature et même dans le clergé. » M. Verdier avait placé, en tête de son recueil, ce passage de la *Méthode* de Descartes :

L'esprit dépend tellement du tempérament et de la disposition des organes du corps, que s'il y a des moyens de rendre les hommes plus sages et plus spirituels qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour, je crois que c'est dans la médecine qu'il faut les chercher.

Mais nous l'avons dit, Verdier s'est fait surtout connaître comme médecin pédagogue. Il avait des méthodes d'enseignement qui lui étaient propres (1).

La pension Verdier jouit d'une certaine vogue, si nous en croyons le célèbre Desgenettes, qui lui a consacré plusieurs pages de ses curieux *Souvenirs*.

Le prix de la pension s'élevait, indépendamment des leçons particulières, à 750 francs, — ce qui représentait une somme à cette époque. « Depuis l'âge de 6 à 7 ans, jusqu'à 15 ou 18, on y compta au delà de 50 élèves, bien logés, nourris, vêtus, soignés,

(1) Il les a exposées dans des écrits, dont nous ne donnons que les titres : *Recueil contenant un nouveau tableau d'éducation physique* (Paris, 1774, in-12), et surtout *Cours d'éducation à l'usage des élèves destinés aux premières professions et aux grands emplois de l'État, contenant les plans d'éducation littéraire, physique, morale et chrétienne de l'enfance, de l'adolescence et de la première jeunesse, le plan encyclopédique des études et des règlements généraux d'éducation* ; Paris, 1777, in-12.

ayant de bons répétiteurs pour seconder l'instituteur dans ses leçons ; et, enfin, d'excellents artistes pour maîtres de quelques arts spéciaux, d'utilité ou d'agrément. »

Ici, ouvrons une parenthèse. Parmi ces maîtres, il y eut un certain Clavel d'Haurimonts, né à Cahors, en Quercy, le 23 septembre 1755, et qui enseignait, à la pension Verdier, la physique et le grec, ainsi que la musique et le blason, à des jeunes gens dont quelques-uns devaient se faire un nom plus tard : Desgenettes, Ducos, Cousin d'Avallon, Baculard d'Arnaud (1), etc.

Des femmes — nous reprenons le texte de notre informateur — dirigées par Mme Verdier, remplaçaient, près des enfants, les soins maternels, et ils étaient, en effet, traités comme le fils unique de l'institution (Jean-François Verdier-Heurtin, qui devint à son tour docteur-médecin et mourut en 1824, quatre ans après son père).

Si nous nous en rapportons à un contemporain (2), une quinzaine, au moins, de noms portés par les premières familles de France, amenaient journellement chez M. Verdier la cour et la ville... bientôt tout Paris connut cet établissement. Les promeneurs du Jardin du Roi... s'arrêtaient pour l'admirer. Les hommes de rivière et des chantiers (entendez les

(1) Cf. Virgile Josz, *Clavel d'Haurimonts, un ancêtre des poètes montmartrois*. Paris, 1911.

(2) DESGENETTES, *loc. cit.*

mariniers et les ouvriers), ainsi que les blanchisseuses du faubourg Saint-Victor, désignaient la pension sous le nom de *Mens sana*, à cause de l'inscription placée sur la porte principale : *Mens sana in corpore sano*... ce qui exprimait le but que l'institution cherchait à atteindre.

D'Alembert, Diderot, Court de Gebelin protégeaient l'établissement. Un grand nombre de savants, de littérateurs et d'artistes distingués le visitèrent.

Ces succès ne manquèrent pas de susciter bien des jaloux à Verdier, que l'Université avait, à ses débuts, très froidement accueilli, et qui fut cité devant le tribunal de la Faculté des Arts, pour avoir à y répondre de ses innovations en matière d'enseignement. L'inculpé en appela au tribunal de l'opinion et à l'autorité du Parlement (1).

Un arrêt allait donner gain de cause à Verdier, lorsque, par voie de conciliation, il entra sous le régime de l'Université, comme maître ès arts et de pension.

Sans rien abandonner de ses méthodes; il fit suivre, à quelques-uns de ses élèves, des cours dans les collèges de plein exercice, envoyant les autres soit aux leçons de physique de Brisson, au collège de

(1) Son mémoire justificatif est intitulé : *Mémoire à consulter et Consultation sur les fonctions et les droits respectifs des trois classes d'instituteurs, établis en France pour les trois ordres de l'État, Paris, 1779, in-12.*

Navarre ; soit au collège de France, où professaient les célébrités en tous genres, tels que l'astronome Lalande, les docteurs-régents Bosquillon et Raulin, le chimiste d'Arcet et le fameux poète Delille.

L'institution Verdier disparut en 1787, par suite des agrandissements du Jardin du Roi. Cette expropriation avait été obtenue par l'influence de Buffon. On avait bien accordé une indemnité au maître de pension, mais on s'était borné, pour l'estimer, à la valeur du terrain et de l'hôtel. Verdier plaida contre les héritiers de Buffon, notamment contre Mme Vve Leclerc-Buffon, puis contre Leclerc-Buffon fils. Il mit en cause également l'agent du Trésor public pour la nation, ainsi que Rœderer, ci-devant procureur-syndic de l'ancien département de Paris, intervenant « pour prendre le fait et cause de Leclerc-Buffon (1) ».

(1) On trouve tous les détails de cette procédure dans des libelles dont la plupart proviennent de la bibliothèque de feu le docteur Hamy (a). Nous en avons lu aussi, jadis, à Carnavalet, dont la bibliothèque, qui faisait alors corps avec le Musée, a été, depuis, transportée à Lepeletier-Saint-Fargeau.

(a) Voici les titres de ces opuscules, tels que nous les avons relevés dans la Bibliographie du Jardin des Plantes, de Denise : *Mémoire pour le citoyen Verdier, médecin, directeur d'une maison d'éducation, contre Mme veuve Leclerc-Buffon et contre l'agent du Trésor public* (Paris), Imp. Demonville (s. d.). In-4°, p. (Bib. de M. le docteur Hamy). *Jugements pour Verdier, médecin, ci-devant locataire de la maison Magny, et pour les ci-devant propriétaires vendeurs de la dite maison, contre Leclerc-Buffon fils, seul héritier de Leclerc-Buffon, avant intendant du Jardin des Plantes de Paris, acquéreur de la dite maison ; la veuve de celui-ci donataire de tous ses biens ; l'agent du Trésor public pour la nation ; et Roeder, ci-devant procureur syndic de l'ancien département de Paris, intervenant pour prendre le fait et cause de Leclerc-Buffon* (Paris), Imprimerie de Demonville, an. VII, in-4°, 8 p. Bibl. de M. le docteur Hamy.



MADAME ELISABETH



Verdier dut déménager en hâte, il alla s'installer rue de Charonne, à l'hôtel Chabonais. Son procès avec l'administration du Jardin du Roi l'avait ruiné, « Je ne laisserai rien à mon fils, disait-il à Desgenettes, qu'une imprimerie et des manuscrits, pour faire au moins quarante volumes... » C'était, en effet, un infatigable paperassier ; disons, pour ne pas offenser sa mémoire, un très fécond polygraphe.

Parmi ses écrits, il en est qui méritent mieux que le dédain ou l'oubli. L'hygiène et la police médicale avaient retenu particulièrement son attention. Il était d'avis que « l'on préviendrait bien des maladies, si l'on inspectait avec des yeux plus éclairés les marchés et les boutiques des regrattiers, grainiers, fruitiers, etc. ».

Dès 1787, Verdier demandait ce qu'à peine on vient de codifier : la surveillance des fraudes sur les boissons, la surveillance des laitiers, et celle des eaux potables. Il réclamait, en plus, une subordination légale des cuisiniers d'établissements publics aux médecins ; et il adjurait l'Assemblée Nationale d'assurer la collaboration du corps médical aux lois sur la santé publique et l'alimentation rationnelle (1).

Lorsque survint la Révolution, le docteur Verdier fut un des premiers à se lancer dans le mouvement et à applaudir à l'ordre de choses nouveau. Il fut un des rédacteurs de l'adresse de la section du Jardin

(1) P. DELAUNAY, *Vieux Médecins Sarthois*, 2^e série (Mamers et le Mans, 1912), 229.

des Plantes, demandant la déchéance du roi (3 août 1792). Cette section l'envoya siéger dans la municipalité parisienne, le 10 août : à ce titre, il fut désigné comme l'un des commissaires chargés de la garde et de la surveillance de la famille royale renfermée au Temple, et l'un des rapporteurs de la comptabilité de cette prison. En cette qualité, il fut chargé de veiller à l'approvisionnement de la table de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de madame Élisabeth, du Dauphin et de la jeune Madame

Ces fonctions procurèrent à Verdier l'occasion d'avoir, avec le souverain détrôné, de fréquentes conversations ; en voici une qui a été rapportée par le mémorialiste que nous avons déjà mis à contribution.

Le dialogue entre le monarque et le médecin paraît fidèlement restitué :

LOUIS XVI. — N'étiez-vous pas, Monsieur, maître de pension ?

M. VERDIER. — Oui, positivement.

LOUIS XVI. — Hé bien ! j'ai connu votre établissement, dont on m'a très souvent parlé. Vous aviez chez vous un Talarn, fils unique du vicomte ; un Damas, un Puysegur, un fils du comte Langeron ; un Laroche-Aymon, et autres enfants dont les familles étaient à la cour.

— Oui, j'avais tout ce monde-là chez moi, et ma pension était l'une des plus florissantes de Paris et même la première dans son genre. La tyrannie de Buffon et sa

cupidité m'ont tout enlevé et plongé dans la détresse.

— Expliquez-moi donc comment.

— Rien n'est plus facile. Sous prétexte de grandes améliorations, et d'étendre jusqu'à la rive gauche le Jardin des Plantes, votre intendant a fait passer des marchés coûteux pour vous, lucratifs pour lui ; il m'a expulsé de vive force de l'hôtel de Magni (*sic*), et jeté sur le pavé.

— Mais il y aura eu un jugement, on aura suivi les formes voulues ?

— Les jugements et les formalités, tout cela était dérisoire du fort au faible, avant l'inévitable Révolution dont vous êtes la victime.

— Je crois, Monsieur, que c'est calomnier la mémoire du comte de Buffon, que de l'accuser de dilapidations. J'ai examiné fort attentivement sa gestion, et trouvé qu'elle était fort en règle. La satisfaction que j'en ai éprouvée est même l'un des motifs qui m'ont engagé à faire élever, de son vivant, une statue à ce grand écrivain, qui a très bien administré le mien et le sien, dit-on, ce que je n'ai pu trouver mal.

— Le sien, oui ; mais le vôtre. non : voilà comme on a toujours su vous tromper.

— Pas aussi souvent, Monsieur, que vous paraissez le croire ; j'ai donné aux affaires une attention sérieuse ; et quelque jour, on me rendra cette justice que l'on me refuse à présent (1).

Verdier contait plus tard les entretiens qu'il avait eus avec Marie-Antoinette, et il convenait qu'il

(1) *Souvenirs* de R. D. G. (Roger des Genettes), t. II, *passim*.

n'avait pas toujours observé avec la reine le respect et les bienséances dues à son infortune.

Lorsque Mme Elisabeth tomba malade, l'un des municipaux, qui était, comme Verdier lui-même, docteur en médecine, et en plus professeur d'obstétrique à la Faculté, un certain Leclerc, fut dénoncé au Conseil du Temple pour avoir donné en secret à la prisonnière une consultation et des médicaments. Verdier fut chargé d'aller reprendre, chez la princesse, les drogues illicites (1). Leclerc fut réprimandé et Verdier prit la détermination de faire venir au Temple les officiers de santé que réclameraient les captifs ; sur leur désir, on fit appeler Brunyer, ci-devant médecin des Enfants de France, et Lemonnier, qui avait depuis longtemps la confiance de Louis XVI.

De par ses fonctions, Verdier avait le droit de pénétrer partout au Temple, mais il était plus spécialement chargé, comme nous l'avons indiqué plus haut, de la vie matérielle de la famille royale dans la célèbre prison.

I. — LES DÉPENSES DE BOUCHE ET D'ENTRETIEN DE LA FAMILLE ROYALE AU TEMPLE, EN 1792.

Nous avons feuilleté naguère, à Carnavalet, un manuscrit d'une lecture des plus attachantes, dont le docteur Verdier est l'auteur, et que notre toujours

(1) P. DELAUNAY, *op. cit.*, 163.

regretté ami, Lucien Faucou, nous avait signalé.

Il est intitulé : *Tableau historique de la famille royale au Temple depuis le 10 août 1792*, il a été, depuis, mais en partie seulement publié par M. le marquis de Beaucourt (1).

Avant cette publication, le rapport de Verdier aurait été reproduit dans la collection des *Mémoires de Berville et Barrière* et aux *Eclaircissements* du Journal de Cléry, paru dans le même recueil.

À toute éventualité, nous allons donner une analyse du document (2), d'après la copie que nous en avons fait prendre (3) il y a quelque trente ans !

C'est dans le but de contrôler les récits qu'on a faits de la captivité de la famille royale et qui, d'après lui, sont tous « erronés et mensongers », que Verdier a entrepris d'écrire. Il n'excepte que les Mémoires du valet de chambre Cléry, dont il confirme, d'ailleurs, la véracité sur bien des points. Mais « Cléry ne pouvait voir ce qui se passait dans les appartements du Roi ». Verdier avait été, en outre, « spectateur de beaucoup d'événements qui se

(1) *Captivité et derniers moments de Louis XVI* (Paris, BRARD et fils, 1892).

(2) M. G. MAUGRAS n'a publié, dans la *Revue bleue*, sous le titre de : *Trois mois à la Tour du Temple*, que quelques extraits du rapport de Verdier, négligeant beaucoup de détails et non des moins pittoresques. BUCHEZ et ROUX auraient reproduit un des rapports de Verdier dans leur *Histoire parlementaire de la Révolution*. Nous confessons que nous n'avons pas eu le loisir de le vérifier.

(3) Ms. de Carnavalet, 29.726.

passaient dans les autres lieux du Temple, puisque sa carte était une « clef » qui les lui ouvrait tous ».

Nous négligeons ce qu'il dit de la journée du 10 août, sur laquelle il n'apporte aucune précision nouvelle.

On sait comment l'Assemblée suspendit d'abord le Roi de ses fonctions, puis décida qu'il serait confié, ainsi que la Reine, le Dauphin et Mme Élisabeth, à la Commune de Paris ; lesquels furent ensuite enfermés dans la Tour du Temple, jusqu'à ce que l'on eût définitivement statué sur leur sort.

Le 13 août, les membres de la famille royale franchissaient les portes de la prison d'où la plupart d'entre eux ne devaient sortir que pour aller à la mort.

Louis XVI avait été autorisé à emmener avec lui son valet de chambre, M. de Chamilly, et M. Hüe, huissier de la chambre, qui devait servir le Dauphin. La princesse de Lamballe, la marquise de Tourzel et sa fille accompagnaient la reine, ainsi que quatre femmes de chambre.

Au bout de quelques jours, les prisonniers se trouvaient réduits au nombre de cinq : le roi, la reine, le dauphin, sa sœur et Mme Élisabeth. On n'avait maintenu auprès des captifs que deux serviteurs : Cléry, valet de chambre du dauphin jusqu'à la journée du 10 août, et Hüe ; mais Hüe ayant été incarcéré à son tour, tandis que Mme de Tourzel, sa fille et Mme de Lamballe étaient envoyées à la Force, le service fut fait par Cléry seul, assisté du ménage Tison,



LA FAMILLE ROYALE AU TEMPLE

sur la fidélité et le loyalisme duquel la Commune savait pouvoir compter.

En remettant la famille royale entre les mains de la Commune, l'Assemblée législative avait fixé à 500.000 livres la somme allouée aux prisonniers pour leurs dépenses, durant deux mois (1).

Avant d'aborder le chapitre des « dépenses faites à la cuisine et à l'office, pour la subsistance de Louis Capet et de sa famille, depuis le 13 août jusqu'au 31 octobre de l'an 1792 », on sera peut-être aise de connaître les instructions qu'avait reçues Verdier, lorsqu'il fut envoyé au Temple pour y faire ses premières 48 heures de garde.

Il lui était enjoint de ne pas perdre un moment de vue les personnages qu'il était chargé de garder ; de conserver toujours le chapeau sur la tête ; de s'asseoir quand il le jugerait à propos ; de ne parler aux prisonniers que pour répondre à leurs demandes ; de ne leur rien apprendre de tout ce qui se passait au dehors ; et de ne leur donner que le titre de *Monsieur* et de *Madame* ; mais il lui était recommandé de leur parler honnêtement et de ne rien leur dire qui pût les offenser ou les inquiéter.

Lorsque Verdier fut introduit, « quelques heures après souper », dans l'antichambre du roi, celui-ci « dormait et ronflait fortement ». Le municipal-médecin passa doucement, dit-il, dans un petit cabinet,

(1) Trois mois au Temple pendant la captivité de Louis XVI, par M. G. MAUGRAS (*Revue bleue*, 30 avril 1892).

puis dans une tourelle. Il vit « sur une table une douzaine de livres », qui constituaient toute la bibliothèque du royal captif. « Tous les jours, le roi, levé et habillé, sortait de sa chambre, allait dans ce cabinet, s'y mettait en prière et faisait ensuite de longues lectures. »

« A neuf heures, la Reine, ses enfants et Mme Elisabeth arrivaient dans la chambre du roi ; ils l'embrassaient et conversaient bien affectueusement. On leur servait ensuite un ample déjeuner, qui consistait en café, chocolat, fruits et laitages. Après le déjeuner, ils s'occupaient tous : le roi, à donner des leçons de géographie à son fils ; la reine, à faire une dictée à sa fille ; et de plus, avec elle et Mme Elisabeth, aux soins du petit ménage, comme une bonne mère de famille bourgeoise. »

Pour nourrir les cinq personnes que comptait la famille royale prisonnière au Temple, et sans doute les serviteurs que nous avons nommés, il n'y avait pas moins de treize officiers de la bouche et du gobelet, savoir : un chef de cuisine, un rôtisseur, un pâtissier, un garçon de cuisine, un laveur, un tournebroches : un chef, un aide et un garçon d'office ; un garde de l'argenterie et trois garçons servants.

Chaque matin, le chef du gobelet faisait servir, pour le déjeuner « sept tasses de café, six tasses de chocolat ; une cafetière de café chaud, une de café froid ; une cafetière de lait chaud, une carafe de lait froid ; une carafe d'eau d'orge et une carafe de

limonade ; trois pains de beurre ; une assiette de fruits ; six pains à café, trois pains de table, un sucrier de sucre en poudre, un sucrier de sucre cassé et une salière ». Il est juste, comme nous venons de le dire, d'insister sur ce point que la cuisine et l'office faisaient vivre, outre les cinq membres de la famille royale, les trois valets qui les servaient à la Tour, et les treize officiers de bouche que nous avons énumérés, soit au total 21 personnes.

« A dîner, le chef de cuisine fait servir trois potages et deux services, consistant, les jours gras, en quatre entrées, deux plats de rôtis, chacun de trois pièces et quatre entremets. Les jours maigres, quatre entrées maigres, trois à quatre grasses ; deux rôtis et quatre à cinq entremets. »

Le chef de gobelet ajoutait une assiette de fous, trois compotes, trois assiettes de fruits, trois pains de beurre, deux sucriers et un huilier, une bouteille de vin de Champagne, un petit carafon de vin de Bordeaux, un carafon de vin de Malvoisie, de Madère, sept pains de table, un pot de crème, quatre tasses de café : et pour ceux qui dînent ensuite de la desserte, un pain de deux livres et deux bouteilles de vin de table.

« Le souper consiste en trois potages et deux services, fournis par le chef de cuisine, et qui se composent les jours gras, de (1) deux entrées, deux rôtis

(1) Le manuscrit porte : *en*.

et quatre à cinq entremets; et les jours maigres, de (1) quatre entrées maigres, deux à trois grasses, deux rôts et quatre entremets. »

Il n'y avait que le café qu'on ne servait pas le soir.

Louis XVI observait scrupuleusement l'abstinence et le jeûne les jours prescrits par l'Église, mais ses convives ne suivaient pas son exemple.

Le roi buvait du vin, mais sobrement; les autres ne buvaient que de l'eau.

La desserte était abandonnée aux trois servants dans la tour; le reste était reporté à la cuisine et à l'office, « avec quelques plats neufs, du pain et du vin particulier ».

Tous les ustensiles de la cuisine ci-devant royale étant sous scellés, on avait dû s'en procurer d'autres, ainsi que de la vaisselle. On en avait pris, pendant un certain temps, à loyer, ainsi que du linge de table, dont il avait été fourni et prêté pour 1.500 livres, jusqu'à ce qu'on eût pu le remplacer par le linge du Temple.

Dans la première période de la captivité, du 13 août au 8 septembre, « le boulanger a fourni pendant vingt-cinq jours pour dix francs de pain par jour, à raison de vingt sols la livre de pain mollet, et de quatre sols la livre de pain ordinaire ».

« Pendant ces mêmes vingt-cinq jours, le boucher a fourni environ cent livres de viandes par jour, à rai-

(1) Même observation que note précédente.

son de 13 sols la livre, c'est-à-dire un sol et dix-huit deniers de plus que le prix courant, pourfournir ce qu'il y a de meilleur dans la meilleure viande. »

Durant le même laps de temps, le charcutier a fourni 25 livres de lard par jour, à raison de 16 sols la livre ; la volaille compte pour 56 livres par jour ; le poisson de mer et d'eau douce pour 19 à 20.

Les potagers de Versailles fournissaient les fruits nécessaires ; le fruitier présente, néanmoins, un mémoire portant cette dépense à 30 livres par jour. « Le même fruitier a fourni, du 13 au 31 août, c'est-à-dire pendant dix-neuf jours, pour 1.000 livres de fruits, sur quoi il y avait 85 paniers de pêches, pour le prix de 425 livres. »

Nous relevons encore dans le manuscrit de Verdier que « la consommation journalière de beurre, œufs et laitage, a été, pendant les 27 premiers jours, à raison de 40 l. environ ».

Pour fournitures de sucre, café, chocolat, vinaigre et épicerie, le compte s'est élevé à 1.080 livres, soit 44 livres par jour.

228 bouteilles de champagne et de table ont été fournies par deux marchands de vin, « ce qui fait douze bouteilles et demie par jour ».

« Un porteur d'eau a fourni pour 4 l. d'eau par jour, à raison de deux sols la voie. » A la table royale, on consommait presque exclusivement de l'eau de Ville-d'Avray.

Il faudrait encore mentionner les fournitures de

bois, de charbon, de « bougies, ce qui a économisé la chandelle » ; enfin, quelques autres menues dépenses.

La dépense générale a été moins considérable pendant les dernières semaines de septembre : si le boulanger a continué de fournir la même quantité de pain, le boucher, le charcutier ont présenté une facture moins élevée. Si la volaille et le gibier ont peu diminué, « la dépense en poisson a été moindre de près de moitié ; celle du fruit a diminué de près de deux cinquièmes : et il n'a été consommé, dans tout le mois, que 86 paniers de pêches, montant à 430 livres ».

Les fournitures de la crémère ont également diminué ; de même que toutes les fournitures en général à cette époque. Cela tient à ce qu'il y avait au Temple moins de bouches à nourrir en ce mois de septembre, et que les deux chefs de cuisine et d'office se sont appliqués à faire de strictes économies.

Les dépenses de bouche ne sont pas les seules dont parle le mémoire de Verdier. Il y est aussi parlé du prix des vêtements, linge de corps et de lit, et autres effets.

Les marchands de toile, les tailleurs profitent de la situation pour majorer leurs mémoires. « On demande 24 livres pour chacune des paires de bas de soie fournies au cy-devant roi, et 33 livres pour ceux de la cy devant reine. » La livre de pou-



TALMA

(d'après une peinture originale de J.-P. Davis).

dre à la fleur d'orange est comptée 30 sols ; un pot de pommade, 6 livres.

Le prix des corsets varie, selon les fournisseurs, de 84 livres à 148 livres, alors que « les gens du métier assurent qu'un corset ne peut valoir plus de 60 à 72 livres ». Par contre, les cordonniers se montrent plus raisonnables : ils ne font payer leurs souliers que 11 livres la paire pour le roi, et 9 livres les souliers de dames.

Les prix de blanchissage ne sont pas, non plus, exagérés. « Ils sont à peu près égaux à ceux que l'on fait payer aux citoyens aisés ».

On a vu ce que coûtaient la nourriture et l'entretien de la famille royale au Temple ; il reste à faire connaître les appointements des personnes « employées journallement par la Commune, pour la garde, la subsistance et le service de la famille cy-devant royale. »

Il apparait, à première vue, qu'il y avait beaucoup d'emplois inutiles.

Le personnel de la prison comprenait : les deux concierges de la tour, dont le traitement avait été fixé à 6.000 livres chacun.

Le valet de chambre Cléry, occupé à servir le roi et le dauphin, était proposé pour 6.000 livres. Certains avaient même demandé pour lui 8.000 et même 10.000 livres, en raison de son zèle, son désintéressement et sa probité.

Au citoyen Tison et à son épouse, dont l'exactitude

et la fidélité sont connues de tous, et qui font « un service très assujettissant auprès de personnes fort exigeantes pour leur sexe et leurs habitudes », Verdier est d'avis qu'on ne peut leur donner moins de 7.000 livres.

Les citoyens Mattay et Fontaine, présentés par les citoyens Pétion, Manuel et Santerre, pour exercer au Temple les fonctions de surveillants, et auxquels on a plus tard adjoint le citoyen Richard Fontaine, les commissaires de la Commission des comptes estiment qu'on doit leur accorder pas moins de 3.000 livres d'appointements annuels.

Il y a, en outre, un frotteur et gardien des meubles, « pour avoir la garde et prendre soin des appartements du Temple, à qui on avait assigné provisoirement un traitement de 900 livres, et qui recevra désormais 1.200 livres.

Au service du Temple sont encore attachés : un balayeur, un ci-devant allumeur de réverbères, actuellement employé au nettoyage des cours, des escaliers, etc.

Un autre est chargé de « scier les vieux bois de charpente, les marronniers nouvellement abattus et autres bois de chauffage, et de les porter et distribuer dans les salles de la tour et dans les cuisines, dans l'office et le corps de garde, et autres lieux ». Ce même domestique doit entretenir le grand nombre de feux qu'exige le chauffage des diverses pièces occupées par les détenus. On ne saurait donner à

cet humble serviteur moins de 50 sols par jour.

Il y aurait encore à citer la femme de charge qui a soin du linge dans la prison et qui réclame un traitement de 800 livres; les treize officiers de la bouche et du gobelet. Le chef de cuisine, le chef de l'office, le rôtiisseur, le garde d'argenterie ont des places qui valent 2.200 livres de fixe, avec de grands bénéfices casuels. On accorde aux garçons servants 1.000 livres par an ; mais le tourne-broches doit se contenter de 40 sols par jour.

Verdier a conté les difficultés qu'il eut à surmonter pour faire payer les dépenses de bouche et d'entretien des captifs du Temple. Quand Manuel vint pour se rendre compte de la légitimité de ces dépenses, Verdier lui soumit les comptes. Le Procureur de la Commune en trouva le montant fort exagéré ; il proposa de renvoyer tous les cuisiniers et de mettre à leur place une cuisinière qui mettrait le pot-au-feu et ferait à la famille royale une cuisine bourgeoise ; il donnait pour raison que, quand on était enfermé et qu'on ne faisait pas d'exercice, il fallait manger moins, et il se donnait pour exemple, en disant que pendant son séjour à la Bastille il mangeait très peu.

Verdier lui fit observer que ce changement de régime pourrait rendre le roi et sa famille malades et qu'on ne manquerait pas de dire, dans le public, qu'on les avait empoisonnés. Cet argument convainquit le magistrat de la Commune, qui n'insista plus

pour les modifications qu'il avait lui-même réclamées comme indispensables.

Un dernier détail est consigné par Verdier dans son précieux manuscrit : « Si les prisonniers faisaient bonne chère, les municipaux et les officiers de la garde, qui prenaient leur repas au Temple, étaient très mal nourris. Ils étaient servis par un traiteur à qui l'on était convenu de donner 4 livres, par jour et par personne, pour le déjeuner, dîner et souper. Un limonadier, en outre, était chargé de fournir une demi-tasse de café avec un petit verre d'eau-de-vie. Cependant, les repas étaient mesquins et les vins exécrables. »

Au résumé, le médecin Verdier fait figure de brave homme ; il semble avoir exigé tous les adoucissements que les circonstances lui ont permis d'apporter à la captivité de la famille royale. Son récit est en concordance, sur bien des points, avec ceux que l'on possédait déjà ; il les complète ou les rectifie sur d'autres, il a toute apparence d'être véridique.

Les biographes de notre personnage n'ont fait qu'une brève allusion à son rôle pendant la Révolution ; on voit qu'il fut d'une certaine importance.

Au mois de décembre 1792, Verdier ne fut pas réélu aux élections municipales et dut résigner ses fonctions. En 1794, on l'envoya combattre une épidémie à Compiègne, puis à Senlis (1).

(1) Cf. DELAUNAY, *op. cit.*, 241 et s.

On le retrouve installé à Paris en l'an VII, rue de Join-Antoine, comme médecin des indigents ; entre temps, il s'occupe de journalisme.

En l'an X, il tenait une maison de santé et d'éducation « au ci-devant hôtel d'Harcourt, à l'Estrapade, rue Neuve-Sainte-Genève, n° 16 ». Il y recevait surtout des difformes et des personnes débiles ou infirmes.

Sous le Consulat, il enseigne la médecine légale à l'Académie de législation, institution libre, située 2, quai Voltaire, et où l'on donnait des cours de droit romain et français, de législation naturelle et de législation criminelle, de jurisprudence pratique, d'éloquence, de logique et de morale. Cette Académie ayant été dissoute, Verdier entra dans la vie privée et occupa ses loisirs à traduire Horace ! Cette traduction de l'*Art poétique* parut en 1804.

En 1807, il avait abandonné sa maison de la rue de l'Estrapade, pour le n° 67 de la rue Saint-Jacques. Cette même année, il publiait un *Tableau de l'Asphyxiatrique*, ou « art de ressusciter les trépassés » et de « ranimer les moribonds ». C'est là qu'il demande que les constats mortuaires soient confiés à des officiers de santé, et non à des personnes incompetentes. Les médecins de l'état civil ne devaient être créés que plus tard.

L'année suivante, il combattait les doctrines de Gall, alors, dans toute sa vogue, dans une brochure intitulée : « *La crânomancie du docteur Gall*,

anéantie au moyen de l'anatomie et de la physiologie de l'âme. Il se proposait de « couper par le pied cet arbre empoisonné » et d'en « arracher les racines pour l'empêcher de reproduire de nouvelles branches aussi pestiférées ».

Notre personnage retomba, dès ce moment, dans l'obscurité jusqu'au jour de sa mort, qui survint à Paris le 6 juin 1820 ; il était âgé de 85 ans.

UNE REINE NYMPHOMANE
MARIE-CAROLINE DE NAPLES

La remarque en a été depuis longtemps faite, les filles de Marie-Thérèse, la grande impératrice, dont le prestige ne faiblit pas même à côté de celui de Catherine-le-Grand, les descendantes de cette souveraine si parfaitement équilibrée, dont les historiens vantent à l'envi « la politique toute d'énergie raisonnée et de prudente habileté », semblent avoir manqué aux lois directes de l'atavisme et de l'hérédité. Ce sont, pour la plupart, des névrosées de tempérament, dont le détraquement se traduit « par une inquiétude dans le caractère, un besoin d'intrigue et un manque de mesure et d'équilibre (1) », qui les rendent justiciables de notre juridiction. Nous n'avons pas à nous occuper de deux d'entre elles : Marie-Anne, dame du chapitre de Prague, et Marie-Elisabeth ; toutes deux

(1) Cf. le *Temps*, 22 février 1898.

restèrent confinées dans une existence sans éclat et sans apparat, qui les dérobe à notre critique. Quant aux quatre autres, elles apportèrent, comme on l'a dit, dans leurs corbeilles de noces aux maisons de Saxe, de Parme, de France et de Naples, « les dons fatals de légèreté, de perfidie, de cruauté et de charme qu'elles tenaient de quelque ancêtre Habsbourg ou Lorraine ».

Grâce à des travaux multiples, Marie-Caroline de Naples nous est aujourd'hui bien connue, quoi qu'il reste dans l'ombre nombre de particularités qui auraient pu servir à compléter sa physionomie. On a parlé, notamment, de telle correspondance de cette reine avec son « amie », lady Hamilton, trouvée, il y a quelques années, dans les cartons du British Museum, et qui la couvrent d'infamie. D'autres documents ont été détruits ou sont dispersés dans les archives de Londres, de Vienne et de Paris, ou jalousement gardées dans celles de Naples. Il existe, paraît-il, un journal où la fille de Marie-Thérèse notait, au jour la journée, ses turpitudes et toutes les preuves de son ignominie. Cette pièce était rédigée en termes tels, assure un personnage qui affirme l'avoir eue entre les mains, qu'une fois son existence connue, « elle a été enlevée de Naples, transportée à Turin, et enfermée dans les archives secrètes de la Cour, avec l'ordre strict d'en interdire absolument la copie et même la vision ! »

On est assez renseigné, par ailleurs, sur les agis-



MARIE-CAROLINE, REINE DE NAPLES

sements de cette détraquée, sans qu'il y ait lieu de trop regretter cette mise sous le boisseau par raison d'État. Napoléon l'a définitivement jugée, et rien ne prévaudra contre ce jugement : il disait d'elle qu'elle avait foulé aux pieds toutes les lois divines et humaines, et il allait jusqu'à la comparer à Frédégonde et à Messaline.

Dans son imprécation, restée fameuse, de Milan, il se serait exprimé ainsi : « Ce n'est pas seulement la pire des Messalines de son temps, c'est encore une t... » Nymphomane et tribade, telle fut, en effet, cette sœur de Marie-Antoinette, qu'elle évoque par tant de côtés.

L'accusation portée contre elle est-elle seulement l'écho de pamphlets et de libelles ? Point n'est besoin de puiser à ces sources impures pour établir notre réquisitoire, sa correspondance suffit, avec celle des représentants diplomatiques accrédités à la Cour de Naples à différentes époques et qui n'ont pu taire ce qui se passait sous leurs yeux. Qu'on ne nous parle donc pas de légendes, de calomnies diffamatoires, de rancunes périmées ! On demande des preuves, nous les fournirons.

Un de ses historiographes (1) a caractérisé en quelques lignes cette « femme sans mœurs, que l'on a pu soupçonner de tous les excès ; une sorte de Messaline, à qui jusqu'à présent les Juvénal ont man-

(1) *Revue britannique*, mars 1846.

qué ». Et un Italien, le comte Gorani (1), n'hésite pas à la stigmatiser plus brutalement encore : « la reine de Naples réunit toute la lubricité d'une Messaline aux goûts hétéroclites d'une Sapho ».

Nous ne prétendons point passer en revue la liste de ses amants ; ils sont légion. Au surplus, les principaux sont faciles à dénombrer : elle les a publiquement affichés, elle en a fait presque toujours des premiers ministres. Après le marquis della Sambucca, ce fut le tour du prince Caramanica ; à Caramanica succéda John Acton.

Celui-ci mérite un coup de crayon. Il doit, à un double titre, retenir notre attention : il est né en France, à Besançon, de parents irlandais ; son père était chirurgien.

Lorsqu'il fut présenté à la Cour de Naples, il était âgé de 42 ans, « l'abord désagréable, peu de savoir, aucun esprit, mais une *santé de fer* ». Comprenez entre les lignes qui voudra !

Sa faveur fut rapide : d'abord, nommé ministre de la marine, il devenait en peu de temps ministre de la guerre, puis ministre des affaires étrangères ; cet homme aimait le cumul. En très peu de temps, il avait conquis le roi et la reine, qu'il sut dominer pendant un quart de siècle. Cela prouve-t-il son habileté ou sa scélératesse, cumulons à notre tour et nous ne serons pas éloigné de la vérité.

(1) *Mémoires secrets et critiques des Cours, des Gouvernements et des mœurs des principaux États d'Italie.*

John Acton avait pour principe de traiter le peuple comme son père traitait ses malades, avec une dureté d'où était exclue toute pitié. A défaut de valeur, il avait de l'audace, et cette qualité[?] lui tenait lieu de génie. Acton devint le maître absolu du royaume des Deux-Siciles. Tout pliait à ses ordres. La reine de Naples lui était complètement asservie.

Celle-ci avait inlassablement poursuivi son but : rentrer au Conseil d'État, d'où la Constitution avait sagement exclu les femmes. Elle obtint du roi ce privilège insigne, au lendemain de la naissance d'un prince héritier.

Marie-Caroline avait eu d'abord une fille (en 1772). Ferdinand IV en conçut quelque dépit, mais s'efforça de n'en rien laisser paraître. Le ministre de France mandait à cette époque à Choiseul : « afin que personne ne s'imaginât que la naissance d'une princesse au lieu d'un prince rendit sa satisfaction imparfaite, il (le roi) avait soin de dire que les enfants mâles viendraient à leur tour ». Au même moment, l'abbé Galiani, dont la réputation d'esprit n'est plus à faire, écrivait à son ami, le chevalier Magallon, chargé d'affaires d'Espagne, cette plaisante épître :

Nous avons accouché comme vous savez bien. On souhaitait un garçon, il viendra. La mère a bien une mine accoucheuse, et je crois qu'elle nous remplira de petits princes. Vous n'accouchez pas, vous autres, tant mieux pour M. le Ministre des finances.

L'abbé n'ignorait pas ce que coûtait à l'État un accouchement de Cour et son allusion se comprend de reste.

L'entrée au Conseil de Marie-Caroline amena le renvoi du ministre Tanucci et l'avènement au pouvoir d'Acton. Le résultat ne se fit pas attendre : alors que Tanucci se contentait de 8.000 ducats (environ 40.000 francs) de traitement, Acton en réclama 40.000. Et c'était tous les jours des exigences nouvelles. La jalousie de la reine à l'égard de son amant était telle qu'elle lui faisait publiquement des scènes. « Femme jalouse à l'excès », la qualifie un de nos ambassadeurs à Naples, qui en trace ce portrait, que l'on croirait gravé au burin :

Le goût le plus vif de la reine pour le plaisir se joignit à la passion de dominer ; et de là, la double dépravation des intrigues et des mœurs, des affaires et de la galanterie. La vie de Marie-Caroline n'est qu'une longue série d'erreurs et de regrets. Amie tendre, mais aussi ennemie implacable, dévote et galante tour à tour, maîtresse sans frein, femme jalouse à l'excès, elle n'a jamais su se modérer en rien... On a vanté à tort l'étendue et la supériorité de son esprit ; elle ose tout, voilà son secret... Elle se repose sur M. Acton du soin général du royaume, et ne réserve que ses correspondances avec quelques intrigants qu'elle paye dans les Cours étrangères, pour savoir ce qui se passe au loin et ne pas perdre l'habitude des affaires (1).

(1) A. GAGNIÈRE, *la Reine Marie-Caroline de Naples*. Paris, 1886.

Dans une autre lettre, du 24 mai 1803, le même diplomate nous fait part de la nouvelle fantaisie de Marie-Caroline, « dans la ferveur d'une passion nouvelle, le commandeur Ruffo, qu'elle quitte, est envoyé à Vienne en qualité d'ambassadeur : c'est une retraite donnée à un amant désormais inutile, une sinécure accordée à un invalide. M. de Saint-Clair, qui le remplace, est un Français, né en Bourgogne, et autrefois officier aux gardes françaises (1) ».

Lord Annesley, qui semble avoir beaucoup contribué à renverser le favori français, qui, du moins, a bruyamment applaudi à sa chute, nous fournit quelques détails que nous aurions garde de négliger :

Elle avait eu beaucoup d'amants, dit le noble lord, parlant de la reine de Naples. Ses liaisons les plus retentissantes, avant 1791, furent un Gualenga, le duc della Regina, Marsico, Dillon, Rosmocky, le prince Caramanica, Acton.

Et comme s'il craignait d'être accusé de pécher par omission, le personnage dont nous suivons le texte ajoute :

Il ne faut pas supposer que le nombre (des amants de Caroline) soit limité à ceux dont j'ai fait mention. Cette liste s'arrête avec Acton en 1708 ; après cette date, vient

(1) Extrait d'un manuscrit des Affaires étrangères, communiqué à M. Forgues.

un Ruffo, puis un Français, Saint-Clair ; enfin un d'Afflito. Voilà pour les amants du jour, ceux qu'elle pouvait produire. Mais...

Ceux qui seront curieux de connaître la suite la trouveront dans le *Rapport fait au citoyen Carnot, ministre de la guerre, sur les causes secrètes*, etc., par F. LOMONACO.

Ce qui paraît presque incroyable, c'est que Marie-Caroline, pourtant de caractère défiant, ne se douta pas un instant que ses moindres faits et gestes étaient épiés par le lord Annesley, qui la crayonnait si impitoyablement. Empruntons à son journal privé (1) encore quelques lignes, sans nous soucier de nous conformer à une rigoureuse chronologie.

Les passages ci-dessus rapportés ont trait aux deux séjours de Marie-Caroline en Sicile, soit pendant la République Parthénopéenne, soit durant les règnes de Joseph Bonaparte et de Joachim Murat (2). Donnons la parole à l'indiscret diplomate :

Les étranges relations qui m'ont été faites sur le compte de la reine m'ont été plus que confirmées par lord Amherst et sa femme. Le misérable état actuel de la Sicile est dû aux folies et aux violences de son caractère. Ses vices sont innombrables. Le roi, dans le gouvernement, est parfaitement nul. La reine reçoit les

(1) *Private Journal of the affairs of Sicily* (Manuscrit du *British Museum*, n° 19.426).

(2) Note 1 de GAGNIÈRE, *op. cit.*, 142.

rapports des ministres et se montre aussi despotique dans son État minuscule que l'impératrice Catherine dans son vaste empire de Russie... Elle se croit toujours estimée et respectée « comme la belle reine de Naples » (*sic*), alors que s'il lui prenait fantaisie de se regarder au miroir, elle verrait une vieille sorcière ridée, sexagénaire. Jeune, elle limitait ses vices aux seules passions qui la dominaient. Elle avait tout au plus 48 ans à cette date, mais elle pouvait bien en paraître 60. Au désir de rendre les autres aussi heureux qu'elle croyait être heureuse elle-même : à présent, elle est tombée dans tous les dérèglements : ivre d'opium, couverte du sang de ses sujets. Qui aurait pu prédire qu'elle dût devenir ce qu'elle est aujourd'hui ? Ses dérèglements ont dégénéré en extravagances, ses extravagances en folie, et cette folie est si criminelle qu'elle lui a valu le mépris général.

A noter, en passant, ce goût de la reine pour l'opium. Elle en prenait « jusqu'à six grains par jour », et les scènes qui résultaient de cet abus de la drogue funeste étaient « épouvantables ». Elle mélangeait le poison au vin, ce qui en exaltait les effets, et alors elle avait des accès de colère qui mettaient en fuite le personnel domestique. C'était à qui se sauverait le plus vite et le plus loin !

Quant au roi, sa silhouette est rapidement croquée, et le personnage est campé :

Le roi est réputé honnête et de bons sentiments. Par malheur, il ne possède ni capacité, ni instruction. Ses

conversations roulent éternellement sur ses deux distractions favorites, la pêche et la chasse ; sur la façon de capturer une grande quantité de thons, d'abattre un sanglier, etc., etc. La reine a toujours eu pour politique d'encourager sa stupidité et de lui susciter des obstacles propres à le dégouter des affaires de l'État. Au temps passé, elle lui facilitait même les rencontres avec les plus jolies femmes de Naples.

Ferdinand était un Bourbon d'Espagne. Pour qui a étudié la monarchie espagnole, depuis les descendants dégénérés de Charles-Quint jusques et y compris les descendants maniaques de Philippe V, sa psychologie est des plus claires. « Mélange de corruption italienne et de férocité espagnole (1) », son caractère tient ou à peu près dans cette formule.

De goûts pervers, il ne se plaisait qu'avec la plus vile populace ; ne l'avait-on pas surnommé le roi des *lazzaroni* ? Avec eux, il dansait la tarentelle, les aidait à tirer leurs filets. Son grand nez, qu'il avait hérité de son père Charles III, l'avait fait surnommer *Nasone*. Ses compagnons habituels du port de Naples ne le désignaient pas autrement, et il ne s'en offensait point. Plusieurs jours de la semaine, on voyait le roi assis, au marché public, entouré de paniers à poissons, et tenant une balance à la main ; ce n'était pas « pour octroyer justice à ses sujets, mais pour la marchandise qu'il vendait, chèrement,

(1) A. GAGNIÈRE, 17.

à ses amis, les *facchini* et les *lazzaroni* de Palerme, opération toujours accompagnée de lazzi et de grossières bouffonneries (1) ».

Plusieurs fois par an, Ferdinand vendait le produit de ses pêches dans les lacs de Patria et de Fusano.

La chasse, la pêche, les vaches, le beurre et le fromage furent les occupations principales et exclusives de ce prince, confirme un autre de ses historiens (2). Il bâillait aux conseils, eut une indifférence complète pour les affaires sérieuses de son royaume, que ses ministres et sa femme dirigèrent selon leur bon plaisir ; et il se montra sévère et farouche, toutes les fois qu'il croyait voir un manque de respect, une désobéissance à ses volontés.

Il n'avait ni sensibilité, ni entrailles ; son égoïsme dépassait tout ce qu'on saurait imaginer. Avec cela, superstitieux à l'excès ; croyant à la *jettatura*, la reine était obligée, quand elle passait à côté de lui, de placer son éventail sur la figure, du côté du roi comme pour neutraliser le *mauvais œil*.

On a cherché des excuses à la conduite de la reine dans celle de son mari. Elle n'ignorait rien de ses débordements, qui, du reste, étaient publics.

A la lettre, il avait fait la cour à la moitié des femmes

(1) Art. FERDINAND IV (*Encyclopédie des gens du monde*, t. X, 1838).

(2) Palumbo ; cf. PALMIERI DE MICCICHÉ, *Pensées et Souvenirs* (1830).

de la société de Naples et à quelques-unes de celles de la Sicile. Il avait, en outre, un gros bourg appelé *Santo-Leucio*, peuplé de *bella pacchiane*, qui étaient, toutes, sa propriété, auxquelles le bon roi donnait des métiers pour les faire travailler, et des enfants pour ne pas les faire mourir d'ennui...

La reine conservait ses amants tant qu'elle le voulait, au moins jusqu'à ce qu'elle en fût rassasiée. Elle les prenait, elle en changeait, les remplaçait, en augmentait, en diminuait le nombre, quand et comme bon lui semblait ; le roi ne trouvait rien à redire à cela, ou ne se souciait pas de s'en mêler (1).

La reine se montrait moins accommodante. Lorsqu'elle s'apercevait, ou que seulement elle soupçonnait qu'une des maîtresses du roi commençait à prendre de l'importance, elle en exigeait le renvoi ou l'exil. Le roi n'osait pas contre carrer son irascible épouse ; bien mieux, il mettait la plus grande complaisance à souscrire à son désir ; il s'y prêtait du meilleur cœur du monde, dans l'espoir de changer pour du neuf un meuble déjà usé, car les postulantes à l'honneur de partager la couche royale ne manquaient pas, et il signait le matin, de sa main, le décret de proscription de la même femme à laquelle il avait donné, quelques heures plus tôt, les preuves les moins équivoques de sa tendresse.

Marie-Caroline mettait une certaine délicatesse

(1) Michel PALMIERI DE MICCICHÉ, *Pensées et Souvenirs*, t. II, *passim*.

dans ses procédés avec Ferdinand. Comme Julie, fille d'Auguste, elle n'embarquait que quand la barque était pleine.

Un personnage, bien connu pour ses attaches avec la dynastie régnante de Naples, contait au chevalier de Cussy, qui l'a relaté dans ses *Mémoires* (1), que « la reine Caroline ne se laissait approcher par un amant, en titre ou passager, que lorsqu'elle était grosse du roi (2), son époux, ne voulant introduire d'étrangers dans la famille royale (3) ». Le même narrateur ajoutait que, « lorsque la reine n'était pas

(1) *Souvenirs du Chevalier de Cussy*, édités par le comte MARC DE GERMINY, t. II, 296.

(2) Elle n'eut pas moins de dix-huit enfants. En 1776, elle fut accouchée par un accoucheur du nom de Péan (déjà)! *Chron. méd.*, 1^{er} mars 1898.

(3) En dépit d'une santé très fragile, elle avait fait de l'état de grossesse presque son état normal. Elle adorait du reste les enfants, les siens. Elle parle constamment, dans sa correspondance, des anniversaires de leur naissance, de leurs fêtes, etc. « Point d'affaires demain, parce que c'est le jour de naissance de mon cher petit Léopold. — Je suis malade de corps et d'esprit; mais il faut que je conduise les enfants à Caserte, ils comptent là-dessus », etc. Il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé... sa progéniture. Sans doute, en les contemplant, évoquait-elle des souvenirs, mais paix à sa cendre ! Disons encore, à sa décharge, qu'elle se fit remarquer par de nombreux actes de générosité. « C'est elle qui, touchée de la situation affreuse où languissaient chez nous (en Italie), les aliénés, les fit transporter dans un endroit meilleur et plus salubre; qui ordonna qu'on prit soin de ces malheureux; c'est à elle, enfin, que la Sicile doit en principe, le superbe établissement où ils sont soignés maintenant. » Ceci a été écrit en 1830.

grosse, elle se livrait à tous les plaisirs des sens et à tous les genres de libertinage, soit avec des hommes, soit avec des femmes. Ainsi, lady Hamilton, maîtresse de Nelson, a été la maîtresse de la reine Caroline... »

Ce qu'était Emma Lyon, devenue lady Hamilton, nous allons le faire connaître, restant aussi éloigné de la prévention que de la sympathie pour notre héroïne.

C'est tout un roman que l'existence de cette aventurière. Prodigieuse destinée que celle de cette fille de couturière et femme de charge qui, dès l'âge de 10 ans, dut pourvoir à sa subsistance, en s'engageant comme *nurse-maid* (ou bonne d'enfants), et qui, à 14 ans, débarquait à Londres, avec pour toutes ressources, sa remarquable beauté. A croire Mme Vigée-Lebrun, qui maniait la plume presque aussi bien que le pinceau, « elle avait une quantité énorme de beaux cheveux châtons, qui pouvaient la couvrir entièrement; en cheveux épars, elle était admirable ». Avec cela, un air candide, un sourire angélique, des yeux d'un bleu profond, elle réalisait de tout point le modèle immortalisé par Greuze, qui ne l'eut pourtant jamais sous les yeux. Même vêtue de haillons, elle attirait les regards.

Nous ne la suivrons pas étape par étape; rappelons seulement qu'elle fit du théâtre, entendez qu'elle y fut simple figurante; mais elle sentit naître en elle une vocation déterminée pour la pantomime et



LADY HAMILTON EX BACCHANTE

s'essaya dès lors à ces poses plastiques, ces tableaux vivants dont elle sut, par la suite, tirer un merveilleux parti.

Nous la retrouvons ensuite demoiselle de magasin, dame de compagnie dans une maison assez louche ; nous passons sur ses nombreuses « relations », ses liaisons avec un sportsman, puis un baronnet, puis vingt autres seigneurs de moindre importance, et nous la reprenons au moment où elle vient d'entrer chez un certain docteur Graham, charlatan de grande allure, « un des imposteurs les plus vils de l'histoire du charlatanisme », comme le définit un Anglais même, dans une revue de médecine britannique (1).

Quelques notes biographiques ne seront pas inutiles sur un personnage qui a joui, en Angleterre, d'une vogue presque égale à celle dont Mesmer et Cagliostro ont bénéficié dans notre pays.

James Graham, né à Edimbourg en 1745, avait étudié la médecine sous Monro l'ancien, Cullen et Black, mais on n'est pas sûr qu'il ait pris des grades. Il exerça quelques temps à Philadelphie, où il apprit des rudiments d'électricité, dont les expériences de Franklin avaient préparé l'avènement. Retourné en Europe, il mit à profit ces premières notions lorsqu'il fonda Royal Terrace Adelphi (2), à

(1) Cf. *The British medical Journal*, 21 octobre 1916.

(2) Plus tard, Graham déménagea et s'installa rue de Palmail, près du Palais du roi. L'entablement du portique d'entrée était orné de trois figures : Vénus, ayant à ses côtés Minerve

Londres, ce qu'il nomma modestement le *Temple d'Esculape*

Avant d'expliquer en détail ce qu'était cet établissement d'un genre nouveau, donnons, d'après le Girondin Brissot (1), qui avait eu l'occasion de le voir à Londres, un croquis de ce singulier personnage, qu'il avait rencontré souvent chez le pythagoricien Pigott :

Graham avait une belle figure, une taille avantageuse, une contenance noble et majestueuse, des regards qui semblaient commander le respect, surtout lorsqu'il parlait ; il développait ses opinions avec une fougue qui s'accordait assez bien avec l'idée qu'il voulait donner de son système... Graham observait, avec le scrupule le plus rigoureux, l'abstinence de viande ordonnée par le réformateur de Crotoné (Pythagore). C'était à ce régime, éprouvé et soutenu pendant douze ans, qu'il attribuait sa brillante santé... Graham était pauvre et

et Junon. Au-dessous, se lisaient les inscriptions suivantes : le *Temple de la Santé*, le *Bonheur des Monarques*, la *Richesse des pauvres*. Plus bas, une statue, dédiée à Esculape. Enfin, on lisait sur la porte : *Nulle garde ne veille à cette porte, afin d'en laisser l'entrée au riche comme au pauvre*. Cependant, malgré cette inscription, deux hommes de haute stature, revêtus d'une longue robe et garnis d'une cuirasse sur laquelle était écrit : *Temple de la Santé, veillaient à ne laisser rentrer aucune personne qu'elle n'ait payé dix livres*. (Cf. *Nouvelles instructives, bibliographiques, historiques, etc., de médecine, chirurgie, pharmacie, pour l'année 1785*, par M. RERTZ, médecin ordinaire du roi, t. I, 178 et s.).

(1) *Mémoires*, éd. Cl. PERRAUD.

presque toujours couvert de dettes. Ces dettes annonçaient un grand désordre dans ses affaires... Il fut souvent mis en prison par ses créanciers. Il donnait des cours, ce n'était pas pour son profit, ce n'était pas même pour vivre : quelques pommes de terre lui suffisaient, mais c'était pour l'aider à payer ceux qui l'avaient fait enfermer.

Pour compléter ce portrait moral, faisons connaître quelques autres particularités sur l'original thaumaturge.

Il utilisait tous les moyens pour entretenir la foi des dévôts ; l'antichambre du Temple était pleine de béquilles et autres accessoires d'invalides. Les gens qui venaient chercher la santé étaient accueillis par des airs tendres, joués par un orchestre invisible. La musique se répandait par des orifices, creusés dans les marches de l'escalier ; des parfums capiteux environnaient le visiteur de tous les côtés.

La mise en scène avait été soigneusement réglée. A suivre le récit d'un témoin, les visiteurs étaient reçus par deux laquais de plus de sept pieds de haut, revêtus de livrées étincelantes et coiffés de tricornes galonnés. Du bout de leurs longues cannes à pomme d'argent, ils maintenaient à distance le flot des badauds, massés sur le trottoir ; puis, leur service terminé, ils se répandaient dans les rues de Londres, distribuant les prospectus les plus engageants. « Je me rappelle, poursuit le même témoin, les voitures accostant devant la porte de cette moderne

Paphos ; une foule de jeunes gaudins faisaient la haie, s'efforçant de reconnaître les visiteurs qui pénétraient. Mais toutes les dames arrivaient là la figure recouverte d'un voile épais : on n'y allait qu'incognito (1). »

Les leçons ou les conférences du docteur avaient lieu dans un magnifique salon, décoré de guirlandes, d'ornements dorés et argentés, et de miroirs reflétant d'innombrables lumières. En présence d'un nombreux public, Graham expliquait son système, en particulier son traitement contre la stérilité ; car, bien que n'ayant pas d'enfants, il se flattait d'avoir trouvé le remède à cette... infirmité. « Malgré qu'il ne gaze en aucune manière les termes qui ont rapport à cette branche de l'anatomie, les dames comme les hommes y accourent en foule et l'entendent sans scrupule (2). »

La musique précédait chaque lecture depuis cinq heures jusqu'à sept, heure à laquelle le docteur Graham se présentait en personne, revêtu de la robe doctorale et prenant un ton de circonstance. A l'instant, succédait au bruit des conversations le silence religieusement observé par toute l'assistance ; ce silence n'était interrompu, à la fin de la lecture, que par une commotion électrique, communiquée à toute l'assemblée, à l'aide de conducteurs cachés sous les tapis qui recouvraient toutes les ban-

(1) A. FAUCHIER-MAGNAN, *loc. cit.*

(2) RETZ, *loc. cit.*

quettes. Tandis que chacun observait son voisin, pour lire sur sa physionomie les impressions qu'il ressentait, apparaissait tout à coup une sorte de spectre ou esprit qui, paraissant sortir de dessous le plancher de la salle, remettait, sans prononcer une parole, au docteur une bouteille de liqueur, que celui-ci présentait à la compagnie et que remportait l'esprit en disparaissant.

A cette étrange apparition succédait, sous la figure de la déesse de la musique, une très belle femme qui, après avoir chanté quelques morceaux, s'éclipsait à son tour. Aucune des personnes présentes ne songeait à regretter les six livres qu'elle avait données en entrant.

Après avoir suivi de point en point les conseils du docteur, et pris du baume divin qu'il préparait et qu'il débitait moyennant une guinée la bouteille, les clients n'en étaient pas encore quittes avec le charlatan. Celui-ci tenait à leur disposition des bains de boue, et pour les encourager à en prendre, il s'y plongeait lui-même ; mais la *merveille des merveilles* de son établissement était le *lit magnéto-électrique*, « le premier et le seul qui ait jamais existé dans l'univers ». Nous en avons découvert une très exacte description dans un ouvrage presque contemporain (1), nous nous empressons de transcrire dans le texte :

Il est dans une vaste et superbe pièce sur le devant.

(1) RETZ, *op. cit.*, 181 et s.

Il est porté sur six piliers massifs et transparents, et couvert de drap de satin, pourpre ou bleu céleste. sur des matelas dans le goût des lits de Perse. Dans la pièce voisine, est un cylindre qui sert de conducteur aux émanations du feu céleste et vivifiant, ainsi qu'aux parfums de l'Orient qui passent au travers des tubes de verre jusqu'à ce lit. Les draps sont parfumées des essences d'Arabie. Ce lit est rempli d'un feu céleste et électrique, qui est le résultat d'un mélange de vapeurs magnétiques si efficaces, qu'elles donnent aux nerfs toute leur vigueur. A cela se trouvent joints les sons mélodieux de la célestine, des flûtes douces, des voix agréables et du grand orgue. Rien de plus étonnant que l'énergie divine de ce lit, propre à faire cesser la stérilité dans les femmes, à les rendre mères, et à réintégrer l'homme âgé dans sa première vigueur.

Le docteur Voronoff connaît-il ce précurseur (1) ?

Il n'en coûtait que la bagatelle de cinquante livres sterling, pour participer aux joies divines que procurait le fameux lit, en permettant une conception immédiate ; le tout accompagné de musique (2).

(1) Disons, à la louange de Graham, qu'un des premiers, il a insisté sur la propriété corporelle, a préconisé l'air pur et recommandé de dormir les fenêtres ouvertes. De plus, il prêcha la tempérance à une époque où l'ivrognerie était de bon ton. Obligé de fuir Londres en 1782, il mourut en 1794, sans avoir atteint l'âge de 150 ans qu'il s'était promis de vivre, grâce à sa méthode de rajeunissement. Il n'avait, à sa mort, que 52 ans.

(2) On a repris, en ces dernières années, cette idée du *lit musical*, pour le traitement de l'insomnie ou d'un sommeil trop prolongé (Cf. un article du *Journal* du 5 septembre 1912).

Mme Vigée-Lebrun a conté, dans ses Souvenirs, qu'Emma Lyon figurait chez Graham la déesse Hygie. Elle y apparaissait couverte seulement de voiles légers et dans les poses les plus suggestives. C'est là que le peintre Romney, en quête de modèles, la découvrit et fut fasciné par le charme et la mobilité d'attitudes de la jeune fille. C'est ainsi qu'elle aurait passé de l'autel de la déesse de la santé à l'atelier du peintre, qui n'eut pas lieu de le regretter. Emma était lancée. Chez Romney fréquentait la haute société anglaise ; elle n'avait que l'embarras de choisir parmi ces fils de famille désœuvrés, ces lords plus ou moins blasés, heureux de s'afficher avec une nouvelle conquête. Romney ne fit pas moins de vingt-quatre portraits d'Emma Lyon, sans compter d'innombrables études, esquisses ou croquis. Laurence, Reynolds, Angelica Kauffmann, Mme Vigée-Lebrun, tous les sculpteurs, graveurs, modéleurs célébrèrent sa beauté et l'on peut dire que jamais femme au monde ne fut plus abondamment portraiturée.

Après avoir été la maîtresse de sir William Hamilton, Emma Lyon devint sa légitime épouse ; en cette qualité elle accompagna son mari, ambassadeur à Naples, et fut présentée à la reine Marie-Caroline, dont elle allait devenir l'amie « la plus intime ». Des historiens ont mis en doute la nature des relations qui ont uni les deux femmes. Leur correspondance, si pleine d'abandon qu'elle soit, ne laisse

deviner, à les entendre, « d'autre sentiment qu'une affection et une confiance réciproques ». Mais, à côté de cette correspondance ouverte, il en est une autre que les initiés ont seuls été autorisés à parcourir (1), et dont le ton plus que libre témoigne du dévergondage des deux femmes, de ces deux prêtresses de Sapho, que la Vierge de Lesbos n'aurait pas désavouées. La « chère milady », comme l'appelaient Marie-Caroline, était reçue non seulement dans la chambre de la reine, mais elle passait de sa baignoire au lit de Nelson, partageant ses faveurs entre l'amiral britannique et la souveraine des Deux-Siciles.

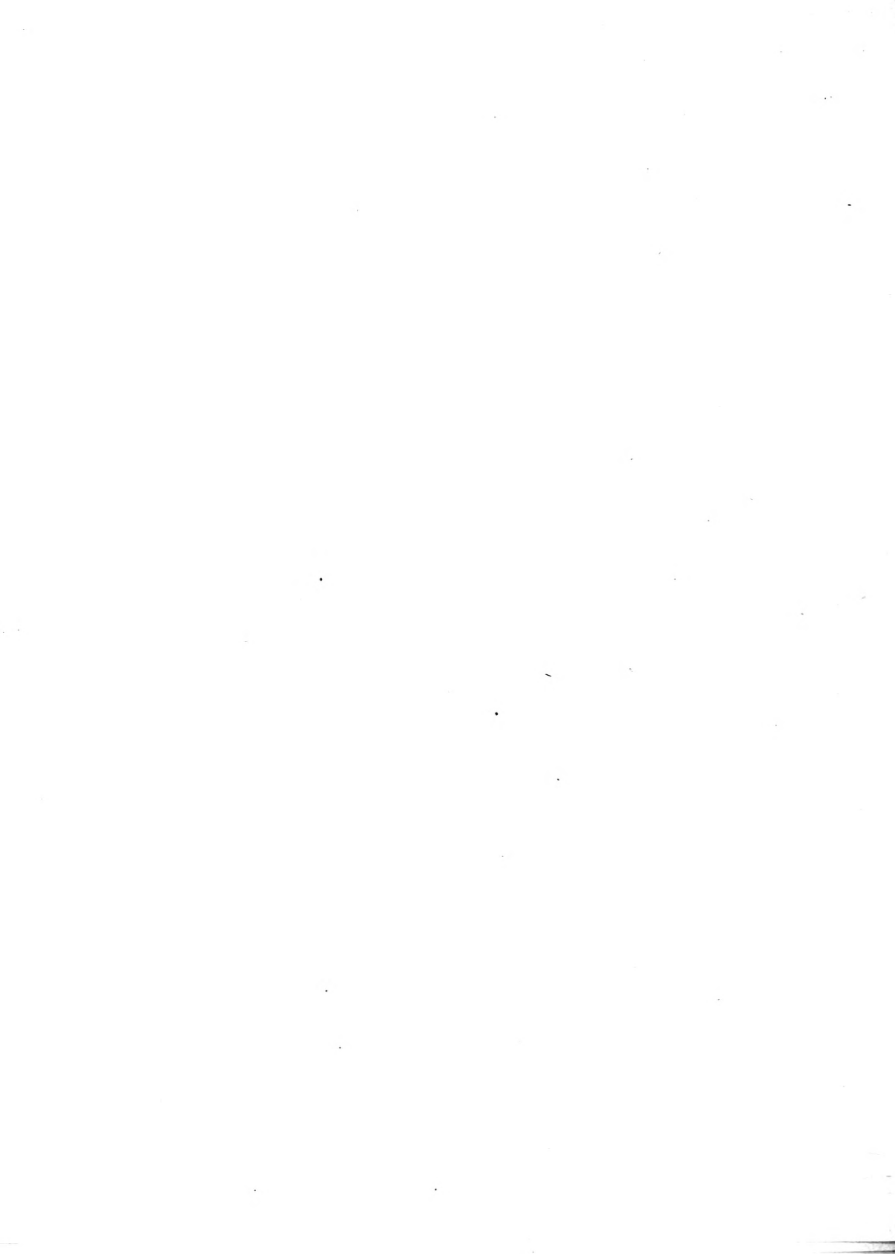
(1) Certainement, écrit A. GAGNIÈRE, qui a fait la bibliographie de la reine Marie-Caroline de Naples la plus consciencieuse qui soit, certainement les lettres intimes, *plus qu'intimes* (mis en italique par l'auteur), de Marie-Caroline à Emma Hamilton ont été détruites, ou sont enfouies pour toujours dans les archives secrètes de l'ex-maison de Naples... Les lacunes de la correspondance sautent aux yeux, et aussi le triage. Que sont devenues les réponses d'Emma ? Existent-elles encore ? Il est permis d'en douter. La liaison des deux femmes, d'une durée de dix ans (1792-1802) cessa réellement en 1800 ; la reine touchait à la cinquantaine. Cet âge ayant sinon éteint, du moins ralenti l'ardeur de sa passion, il est douteux que Marie-Caroline ait voulu laisser après elle les preuves écrites de ses faiblesses passées... En résumé, toutes les lettres intimes de femme à femme — et non de souveraine à ambassadrice — ont disparu ; ne sont restées dans les mains de lady Hamilton que les lettres politiques, dont la divulgation posthume était indifférente à la reine... Et les lettres intimes étaient les plus nombreuses... Nelson écrivait à son chef, en décembre 1798, que la reine et Emma correspondaient journellement depuis plusieurs années. — A. GAGNIÈRE, *op. cit.*, 251 et note

« Allégations qui sont plutôt du domaine du roman que de l'histoire critique », prononce un historien moderne (1). Mais c'est déjà trop que de pareils soupçons aient pu effleurer une reine. Comme pour sa sœur Marie-Antoinette, il y a des présomptions qui équivalent à plus que de la vraisemblance. Et nous nous associons pleinement à ces sages conclusions d'une étude sur Marie-Caroline : « Plus que des coupables ou des criminelles, les filles de Marie-Thérèse furent des malades ; leur cas relève surtout de la pathologie ; l'histoire, pour être juste, devra les classer parmi les victimes de la grande névrose (2). »

Si nous voulions plaider les circonstances atténuantes, nous ajouterions que, placée par la Providence dans une autre condition, Marie-Caroline se fût peut-être bornée à être une bonne épouse, une excellente mère de famille. En un mot, elle aurait pu avoir toutes les vertus domestiques ; c'est le milieu qui semble l'avoir perdue.

(1) ANDRÉ BONNEFONS, *Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles*, Paris, 1905.

(2) Lettres inédites de Marie-Caroline de Naples (Cf. le *Temps*, 22 février 1898).



QUELQUES EXCÉNTRIQUES DE L'ANCIEN RÉGIME

I. — GRIMOD DE LA REYNIÈRE.

On parle de Christophe Colomb, on oublie Améric Vespuce. On célèbre Brillat-Savarin, on méconnaît Grimod de la Reynière. Il eut, pourtant, son originalité, ce « classique de la Table », dont l'auteur de la *Physiologie du goût* paraît avoir accaparé toute la gloire à son profit.

On a dit de notre personnage qu'il fut « le plus gourmand des lettrés et le plus lettré des gourmands ». Tout le xviii^e siècle s'est assis à sa table ; ce n'est pas un mince mérite que d'avoir su grouper autour de soi tant de notabilités en tous genres, en même temps que d'avoir été le premier de nos écrivains culinaires.

Heureuse alliance de la théorie et de la pratique ! Grimod fut, à la fois, un gastronome et un gour-

mand. Il avait, d'ailleurs, de qui tenir : trois hommes de ce nom figurent avec honneur dans les fastes de la bombance, le grand-père, le père et le fils. Celui-ci, on le voit, mangeait de race.

Le grand-père de Grimod de la Reynière était fermier général, c'était un goinfre émérite : il mourut, la serviette autour du cou, suffoqué par un pâté de foie gras.

Il donna naissance à un garçon, qui, à l'âge d'homme, hérita de sa charge et de son appétit. La table de Grimod II fut célèbre, si son esprit le fut moins. C'est de lui qu'un mécontent, sans doute, un parasite évincé, dit un jour : « On le mange, mais on ne le digère pas ». De tous les fermiers généraux il fut un des plus fastueux.

Très entiché de noblesse, il avait épousé Mlle de Farente, nièce de cet évêque d'Orléans, qui « tenait les bénéfices », comme on disait alors, et propre sœur du ministre Malesherbes. M. de la Reynière était, pour tout dire, un des gros personnages de son époque ; grand amateur de tableaux et de livres, il eut l'honneur d'être peint par La Tour qui l'a représenté « en habit de velours cramoisi brodé d'or, assis dans un fauteuil ayant une main dans sa veste et l'autre sur sa cuisse ». Il ne manquait à son bonheur que de faire souche. Sa femme réalisa son vœu le plus cher, en lui donnant un héritier qui fut prénommé Balthazar. C'est Balthazar Grimod de la Reynière que nous nous sommes



Gai, vif, original, et même un peu bizarre,
Il censura nos maux dans ses piquants écrits.
Et de ses soins jamais son cœur ne fut avare
Pour sauver l'innocence, et servir ses amis.

par M.

Boily del. et sculp. 1774

proposé de vous présenter en pied, et il en vaut la peine, comme vous en allez juger !

Comme si le ciel voulait nous punir d'être constamment heureux, le père de Balthazar fut frappé dans sa descendance. L'enfant, issu de lui, vint au monde infirme. Et quelle navrante infirmité ! A la place de mains, il eut des membranes en forme de pattes d'oie : cet être humain avait la conformation d'un palmipède. On y remédia comme l'on put, à l'aide de mains postiches. Un mécanicien, d'origine suisse, fabriqua des mains en fer et à ressorts, recouvertes de gants de peau blanche. Le porteur de cet appareil s'y habitua si bien, qu'il écrivait et même dessinait très convenablement. Cette difformité ne l'empêcha pas d'avoir des succès dans le monde de la galanterie. Il se montra même si empressé à fréquenter les boudoirs et les coulisses de théâtre, dès l'adolescence, que sa famille crut bon de l'éloigner de Paris et de le faire voyager. C'est ainsi qu'il parcourut le Bourbonnais, le Lyonnais, le Dauphiné. Il fit une station un peu prolongée au couvent de la Grande-Chartreuse, et un moment le bruit courut qu'il allait se retirer du monde. Après avoir séjourné huit mois à Lausanne, il rentra à Paris, sinon assagi, du moins un peu plus raisonnable. Sans renoncer à la vie de plaisirs, il trouva le temps de faire ses études de droit, et fut reçu avocat au Parlement. Les siens le destinaient à la magistrature, il préféra rester au barreau ; et comme on le pressait

d'acheter une charge de conseiller, il répondit malicieusement : « En devenant juge, je me placerais dans le cas de faire pendre mon père ; en restant avocat, je conserve le droit de le défendre. » Il continua donc à défendre la veuve et l'orphelin et à plaider les causes de justice mais il n'exigeait pas d'honoraires. Il était assez riche pour s'offrir le luxe d'être philanthrope.

Grimod de la Reynière habitait alors une aile du magnifique hôtel qui fait le coin de la place de la Concorde et de la rue des Champs-Élysées. Dans cette résidence princière, il recevait tout ce que la capitale comptait de célébrités : c'était ce qu'il appelait ses *déjeuners philosophiques*.

Ces repas avaient lieu deux fois par semaine : le mercredi et le samedi. A l'arrivée, un laquais s'emparait de votre canne ou de votre épée, de votre chapeau, puis il levait une énorme barre de fer qui scellait la porte de la salle à manger. La barre de fer était ensuite soigneusement replacée. Le milieu de la pièce où se donnait le banquet était occupé par une grande table en acajou, entourée de sièges tous égaux, sauf celui du président, qui était plus élevé. Ce président était renouvelé à chaque réunion.

L'amphytrion ne se montrait à ses invités qu'à midi un quart. Il était suivi d'un domestique qui lui servait à la fois de maître d'hôtel et de clerc. Celui-ci déposait sur la table une pyramide de tartines de beurre. D'autres valets suivaient, portant deux brocs,

l'un plein de café, l'autre de lait. Le règlement édictait qu'il fallait boire vingt-deux tasses de café au maximum, et pour le moins, dix-huit. Celui qui, le premier, avait absorbé les vingt-deux tasses était nommé président et prenait place sur le fauteuil qui lui était destiné. Cette cérémonie terminée, on apportait une pièce de bœuf formidable, un aloyau auquel on faisait faire trois fois le tour de la table avant de le découper en tranches. C'était un plat substantiel, mais unique. Comme on était surtout réuni pour converser sur les lettres ou la philosophie, manger devenait secondaire.

Jusque-là, Grimod de la Reynière avait fait peu parler de lui. Un incident auquel il se trouva fâcheusement mêlé vint lui donner comme une sorte de notoriété. Un soir qu'il assistait à un spectacle de l'Opéra, il se sentit pressé par la foule. Il s'exclama contre le brutal qui poussait de cette façon. « Quel est le garçon perruquier qui pousse de la sorte, s'écria-t-il à voix haute. — C'est moi, dit une voix; donnez-moi votre adresse et demain, j'irai vous donner un coup de peigne. » Celui qui parlait ainsi était un militaire, fils d'un fermier général comme Grimod de la Reynière.

Le lendemain les deux adversaires se retrouvaient sur le terrain. Ils se battirent au pistolet en plein jour devant plusieurs milliers de personnes. Le résultat de la rencontre fut fatal au militaire, qui eut l'œil crevé et ne tarda pas à succomber. Cette affaire

souleva grand tapage ; elle fit plus pour la réputation de Grimod que son renom de gourmet. Mais il était dit, néanmoins, que la table établirait sa réputation d'excentrique et d'original.

Certain festin qu'il donna le 1^{er} février 1783 causa une vive rumeur. On va juger si elle était justifiée. Mlle Quinault, l'actrice qui avait protégé le jeune Grimod à ses débuts, venait de mourir, ce qui explique certains rites funéraires introduits dans le mémorable repas. Ajoutons, pour la compréhension du reste, qu'on était en pleine période de carnaval.

La lettre d'invitation à ce singulier repas était libellée comme suit : « Vous êtes prié d'assister au convoi et enterrement d'un gueuleton qui sera donné par Messire Alexandre-Balthazar-Laurent Grimod de la Reynière, écuyer, avocat au Parlement, correspondant pour la partie dramatique du *Journal de Neufchâtel*, en sa maison des Champs-Élysées. On se rassemblera à neuf heures du soir et le souper aura lieu à dix. »

Afin de n'être point dérangé par son père, qui habitait le même hôtel, Grimod alla trouver l'auteur de ses jours et le prévint qu'il avait l'intention de tirer dans ses appartements un feu d'artifice, pour célébrer la paix qui venait d'être signée. Comme il le prévoyait, le père, effrayé — il craignait la poudre autant que la foudre — prit son parti en brave : il se réfugia dans sa cave, comme il le faisait quand le tonnerre grondait.

Le souper eut lieu à la date que nous avons indiquée. Vingt-deux convives y prirent part, dont deux femmes habillées en hommes. 300 spectateurs furent admis à défiler dans la salle du festin. La fête coûta plus de 10.000 livres. Les gazettes du temps ont publié les détails les plus complets sur ce fait-divers sensationnel. Chaque convive, en arrivant, trouvait un premier suisse, qui lui demandait s'il allait chez M. de la Reynière, *l'oppresseur du peuple*, ou chez M. de la Reynière, *le défenseur du peuple*. Après avoir répondu qu'on allait chez ce dernier, l'introducteur faisait une première corne à la carte d'invitation, et l'heureux mortel passait « dans un lieu en forme de corps de garde, où étaient des hommes armés et vêtus à l'antique, comme des hérauts d'armes ; ceux-ci vous introduisaient dans une première pièce ; là vous attendait un inconnu, le casque en tête, la visière baissée, la cotte d'armes endossée, la dague au côté ; il faisait une seconde corne au billet et vous introduisait dans la seconde salle où se présentait un homme en robe, en bonnet carré, qui vous questionnait sur ce que vous vouliez, sur votre demeure, vos qualités, dressait de tout procès-verbal et, après avoir pris votre billet, vous annonçait dans la salle d'assemblée, où deux gagistes, vêtus en enfants de chœur vous recevaient ».

Vous traversiez alors une pièce plongée dans la plus complète obscurité ; bientôt se levait une toile de théâtre, et tout un décor funèbre apparaissait. « Au

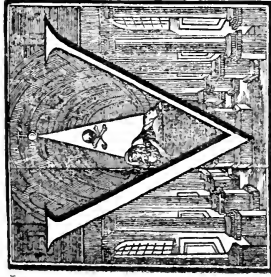
milieu de la table, pour surtout, un catafalque... des lampes à l'antique, des devises, et une illumination superbe de trois cents bougies environ. »

Les invités ayant pris place, le repas commençait. Il ne comprenait pas moins de neuf services, « dont un tout en cochon ». Le maître de la maison, ayant demandé aux convives s'ils le trouvaient bon, ils le déclarèrent en chœur, excellent. — « Messieurs, reprit Grimod, cette cochonnaille est de la façon du charcutier un tel, demeurant à tel endroit, et *le cousin de mon père*. » Il ne laissait échapper aucune occasion de lancer une épigramme contre sa famille, même du plus mauvais goût.

Un autre service venait, entièrement accommodé à l'huile. De nouveau l'amphytrion demande si l'on en est satisfait, et devant l'approbation unanime, donne l'adresse de l'épicier qui en a fait la fourniture.

On comprend qu'à la suite de ce bizarre « repas des funérailles », quelqu'un ait émis cette réflexion : « En vérité, cela devient trop bouffon ; on va nous mettre aux Petites-Maisons (c'est là qu'on enfermait les fous) en sortant d'ici. »

On ne mit pas ceux qui assistèrent au repas aux Petites-Maisons, mais on en jasa beaucoup, au point que nombre de personnages, qui n'avaient pu y prendre part en réclamèrent une seconde représentation. « On sert, conte un biographe de Grimod de la Reynière, les mêmes plats qu'au premier souper, et dans un appareil entièrement semblable ;



VOUS êtes prié d'assister au Souper-Collation
de M^r. **ALEXANDRE-BALTHAZARD-LAURENT**
GRIMOD DE LA REYNIERE,
Ecuyer, Avocat au Parlement, Membre de
l'Academie des Arcades de Rome, Associé

libre du Musée de Paris, & Rédacteur de la partie Dramatique
du Journal de Neuchâtel; Qui se fera en son domicile, rue
des Champs-Elysées, Paroisse de la Madeleine de la Ville-
l'Evêque, le **Premier** jour du mois de **Septembre** 1783.

On fera son possible pour vous recevoir selon vos mérites; & sans se flatter encore que
vous soyez pleinement satisfait, on ose vous assurer dès aujourd'hui que du côté de
l'huile & du cochon, vous n'aurez rien à désirer.

On s'assemblera à neuf heures & demie pour Souper à dix.
Vous êtes instamment supplié de n'amener ni Chien, ni Valet, le Service devant être fait
par des Servantes **AD HOC**.

seulement, la galerie fut interdite au public. Pour y suppléer, on y admit les officiers servants, lorsqu'ils eurent fait leur devoir. Ensuite, Grimod de la Reynière embrassa cordialement tous ses invités. »

La chaleur fut à un moment si forte, qu'on ouvrit toutes grandes les fenêtres, bien qu'il gelât en dehors. Après le dîner les conversations furent des plus animées, mais il fut surtout question de littérature.

Pour maintenir autour de son nom cette publicité à laquelle il prenait goût, Grimod de la Reynière donna encore d'autres repas non moins singuliers ; pour l'un d'eux, il poussa la mascarade plus loin encore que dans les précédents. « Chacun des convives avait derrière soi son cercueil exact de dimensions ; des cierges, au lieu de bougies, projetaient leur clarté jaune sur la nappe ; un chant sépulcral accompagnait l'entrée des services. »

Toutes ces extravagances devaient avoir un terme. Le père de Grimod de la Reynière, fatigué de fournir aux prodigalités de son fils, lui supprima tout net la pension de 15.000 livres qu'il lui servait par an. L'incorrigible prodigue s'en vengea, comme il savait se venger. Un jour, il sortait avec la voiture du fermier général, et, rencontrant un de ses amis, l'invitait à monter ; puis, après l'avoir promené dans tous les endroits où l'ami voulut être conduit, il lui réclamait le prix de la course, signifiant par là qu'il était tombé, grâce à la sévérité de son père, dans la plus profonde misère. Une autre fois, ayant appris

que madame de la Reynière se disposait à sortir en voiture, il alla s'asseoir sur les marches du perron d'honneur de l'hôtel familial, avec un panier de salade et de légumes, qu'il épluchait avec une dextérité surprenante. Mme Grimod de la Reynière étant survenue sur ces entrefaites : « Madame ma mère, lui dit l'inflexible railleur, ne vous ébahissez pas : ce qui distingue la salade de quantités de gens que vous connaissez, c'est qu'au moins, elle, elle a du cœur ! » Le trait ne manqua pas son but.

Dans une autre circonstance, Grimod de la Reynière ne se montra pas moins dur pour son terrible père ; il convoquait, dans la cour de l'hôtel une bande de mendiants couverts de haillons ; il les faisait ranger en haie sur le passage du financier, qui n'osait les faire chasser par ses laquais ; et Grimod s'avancant vers son père, le chapeau à la main : « Monsieur, lui dit-il, la charité, s'il vous plaît, pour ces pauvres diables qui ont été ruinés, ou qui peuvent l'être par les fermiers généraux. »

Ses mystifications exigeraient un volume entier ; citons-en seulement quelques-unes. Les toits de l'hôtel de la Reynière étaient hérissés de paratonnerres ; une nuit, il les fit peindre en rouge, et il voulut persuader à son père que c'était là un effet de la foudre ; une autre fois, il les fit peindre en bleu et en vert « c'était, disait-il, pour égayer le paysage ».

Au premier jour de l'année pour les étrennes, Gri-

mod de la Reynière envoyait, aux dames de qualité qui fréquentaient les salons paternels, une quantité de « colifichets satiriques et de drôleries malhonnêtes » : dragées en plâtre, pâtes purgatives, confitures à la coloquinte, sucreries mélangées de narcotiques, etc., et il laissait croire aux mystifiés que ces jolis cadeaux étaient envoyés par son père. De la part de sa mère, il offrait, à des personnes de sa connaissance, des poudres et cosmétiques parfumés, qui rougissaient ou noircissaient la peau, laissaient d'horribles démangeaisons, ou produisaient des effets diamétralement opposés à ceux annoncés sur l'étiquette qui revêtait les flacons.

Non content de railler les siens, Grimod s'en prit à l'ordre auquel il appartenait. Il publia un mémoire, qui était comme la parodie de la gravité de cet Ordre. Un pamphlet contre les journalistes lui créa de nouveaux ennemis. Une lettre de cachet fut décernée contre lui. Il fut enfermé dans une maison de moines près de Nancy. Le ministre qui avait signé le décret de prise de corps n'était autre que M. de Breteuil, qui passait pour être le cavalier servant de Madame de la Reynière. Celui-ci avait voulu être chartreux, il faillit devenir pour de bon chanoine. Au bout de dix-huit mois de détention, voulant entrer en grâce auprès de sa famille, Grimod lui envoya les missives les plus humbles. Celle-ci, ne jugeant pas le châtiment suffisant, ne parlait de rien moins que d'enfermer l'écervelé dans une maison de force, voisine de

Nancy, l'asile de Maxéville, destiné aux insensés. On lui épargna cette honte et il fut autorisé à quitter l'abbaye, sous la condition de ne pas reparaitre à Paris de longtemps. Alors, il retourne en Suisse, parcourt l'Allemagne, puis revient en France ; on le rencontre à Lyon, à Béziers, et partout, le sachant « fine bouche », on lui fait bon accueil. Il marchait, selon son expression, « d'indigestion en indigestion ». Il allait couronner sa carrière, en épousant publiquement et en légitimes noces, une ancienne actrice du théâtre de Lyon.

Ses avatars ne devaient pas se terminer là : livré à ses seules ressources, Grimod de la Reynière s'improvise commerçant. Il fut un des premiers fondateurs, en France, de ces entrepôts de toutes sortes d'objets et de marchandises qu'on nomme des bazars. Il suivit les foires à Beaucaire, Nîmes, Montpellier, Marseille. Il publia même un *Essai sur le commerce en général et sur quelques commerçants en particulier*. On était alors sous le régime de la Terreur. Fils de fermier général et porteur d'une particule nobiliaire, Grimod de la Reynière avait tout à craindre ; il eut assez d'habileté et de souplesse pour échapper aux dangers qui le menaçaient. Il ne parla jamais du drame révolutionnaire qu'avec amertume : « il est de fait, aimait-il à répéter, que, pendant les années désastreuses de la Révolution, il n'est pas arrivé un seul beau turbot à la Halle ».

Il ne redevint lui-même que sous le Consulat : la

publication de son *Almanach des Gourmands* marqua sa résurrection. Il avait enfin découvert sa voie. Le succès de cet Almanach fut tel, il valut à l'éditeur de cette publication tant de bourriches, de pâtés et autres friandises, qu'il devint indispensable d'annexer au journal un *jury dégustateur* pour aider son directeur à se prononcer sur le mérite des envois.

A l'Almanach firent suite le *Manuel des Amphitrions*, le *Journal des Gourmands et des belles*, qui devint plus tard *l'Epicurien français*; quelques-uns des aphorismes disséminés dans ces recueils ont fait leur tour du monde : c'est Grimod de la Reynière qui a nommé le brochet *l'Attila des rivières*; le cochon, *l'animal encyclopédique par excellence*. Une pêche lui rappelle le teint de Mlle X. la peau veloutée de Mme Y., la bouche de rose de Mlle Z. Le noyau de ce même fruit représente le cœur de plusieurs femmes invincibles. Et voici des pensées aussi ingénieuses que piquantes : « La cuisine a cela de commun avec les lois, qu'il ne faut pas la voir faire pour la trouver bonne » ; « Quelques personnes redoutent à table une salière renversée et le nombre treize ; le nombre n'est à craindre qu'autant qu'il n'y aurait à manger que pour douze » ; « Le fromage est le biscuit des ivrognes », etc.

Les dernières années de Grimod de la Reynière se passèrent dans un isolement à peu près complet. Retiré au château de Villers-sur-Orge, près de Rambouillet, il n'admettait que de rares personnes à lui

rendre visite dans son ermitage. Celui-ci était monté et machiné comme un théâtre. Couvert d'inscriptions du haut en bas, on y trouvait des planchers tournants, des corridors, des observatoires dérobés, et de nombreux tuyaux acoustiques. Toutes les inscriptions étaient imprimées, et non écrites à la main, et dans le nombre il en était de très libres. Relevons seulement celle-ci, comme une des plus anodines : « Il vaut mieux se griser avec du vin qu'avec de l'encre, cela n'est pas si noir. » Signé : Badion, ancien bâtonnier de Saint-Dizier.

Une dernière excentricité de notre original est à signaler : sa dilection pour le cochon était telle, qu'il avait dressé un de ces animaux à le suivre et, dans les jours de gala, il le faisait dîner à table à la place d'honneur, solidement attaché dans un fauteuil. La nuit, la bête affectionnée couchait sur un matelas, et un garçon spécialement attaché à sa personne, avait la charge de la peigner, de la brosser et de la froter.

Ce fut dans ces innocentes occupations que la mort vint surprendre Grimod de la Reynière : il était âgé de 80 ans. On ne peut pas dire qu'un régime de sobriété l'ait conservé pendant tant de lustres, en bonne santé, car cet épicurien obstiné ne s'embarassa jamais d'une hygiène dont il eut, en somme, raison de s'affranchir, puisqu'en dépit d'elle, il réussit à vivre une aussi longue vie.

UNE FIGURE ORIGINALE DE L'ANCIEN RÉGIME :
LE PÈRE ÉLISÉE, MÉDECIN DE LOUIS XVIII

Ah ! la singulière figure que cet ancien frère de la Charité, où il avait été l'élève du frère Côme, dont l'habileté comme opérateur avait consacré la réputation.

Le Père Élisée, de son nom véritable Marie-Vincent Talochon, était né en 1753, à Lagny. Il appartenait à une famille d'origine juive ; ils étaient sept frères ; un de ces frères faisait de la brocante. On le voyait avec son carton et sa boîte d'acajou, dans laquelle il y avait des perles, des émeraudes, du corail et autres objets précieux, à côté de bijoux à deux écus, « de bijoux pour femmes de chambre (1) ».

Vincent Talochon, bien que lié par des vœux monastiques, avait fait des études médicales assez poussées ; il avait même acquis une certaine dextérité

(1) DUCHESSE D'ABRANTÈS, *Mém. sur la Restauration*, t. II, ch. III.

dans l'exercice de ce qu'on appelle la petite chirurgie. « Nul, mieux que lui, ne savait appliquer des ventouses, poser un bandage, pratiquer une saignée et bander une plaie (1). »

Il fut envoyé, par les supérieurs de son ordre, dans les maisons de Niort, de l'île de Ré, et, finalement, il obtint un service d'hôpital à Grenoble (2).

En 1790, on le chargea de l'organisation des hôpitaux militaires dans la région de Lyon. Deux ans plus tard il quittait la France, évitant par l'émigration le sort que la Révolution lui eût sans doute réservé, et il se retirait en Angleterre.

Il ne tarda pas à y être distingué par le Prince-Régent, qu'il avait réussi à guérir d'une paralysie du bras, sans doute de nature rhumatismale, par l'emploi de douches répétées. Cette cure eut un tel retentissement, que le Prince se l'attacha, le combla de riches présents, tandis que la haute société de Londres l'accablait de cadeaux et de sommes plus ou moins importantes, qu'il distribuait, d'ailleurs, très généreusement, aux émigrés indigents. C'est, croit-on, le Prince-Régent qui l'indiqua au Comte de Provence et le lui recommanda comme un praticien de haut mérite. Quoi qu'il en soit, il devint chirurgien en chef du futur roi Louis XVIII, qu'il ne quittera plus désormais.

(1) J.-C. SABATIER, *Recherches hist. sur la Faculté de médecine de Paris.*

(2) Docteur BORDIER, *la Médecine à Grenoble.*



Le Père Clissot.

Michaux.

Frony del. et Sculp.



A son retour en France, en 1814, il accompagnait le Roi; il le suivit à Gand, en 1815; cette même année, il était nommé chirurgien en chef du comte d'Artois.

Entre temps, l'impératrice de Russie, Catherine II, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, lui avaient fait les offres les plus brillantes, qu'il déclina pour rester attaché à son souverain.

Le Père Élisée resta donc à la cour de Louis XVIII, avec le titre de Premier Chirurgien, mais sans lieutenants ni prévôts. Il n'avait pas non plus le droit de vendre des brevets, ni de conférer des diplômes, ce qui ne l'empêcha de prendre quelquefois ce droit. De même, par une dérogation à l'étiquette, il fut installé aux Tuileries, où il séjournait le plus souvent, le Roi ne consentant à s'en éloigner que momentanément, lorsque, par exemple, la nécessité s'imposait de faire nettoyer le palais, et ce besoin se faisait, paraît-il, souvent sentir.

Si nous nous en rapportons aux contemporains (1), « le palais était habité par plus de huit cents personnes fort mal soigneuses. Il y avait des cuisines à tous les étages. Et le manque absolu de caves et d'égouts rendait la présence de toutes les espèces d'immondices tellement pestilentielle, qu'on était presque asphyxié, en montant l'escalier du pavillon de Flore et en traversant les corridors du second. Ces affreuses

(1) *Mémoires de Mme de Boigne*, t. II (éd. Plon), 150.

odeurs finissaient par atteindre les appartements du Roi et le décidèrent à faire à Saint-Cloud les séjours les plus courts qu'il pouvait ». Car Louis XVIII détestait Saint-Cloud. Madame, seule, le préférait aux Tuileries. Quant au père Élisée, comme il s'ennuyait loin de Paris, il avait su persuader, au cacochyme monarque, que le château était humide et le Roi s'était d'autant mieux laissé convaincre, qu'il partageait la même aversion que son premier médecin pour cette résidence.

C'était une originale physionomie que ce Père Élisée, dont la présence, dans une cour bigote et sévère, détonnait étrangement. Quelqu'un qui paraît l'avoir bien connu, le représente comme « doué d'un physique et d'une voix agréables ; grand vanteur de soi, ambitieux et, par cela même, très disposé à haïr cordialement quiconque pouvait entraver son chemin ».

Le roi l'accablait de faveurs, il ne se déclarait jamais satisfait. En même temps que son premier médecin, Louis XVIII avait nommé le Père Élisée médecin du Val-de-Grâce : il lui avait conféré, dès 1797, le cordon de Saint-Michel. Mais l'irrégularité, un peu trop affichée, de ses mœurs, lui fit perdre peu à peu, auprès du Roi et des membres de la famille royale, l'influence qu'il avait acquise ; son crédit finit par être beaucoup moins grand qu'il ne se plaisait à le faire entendre ; on lui passait, néanmoins, bien des choses, en raison de l'influence qu'à tort ou raison on lui supposait.

A la vérité, le Père Élisée remplissait auprès de Louis XVIII un peu le rôle qu'avait joué Olivier-le-Daim, ou plutôt Coictier, auprès de Louis XI. Tous les jours, il se rendait aux Tuileries panser le royal podagre ; les jambes, les mains, les bras, le corps entier de l'auguste malade n'étaient qu'une plaie : Tout en accomplissant sa besogne, le Père Élisée contait au monarque œgrotant ce qui se passait tant à la cour qu'à la ville.

Un matin, pendant qu'il se livrait à sa tâche journalière, on entendit frapper à une petite porte donnant sur l'escalier dérobé qui conduisait au cabinet du Roi. Le Père Élisée, s'interrompant, regarda S. M. qui, le considérant à son tour, semblait l'interroger du regard. Que se passait-il ? Les deux personnages étaient comme pétrifiés par l'émotion. On frappa un second coup, un peu rudement cette fois, et la porte s'ouvrit à moitié. Comme le Père se mettait en devoir de se retirer, pliant un à un les instruments de sa trousse, le roi le retint : « Restez, c'est le duc de Berry !

— Moi-même, répliqua le prince, d'une voix qui tremblait. J'ai fait demander trois fois à V. M. l'honneur de me recevoir et n'ayant pas obtenu de réponse, je viens la chercher. » Le Père Élisée fit de nouveau mine de se retirer (1).

(1) Nous avons analysé ci-dessus les pages que consacre à cet incident la duchesse d'ABRANTÈS, dans ses *Mémoires sur la Restauration* (édition en 3 volumes), t. II, chap. III.

« Continuez votre pansement, lui dit sur un ton bienveillant Louis XVIII ; nous n'avons pas, que je sache, de secrets qui puissent être cachés à notre beau-neveu », dit-il en persiflant légèrement. Et s'adressant à ce dernier : « Que voulez-vous, mon cher fils ? » Et le dialogue entre l'oncle et le neveu se poursuivit devant le Père Élisée, le roi voulant montrer, en l'introduisant en tiers dans un entretien des plus privés, en quelle estime il tenait son premier médecin.

On s'explique mieux, après cela, que le Roi témoignât d'une indulgence, que d'aucuns trouvaient excessive, pour les écarts de conduite et les excentricités de son premier chirurgien. Louis XVIII n'ignorait rien du genre de vie du bon Père ; il savait son assiduité dans les coulisses, sa fréquentation des femmes galantes ; pour tout dire d'un mot, son manque complet de tenue ; il prêtait une oreille indulgente aux rapports de police qui le concernaient et se contentait de sourire.

Le Père Élisée était de toutes les fêtes, de tous les bals ou diners que donnaient les ambassadeurs et autres grands personnages dont les salons étaient le plus en vogue. Il tenait des propos souvent salés et lâchait ses lazzis, sans s'inquiéter de l'effet qu'ils produisaient.

Son costume aurait suffi à le singulariser, même si celui qui le portait n'avait retenu l'attention par la verdure et la liberté de son langage.

Il revêtait, d'ordinaire, un vêtement semi-bourgeois, semi-religieux ; par-dessus, il mettait son grand cordon de l'ordre de Saint-Lazare, dont le ruban, moiré noir, se détachait sur un gilet d'une blancheur immaculée.

Sa tête, poudrée à blanc, sa démarche chancelante, par suite de rhumatismes, ses jambes toujours chaussées de bas de soie blancs, son chapeau à trois cornes, avec ganses noires à bouillons, sur lesquelles on apercevait une grande cocarde, ses décorations, tout cet ensemble lui donnait une allure particulière, qui le faisait remarquer partout où il se présentait. On chuchotait, dès qu'on l'apercevait : « Voilà le Père Élisée ! »

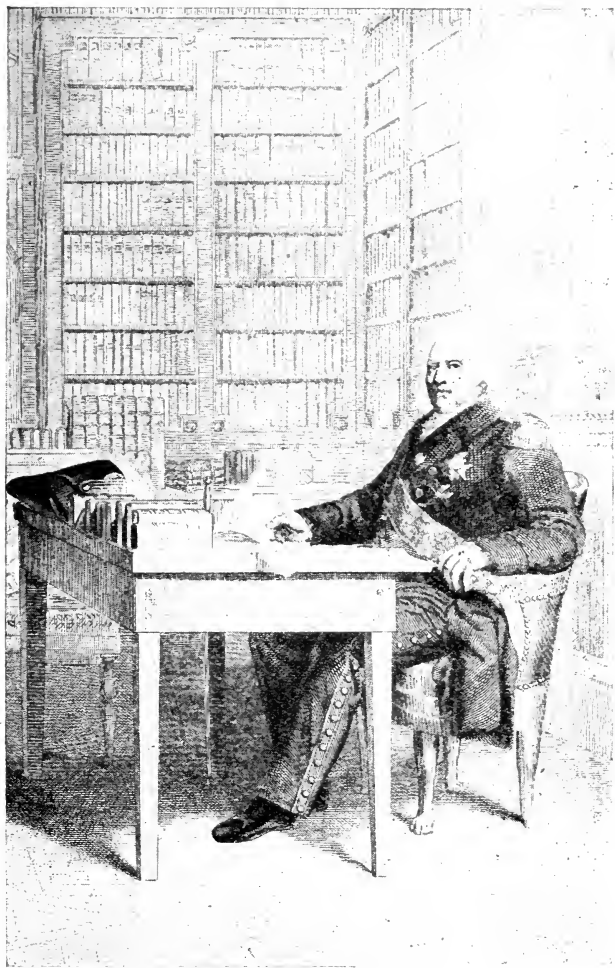
Lorsque son service l'appelait chez le Roi, il s'y rendait à pied, en se traînant comme il le pouvait, s'il souffrait de ses douleurs ; ou dans une petite chaise roulante, appelée *vinaiquette*, dans laquelle il se prélassait. Son service terminé, il criait lui-même à tue-tête : « Le carrosse du Père Élisée, premier chirurgien du Roi de France ! » : et une fois qu'il y avait pris place, il donnait le signal du départ, disant à la manière des charretiers : *Hue !* Cette exclamation était à l'adresse du premier valet de chambre du Roi, qui se nommait ainsi et qui souriait, le premier, de cette innocente malice.

A Gand, on s'amusait beaucoup aux dépens du premier chirurgien du roi. Un jour qu'il avait laissé son tricorne sur un meuble, un officier lui joua un

tour de sa façon : il prit une feuille entière de papier, l'arrondit et la tuyauta si bien, qu'il en fit une cocarde, qu'il substitua à celle du chapeau. Le Père Elisée, en reprenant sa coiffure, fit semblant de ne pas voir la cocarde monstre et parcourut toute la ville de Gand, affublé de la sorte !

Il était le premier, du reste, à se livrer à des facéties d'assez mauvais goût, qui juraient avec la gravité de sa charge. Au moment où le Roi sortait de sa chambre à coucher, pour se rendre dans son cabinet, il s'amusait à faire, derrière S. M., des grimaces à la manière de Bobèche ou de Galimafré, simulant l'arme au bras, avec sa canne ; ou bien, la plaçant entre les deux basques de son habit, pour imiter le Roi dans sa manière de porter l'épée. D'autres fois, il écartait ses jambes maigres et singeait la marche lente, lourde et balancée, de Louis XVIII.

Au dire de Madame de Boigne, dont les racontars, s'ils sont rarement dépourvus de malignité, sont, en général, véridiques quant au fond, le Père Elisée, en jetant le froc, s'était précipité « dans tous les désordres du siècle, avec l'appétit d'un homme longtemps gêné ». A croire la terrible caillette, il trouvait plaisant de présenter lui-même ses compagnes successives sous le nom de « mère » Elisée. Il avait réussi à « déterrer un assez grand nombre de jolies filles, qu'il passait ensuite à ses amis ou patrons. Il faisait ce commerce, accompagné des



LOUIS XVIII

désordres qu'il peut entraîner, jusque dans les appartements du palais du Roi, jusque sous les yeux de *Madame*, qui le savait et ne l'en traitait pas plus mal, quoiqu'en tout lieu, une vie si scandaleuse pour tout le monde, et surtout pour un vieux moine, eût été justement honnie ». Mais le père Elisée, conclut sévèrement la noble dame, « avait le privilège des hommes déshonorés : on leur passe tout, parce qu'ils ne sont honteux de rien (1) ».

Un trait parachèvera la silhouette de notre bonhomme.

Un acteur du théâtre du Vaudeville, sous la Restauration, s'était fait la tête du premier chirurgien du Roi : habit noir, gilet blanc, chevelure à la Titus, des lunettes et jusqu'à un petit cordon noir, pour rappeler la décoration de Saint-Lazare, dont il se montrait vain. Il n'y avait pas à s'y méprendre : c'était lui, le Père Elisée, qu'on avait voulu parodier. Pour achever la ressemblance, celui qui le figurait conseillait, à ses jeunes malades que tourmentaient les vapeurs, l'usage des *Montagnes russes*, alors dans leur nouveauté, que le Père avait coutume de préconiser. Tout la salle s'esclaffait, jusqu'à l'intéressé lui-même. Certains soirs, on pouvait comparer l'original avec son sosie, car le Père Elisée assistait souvent à la représentation du théâtre où il était mis en scène et il n'était pas le dernier à

(1) *Mémoires*, loc. cit.

joindre ses applaudissements et ses rires à ceux du public, n'étant jamais plus heureux que quand on parlait de lui, voire même si on le tournait en ridicule.

Par un privilège spécial nous l'avons dit, il eut son logement aux Tuileries, dans le pavillon de Flore, qui existe encore aujourd'hui, et où se trouve la collection Chauchard (1). Le Roi lui avait accordé, outre un traitement de 10.000 francs, une pension de 30.000, avec une table de six couverts, une voiture avec chevaux et domestique, le tout aux frais de l'État.

Pendant les Cent jours, le Père Elisée ne resta pas inoccupé. Le Roi l'avait chargé d'établir un rapport sur l'enseignement de la médecine et de la chirurgie et sur les réformes qu'il convenait d'y apporter.

Parmi ces réformes, il en est une que nous devons mentionner. Le Père Elisée exprimait le vœu que fussent séparées les deux branches de l'art de guérir, estimant qu'il devenait de plus en plus difficile de pouvoir embrasser à la fois l'étendue de ces deux sciences. Ce partage, à vrai dire, existait déjà dans les hôpitaux, dans les armées et dans la pratique civile, il s'agissait de l'étendre à l'enseignement. A la suite de ce rapport, une commission fut nommée, dont le Père Elisée fut l'âme agissante, et c'est à son instigation que les membres de cette commission reconnurent, à l'unanimité, qu'entre

(1) Un petit point d'histoire, par le docteur ED. LAVAL (*Bulletin médical*, 35^e année, n^o 2).

autres améliorations, il était indispensable de rétablir les corporations de médecins et de chirurgiens, les Conseils de discipline, la Société royale de médecine et l'Académie royale de chirurgie.

Le 20 mars 1820, fait observer notre distingué confrère Ed. Laval, auquel nous empruntons les renseignements précités, le 20 mars 1820, un des principaux vœux du Père Elisée se trouvait satisfait, puisque l'ordonnance royale portant création de l'Académie de médecine stipulait qu'il y avait lieu de rétablir l'Académie de chirurgie et la Société royale de médecine et que la nouvelle Académie serait chargée de continuer les travaux de ces deux Sociétés.

N'aurait-il eu d'autres titres que celui-là, le nom du Père Elisée eût mérité d'être tiré de l'oubli. Mais il est une circonstance dans laquelle il joua un rôle, qui vaut qu'on la rappelle.

Étant à Londres en 1810, le Père Elisée avait été appelé à donner ses soins à un personnage assez énigmatique, qui avait laissé entretenir sur son compte une légende à laquelle il aurait pu, d'un mot, mettre un terme. Il s'agit du fameux chevalier d'Eon, que nous aurons, sans doute, quelque jour, occasion de silhouetter, car sa vie ne fut qu'un roman et combien attachant !

Nous ne conterons point aujourd'hui comment le chevalier, par raison d'État, ou pour tout autre motif, avait été amené à revêtir des vêtements de femme. Il

les portait, d'ailleurs, avec tant d'aisance que l'on se méprenait sur son véritable sexe et que, maintes fois, des paris furent engagés, qui ne recevaient jamais de solution, d'Eon se refusant énergiquement à une vérification de sexe, qui eût mis fin à une mystification qu'il se plaisait à prolonger.

Ce n'est qu'à sa mort qu'on eut la clé du mystère. Le médecin qui autopsia son corps rédigeait et signait une attestation ainsi conçue :

Je certifie, par la présente, que j'ai inspecté et disséqué le corps du chevalier d'Eon, en présence de M. Adam, M. Wilson et du *Père Elysée*, et que j'ai trouvé les organes mâles à tout point de vue parfaitement conformés.

COPELAND, chirurgien,
Golden square.

Le 23 mai 1810.

Ce procès-verbal, publié dans le *Times* du 25 mai 1810, était accompagné de la mention suivante : « Les personnes ci-après dénommées étaient également présentes. » Suivaient onze signatures. On avait voulu donner à cette cérémonie posthume la plus large publicité.

A l'original du certificat *post mortem* furent annexées un certain nombre de déclarations, dont quelques-unes ne manquent pas de saveur.

Le chevalier Dégères déclare « avoir connu le soi-disant (*sic*) Mlle d'Eon sous l'habit de femme et avoir vu son corps après sa mort » ; En conséquence,

il atteste « que ce corps constitue tout ce qui peut caractériser un homme sans aucun mélange de sexe ».

Le comte de Béhague, lieutenant général, n'est pas moins formel. Il a connu la prétendue demoiselle d'Eon en France et en Angleterre ; il a servi dans la même compagnie, en qualité de capitaine de dragons, au régiment d'Harcourt, en même temps que le soi-disant demoiselle d'Eon servait comme lieutenant au régiment de Caraman, en 1757 ; appelé pour identifier sa figure depuis sa mort, il a reconnu la même personne dans le *chevalier* d'Eon, dont il a vu « ce qui constitue les parties mâles de la génération », ce qui ne lui laisse aucun doute sur la nature de son sexe.

Mais la dernière déclaration est à retenir, par ce qu'elle révèle de candeur : parmi ceux qui assistaient à l'opération, se trouvait Sir William Bowning, lequel certifiait qu'il avait vu le corps à découvert, qu'il avait reconnu que c'était celui d'un homme, et il ajoutait, avec une naïveté charmante : « Mon épouse fait la même déclaration (1). »

Il est vraiment dommage que le Père Elisée se soit montré si discret. Si son humour naturel s'était donné libre carrière, quelles réflexions piquantes aurait pu lui inspirer l'incident auquel une providence malicieuse l'avait mêlé !

(1) Cf. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 28 février 1902.



LE ROI DES « DANDIES » : LE « BEAU » BRUMMELL

Voici un homme peu connu, on pourrait dire, presque ignoré en France, et qui fut pourtant célèbre de l'autre côté du détroit. Qu'a-t-il fait pour conquérir cette célébrité, qui, de son vivant, touchait à la gloire ? La réponse nous est fournie par un écrivain grave entre tous, mais qui ne dédaignait pas de faire de l'humour à ses heures : « Brummell, écrivait l'exquis lettré, le journaliste de haute distinction que fut John Lemoine, Brummell passa la plus grande partie de sa vie à mettre sa cravate. » Ce singulier personnage fut longtemps l'arbitre des élégances ; il exerça comme une sorte de royauté, la royauté de la mode ; ou plutôt, il partagea cet empire avec son propre souverain, qu'il avait connu prince de Galles, et qui devint George IV. Les tailleurs de Londres, quand leurs clients les consultaient sur l'étoffe qu'ils devaient choisir, le mode de vêtement

qui leur convenait, répondaient tout d'une voix : « pour telle partie de votre tenue vestimentaire, le pantalon, par exemple, imitez le prince ; pour telle autre, le veston ou le gilet, M. Brummell doit vous servir de modèle. »

Le prince de Galles ne le cédait en rien à son favori au point de vue de l'élégance ; comme lui, il s'imposait des tortures, afin de réaliser le type du parfait dandy. C'est le prince qui, pour avoir un pantalon véritablement collant, fit coudre sur lui-même le vêtement qui devait emprisonner et dessiner ses formes. A l'ordinaire, cependant, le prince et ceux qui l'imitaient se contentaient de pantalons cousus d'avance, mais si étroits que, pour les en revêtir, le pantalon étant maintenu ouvert, deux vigoureux valets étaient obligés de les y lancer. Il est superflu d'ajouter que le malheureux, ainsi attifé, ne pouvait plus songer à s'asseoir ; il était condamné à rester debout, jusqu'à épuisement.

Est-ce à dire qu'il fallait avoir une mise touchant au ridicule, pour être considéré comme le prototype de la *fashion* ? Comme vous seriez loin de compte, si vous pensiez ainsi ! George IV, comme George Brummell, étaient gens de goût ; on connaît la réponse de ce dernier à quelqu'un qui disait d'une personne de sa connaissance, qu'il était si bien mis que tout le monde se retournait : « Alors, riposta Brummell, il n'était pas bien mis. »

Pour aspirer au rôle de « roi des dandies », au



GEORGE IV D'ANGLETERRE

moins faut-il avoir une fortune suffisante, pour satisfaire aux dépenses qu'il nécessite ? Sans doute, notre héros appartenait-il à une de ces familles de l'aristocratie anglaise, où le goût va de pair avec la richesse ? Bien qu'on n'ait que de vagues renseignements sur la généalogie de Brummell, on sait, toutefois, que son grand-père était ce qu'on appelle en anglais un *confectioner*, c'est-à-dire un pâtissier-confiseur, qui tenait boutique dans Bury street ; quant à son père, remarqué par lord North, comte de Guilford, premier lord de la Trésorerie en 1770, auprès duquel il occupait les fonctions de secrétaire particulier, protégé en outre par lord Liverpool, il fit une assez belle fortune et laissa à ses trois enfants environ 1.600.000 francs.

George-Bryan Brummell naquit le 7 juin 1778. Quand il fut en âge d'aller en pension, son père le mit au collège d'Eaton, où étaient élevés les enfants de la haute *gentry* britannique.

Dès son plus jeune âge, le petit bonhomme se fit remarquer par la correction et l'élégance de sa tenue. « Il était, dit un de ses biographes, sans rival dans l'art de se coiffer, et de ne pas crotter ses bas quand il pleuvait. »

Quand le moment fut venu, Georges Brummell quitta le collège d'Eaton, pour passer à l'Université d'Oxford ; il n'y resta que peu de temps : à 16 ans, il était nommé cornette du 10^e hussards, alors commandé par l'homme qui exercera sur sa vie une in-

fluence déterminante, Son Altesse le prince de Galles. L'héritier du trône avait à cette époque 32 ans. Il se prit d'une affection véritable pour son jeune compagnon d'armes qui, grâce à cette puissante relation, jouit de l'enviable prérogative de faire son service en amateur.

Il avait plu au prince, surtout par sa faconde intarissable, l'impromptu de ses saillies, la gaieté constante de son humeur. Bien que la faveur de son chef lui eût valu le grade de capitaine à 18 ans, Brummell quitta brusquement la carrière militaire ; et, remarque notable, ce qui l'engagea le plus à prendre cette détermination, ce fut le désir de s'affranchir de l'usage de la poudre pour les cheveux que l'on ne conservait plus que dans l'armée. Les *fashionables*, on les appelait alors les *maccaronis*, ayant décrété que la poudre ne convenait qu'au vulgaire, ce que nous appellerions aujourd'hui les *croquants*, celle-ci fut proscrite par les « dandies » qui s'engagèrent, sous peine d'amende, à porter les cheveux au naturel.

Au vrai, il semble que la démission de Brummell ait tenu à une autre cause, qui, si elle ne fut pas déterminante, se serait ajoutée à la première.

Son régiment était désigné pour aller à Manchester « la métropole du commerce, la patrie du coton ». Quelle déchéance pour celui qui aspirait déjà à tenir le sceptre du « Roi des « dandies ! » « Votre Altesse royale, dit-il au prince de Galles, sent combien ce serait désagréable *pour moi* ; songez

donc : Manchester ! » Et il mit, à prononcer ce mot, toute l'affectation de son mépris pour cette cité de marchands.

Brummell donna donc sa démission ; un an après, il était majeur et pouvait disposer de trente mille livres de rente, qu'il tenait en grande partie de ses parents, dont l'avoir s'était augmenté des intérêts accumulés pendant sa minorité.

Avec une pareille somme, il pouvait vivre décemment dans une ville de province, ou même à Paris ; mais, à Londres, c'était au plus l'*aurea mediocritas*. Comment faire figure à côté de gens appartenant à la plus haute aristocratie du monde, et appelé à vivre dans la familiarité d'un prince qui dépensait près de trois millions par an, seulement pour sa garde-robe ? Brummel résolut le problème, grâce à une sagesse et une prudence exemplaires.

Évitant toute excentricité, il ne se distinguait que par un soin extrême de sa toilette. Le matin, il portait des bottes, un pantalon, un gilet et une redingote de couleur claire ; le soir, un habit bleu, un gilet blanc, des pantalons noirs, boutonnés très serrés sur la cheville, des bas de soie et le claqué.

Comme, fasciné par l'éclat de ses bottes, un de ses émules et admirateurs lui demandait de quel cirage il se servait : « Du cirage ! du cirage ! mais vous saurez, *my dear*, qu'en fait de cirage, je ne me sers jamais que de mousse de champagne. »

C'est surtout dans la manière de mettre ses cra-

vates que Georges Brummell innova. Sur ce chapitre il opéra une véritable révolution. Avant lui, on portait la cravate simplement roulée autour du cou, avec un nœud honteusement lâché. Le premier à Londres, Brummell introduisit l'empois dans les cravates. Mais là où il excellait, où il était presque inimitable, c'est dans la manière dont il exécutait son chef-d'œuvre.

« Brummell, dit le plus consciencieux et le plus exact de ses historiographes, le capitaine Jesse, ne mettait point sa cravate à l'épreuve en essayant s'il pouvait en soulever les trois quarts en la tenant par un coin sans la faire plier ; mais quand le nœud n'était pas fait convenablement du premier coup, il la jetait immédiatement. La méthode à l'aide de laquelle il atteignait cet important résultat m'a été communiquée par un de ses amis, qui avait souvent été témoin oculaire de cette amusante opération. Le col, qui était fixé à la chemise, était si grand, qu'avant qu'il fût replié, il cachait complètement sa tête et sa figure ; et la cravate blanche avait au moins un pied de haut. Le premier coup d'archet était donné au col de chemise, que Brummell repliait à la mesure convenable ; puis alors, debout devant la glace et le menton élevé le plus haut possible, par la pression douce et graduelle de la mâchoire inférieure, il rabaisait la cravate à des dimensions raisonnables, la forme de chaque pli successif étant donnée par la chemise qu'il venait de rabattre. »

On a souvent conté, que pendant l'émigration, un marquis fit presque fortune en enseignant la façon d'accommoder la salade ; Brummell aurait pu, lui aussi, s'enrichir, en donnant des leçons sur l'art de mettre sa cravate.

Certain jour, quelqu'un rencontre le valet de chambre de Brummell, portant une immense corbeille remplie de cravates blanches plus ou moins fripées. — Qu'est-ce cela ? dit le curieux — Ce sont *nos* erreurs, répondit le valet, qui se croyait son maître. Brummell, en effet, n'essayait pas moins, quelquefois, de trente cravates, avant d'être complètement satisfait de son nœud et de le trouver impeccable.

Pendant qu'il était occupé à sa toilette, on devine qu'il n'aimait pas à être dérangé. Les indiscrets qui se risquaient à violer la consigne étaient rabroués d'importance. Un fâcheux, ayant pénétré jusqu'à lui, grâce à la complicité d'un valet dont il avait acheté la complaisance, éprouva les effets de sa mauvaise humeur. L'importun arrivant d'Ecosse, vantait ce pays extraordinaire, ses lacs surtout. Et se tournant vers Brummell : « Me ferez-vous la grâce de me dire quel est celui des lacs de ce pays que vous préférez ? » L'interpellé s'obstinait à ne pas répondre, le questionneur se fit suppliant. Alors Brummell, se tournant vers son domestique : « Robinson ! — Monsieur ? — Quel est celui des lacs que je préfère ? — Windermere, Monsieur. — Ah !... c'est juste, répéta Brummell. Et se tournant vers l'intrus : Windermere,

Monsieur... cela fait-il votre affaire ? » Et le dandy se remit à sa besogne (c'est-à-dire à son nœud de cravate), malencontreusement interrompue.

C'est sans doute pour ne pas déranger sa cravate qu'il n'aimait pas monter à cheval ; il était cependant un très convenable *rider* ; ses chevaux étaient toujours de tenue aussi soignée que leur maître ; mais il ne s'en occupait pas, il en laissait le souci à son groom, qui achetait, vendait ou échangeait les bêtes de son écurie sans même le consulter.

Brummell, ne voulait jamais avoir de voiture, pour éviter la boue, il usait d'une chaise à porteurs ; il ne se serait pour rien au monde servi d'un autre véhicule, quand il allait en soirée. Il n'aimait point la chasse pas plus que les autres sports de plein air, pour la raison que nous avons indiquée plus haut.

Il n'était pas collectionneur ; il recherchait pourtant les bibelots, et avait une prédilection pour les meubles de Boule et les porcelaines de Sèvres. Il n'était pas davantage bibliophile : sa bibliothèque, en dehors de la *Revue d'Edimbourg*, et des *Lettres de lord Chesterfield*, ne contenait que de rares ouvrages. Aux plaisirs de l'esprit, il préférait toujours ceux de la table. Sa cave était assez bien garnie, de vins de France et d'Espagne. On mangeait bien chez Brummell, la chronique assure qu'on y buvait mieux encore.

On prétend que l'héritier de la couronne d'Angleterre ne dédaigna pas d'être de ses convives, et n'était



MRS FITZHERBERT
(par Thomas Gainsborough),
R. A.

pas des moins enclins à « humer le piot ». C'était le temps où Brummell ne s'était pas encore brouillé avec le prince, et entretenait avec lui des relations presque cordiales. Ce fut, dit-on, Mme Fitzherbert, la maîtresse de George IV, que Brummell avait blessée par son ironie, qui avait poussé son royal ami à rompre avec le dandy. Celui-ci supporta l'offense avec une remarquable dignité; mais, loin de reculer devant son puissant ennemi, il le poursuivit de traits acérés et souvent spirituels. « C'est moi qui l'ai fait, disait-il, je saurai bien le défaire! » Le roi George prêtait la cible aux plaisants, surtout par sa ventripotence; il devint pour le favori disgracié un thème inépuisable de railleries.

Un jour il passait devant un monument public, au moment où la voiture du prince s'arrêtait à la porte. Les sentinelles présentèrent les armes. Brummell, avec le plus imperturbable sérieux, fit semblant de prendre le salut pour lui, et gravement ôta son chapeau, sans avoir l'air de s'apercevoir du personnage qui était dans la voiture, et à qui on rendait les honneurs. Le prince étouffait de colère, mais il fit tourner bride, sans se faire connaître afin d'éviter un éclat qui eût pu le couvrir de ridicule.

Une autre fois, Brummell et trois de ses amis qui avaient gagné au jeu une somme considérable, résolurent de donner un bal, qui resta fameux sous le nom de *Bal des dandies*. Le futur George IV, qui n'était alors que l'héritier présomptif, manifesta le désir

d'y assister. « Quand l'approche du prince fut annoncée, relate le narrateur auquel nous empruntons le fond du récit, les quatre dandies prirent chacun une bougie et allèrent le recevoir dans toutes les formes. L'un d'eux qui connaissait personnellement le prince, s'était posté le plus près de la porte ; le plus jeune se tenait vis-à-vis ; Brummell et un autre dandy se tenaient à côté.

Le prince fit son entrée, adressa très aimablement la parole aux trois personnages qui s'inclinaient devant lui ; puis, passant devant Brummell, il le regarda sans avoir l'air de le connaître. Alors, celui-ci se retourna vers un de ses compagnons de fête et s'écria tout haut : « Alvanley, qui est ce gros homme de vos amis ? » Le prince fut piqué au vif, mais s'efforça de n'en rien laisser paraître.

L'impertinence de Brummell était légendaire, non moins que sa fatuité. Quel que fût son interlocuteur, il le toisait du haut de son mépris. Un jour, que se promenait dans Saint-James le duc de Bedford vêtu d'un pardessus de coupe nouvelle, survint Brummell. « Donnez-moi, dit Sa Grâce au roi des dandies, donnez-moi franchement votre opinion ; que pensez-vous de mon vêtement ? » Alors Brummell sans prononcer un mot, fit virevolter le duc à gauche, à droite, de profil, de trois-quarts, encore de profil, puis prenant entre le pouce et l'index le collet de son vêtement il laissa tomber ces paroles dédaigneuses : « Voyons, Bedford, vous appelez cela un pardessus ? »

Avait-on l'air de se moquer, le roi des dandies ripostait aigrement. A qui lui demandait l'adresse de son coiffeur, il répondait : « Mon coiffeur ? J'en ai trois attachés à ma personne : le premier se charge des tempes ; le deuxième du front ; le troisième de l'occiput. » Et, fier de sa boutade, l'incorrigible moqueur pirouettait sur les talons, laissant son interlocuteur tout confondu.

Nos lectrices nous demanderont peut-être : « Brummell était-il beau ? Fut-il un homme à bonnes fortunes ? » Essayons de répondre, documents en mains. Il avait les cheveux presque roux, et une chute de cheval, dans une charge, avait altéré la ligne grecque de son profil ; son air de tête était plus beau que son visage. Que dit de lui un de ses contemporains ? Qu'« il n'était ni beau, ni laid ; mais il y avait, dans toute sa personne, une expression de finesse et d'ironie concentrée ; et, dans ses yeux, une incroyable pénétration ».

Il avait beaucoup de succès dans le monde, il était généralement le bienvenu auprès des femmes, avec lesquelles il faisait des madrigaux... et de la tapisserie. Il eut plusieurs aventures, mais il sut rester décent, et il n'en transpira rien. Il était, du reste, en affaires d'amour, d'une honnêteté, d'une loyauté strictes.

Un matin, il entre dans la chambre d'un de ses nobles amis, chez lequel il était en visite, et il lui dit, avec chaleur et une forte apparence de sincérité,

qu'il était très fâché de le quitter, mais qu'il était nécessaire, absolument nécessaire qu'il s'en allât. Comme son hôte s'étonnait de ce brusque départ : « C'est, lui dit Brummell, que je suis amoureux de votre femme. » « Mais elle, répliqua le mari, partage-t-elle cette inclination ? » Après avoir hésité, le sublime dandy susurrail à mi-voix : « Je crois que oui ! — Oh ! alors, dit le mari, prenez la poste. »

Il ne la prit que beaucoup plus tard, lorsque, mis à sec par des pertes de jeu répétées, il comprit qu'il fallait quitter à tout jamais la scène de ses triomphes.

Le soir qu'il avait fixé pour son départ, à sa sortie de l'Opéra, il monta dans une chaise de poste, sans retourner chez lui, et se fit conduire à Douvres ; il y arriva le lendemain matin, à l'aube, y loua un petit bâtiment, et quelques heures après, il abordait le continent.

Ici commence une période de son existence, qu'on peut appeler la phase de décadence du roi des dandies. Il s'était installé à Calais, dans un petit appartement qu'il meubla très confortablement. Jusqu'à la fin de sa vie, il vécut avec les dons volontaires de ses anciens amis, qui furent à peu près ses uniques ressources. Comme il était sur la route de Paris, ses amis ne passaient jamais par Calais, sans l'inviter à dîner.

Il avait réglé son temps avec une exactitude mathématique : il se levait à 9 heures, déjeunait avec du café au lait ; à midi, il commençait sa toilette,

qui durait 2 heures ; puis il tenait son lever, comme un souverain. A 4 heures, il allait se promener dans la rue Royale ; une heure plus tard, il rentrait s'habiller pour dîner ; à 7 heures et demie, il se rendait au théâtre, où une loge lui était réservée.

Il quitta Calais à la fin de septembre 1830 ; il venait d'être nommé Consul d'Angleterre à Caen. Il arriva après un court séjour à Paris, dans sa nouvelle résidence, le 5 octobre. Il y fit son entrée avec quatre chevaux de poste, descendit au meilleur hôtel et se fit servir le plus succulent des repas. Au bout de 6 mois, il était aussi endetté qu'il l'avait été à Calais.

Il n'eut bientôt, pour vivre, que les sommes qu'il empruntait à un nommé Armstrong, toujours prompt à lui venir en aide. « Mon cher Armstrong lui mandait-il, envoyez-moi 70 francs, pour payer ma blanchisseuse, je ne puis pas obtenir d'elle une chemise, et elle meurt de faim à cause de moi ; je n'ai pas de quoi payer mon médecin, ni mes ports de lettres. » Ce fut bien pis quand le Consulat d'Angleterre à Caen fut supprimé. L'infortuné Brummell ne trouva plus dé-sormais ni argent, ni crédit ; un créancier impitoyable exigea le remboursement des sommes qu'il avait avancées au *vieux beau* ; celui-ci, dans l'impossibilité de s'acquitter, fut poursuivi et mis en prison.

Les premiers jours qu'il y passa, il fut pris d'un profond découragement. Toutes les superfluités, qui

étaient devenues pour lui des nécessités, lui manquaient à la fois ; il ne se remit que lorsqu'on lui eut rendu ses savons, ses pommades, son eau de Cologne, tout ce qu'il appelait ses « comestibles ». Car il n'avait pas renoncé à la coquetterie. Il consacrait trois heures à sa toilette, se rasait tous les jours, et faisait des ablutions complètes de toutes les parties de son corps. Pour cette opération de propreté, douze à quinze litres d'eau et *deux pintes de lait* lui étaient régulièrement apportées. Enfin, Brummell sortit de prison et recouvra sa bonne humeur, en retrouvant ses habitudes.

Mais le dandy se faisait vieux et en vieillissant, commençait à se négliger : il devenait manifeste que sa raison s'altérait.

Les symptômes de sa vésanie apparaissaient tous les jours davantage. Quelquefois, il se mettait dans l'idée de donner une fête, et il invitait tous les compagnons de sa vie brillante d'autrefois, dont beaucoup étaient déjà morts. Ces jours-là, il faisait ranger sa chambre, mettre la table de whist, et allumer des bougies (qui n'étaient que de la vulgaire chandelle). A huit heures, le domestique, auquel il avait donné ses instructions, ouvrait la porte toute grande et annonçait la duchesse de Devonshire. Le *beau* se levait de son fauteuil, et s'avancait jusqu'à la porte, pour recevoir la belle Georgiana. Son salut était presque aussi gracieux que trente-cinq ans auparavant. « Ah ! ma chère duchesse, disait-il en gras-

seyant, que je suis heureux de vous voir ; je vous en prie, ensevelissez-vous dans un fauteuil. Savez-vous bien qu'il m'a été donné par la duchesse d'York, une très bonne amie à moi ? Pauvre femme ! elle n'est plus maintenant. » Les yeux du vieillard se remplissaient de larmes, et se laissant tomber dans son fauteuil, il regardait vaguement le feu, jusqu'à ce que lord Alvanley, lord Worcester, ou tout autre, était annoncé ; et alors il recommençait la même pantomime. A dix heures, on avertissait le maître du logis que les voitures étaient rangées : la triste farce prenait fin.

.

Un matin, à la table d'hôte, Brummell achevait de déjeuner, lorsqu'il s'aperçut qu'au lieu de passer dans la bouche, les aliments découlaient sur son jabot. Il s'empressa de monter dans sa chambre, prit un miroir, et constata que son visage était déformé par une horrible grimace, que sa bouche lui remontait jusqu'à l'oreille : c'était la paralysie, un premier avertissement. Tour à tour, il perdit la mémoire, son intelligence s'obscurcit, il se mit à divaguer. Son principal divertissement consistait à oindre sa perruque !... Le mal empira, il fallut le transporter de force à l'hôpital, car il était persuadé qu'on le menait encore en prison.

Enfin, il termina cette vie misérable le 30 mars 1840 : il était âgé de 72 ans.

LE « PRINCE MILLION ». LE DUC CHARLES
DE BRUNSWICK

Remontons, si vous le voulez bien, en arrière d'un peu plus d'un siècle. Nous sommes en 1823, et si vous nous acceptez pour guide, nous vous conduirons au palais ducal de Brunswick.

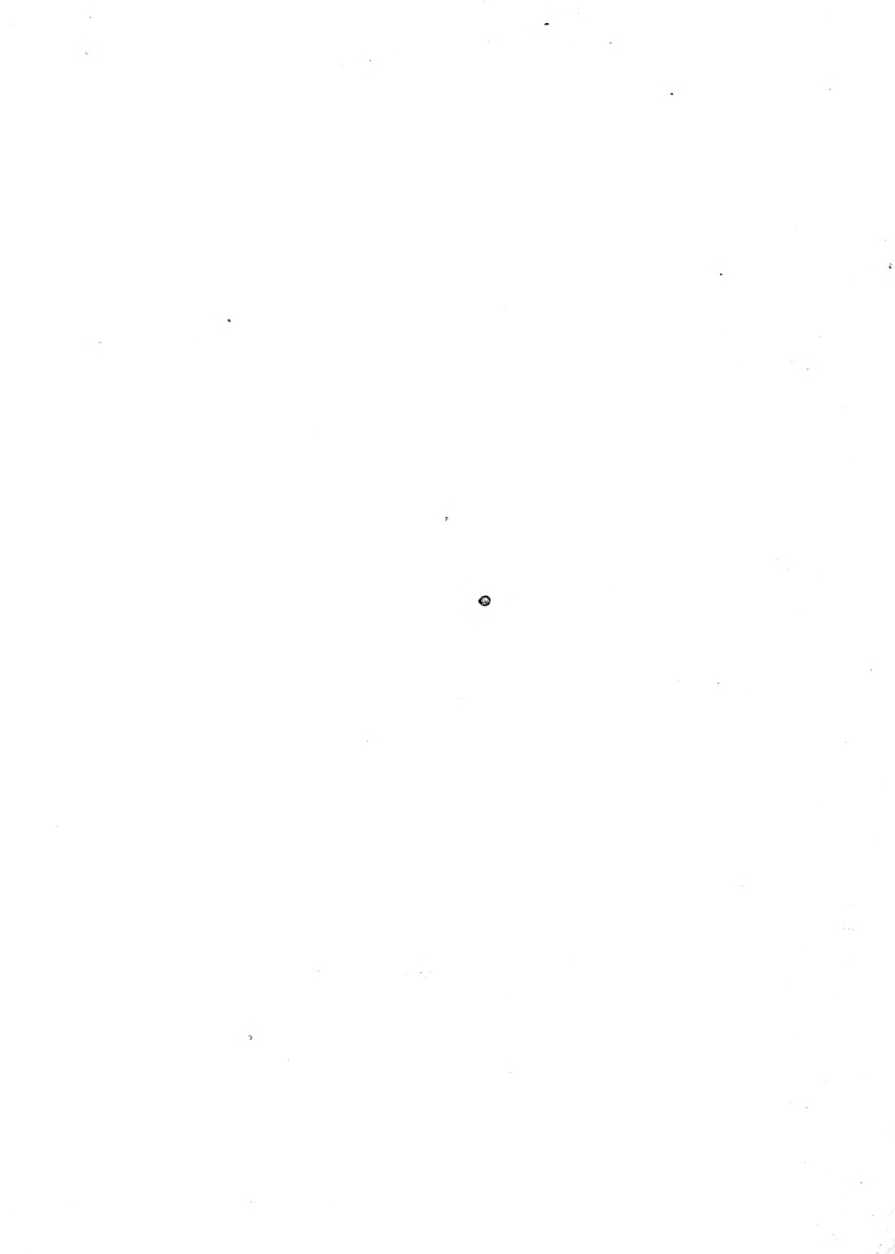
Gravissons ensemble les degrés de ces « escaliers babyloniens », poussons ces « portes de bronze, de malachite et d'ivoire » ; parcourons ces vastes galeries, « où le passé revit dans toutes ses splendeurs, et au milieu de ces étincelantes armures... de ces blasons qui représentent dix royaumes, de ces bannières qui rappellent cent victoires ». Nous voici en présence d'un jeune prince, âgé de dix-neuf ans, héritier de toutes ces gloires, de toutes ces richesses. et qu'un peuple entier vient d'acclamer sous le nom de Charles II, « Duc souverain de Brunswick et de Lunebourg, prince de Wolfenbuttel et de Blankenbourg ».

Tournons le feuillet et reportons-nous cinquante ans plus tard. Le jeune souverain, que nous avons vu monter radieux sur le trône de ses pères ; ce chef d'une maison royale baptisée avec l'aiguière du sacre des rois de Jérusalem, et qui a été tenu sur les fonts par l'empereur Alexandre I^{er} de Russie, le roi Gustave-Adolphe de Suède, les rois Georges III et George IV de Brunswick ; qui a eu pour marraines une impératrice et quatre reines ; qui est le neveu des trois derniers rois d'Angleterre ; le cousin germain de la reine Victoria, l'oncle d'Alexandre II de Russie, le parent de tous les principicules d'Allemagne, n'est plus, à cette heure (1873) qu'un personnage obscur, qui vient de s'éteindre à Genève, dans un hôtel garni entouré seulement de mercenaires et d'étrangers, aucune main amie ne s'étant offerte pour lui fermer les yeux. Derrière son cercueil, on ne verra qu'un Anglais, son grand trésorier ; un Polonais, son aide de camp ; un Français, son chambellan, et plusieurs milliers de citoyens de cette ville de Genève où les hasards d'une vie agitée l'ont fait mourir, et qu'il a instituée légataire de sa fabuleuse fortune. Ainsi finit le chef de cette maison des Guelfes, qui longtemps remplit l'Europe du bruit de ses exploits guerriers, d'une dynastie qui, avec la maison de France, a occupé dans l'histoire un des premiers rangs ; d'une lignée dix fois séculaire, et dont on ne se rappelle plus guère aujourd'hui que deux représentants : le Brunswick qui a



Duc de Brunswick

LE DUC DE BRUNSWICK
(août 1873).



tiré vainement l'épée pour sauver Louis XVI, et celui dont nous allons nous efforcer de brièvement retracer l'extraordinaire odyssee.

A l'âge où les enfants ne connaissent que leurs jouets, le futur héritier du trône de ses pères a entendu les balles siffler à ses oreilles : le premier coup de canon tiré en son honneur avait emporté la tête d'un artilleur, d'où les esprits superstitieux n'avaient pas manqué de tirer les plus sombres présages.

Quelques années plus tard, son grand-père recevait un coup mortel sur le champ de bataille d'Iéna : une balle lui enlevait les deux yeux, et il était emporté, aveugle et sanglant, dans une obscure bourgade, où la mort venait mettre, quelques jours après, un terme à ses souffrances.

Le prince, âgé de deux ans, est dès lors confié à la garde d'un colonel, qui ne parvient à traverser les lignes ennemies que grâce à mille subterfuges et au plus admirable sang-froid.

Après avoir été longtemps gardés à vue par les ordres du roi de Prusse, l'enfant et son dévoué précepteur réussissent à se sauver, en sautant à l'improviste dans une barque et en forçant le batelier à les conduire au large, où un vaisseau anglais les attendait, prêt à les mettre en lieu sûr.

Les deux fugitifs abordent en Suède, où Gustave-Adolphe leur fait un accueil des plus affectueux. Mais la trêve est de peu de durée ; de nouveau, les exilés errent à travers l'Europe.

Ballotté de la cour de Suède à la cour de Bade, de la cour de Bade à la cour d'Angleterre, le jeune prince a vu mourir sa mère dans « les secousses de la fuite et les angoisses de l'exil ».

Le combat de Leipzig, en rendant le trône à son père, lui avait ouvert les portes de sa patrie, mais la bataille de Waterloo le rendait orphelin et lui donnait la couronne sous la tutelle de son oncle George IV. A 19 ans il prenait les rênes de ses États, et cet adolescent annonçait par la hardiesse de ses réformes, qu'il serait propre à gouverner son peuple.

Persuadé que les voyages instruisent la jeunesse, il entreprend une longue randonnée, en commençant par l'Italie.

Il assiste, à Rome, au couronnement du pape Léon XII ; il se rend ensuite à la cour de France et s'y trouve au moment où Louis XVIII rendait le dernier soupir ; on le verra derrière le char funèbre qui transportait les restes du vieux roi à l'abbaye de Saint-Denis.

Quelques jours plus tard, il s'embarque pour l'Angleterre, où son oncle George IV, revenu à de meilleurs sentiments à son égard, lui réserve une hospitalité fastueuse. A Londres, le duc de Brunswick mène une existence de plaisirs et de fêtes, passant les journées à cheval ou à la chasse, les soirées au théâtre et les nuits au bal. C'est au théâtre qu'il devait faire la connaissance de celle qu'il allait unir à sa destinée.

Equipée romanesque s'il en fut ! Dans la loge qui fait face à celle qu'il occupe, se tient une jeune fille, d'une éblouissante beauté, avec deux autres dames dont l'une paraît être sa sœur, et l'autre sa mère. Dès qu'il les voit sortir, le prince s'élançe hors de la salle, court s'embusquer à la sortie, et lorsque son inconnue monte en voiture, avec les personnes qui l'accompagnent, il grimpe derrière le carrosse, sans être remarqué ; quand il a réussi, sans s'être fait connaître, à découvrir l'adresse qu'il cherchait, il met en campagne ses plus fins limiers, pour se renseigner sur l'objet de sa passion.

Bientôt, il apprenait qu' « elle avait dix-sept ans, qu'elle appartenait à une noble et vieille race, qu'elle était la petite-fille d'un amiral, qu'elle était orpheline et qu'elle vivait avec sa sœur aînée, sous la tutelle de leur tante, veuve d'un colonel ». Il apprit, en outre, qu' « elle avait reçu la plus brillante éducation ; qu'elle maniait la plume et le pinceau avec une égale habileté ; enfin, qu'elle avait un esprit d'élite et un cœur d'or ». Muni de ces renseignements, il avisa aux moyens d'approcher celle qui réunissait en elle cet ensemble de perfections.

En Angleterre, les formalités du mariage sont réduites, comme on le sait, au minimum : un chapelain, deux témoins, une feuille de papier et la jeune fille devient une épouse. De la chambre virginale au lien conjugal, la distance est courte. Le 19 mars

1826, le duc Charles prenait avec lady Charlotte Colville la route de l'Allemagne.

Un enfant naquit de ce mariage morganatique ; mais, par suite de circonstances qu'il serait superflu de relater, deux ans ne s'étaient pas écoulés, que cette union, que l'amour semblait avoir à tout jamais scellée, se rompait brusquement : lady Colville, considérant que les promesses qu'on lui avait faites n'avaient pas été tenues, prenait tout à coup le parti de quitter la cour de Brunswick et de retourner en Angleterre auprès de sa famille.

Le duc, bientôt consolé, reprenait son existence nomade. En 1830, il était à Paris, lorsque éclata la Révolution de Juillet. Auparavant, il assistait, au Palais-Royal, à la fameuse fête donnée par la famille d'Orléans au roi et à la reine de Naples, et où fut prononcé ce mot, si souvent cité : « C'est véritablement une fête militaire car on y danse sur un volcan. » Celui qui prononça ces paroles prophétiques ne croyait pas si bien dire. La Révolution était maîtresse de Paris le 29 juillet 1830. Le duc de Brunswick croyant à une simple émeute, voulut se rendre compte de l'importance du mouvement populaire. Un de ses historiographes a relaté qu'en approchant du théâtre de la lutte, sa calèche fut obligée de s'arrêter, à cause des barricades ; on le vit alors monter sur les coussins et s'asseoir, avec son aide de camp, la lorgnette à la main, sur la capote renversée de sa voiture. Vint à passer une bande d'émeutiers qui,

apercevant ces étranges spectateurs, s'apprêtaient à leur faire un mauvais parti, quand le duc jugea prudent de rentrer à l'hôtel où il était descendu, en attendant qu'il pût sortir de Paris. Après avoir eu beaucoup de difficultés à obtenir un passeport, il quittait la capitale, à pied et sous un déguisement. Sur la route de Saint-Denis, il montait dans la voiture d'un charretier, et après avoir employé dix autres moyens de transport, aussi pittoresques que variés, il parvenait à traverser la frontière et à gagner Bruxelles, où il arrivait sain et sauf. Il y arrivait à l'instant même où le canon annonçait la Révolution belge; quelques jours plus tard, il se trouvait à Brunswick pour y voir éclater le mouvement populaire qui allait lui coûter sa couronne et le forcer à prendre une fois de plus le chemin de l'exil. En fuyant, il put apercevoir à l'horizon les premières flammes qui allaient dévorer le palais de ses ancêtres.

La disparition des troupes avait été le signal d'un assaut général du palais. « Les armoiries ducales furent foulées aux pieds, les portes enfoncées à coups de hache et la chancellerie envahie par une bande, armée de cerceaux goudronnés. » Les incendiaires se répandirent dans toutes les parties du château, pour en faire un immense brasier. « Bientôt, les flammes jaillirent par cinq cents ouvertures et l'on vit, par certaines fenêtres, l'or et l'argent couler en ruisseaux de lave brûlante. » Ce que le feu avait

ménagé, le pillage l'acheva ; et ce ne fut que quand le pillage fut consommé, que la population permit aux troupes et à la garde nationale improvisée de sauver ce qui restait de ces vieux murs, « témoins de tant de grandeurs évanouies ».

Chassé de ses États, le duc de Brunswick avait gagné l'Angleterre, espérant trouver aide et appui auprès du monarque régnant. L'attitude qu'eut à son égard George IV l'éclaira vite sur les sentiments de ce dernier. Après maintes péripéties, le duc revenait vers le territoire prussien et s'avavançait dans le Hanovre.

A peine arrivé dans l'hôtel où il était descendu, qu'une foule en fureur faisait entendre des cris et des menaces de mort.

Les pierres volent aux fenêtres, les domestiques ont tout juste le temps de fermer et de barricader les portes de l'appartement occupé par le maître. Celui-ci parvient, aidé de son valet de chambre, à s'échapper par une fenêtre de derrière et à sauter sur le toit d'une écurie ; de là, il arrivait, de toit en toit, à gagner une rue déserte où, à la faveur des ombres, de la nuit, il put échapper aux poursuites de ses ennemis ; mais bientôt rattrapé, il eut le bras percé d'un coup de poignard ; il réussit à s'échapper encore, gravit un mur élevé, en grimpant sur les épaules du fidèle valet qui ne l'avait pas quitté ; puis il se glissait jusqu'à un fossé plein d'eau ; et, à travers des jardins et des prairies, parvenait à s'éloigner de plus

en plus de la ville et à gagner le bord d'une grande route. Cette fois, il était sauvé, mais par quelles alarmes il était passé ! Harrassé par les fatigues et l'émotion, il atteignait un village où il ne put trouver qu'un lit dans une écurie pour y goûter quelque repos. Ainsi se termina la première tentative du souverain déchu pour rentrer dans ses États !

Un peu plus tard, il était à Paris lors du jugement des ministres de Charles X. L'état d'agitation dans lequel il trouva la capitale le contraignit à la quitter ; c'est alors qu'il partit pour l'Espagne, espérant y refaire sa santé, que tant de secousses avaient ébranlée. Il traversa toute la France dans une chaise de poste qui est restée légendaire. « Elle renfermait un lit, un canapé, un buffet, un secrétaire, un coffre-fort, une bibliothèque et tous les accessoires nécessaires au confortable le plus complet d'un voyage de long cours. Outre les glaces et les stores, les portières avaient des persiennes, des volets et des serrures, si bien qu'on pouvait s'enfermer et soutenir un véritable siège dans ce monument. Il fallait six chevaux de poste pour le traîner en plaine ; il en fallait dix et parfois douze, suivant l'état des chemins et la rapidité des pentes. »

Le secrétaire de Monseigneur avait reçu l'ordre de son maître de répondre aux indiscrets qui le questionneraient, que le voyageur qui occupait cette voiture fermée était le corps d'un grand d'Espagne que l'on reconduisait dans ses terres !

Menacé dans sa vie, le duc ne passa que quelques mois en Espagne, d'où il se rendit à Nice, où il ne fit également qu'un séjour de peu de durée. Il dut partir de Nice déguisé en domestique et traverser la frontière sur le siège de la voiture de son chambellan.

Rentré en France il allait s'installer incognito à Fontainebleau, puis à Saint-Denis. Grâce à ses accointances avec les chefs du parti libéral, notamment le général Lafayette, le maréchal Gérard, Odilon Barrot, etc., il obtint de se fixer à Paris, jusqu'au jour où un arrêté du ministre de l'intérieur l'invitait à prendre le chemin que Charles X avait suivi deux ans auparavant, ou tout autre qu'il lui plairait de choisir, « à la condition que ce chemin le conduise dans les trois jours hors des États du roi des Français ».

Le 18 octobre 1832, l'hôtel qu'habitait le duc de Brunswick était cerné par la gendarmerie et par un peloton d'infanterie; une chaise de poste, toute attelée stationnait sur la chaussée. Le duc fut sommé, au nom de la loi, d'y monter et après un semblant de résistance, il consentit à monter en voiture et on la conduisit à la frontière suisse, ne s'arrêtant que le temps nécessaire pour les repas du prince. La police française avait rapidement opéré, mais au bout d'un mois, on dut convenir, dans les hautes sphères, qu'elle avait été odieusement bernée. Le duc de Brunswick qu'on avait, avec tant d'apparat, conduit en Suisse, n'était point duc, et n'avait jamais régné

à Brunswick. C'était un de ses serviteurs qui avait joué le rôle de *sosie*, tandis que le véritable duc allait, sous un faux nom et avec le costume d'un étudiant de sixième année (*sic*), s'installer dans un logement au sixième étage d'une maison de pauvre apparence, où nul ne songerait à le rechercher. Quant au faux duc, il s'éclipsa juste au moment où il allait être démasqué et vint se perdre dans la foule parisienne où il n'eut pas de peine à se consoler, avec le profit qu'il avait tiré de l'aventure, d'être passé à l'état de simple sujet, heureux d'être allégé du fardeau d'un pouvoir factice et capable de lui attirer tant de désagréments.

Pendant plusieurs semaines, on se demanda ce qu'était devenu le duc de Brunswick, quand on le vit apparaître à la barre d'un tribunal, attaquant à la fois le ministre, le préfet de police, le commandant de gendarmerie et l'officier de paix, pour « violation de domicile et attentat à la liberté ». Le plus étonnant c'est qu'il obtint, sinon une condamnation contre les pouvoirs établis, mais tout au moins le droit de se promener à son aise dans Paris et dans toute la France.

Bientôt il achetait aux Champs-Élysées, l'hôtel qui allait le rendre célèbre, et dont la construction et l'aménagement intérieur défrayèrent bientôt toutes les conversations. Le duc avait imaginé de faire construire, « dans son cabinet, situé à la tête de son lit, une sorte de cage en maçonnerie, descendant

jusqu'à un puits complètement dissimulé à tous les regards ».

Dans cette cage fermée par une porte de fer, il avait fait placer son coffre-fort, suspendu par quatre câbles au-dessus du puits, et pouvant y être plongé à tout instant par la volonté du maître. Dans les caves de l'hôtel étaient entassées les caisses de fer renfermant ses immenses trésors : là, étaient empilées de vieilles guinées de tous les règnes des Brunswick ; des pièces d'or à l'effigie de plusieurs ancêtres du duc ; des milliers de pièces de dix thalers à sa propre effigie. Mais la merveille de la maison était un escalier d'une prodigieuse exigüité, dont l'entrée était dissimulée, dans une armoire toujours hermétiquement fermée et qui communiquait, d'une part, avec l'appartement de l'intendant, situé à l'étage supérieur, de l'autre avec un souterrain pratiqué dans la cave aux trésors. Le duc et son intendant avaient, seuls, la clef des deux armoires servant à cet escalier en spirale, et eux seuls dans tout l'hôtel connaissaient l'existence de ce passage mystérieux. Le duc en avait confié la construction à des ouvriers différents et étrangers ; il l'avait fait faire par fragments, et à intervalles reculés, et personne, même parmi ses familiers, n'avait été dans la confidence de ses projets.

Ce n'était pas la moindre originalité de ce monarque déchu, dont la mise et la toilette révélaient déjà un caractère d'excentricité.

Toujours mis avec un soin extrême, il avait, tous les jours, avec ses tailleurs, de savantes conférences. « Jamais il ne portait deux fois la même paire de gants. Son pied était une telle merveille, que sa fille, à treize ans, essayait toujours la première ses chaussures, et elle s'amusait à les porter, un jour ou deux, dans la maison, pour les briser. » Pour rehausser la petitesse de sa taille, le prince portait des talons intérieurs aussi hauts que les talons extérieurs.

L'apprêt de sa figure était tout un poème, ou plutôt une symphonie de couleurs. Il commença par blanchir l'extrémité de son nez, « qui devenait rouge comme chez la plupart des membres de sa famille ». Puis, au blanc, il ajouta un peu de rouge pour les joues et commença bientôt à teindre légèrement sa barbe et ses cheveux, qui avaient déjà, depuis quelques années, pris une teinte plus foncée. Mais ce n'est qu'à Londres, au milieu de ce carnaval de couleurs les plus extravagantes et les plus violemment accouplées qu'il donna plein essor à sa passion pour l'artificiel, et que l'artiste compléta cette tête à l'aquarelle qu'il devait exposer pendant vingt ans sur tous les boulevards, dans tous les théâtres de Paris.

Excentrique et violent, défiant et ombrageux, tel se montra le duc de Brunswick à ceux qui purent l'approcher. Sa vie se passa en procès pour défendre ce qu'il croyait être son droit, et toute son ingénio-

sité se dépensa à monter la garde autour de son coffre-fort.

En dernier lieu, il acheta, toujours dans le quartier des Champs-Élysées, un hôtel qui avait appartenu à la célèbre Lola Montès, devenue comtesse de Lansfeld et l'amie du roi de Bavière. Cet hôtel, il le fit transformer en un vrai palais d'opéra-comique, où il accumula de luxueuses prodigalités et des merveilles de mécanique.

Outre que les murs étaient « hauts et solides comme des remparts, » cinq portes cochères en fer massif en défendaient l'entrée ; et pour les faire ouvrir, il fallait avoir le mot de passe ou parlementer longuement à travers un guichet grillé, semblable à ceux d'une prison. Aviez-vous l'insigne faveur d'obtenir une audience, un laquais pressait un bouton imperceptible, caché dans la muraille, et celle-ci s'ouvrait, vous présentant un fauteuil capitonné de satin bleu de ciel. Lorsque vous étiez assis dans ce fauteuil, on pressait un autre bouton, le panneau tournait sur lui-même et vous vous trouviez comme par le coup d'une baguette de fée, dans l'antichambre de l'appartement où se tenait le duc. Il fallait faire jouer encore un mécanisme pour se trouver dans le réduit que Son Altesse occupait et où il passait ses jours et ses nuits.

Un immense lit carré, plus large que celui de Louis XIV à Versailles, attirait d'abord le regard du privilégié admis à contempler les traits de l'idole.

Mais ce qui constituait l'originalité de cette pièce, c'est que « sous les élégantes tapisseries, sous les moelleux tapis, sous les crépines d'or, tout était en fer. Les murs étaient en fer, le parquet était en fer, le plafond était en fer. C'était, en un mot, une immense cage de fer, dans laquelle le souverain déchu se plaisait à défier les assassins et les voleurs, grâce à des trucs véritablement féeriques ».

Le duc n'avait pas pris moins de précautions pour défendre sa vie que sa fortune. « Il avait toujours auprès de lui un arsenal d'armes de toutes sortes ; il ne sortait qu'avec des revolvers dans sa poche, il ne se couchait qu'avec des revolvers sous sa main et des poignards sous sa tête. »

Par crainte des empoisonnements, il n'avait pas de cuisinier et mangeait le plus souvent dehors. Chez lui, il se contentait d'une tasse de chocolat, qu'il préparait lui-même sur une lampe à esprit de vin. Il était, d'ailleurs, d'une grande sobriété, se contentant pour boisson d'une bière commune, se nourrissant surtout de fruits, de glaces et de confiseries.

Il ne se levait que vers quatre heures ; nous avons vu les soins qu'il prenait pour le maquillage de son visage et la peinture de sa barbe. « Le compte de son parfumeur, écrit plaisamment un de ses biographes, représentait le traitement d'un sénateur. » Il aimait beaucoup les animaux, particulièrement les chevaux, les chiens et les perroquets. Son costume de cérémonie était d'une richesse dont on aura une

idée, quand nous aurons dit qu'il avait des épauettes de diamants, dont chacune valait un million et que quatre gardiens étaient préposés à garder jour et nuit, sous leur globe de cristal.

Toutes ces richesses il fallut les emporter et les mettre à l'abri lorsque éclata la guerre entre la Prusse et la France, en 1870. Le 10 août, les grilles de l'hôtel-forteresse s'ouvraient pour livrer passage à trois chaises de poste, attelées chacune de quatre chevaux, et qui emportaient l'altesse et ses bijoux. Le prince quittait Paris en toute hâte, pour se réfugier en Suisse.

Le 6 mars 1871, après avoir déchiré la veille un testament qui instituait le Prince impérial son légataire universel, le duc de Brunswick en rédigeait un nouveau qui donnait tous ses biens à la ville de Genève, « dernier caprice de cet esprit bizarre qui, depuis tant d'années, semblait se jouer de tous les raisonnements et de tous les sentiments auxquels obéit le commun des mortels ».

« Nous voulons, disait le testataire, que notre corps soit déposé dans un mausolée au-dessus de la terre, qui sera érigé, par nos exécuteurs, à Genève, dans une position prééminente et digne. Le monument sera surmonté par une statue équestre et entouré par celles de notre père et grand-père, de glorieuse mémoire, d'après le dessin attaché à ce testament... nos exécuteurs feront construire le dit monument *ad libitum* des millions de notre succession, en bronze

et marbre, par les artistes les plus renommés. »

La cité où naquit Calvin a fidèlement rempli les clauses du testament et le monument élevé au duc de Brunswick, s'il n'accuse pas un goût parfait, commémore le souvenir d'un homme qui ne connut d'autre distraction et d'autre joie que d'accumuler les millions et d'en délecter sa vue.

Pauvre existence, en vérité ! Mais quelle folie n'appelle, bien plutôt que le blâme, la pitié !

L'« ESSAY » A LA COUR DE FRANCE

Tout ce qui se rapporte aux mœurs anciennes, à des coutumes disparues, a le don d'intéresser. Et comme il subsiste toujours des liens qui nous rattachent au passé, il nous en est resté telles expressions que nous aurions peine à comprendre, si nous ignorions les circonstances qui leur ont donné naissance. Ainsi la locution : *mettre le couvert*, rappelle-t-elle une précaution que prenaient nos pères, nos aïeux, contre le poison dont longtemps ils eurent la hantise.

Jusqu'à ce que l'hôte eût pris place, les mets sur la table restaient couverts, « de sorte qu'elle estoit toute chargée de viande, sans qu'il sceut ce qu'il y avait dedans (1) ». Tous les plats servis au cours du repas étaient également apportés couverts (2).

(1) ARTUS D'EMBRAY, *Description de l'isle des hermaphrodites*, 101.

(2) ALFRED FRANKLIN, *les Repas*, Paris, 1889.

Cette crainte du poison n'était pas tout à fait injustifiée, et les princes les plus braves, les souverains les plus populaires avaient l'appréhension du péril qu'ils couraient, redoutant une trahison dont leur vaillance n'aurait su les mettre à l'abri.

L'auteur de la *Chronique rimée* place dans la bouche de Charlemagne, passant la revue de sa Cour, les paroles suivantes, qu'il adresse à ses officiers de bouche :

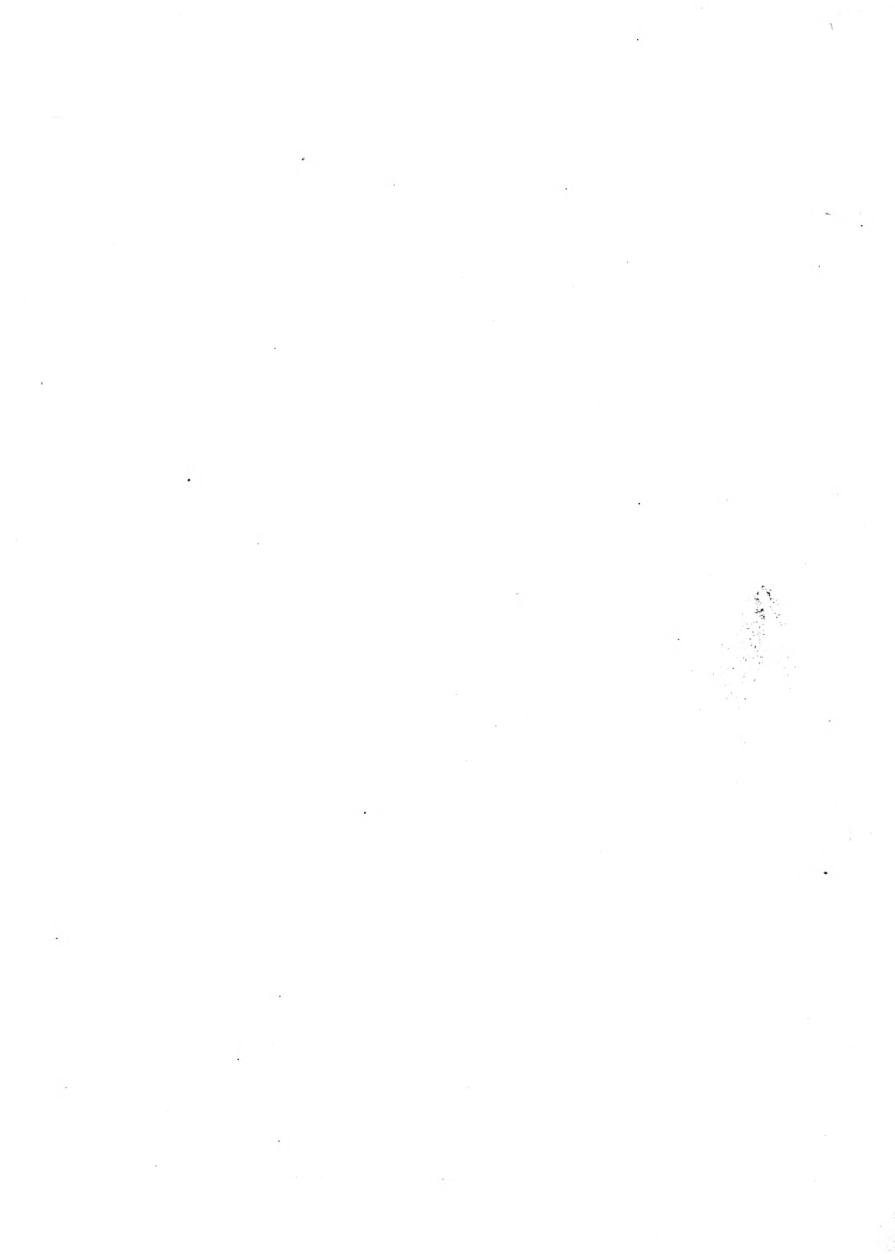
Si me servent à mon mangier
Sans vilennie et sans danger.

Un seigneur de quelque importance n'aurait pas goûté aux aliments qu'on lui présentait, sans s'être au préalable assuré qu'ils ne contenaient pas quelque « venin ». La précaution n'était pas superflue, si on en juge par les attentats dont faillirent être victimes des souverains aussi chéris de leurs sujets que saint Louis, et par les accusations qui se sont fait jour, à travers le cours de l'histoire dès qu'une mort, étrange ou subite, venait frapper un personnage en vue : ne vit-on pas Jean sans Peur accuser publiquement le duc d'Orléans, frère de Charles VI, d'avoir tenté d'empoisonner le roi, en mêlant de l'arsenic à la viande qu'il devait consommer ? Le double décès des dauphins, fils du même roi Charles VI, fit renaître les mêmes bruits et l'opinion populaire ne douta pas qu'ils eussent succombé, tous deux, au poison.

A la cour de France, la tradition se conserva jus-



JEAN SANS PEUR



que sous le règne de Louis XIV. On conte que ce monarque, prévenu que la vie de Mlle de la Vallière était menacée, lui donna, en même temps que des gardes, un maître d'hôtel, ayant pour mission de goûter à tous les aliments qui lui seraient présentés.

Cette coutume de faire goûter, par une personne de confiance, les mets et boissons qu'on devait absorber, remontait aux premiers siècles de la monarchie. « Chaque prince avait à son service un certain nombre d'officiers, qui joignaient à leur charge le devoir de faire l'*essai*. L'absence ou la suppression de ces officiers jetait les princes dans la perplexité la plus grande (1). »

Lorsqu'ils se déplaçaient, les souverains n'étaient pas sans inquiétude, privés de leur personnel habituel. Mais il était d'usage que l'amphitryon dont ils recevaient l'hospitalité, fit lui-même l'*essai* de tout ce qui était présenté à son hôte auguste et c'était une grande marque de confiance témoignée à ceux qui les recevaient, quand le roi ou le prince qu'on accueillait sous son toit, déclarait renoncer à cet usage.

Tallemant des Réaux a conté comment Henri IV, étant en visite chez Mme de Montpensier, celle-ci lui offrit de faire l'*essai* des confitures qu'il se disposait à manger ; le Vert-Galant dispensa son hôtesse de

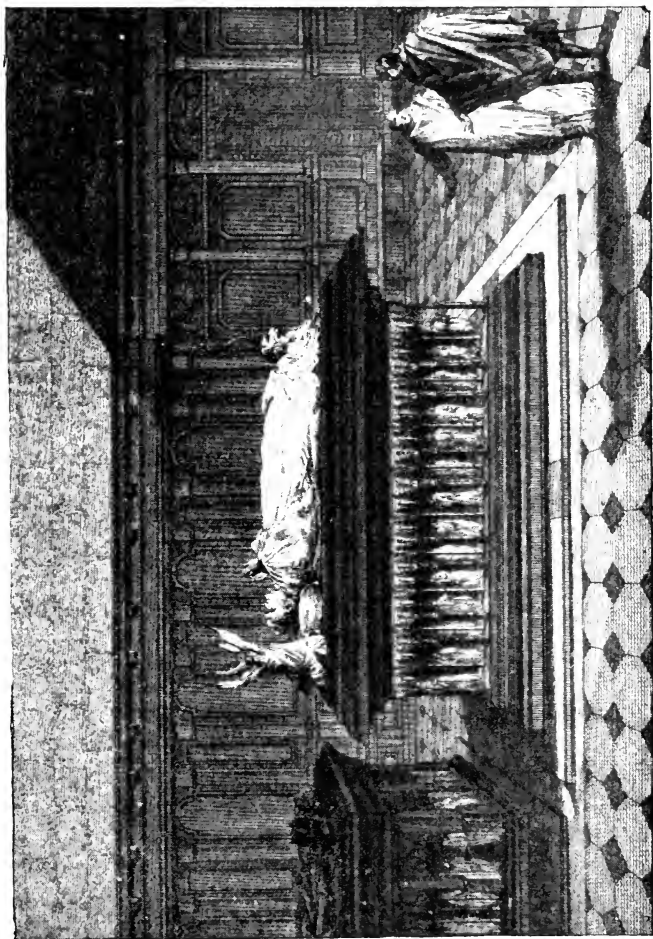
(1) H. HAVARD, *Dict. de l'Ameublement*, art. Essai.

cette formalité, et celle-ci s'en montra si touchée que, désormais, « elle le servit avec beaucoup d'affection ».

L'*essai* par dégustation offrait, certes, d'indéniables garanties ; mais quelle complication dans le service il entraînait ! On ne pratiquait pas que l'*essai* des aliments, mais celui des boissons, de tous les objets dont le prince avait à se servir : serviette, gobelet, couteaux, jusqu'à l'eau dont il mouillait ses mains, avant de prendre sa place à table.

Si nous nous en rapportons à celui qui nous fournit notre documentation, l'*essai* des viandes et du pain, ainsi que celui du sel, et des épices, se faisait au moyen de boulettes de pain, qu'on frottait à diverses places contre les viandes, qu'on trempait dans le sel, et qui étaient avalées, sous les regards du maître d'hôtel, par les écuyers de la paneterie ; et comme ceux-ci voulaient, de leur côté, avoir toute sécurité, ils soumettaient à de pareilles expériences les serveurs qui leur livraient ou apportaient les plats.

Les liquides étaient soumis à une épreuve analogue. Après avoir rempli la coupe du prince de vin et d'eau, on versait une partie de ce mélange dans une petite tasse de vermeil que devait vider l'échanson. A défaut de cette tasse spéciale, l'*essai* se faisait dans une tasse quelconque, ou encore dans le couvercle du verre ou de la coupe destiné au prince, et qui, très souvent lui-même, était disposé en forme de coupe et de façon à être employé à cet usage ; dans le *Journal*, tenu



TOMBEAU DE JEAN SANS PEUR

par notre confrère Héroard sur l'enfance et l'adolescence de Louis XIII, alors dauphin, le pupille royal du médecin-précepteur présente la boisson à son père dans un récipient de ce genre, c'est-à-dire le propre couvercle de la coupe destinée au roi.

Comme nous l'avons indiqué, il n'était pas que les mets solides et les boissons qui fussent soumis à l'essai ; la serviette dont le roi se servait, le pain de ses tranchoirs, son couteau, etc., passaient par les mains de serviteurs appropriés.

Henri III, monarque soupçonneux entre tous, exigea que son médecin fût adjoint à ses serviteurs, et le règlement qu'à cette occasion il édicta mérite d'être rappelé : « Ne changera-t-on point, lit-on dans ce règlement de la maison du Roy, daté de 1582, ne changera-t-on point de vin au Roy, sans que deux du gobelet ne l'aient fait taster à son premier médecin, pour voir s'il sera de son goust ? » Ne vous semble-t-il pas que ce trait de mœurs professionnelles méritait de vous être révélé ?

Il n'est rien de tel que les textes contemporains pour nous éclairer sur les coutumes de jadis ; ils sont suffisamment éloquents par eux-mêmes, pour rendre oiseux tout commentaire. Dans la description du banquet offert par le roi de France, en 1625, au Légat, un passage nous a paru devoir être relevé, pour ce qu'il se rapporte très étroitement à notre sujet :

« Pour servir à boire à Sa Majesté, on s'en tient à l'étiquette française, qui veut que l'échanson ne quitte point la table; lorsque le roi veut boire, on fait signe au bouteiller. Celui-ci vient avec son aide, portant l'un le verre et le vin dans un flacon; l'autre, une carafe d'argent pleine d'eau. Tous deux sont accompagnés de six archers. Arrivé à la table, le bouteiller, qu'on nomme ici sommelier, tend le gobelet. *Afin que la poussière ni rien n'y entre*, il est recouvert d'un petit couvercle. L'échanson tient le verre découvert à la main, le sommelier y met d'abord le vin et l'eau autant qu'en boit d'ordinaire le roi, et de ce vin mêlé l'échanson en verse dans de petites écuelles d'argent doré. Dans la première, il fait l'*essai* lui-même, et, dans la seconde, le sommelier; puis, à travers la table, l'échanson tend à Sa Majesté le verre couvert et ne le découvre qu'au moment où le Roi va pour le prendre. »

Sous le règne suivant, cette étiquette, loin d'être abolie, prendra, au contraire, plus de développement. Un mémoire reproduit (1) d'après un manuscrit en possession d'un amateur de province, complétera ce qu'ont dit Saint-Simon et Dangeau sur le même sujet.

« Le gentilhomme servant, qui est de jour pour le *prêt*, coupe les essais de pain déjà préparés au gobelet, fait faire l'essay au chef du Goblet (*sic*) et du pain du Roy et du sel; il touche aussi d'un essay des serviettes

(1) Cf. *la Décentralisation (Revue des Provinces)*, t. II, 136 et s.

qui sont dans la *nef*, et la cuillère, la fourchette, le couteau et les cure-dents de Sa Majesté, qui sont le *cademat*, donnant pareillement cet essay à manger à l'officier du Goblet, ce qu'ils appellent *faire le prêts*.

« Le maître d'hôtel portant pour marque son bâton, et Sa Majesté étant arrivée à table, le maître d'hôtel présente au Roy la serviette mouillée à laver, dont il a fait faire l'essay à l'officier du Goblet, en la prenant de ses mains.

.....

« Tous les jours, avant le lever de Sa Majesté, deux chefs du Goblet, l'un de Paneterie-bouche, l'autre d'Echansonnerie-bouche, portent au cabinet du Roy un pain, deux bouteilles de vin, deux serviettes et de la glace, dont ils garnissent la cantine de Sa Majesté qui reste dans le cabinet du Roy en cas que Sa Majesté demandât promptement à boire. Les officiers du Goblet font, devant le premier valet de chambre, l'essay de ce qu'ils apportent. »

Avant d'aller plus loin, il convient de définir ce qu'on entendait par le *prêts*, la *nef*, le *cademas*, tous mots qui sont un peu détournés aujourd'hui de leur signification première.

Jusqu'à la fin du xvii^e siècle, on fit subir à tout le matériel de la table l'expérience ou l'épreuve connue sous le nom de *prêts* (nous conservons l'orthographe de l'époque). Ce qu'on appelait à Versailles, et dans toutes les résidences royales, la *table de prêts* était la table sur laquelle on procédait à l'opération connue sous ce nom.

Entre autres aliments, le sel était particulièrement suspect, à cause de sa ressemblance avec l'arsenic ou d'autres poudres toxiques, et avant d'en prendre, on tenait à constater, à l'aide d'une substance ayant la propriété de déceler le poison, qu'il ne contenait pas de celui-ci. Nous reviendrons un peu plus loin sur les substances qui jouissaient de ce privilège, ou à qui l'on prêtait cette singulière propriété. Retenons seulement que c'est par crainte d'empoisonnement que les salières qui figuraient sur les tables princières, fermaient généralement à clef, et le préjugé qui attache un mauvais présage à une salière renversée n'a pas d'autre origine.

Peut-être vous souvient-il, à ce propos, de l'histoire rapportée par Saint-Simon (1). Un homme d'un courage éprouvé, le maréchal de Montrevel, un jour qu'une salière se répandit sur lui, pâlit, se trouva mal, dit qu'il était mort ; il fallut sortir de table et le mener chez lui. On ne put lui remettre le peu de tête qu'il avait. La fièvre le prit le soir et il mourut quatre jours après.

Sous Louis XIV, on faisait encore, outre l'essai du sel, l'essai des serviettes, de la cuiller, de la fourchette, du couteau et jusqu'au cure-dents, en un mot de tous les objets destinés au Roi et à la Reine ; on touchait, dans ce but, ces divers objets, ou on les frottait successivement avec un peu de mie

(1) *Mémoires*, t. XIV, 207.



CHARLES VI

de pain, que mangeait ensuite le chef du Goblet.

La table du *prets* était servie à côté du lit où gisait le roi défunt, et le couvert mis, « comme si ledit feu Seigneur eust été vivant ». Nous avons reproduit naguère une gravure montrant qu'il fut ainsi procédé lors du trépas d'Henri III. Pareil cérémonial avait été observé pour François, duc d'Anjou, en 1584.

L'eau et le vin étaient présentés, à la table du grand Roi, dans deux carafes : Louis XIV ne buvait, on le sait, que de l'eau rougie. On ne posait pas les carafes sur la table, on les présentait sur une soucoupe ou plateau.

Toutes les fois que le Roi veut boire, écrit l'historiographe des usages de la Cour (1), le grand chambellan égoutte le vin dans un essay de vermeil doré, y verse un peu de vin et d'eau des caraffes (*sic*), puis, ayant fait faire l'essay à l'officier du Goblet, il présente à Sa Majesté, une soucoupe d'or, le verre rincé que le Roy prend et Sa Majesté y verse de l'eau et du vin des deux caraffes qui sont sur la même soucoupe.

Quand le Roi mangeait en public, on dressait la table de Sa Majesté dans l'antichambre qui, de la salle de bal ou de billard qu'elle était sous Louis XIII, devint salle à manger chez son successeur. Ce repas s'accompagnait d'une certaine solennité, même si le Roi dinait seul.

(1) *État de France*, par BESONGNE, t. I, 277.

Quatorze gardes du corps formaient la haie, la carabine au poing, sept de chaque côté de la table; un autre garde était en faction auprès de la *nef*, pièce d'orfèvrerie où était serrée, entre des coussins de senteur, la serviette royale, et tous les personnages qui passaient devant cette nef, quelles que fussent leur dignité ou leur rang, devaient s'incliner, comme le prêtre passant devant le Saint-Sacrement.

Aux deux côtés du fauteuil du Roi, deux gardes de la manche, vêtus de leur hocqueton ruisselant d'or, se tenaient debout, immobiles, armés de leurs pertuisanes. Derrière le fauteuil apparaissait le capitaine des gardes; puis, à distance, le cercle des plus hauts dignitaires de l'État, et, sur la gauche, l'aumônier prêt à découvrir la nef, lorsque le roi réclamerait sa serviette. Cette serviette lui était toujours présentée par un prince, et c'était un honneur envié que de donner la serviette au roi. Pendant tout le règne de Louis XV, et jusqu'à la fin de la monarchie, ce cérémonial sera continué (1).

C'est ainsi que le duc de Luynes (2) nous montre, à Versailles, sous Louis XV (3), le Roi, la Reine, M. le Dauphin et Mesdames à table, au grand couvert, dans l'antichambre, entre la salle des gardes et la salle du trône.

Il a été, à maintes reprises, question de la *nef*; expliquons, en quelques lignes, ce qu'on entendait par ce terme.

(1) HAVARD, *op. cit.*, art. Antichambre.

(2) *Mémoires*, t. VI, 143.

(3) En novembre 1744.

Les nefs qui ont orné, pendant huit siècles, les tables royales, étaient destinées à renfermer les ustensiles indispensables au repas. « Et y met-on dedans, quand le Roy est à table — relevons-nous dans un inventaire du roi Charles V — sonessay, sa cuiller, son coutelet et sa fourchette. » Qui donc a prétendu que la fourchette est d'invention bien postérieure ?

Indépendamment des objets ci-dessus énumérés, la nef contenait les assaisonnements et les épices, ainsi que les objets permettant de faire l'*essai*. Considéré comme un objet sacro-saint, ce meuble jouissait d'un prestige considérable. On a vu que son entrée dans la salle du festin était entourée d'une solennité particulière. Quand le meuble précieux apparaissait, chacun s'effaçait pour faire place à qui le portait. La nef était processionnellement posée à sa place sur le buffet ou sur la table du roi. Les gentilshommes servants ne la quittaient pas du regard ; l'aumônier, seul, avait le droit d'en soulever le couvercle.

C'était un spectacle curieux de voir les courtisans et les dames de la cour ployer le genou devant la nef, tout comme le maître d'hôtel qui, lui, du moins, y était tenu par les devoirs de sa charge. Encore sous Louis XV, la nef, bien que reléguée dans la salle des gardes, lorsque le roi soupait au grand couvert, était gardée par deux ou trois gardes du corps sous les armes. « Toutes les dames, en passant

devant la nef pour aller au souper du roi, faisaient une profonde révérence (1) » ; mais cet usage cessa sur la fin du règne.

Le roi n'était pas le seul, à la cour, qui eût droit à la nef ; la reine jouissait de la même prérogative, et ce fut par faveur singulière que Louis XIV en gratifia la Dauphine.

La nef figurait primitivement un navire ; plus tard, elle changea de forme ; elle devint une grande et haute coupe ovale, fermée par un couvercle : aux repas officiels, on la plaçait à l'extrémité de la table du roi ; les autres jours, elle restait sur la table de prêt (2).

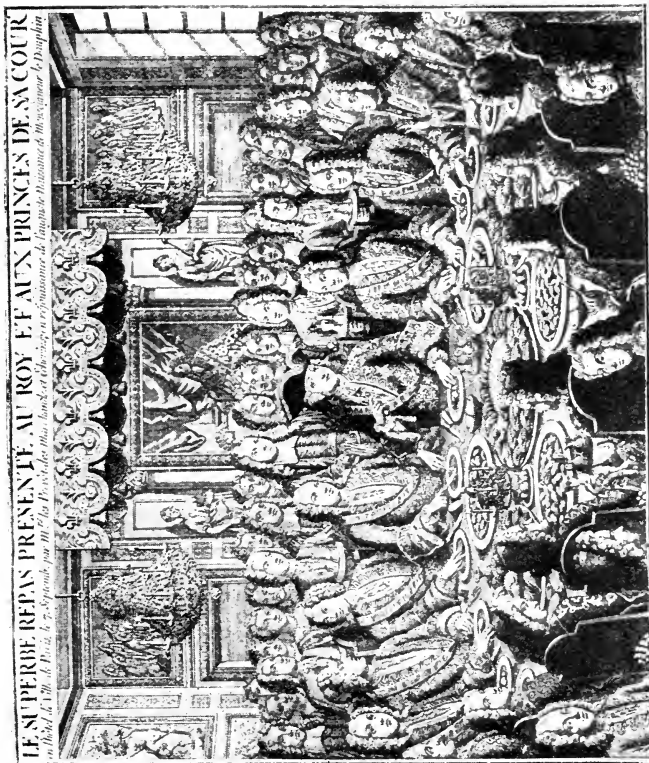
Au grand couvert, « le roi et la reine avaient près d'eux leurs nefs ou cadenas, c'est-à-dire des cassettes de vermeil, contenant le sel, le poivre, les couverts et les couteaux (3) ».

Que désignait-on, au vrai, sous le nom de *cadenas* ? Le mot doit être pris, ici, dans une acception spéciale et le premier document où on le rencontre remonte au règne de Henri II. Sur le mandat de « paiement des ouvriers orfèvres, logeans et beso-gnans en l'hôtel de Nesles », on a relevé qu'il a été remis « à Paul Romain et Ascaigne Desmarry, la somme de six-vingt et dix-neuf livres seize sols et six deniers tournois... pour argent blanc et or par eux

(1) *Mémoires de Luyes*, t. II.

(2) *État de la France pour 1749*, t. I, 144.

(3) Comte FÉLIX D'HÉZECQUES, *Souvenirs d'un page à la Cour de Louis XVI*, 197.



LE SUPERBE REPAS PRESENTÉ AU ROY ET AUX PRINCES DE SACCOUR
en l'hôtel de Ville de Paris, le 7. Septembre, par M. de la Rivière, des Officiers de la Couronne, en l'honneur de M. de la Rivière, de la naissance de M. de la Rivière, le Dauphin

UN GRAND COUVERT » SOUS LOUIS XV

employé tant en deux coupes d'argent doré... que pour une assiette à cadenatz garnie de cuiller, couteau et fourchette, avec un petit coffre au-dessus, servant de sallière, sur lequel est couchée une Diane ». Cette espèce de cadenas était donc un meuble de table, « non pas un coffret fermé comme la nef dans laquelle on serrait la serviette royale, mais une sorte d'assiette, de plateau découvert, sur lequel on plaçait le couteau et la cuiller du roi, son pain, son sel, etc. (1) ».

Le cadenas remplissait, en somme, le même office que la nef, mais il était moins luxueux, et on le voit figurer dans les inventaires de nombre de personnages, voire dans celui de la maîtresse de Henri IV, la belle Gabrielle.

Louis XIII s'en servait comme d'un tambour, qu'il s'amusait à battre avec le manche de son couteau et la queue de sa cuiller (2).

Quelle était exactement la forme de ces cadenas ? Elle était assez variée. L'Etat du 20 mars 1684 nous apprend que l'un d'eux était « une manière de cadenas de cristal de roche, en forme de *plan de fortification* », composé de cinq morceaux de cristal, enchâssés dans du vermeil doré, avec quatre petites urnes aux angles. Généralement, ils étaient beaucoup plus simples, si nous en jugeons par celui qui figure dans les armoiries du duc de Cossé-Brissac, grand

(1) Art. Cadenas, du *Dictionnaire de l'Ameublement*.

(2) Cf. le *Journal de Jean Héroard*, t. II, 40.

panetier, accompagnées du cadenas et de la nef, insignes ou attributs de sa charge. Au temps où vivait Mme de Genlis (1), le cadenas n'était plus qu' « un petit plateau, sur lequel étoient des salières, un huilier, etc. ».

L'usage de la nef se conserva jusqu'à l'ère impériale : dans les repas d'apparat, le grand-maréchal du palais était chargé d'y prendre la serviette de l'Empereur et de la présenter cérémonieusement à son maître (2).

Lorsque le roi était retenu dans sa chambre par la maladie, cela ne se passait pas autrement que lorsqu'il était bien portant.

« L'aprest se fait en la manière accoutumée en l'antichambre s'il y en a une, sinon de la salle proche de la chambre du Roy.

« Le dit aprest estant prest, le gentilhomme servant envoie demander par l'huissier de salle au premier valet de chambre qui est en quartier, la table qui se doit mettre sur le lict. Laquelle ledict valet de chambre garde dans ses offices de la chambre, puis l'ayant, met deux serviettes dessus, le cadenas à l'assiette avec une serviette. »

La table ainsi « apprêtée », on faisait l'essai de la viande en présence du « maître d'hôtel », « qui laisse son baston à la porte de la chambre entre les

(1) V. son *Dict. des étiquettes de la Cour*, t. I, 191.

(2) *Étiquettes du palais impérial*, liv. V, chap. I et II, art. 8 et 23, cité par ALFRED FRANKLIN, *Variétés gastronomiques*, 94.

FIGURE DV CAMPHVR.



UNE LICORNE

maines de l'huissier de salle, pour témoignage qu'il n'a aucune interdiction de la chambre où est le Roy malade ».

Le roi demandait-il à boire, le maître d'hôtel rapportait « en ses mains la coupe avec un essay suivi du chef du goblet et de son ayde ». Le chef du goblet reprenait la coupe des mains du maître d'hôtel, aussitôt que le roi avait bu. « C'est, conclut l'auteur de la pièce que nous venons d'analyser, la forme que les Rois ont accoustumé d'estre servis, lorsqu'ils sont au lit malades (1). »

Le roi malade voulait-il prendre un bouillon, ce n'était pas une mince affaire : toutes les trois heures, il arrivait à l'heure dite ; il était déposé sur la table du malade, gardé par le premier maître d'hôtel, goûté par l'échanson et le médecin.

Puis, l'huissier annonçait d'une voix stentorienne : le bouillon du roi ! On ouvrait aussitôt la porte de la chambre. Ceux qui étaient admis dans le cabinet suivaient en cortège la tasse royale et venaient rejoindre le premier médecin et le premier gentilhomme, qui se trouvaient déjà dans la chambre où reposait le royal égroting. Le roi, enfermé dans ses doubles rideaux, la chambre fort éclairée, mais le lit fort noir, avançait son bras, sans ouvrir la bouche, et l'huissier s'écriait : Retirez-vous ! L'au-

(1) Manuscrit de la B. N., fonds français, n° 4.324, f° 96, reproduit *in extenso* par PAUL GUILLON, *la Mort de Louis XIII*, 158.

guste patient avait enfin le droit de boire son bouillon (1).

Nous avons dit qu'il y avait deux manières de faire l'*essai* ; soit en goûtant les aliments, solides ou liquides, soit en les touchant avec un des objets réputés alexipharmques, c'est-à-dire propres à combattre l'action du poison, tels que la langue de serpent, corne de licorne, et certaines pierres qu'on croyait douées d'une action antivénéneuse.

Les langues de serpent, qui étaient en réalité des dents de requin (2), étaient plus spécialement employées à l'essai du sel : elles accompagnaient la salière, à laquelle elles étaient d'ailleurs attachées par une chaînette (3).

Pour les présenter sur la table, on les suspendait généralement à un languier, pièce d'orfèvrerie souvent très compliquée (4) et toujours d'une grande valeur. L'usage des langues de serpent dura jusqu'au premier tiers du xvi^e siècle. Les languiers avaient disparu bien auparavant, du service courant.

La licorne, cet animal fabuleux qui a tenu, dans les préoccupations de nos ancêtres du moyen âge, une place si considérable, fut longtemps l'emblème, le symbole de la virginité. On la voit figurer, à ce

(1) Cf. *Mémoires de Dufort de Cheverny*, t. I.

(2) AMB. PARÉ, *Œuvres*, éd. de 1607, 1064.

(3) ALF. FRANKLIN, *la Vie privée d'autrefois : les Repas*, 22.

(4) Cf. art. Languier, du *Dictionnaire de HAVARD*.

titre, dans les romans et les peintures, et on la retrouve jusque dans les tapisseries et le mobilier. Sur nombre de meubles anciens, de pièces d'orfèvrerie, on voit « une dame qui tient un miroir et (qui) a une licorne devant li (elle) ».

La licorne, qui est restée un des supports des armes d'Angleterre, trouvait aussi son emploi dans les fêtes et réjouissances publiques (1).

Pendant près de huit siècles, on demeura convaincu que la corne d'un animal aussi pur ne pouvait supporter le voisinage d'un breuvage corrompu; il n'était grand seigneur ni haut personnage qui ne possédât un ou plusieurs fragments de ces cornes merveilleuses : elles atteignaient un prix considérable, en raison de leur rareté et de ce qu'elles étaient très recherchées. Le roi de France, seul, pouvait s'offrir le luxe d'en posséder une entière. On ne cite après lui que le duc de Berry qui en avait reçu une en cadeau du roi de Navarre, et le duc de Bourgogne, dont le luxe était réputé et qui en possédait jusqu'à trois !

Pour donner une idée de la valeur de ce talisman, il nous suffira de rappeler le récit de Brantôme (2), rapportant qu'un seigneur, dont il tait le nom, ayant vendu une de ses terres pour la somme, alors con-

(1) V. la *Chronique de Tournai*, en 1430, racontant les noces de Philippe le Bon.

(2) *Des Dames*, éd. LALANNE, t. IX, 119, cf. *Capitaines français*, t. IV, 105 (anecdote relative à M. de Brissac).

sidérable, de 50.000 écus, accepta, en paiement, pour 15.000 livres, une corne de licorne. Et le plaisant conteur ajoute ce savoureux commentaire : ce fut « grande risée pour ceux qui le sceurent. Comme si, disoyent-ils, il n'avoit pas assez de cornes chez soy sans y adjouter celle-là ».

Ambroise Paré nous apprend, d'autre part, que la corne de licorne valait, de son temps, pas moins de 1.270 écus soleil, soit plus de 4.600 livres.

Le bon Ambroise, qui si aisément s'en laissait accroire, voulut se rendre compte, par lui-même, de l'efficacité de la licorne. Il existait alors, sur le Pont-aux-Changes, « une honneste dame, marchande de cornes de licorne, » qui en avait « quantité de grosses et de minces, de jeunes et de vieilles ». Elle en tenait toujours « un assez gros morceau attaché à une chaîne d'argent, qui trempe ordinairement en une aiguière pleine d'eau, de laquelle elle donne assez volontiers à tous ceux qui luy en demandent... » Poursuivant ses expériences, notre chirurgien s'assura que la licorne vendue par les marchands n'avait aucune vertu, et que la seule qui pût offrir quelque garantie d'authenticité était celle que possédait le chapitre de Saint-Denis, et qui comptait encore, au siècle suivant (1), au nombre des richesses de la célèbre abbaye. Servant au roi en personne, elle ne pouvait être suspectée.

(1) Cf. la *Description de Paris*, de PIGANIOU DE LA FORCE, t. IX, 439.

FIGURE DV POISSON NOMME VLETIF,
espece de Licorne de mer.



LICORNE DE MER

A la cour de France, on n'avait jamais douté de ses qualités, à telle enseigne que la plupart des rois ou des reines qui se sont succédé sur le trône de France en conservaient parmi leurs objets les plus précieux. Anne de Bretagne (1) ne se contentait pas d'avoir une licorne « enchâssée d'argent doré par les deux bouts », elle possédait encore « un anneau d'or en la teste duquel était de la licorne », et qui lui permettait de s'assurer instantanément si le breuvage qu'on lui offrait était ou non nocif.

Charles-Quint buvait dans un gobelet « tout de licorne, garni d'or... armoyé des armes de Bourgogne (2) ». En vain, Paré s'entremet-il auprès du premier médecin de Charles IX, qui était alors « M. Chappelain, grandement estimé entre les gens doctes », pour qu'il s'employât à faire abolir cette coutume. Le monarque n'en continua pas moins à tremper un morceau de licorne dans la coupe où il buvait, craignant, peut-être à bon droit, le poison qu'on aurait pu y glisser. Cent ans plus tard l'apothicaire-épiciier Pomet, sans croire positivement aux propriétés antitoxiques de la licorne, émettant à cet égard un doute prudent, continuait à en vendre à ses clients.

Ce que l'on donnait sous le nom de licorne n'était autre que la dent du narval, ce qu'un savant chi-

(1) Inventaire de 1493.

(2) Inventaire de 1536.

miste du XVIII^e siècle (1) reconnaissait, d'ailleurs, en toute bonne foi.

« La corne dite de licorne, écrivait Nicolas Lémery, n'est que celle du narval ; elle n'en a pas moins toutes les propriétés que l'on attribuait à la licorne. »

A défaut de corne de licorne (ou dent de narval), les marchands ne se faisaient aucun scrupule de vendre de la crapaudine, pierre que l'on prétendait extraite de la tête du crapaud. L'apothicaire Pomet convient toutefois, que celle qu'il vendait ne provenait pas de ces animaux, et qu'il était « faux que la crapaudine change de couleur et qu'elle sue quand on l'approche du goblet où il y a du poison ». Malgré cette déclaration, dont on ne pouvait dire que l'intérêt l'avait dictée, la croyance à l'efficacité de ce produit n'aurait pas été entamée, si un Anglais, le chevalier Brown, n'avait dévoilé tout au long la supercherie, dans un traité sur les *Erreurs populaires* qui fit grand bruit à son apparition. Il en résulta une dépréciation immédiate sur la matière jadis tant recherchée, et on en vit apparaître sur le marché à 50 sols la livre (2). A Copenhague, on pouvait s'en procurer même à raison de 2 à 5 rixdalers, et le rixdaler danois valait, à cette époque, 6 fr. à 6 fr. 50.

(1) N. LÉNER, *Traité des drogues*, ad. de 1759, 577 et 606.

(2) Art. Licorne, du *Dict. de l'Ameublement et de la Décoration*.

Nous avons parlé de certaines pierres qui étaient également considérées comme donnant des épreuves décisives. Les comptes et les inventaires ne manquent pas d'en signaler, mais sans grande précision. Par eux, nous savons, toutefois, que Charlotte de Savoie possédait un bracelet d'or, « orné de plusieurs pierres estranges contre le velin (venin) », mais on nous a laissé ignorer quelle était la nature exacte de ces pierres. Par ailleurs, il nous est dévoilé qu'on employait, à cet effet, la jacinthe (1), le corail (2), l'escarboucle (3), et l'ambre (4).

Si la foi en ces talismans s'affaiblit sous les règnes de Louis XIV et de son successeur, le cérémonial que nous avons décrit sous le nom d'*Essay* n'en subsista pas moins jusqu'à la Révolution, et même au

(1) C'est, dit Olivier de la Haye, à la suite de son poème sur la grande peste de 1348, « une manière de pierre précieuse qui, de sa propriété, conforte le cuer (cœur) et resjouist et vault contre le venin. » JEAN DE LA TAILLE, dans son *Blason de la Marguerite et des autres pierres précieuses*, lui reconnaît les mêmes qualités :

Jupiter.
Fait au jacinthe ce don de rendre
L'homme aymé, s'il touche à la chair,
De l'éjouir et le deffendre
Du tonnerre à l'éclatant son,
De foudre, de peste et poyson.

(2) Le corail, quand on le portait au cou, dénonçait, par son changement de couleur, la présence du poison dans les aliments ou les boissons.

(3) V. le *Dictionnaire HAVARD*, au mot *Essay*, 561.

(4) Jean de la Taille dit de l'ambre :

Poyson ne peult à qui l'a nuire.

delà, puisque nous l'avons retrouvé à la Cour impériale.

Nous n'avons pas à trop regretter cet usage suranné ; il avait sa raison d'être à une époque où la barbarie des mœurs autorisait à soupçonner son entourage, même familial ; plus tard, cet excès de précautions contre un danger souvent imaginaire aurait constitué une injure à l'égard d'un personnel domestique, dont il existait heureusement d'autres moyens d'éprouver la fidélité.

TABLE DES GRAVURES

	Pages
Jeanne de France	3
Louis XII	13
Lucrece Borgia	27
Alphonse de Ferrare	37
François de Médicis	47
Bianca Capello	53
Marie de Médicis.	59
Léonora Galigai, maréchale d'Ancre	63
Concini, maréchal d'Ancre	67
Charles, marquis de Sévigné	75
Ninon de L'Enclos	83
Pierre Bourdelot	95
Guénault	103
Henri II de Bourbon, prince de Condé	109
Mausolée de Henri de Bourbon, prince de Condé	117
Philippe d'Orléans (le Régent).	127
Louis d'Orléans, fils du Régent	135
Mlle de Sens	143
Le Baron Portal, 1 ^{er} médecin de Louis XVIII	153
Marie-Joseph Chénier	161
Mme Roland	167
Cardinal de Rohan-Guemené	173
Mlle Contat	179
Docteur Verdier	185

Madame Élisabeth	198
La famille royale au Temple	201
Talma	209
Marie-Caroline, reine de Naples	219
Lady Hamilton	233
Grimod de la Reynière	246
Le Père Élisée.	265
Louis XVIII.	273
George IV d'Angleterre	283
Mrs Fitzherbert	291
Le Duc de Brunswick (août 1873)	303
Jean sans Peur	323
Tombeau de Jean sans Peur	327
Charles VI	333
Un grand couvert sous Louis XV	339
Une licorne	343
Vletif, sorte de licorne de mer	349

TABLE DES CHAPITRES

	Pages.
Un divorce à la Cour de France	1
Le Journal des couches de Lucrece Borgia	25
Une « sorcière » amie de la Reine	45
Les mésaventures galantes du Marquis de Sévigné	73
Les ordonnances d'un abbé médicastre	93
Un saint égaré dans une cour dissolue	125
Le cardinal Collier à la Bastille	151
Un médecin, geôlier de la famille royale au Temple	183
Une reine nymphomane	217
Quelques excentriques de l'ancien régime	245
Une figure originale de l'ancien régime : Le Père Élisée, médecin de Louis XVIII	263
Le roi des « Dandies » : le « Beau » Brummell	281
Le « Prince Million », le duc Charles de Brunswick	301
L' « essay » à la Cour de France	321

6103-29. — TOURS, IMPRIMERIE ARRAULT et C^{ie}



OUVRAGES DU DOCTEUR CABANÈS

Chaque volume in-16 jésus, illustré, broché : **15 francs**

Les Indiscrétions de l'Histoire. — Six volumes. Chaque volume se vend séparément.

Mœurs intimes du Passé. — Huit volumes. Chaque volume se vend séparément.

Les Morts mystérieuses de l'Histoire. — *Nouvelle édition revue et augmentée* Deux volumes. Chaque volume se vend séparément.

Légendes et Curiosités de l'Histoire. — Cinq volumes. Chaque volume se vend séparément.

Fous couronnés. — *Jeanne la Folle.* — *Philippe II d'Espagne.* — *Pierre le Grand.* — *Pierre III.* — *Paul I^{er} de Russie.* — *Christian VII de Danemark.* — *Othon et Louis II de Bavière.* — Un volume.

Balzac ignoré. — Nouvelle édition revue et augmentée. — Un volume.

Marat inconnu. — Nouvelle édition. Un volume.

La Belle-Sœur du Grand Roi. — *Une Allemande à la Cour de France.* — *La Princesse Palatine.* — *Les petits talents du Grand Frédéric.* — *Un Médecin prussien dans les Salons romantiques.* — Un volume.

La Névrose révolutionnaire (en collaboration avec L. NASS). — Deux volumes. (Ces deux volumes ne se vendent pas séparément.)

L'Enfer de l'Histoire. — Un volume.

Le Mal Héritaire. — Deux volumes.

Dans les Coulisses de l'Histoire. — Un volume.

Le Cabinet secret de l'Histoire. — *Nouvelle édition entièrement remaniée.* 4 volumes in-16 jésus, illustrés, brochés net **60 fr.**
Ces volumes ne se vendent pas séparément.

Chirurgiens et Blessés à travers l'Histoire, des Origines à la Croix-Rouge. — *Edition unique, imprimée sur papier du Marais et de Sainte-Marie et tirée à 900 exemplaires numérotés.* Un volume in-4°, 624 pages et 276 illustrations, dont une planche hors-texte net **50 fr.**

Souvenirs d'un Académicien sur la Révolution, le Premier Empire et la Restauration. — *Introduction et notes du D^r CABANÈS, suivies de la correspondance de CH. BRIFAUT.* — 2 volumes illustrés, brochés net **40 fr.**
Ces volumes ne se vendent pas séparément.

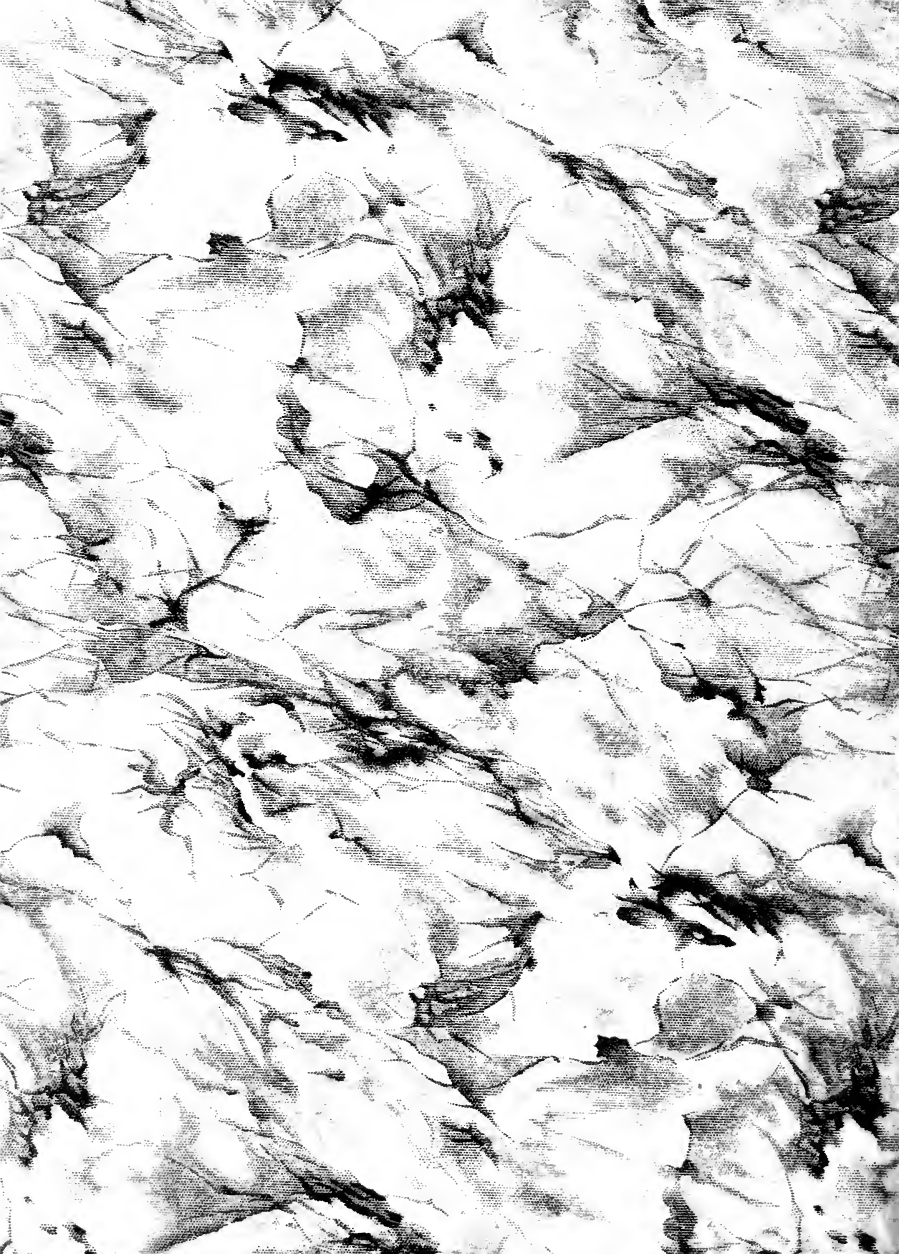
L'Histoire éclairée par la Clinique. Leçons professées, en 1919-1920, à l'Institut des Hautes-Etudes de Bruxelles. Un volume in-8° broché, net **15 fr.**

La Princesse de Lamballe intime, d'après les confidences de son médecin. — Un volume in-8° avec 132 illustrations net **20 fr.**

Au Chevet de l'Empereur. — Un volume in-8° illustré **20 fr.**

Dans l'Intimité de l'Empereur. — Un volume in-8° illustré **20 fr.**

413 b





A 000 069 137 8

